





Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP)



FINANCEMENT:

Facilité Africaine de l'Eau (FAE)

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE) — VERSION DEFINITIVE

Janvier 2017



28, Rue de l'île de Zembretta, Les Jardins du Lac, Lac II,

1053 Tunis, Tunisie Tel.: (+216) 70.021.000 Fax: (+216) 70.021.010

E-mail : studi@studi.com.tn Site web : www.istudi.com.tn

Préface

L'élaboration du Plan d'Action National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) s'inscrit dans la droite ligne du processus de réforme entamé dans le secteur de l'eau au Niger depuis bientôt une décennie, et dont l'une des actions majeures demeure l'adoption de l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant «Code de l'Eau au Niger». Par ce texte de loi, le Gouvernement de la République du Niger fait le choix de la GIRE, comme approche de gestion durable de ses ressources en eau, déjà consacrée par l'article 100 de la Constitution du 25 novembre 2010,

Le Code de l'Eau précise en effet, que la gestion des eaux vise à garantir une utilisation durable, équitable et coordonnée des ressources en eau, guidée notamment par « une approche globale et intégrée des ressources en eau, par Unité de Gestion des Eaux ou système aquifère dite Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ».

Aussi, dans le cadre de la Planification et de la Gestion de l'Eau, le Code de l'Eau a prévu des outils nécessaires à la gestion durable des ressources en eau, dont notamment le «Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau» (PANGIRE). Ce plan définit le cadre national approprié de gestion des ressources en eau en vue de mettre en œuvre une Politique Nationale de l'Eau qui s'inspire des principes de gestion de l'eau internationalement reconnus, tout en les adaptant aux conditions nationales (art. 31 à 33, Code de l'Eau).

C'est en application des dispositions du texte de loi cité ci-haut que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a été chargé de l'élaboration du présent PANGIRE, en associant l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau à tous les niveaux (populations, collectivités territoriales, usagers, planificateurs et professionnels).

Le PANGIRE est un outil de planification des actions prioritaires du secteur dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des hommes et des écosystèmes et promouvoir le développement socio-économique.

Il constitue aussi, une réponse aux recommandations des différentes conférences internationales et régionales auxquelles le Niger a adhéré.

Le PANGIRE du Niger est le résultat d'un long processus participatif conduit par le Gouvernement à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui a suscité une forte mobilisation sociale et des concertations continues entre tous les acteurs et à tous les niveaux.

La mise en œuvre du PANGIRE est prévue pour couvrir la période de 2017 à 2030. Elle repose sur une série de quarante (40) actions, structurées en trois (3) Programmes, dont le Programme P1 constitue le programme prioritaire composé d'actions à court terme. Le coût total du PANGIRE du Niger s'élève à **74,36 Milliards de FCFA**.

Le Plan d'action GIRE sera donc une référence pour le Gouvernement et les autres acteurs du secteur de l'eau au Niger, dont notamment les partenaires au développement. Il constitue l'expression de la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le principe du droit fondamental d'accès à l'eau pour chaque citoyen nigérien et réaffirme l'obligation de l'Etat de mettre à la disposition de chacun l'eau en quantité suffisante, de bonne qualité, à un coût acceptable, partout où le besoin se fait sentir et à tout temps.



Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)

Le PANGIRE aidera ainsi les autorités à réaliser une équité entre les utilisations actuelles des ressources en eau d'une part, et les équilibres environnementaux permettant leur conservation pour les générations futures, d'autre part.

Enfin, c'est l'occasion d'exprimer toute ma gratitude aux partenaires techniques et financiers du secteur qui ont soutenu le processus d'élaboration du PANGIRE en l'occurrence, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), la Coopération Suisse, la Coopération Luxembourgeoise et l'ONG OXFAM Grande-Bretagne.

Dr. BARMOU SALIFOU

Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement



Résumé

- I. Le PANGIRE définit le cadre national de gestion des ressources en eau et sera l'outil opérationnel de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau. Il permet également de mieux intégrer les actions projetées des différentes stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels de l'eau.
- II. Issu d'un processus participatif, le PANGIRE fait la synthèse des principaux résultats du bilan de l'état des lieux de la gestion des ressources en eau au Niger. Ce bilan fait ressortir que, malgré ses importantes ressources en eau, le Niger souffre d'un déficit chronique du à plusieurs facteurs: i) inégale répartition des précipitations et des écoulements dans le temps et l'espace; ii) insuffisante connaissance des ressources en eau; iii) faible mobilisation des ressources potentielles et iv) mauvaise gestion des ressources existantes.
 - Les infrastructures de mobilisation de l'eau sont encore très peu développées et l'effort à déployer pour répondre aux divers besoins des populations et de l'économie est colossal.
- III. Ainsi, les principaux défis de la gestion des ressources en eau sont identifiés comme suit :
 - Mieux connaître les ressources en eau disponibles à travers la mise en place d'un suivi permanent de leur évolution qualitative et quantitative dans l'espace et dans le temps;
 - Mieux préserver et valoriser l'eau et les ressources naturelles associées pour soutenir le développement socio-économique du pays;
 - S'inscrire dans la dynamique régionale de développement de la résilience des écosystèmes et des populations aux effets des changements climatiques;
 - Evaluer les besoins en ressources humaines en nombre et en qualification, et disposer d'un système de formation et de recyclage approprié;
 - Mettre en place une bonne gouvernance de l'eau reposant sur : i) une coordination efficace des actions ; ii) une utilisation rationnelle de l'information et de la communication ; iii) une implication judicieuse et une forte concertation entre les acteurs ; iv) une meilleure gestion des conflits ; v) un recours aux outils modernes qu'implique la gestion par masse d'eau (bassin ou sous bassin hydrographique, aquifère), et vi) une mobilisation de sources de financement prévisibles et durables;
 - Satisfaire, de façon durable et équitable, les différentes demandes en eau en tenant compte de la disponibilité de la ressource, mais aussi des besoins spécifiques des zones ou groupes vulnérables conformément aux principes d'équité et de genre;
 - Assurer la durabilité des écosystèmes aquatiques ;
 - Prendre en compte, de façon harmonieuse, la dimension transfrontalière et partagée des bassins transfrontaliers ;
 - Se prémunir contre les risques liés à l'eau, aussi bien physiques (inondations) que sanitaires (maladies liées à l'eau).



IV. L'objectif de développement du PANGIRE et de sa mise en œuvre est de promouvoir le développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique.

L'objectif global du PANGIRE est de définir le cadre national de gestion des ressources en eau et servir d'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, tout en permettant de mieux intégrer les actions projetées des différentes stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels de l'eau.

Les objectifs spécifiques du PANGIRE expriment l'opérationnalisation des orientations stratégiques pour atteindre l'objectif global. Sur la période de 2015 à 2030, les objectifs spécifiques du PANGIRE sont les suivants :

- Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages;
- Améliorer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations économiques;
- Améliorer l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable et aux installations d'assainissement, en prenant en compte les questions du genre ;
- Améliorer la bonne gouvernance du secteur de l'eau ;
- Protéger et préserver l'environnement et développer la résilience aux effets du changement climatique.
- V. Le PANGIRE repose sur quatre (4) composantes :
 - Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau ;
 - Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques ;
 - Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique ;
 - Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités.
- VI. Au nombre de quarante (40), les actions retenues du PANGIRE sont multiples et variées. Certaines actions sont transversales à l'instar des actions d'appui institutionnel, de renforcement de capacité, de communication. D'autres sont technique et relatives au développement de l'infrastructure tels que les aménagements hydro-agricoles, l'eau potable et l'assainissement, la préservation de l'environnement, etc.
- VII. La mise en œuvre des actions du PANGIRE est planifiée et structurée en trois (3) Programmes à court, moyen et long termes.

Chaque programme intègre des actions d'aménagement d'ouvrages et des actions « soft » à caractère de mesures d'accompagnement.

Le Programme P1 constitue le programme prioritaire d'opérationnalisation du PANGIRE.

Certaines actions concernent plus d'un site, ce qui donne pour la même action plusieurs sous-actions.

- VIII. Le coût total du PANGIRE du Niger s'élève à 74,36 **Milliards de FCFA** soit **113,36 Millions d'Euros**, ventilés comme suit :
 - 22,34 milliards de FCFA (soit 34,06 Millions d'Euros) à court terme ;
 - 33,26 milliards de FCFA (soit 50,70 Millions d'Euros) à moyen terme ;



• 18,76 milliards de FCFA (soit 28,60 Millions d'Euros) à long terme.

Le détail de la répartition du coût du PANGIRE par composante et par programme se présente comme suit :

| | Court Terme | | | Moyen Terme | | | Long Terme | | | Total | | |
|---|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------|
| Composantes | Milliards FCFA | Millions Euros | En % |
| Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau | 5,36 | 8,17 | 34,76% | 5,11 | 7,79 | 33,18% | 4,94 | 7,53 | 32,06% | 15,41 | 23,49 | 20,72% |
| Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio- économiques | 11,27 | 17,18 | 25,58% | 21,74 | 33,14 | 49,36% | 11,04 | 16,83 | 25,06% | 44,04 | 67,14 | 59,23% |
| Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique | 2,78 | 4,24 | 30,12% | 4,16 | 6,35 | 45,10% | 2,29 | 3,49 | 24,79% | 9,23 | 14,08 | 12,42% |
| Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités | 2,94 | 4,48 | 51,82% | 2,24 | 3,42 | 39,51% | 0,49 | 0,75 | 8,67% | 5,67 | 8,65 | 7,63% |
| Total | 22,34 | 34,06 | 30,05% | 33,26 | 50,70 | 44,73% | 18,76 | 28,60 | 25,23% | 74,36 | 113,36 | 100% |

Cette répartition met en exergue l'importance des efforts à consentir dans le cadre des composantes 1 et 4 qui représentent une part de (28% du cout total du PANGIRE), pour améliorer la connaissance des ressources en eau et assurer une meilleure gouvernance du secteur de l'eau ;

Aussi, la mise en œuvre de la composante 2 nécessitera un effort d'investissement très important (59% du cout total du PANGIRE), pour contribuer à la satisfaction des besoins de développement socio-économique colossaux exprimés par les populations. Cette composante vise la mobilisation et la valorisation des ressources en eau, et la mise en valeur des infrastructures hydrauliques, (AEP, Assainissement, Agriculture, Hydraulique Pastorale et Pêche).

Enfin, conformément aux principes généraux de la GIRE, l'appui au développement durable, la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience au changement climatique représentent une part conséquente de 12% du cout total du PANGIRE (composante 3).



- IX. Le cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PANGIRE concrétise les dispositions du code de l'eau, et s'articule autour des orientations suivantes : i) recentrage des missions de l'Etat sur la souveraineté régalienne de la gestion de l'eau; ii) la décentralisation et l'approche participative ; iii) le partenariat avec le secteur privé et la société civile, iv) la gestion par bassin ; v) le renforcement des capacités des acteurs, vi) la prise en compte de la question genre.
- X. L'élaboration du PANGIRE doit être suivie d'ateliers de présentation aux fins de sa validation et son appropriation par les parties prenantes.
- XI. Le MHA assurera le pilotage et la coordination de toutes les actions proposées dans le PANGIRE. La mise en œuvre des actions du PANGIRE est à assurer par le MHA à travers une structure de mission à savoir le SP/PANGIRE, rattachée au Secrétariat Général de ce ministère et qui est chargée de coordonner l'ensemble des activités de GIRE
 - Le MHA sera appuyé par les différents Ministères, Organismes et institutions, concernés par la gestion des ressources en eau au Niger.
- XII. Les modalités détaillées de mise en œuvre seront développées lors de la phase 3 de l'élaboration du PANGIRE. A cet égard, quatre volets seront développés, à savoir :
 - le plan de mise en œuvre du PANGIRE ;
 - la stratégie d'information et de communication du PANGIRE ;
 - la stratégie de mobilisation des ressources du PANGIRE;
 - le dispositif de suivi-évaluation du PANGIRE.



Sommaire

| Préfa | асе | | 7 |
|-------|---------------|--|-----|
| Résu | ımé | | 3 |
| 1 I | ntrodu | uction | .13 |
| 1.1 | Pré | ésentation générale du Niger | .13 |
| 1.2 | | stification de l'élaboration d'un PANGIRE pour le Niger | |
| 1.3 | | boration du PANGIRE : objectifs et phasage | |
| | | | |
| | siian d 16 | liagnostic de l'état des lieux de la Gestion des Ressources en Eau au Nige |)r |
| 2.1 | Eta | nt des lieux des ressources en eau et des écosystèmes associés | |
| | 2.1.1 | Ressources en eau de surface et souterraines | |
| | 2.1.2 | Aires protégées et zones humides | |
| | 2.1.3 | Eau, environnement et santé | |
| | 2.1.4 | Usages de l'eau | |
| | 2.1.5 | Besoins des différents secteurs usagers et adéquation avec les ressources en | |
| | | bilisables | .24 |
| | 2.1.6 | Problèmes liés à la gestion des ressources en eau et à la préservation de | |
| ľ | enviro | nnement | .25 |
| 2.2 | Ra | ppel des aspects politiques, juridiques et institutionnels relatifs à la | |
| Go | | ance de l'eau au Niger | .26 |
| | 2.2.1 | Cadre politique du secteur de l'eau | |
| 2 | 2.2.2 | Principales dispositions juridiques relatives aux aspects de gouvernance de la | |
| | SIRE | 28 | |
| | 2.2.3 | Cadre institutionnel existant en matière de gestion de l'eau au Niger | |
| 2 | 2.2.4 | Autres aspects de gouvernance : communication, financement et genre | .34 |
| 23 | Bila | an diagnostic global | 36 |
| | 2.3.1 | Analyse FFOM | |
| | 2.3.2 | Enjeux de la gestion des ressources en eau | |
| | | ations stratégiques et objectifs du PANGIRE | |
| | | | |
| 3.1 | | entations stratégiques | |
| _ | 3.1.1 | | |
| | | Prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) | |
| _ | 3.1.3 | Promotion de la GIRE en intégrant les usages de l'eau des différents secteurs | |
| | 3.1.4 | Information, communication | .40 |
| | 3.1.5 | Mise en cohérence des politiques internationales avec les politiques et les | 4.4 |
| | _ | nmes nationaux | 41 |
| | 3.1.6 | Développement de la gestion rationnelle des eaux transfrontalières | |
| 3 | 3.1.7 | Durabilité financière du secteur de l'eau | 42 |
| 3.2 | Les | s objectifs du PANGIRE | |
| _ | 3.2.1 | Objectif global et objectifs spécifiques | |
| 3 | 3.2.2 | Objectifs quantitatifs du PANGIRE | .44 |
| 3.3 | Art | iculation du PANGIRE avec les politiques et les stratégies en cours | .46 |
| | 3.3.1 | Contribution du PANGIRE au développement économique, social et à la | |
| r | éductio | on de la pauvreté | .46 |
| | | · | 46 |



| 4 | Cadre conceptuel institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PANGIRE |
|---|--|
| | 49 |
| | |

| | 4.1 Rappe l'eau 49 | l des dispositions institutionnelles et organisationnelles du code de | |
|---|-----------------------|--|-----|
| | 4.2 Cadre | institutionnel et gestion de l'eau dans le contexte GIRE | .50 |
| | | niveau national : | |
| | _ | niveau UGE | _ |
| | | niveau sous-bassinniveau collectivité territoriale (conseils communaux et régionaux) | |
| | | niveau local (village) | |
| | | question GIRE pour les eaux transfrontalières : cadre institutionnel | |
| | multilatéral | ou bilatéral de gestion des eaux partagées | .57 |
| | | es stratégiques du cadre institutionnel, organisationnel et juridique er se en œuvre du PANGIRE | |
| | 4.4 Esquis | sse du futur cadre institutionnel de gestion des ressources en eau dan de la GIRE | S |
| 5 | | ntes/actions du PANGIRE | |
| J | | che méthodologique pour l'identification et la priorisation des actions | |
| | | | |
| | 5.1.1 lde | entification des idées de projets | 65 |
| | | blage des idées de projets | |
| | | ncertation avec les parties prenantes nationale et régionalealyse de Priorisation Axée sur la pertinence | |
| | | lidation des résultats des analyses et de concertation | |
| | | nination des composantes du PANGIRE | |
| | | ption sommaire des composantes et actions | |
| | 5.3.1 Co | mposante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau | .68 |
| | 5.3.2 Co | mposante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et | |
| | | ment des activités socio-économiques | .70 |
| | 5.3.3 Co | mposante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la au changement climatique | 73 |
| | | mposante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des | |
| | capacités | , | .74 |
| 6 | Programm | nes du PANGIRE | .78 |
| 7 | ' Mise en œ | euvre, coût et suivi-évaluation et du PANGIRE | .82 |
| | 7.1 Pilotag | ge, coordination et mise en œuvre du PANGIRE | .82 |
| | | ogramme de mise en œuvre du PANGIRE | |
| | | se du coût du PANGIRE | |
| | 7.4 Suivi-é | évaluation, rapport et révision du PANGIRE | .89 |
| | | dalités de suivi-évaluation | |
| | | pport | |
| | | vision du Plan d'Actiondre Logique Avé que les Bésultate du BANCIRE | |
| _ | | dre Logique Axé sur les Résultats du PANGIRE | |
| 8 | | | |
| | 8.1 Annex | e 1 : Fiches de projets | .97 |



| 8.2 Annexe 2 : Liste des critères de priorisation15 | 56 |
|---|----|
| 8.3 Annexe 3 : Résultats de l'analyse de priorisation des 172 actions15 | 59 |
| | |
| | |
| | |
| Liste des tableaux | |
| Tableau 1 : Estimation des ressources en eau mobilisables et des besoins sectoriels et totaux en eau à l'horizon 2025 (en millions m³)2 | 24 |
| Tableau 2. Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (FFOM) | 37 |
| Tableau 3 : Articulation du PANGIRE avec les politiques et stratégies en cours4 | 17 |
| Tableau 4 : Récapitulatif des Statuts des organes du futur cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau dans le contexte de la GIRE | |
| Tableau 5 : Liste des actions soft-mesures prioritaires | 78 |
| Tableau 7 : Liste des actions d'aménagement d'infrastructures / ouvrages prioritaires8 | 30 |
| Tableau 8 : Chronogramme de mise en œuvre du PANGIRE | 34 |
| Tableau 9 : Programme d'investissement séquentiel | 38 |
| Tableau 10 : Cadre logique du PANGIRE |)2 |
| Tableau 11 : Poids des critères | 56 |
| | |
| Liste des figures | |
| Figure 1 : Esquisse du futur cadre institutionnel de mise en œuvre du PANGIRE | 33 |
| Figure 2 : Diagramme de la démarche méthodologique d'identification des actions PANGIRE | 34 |
| Figure 3 : Carte de situation des actions d'aménagement d'ouvrages prioritaires | 31 |



Liste des abréviations

ABN: Autorité du Bassin du fleuve Niger

ADM: Adder-Doutchi-Maggia

AEP: Alimentation en Eau Potable

AEPHA: Alimentation en Eau Potable Hygiène et Assainissement

AFD: Agence Française de Développement

AICD: Africa Infrastructure Country Diagnostic (Diagnostic des Infrastructures

pour les Pays d'Afrique)

AJCI (JICA): Agence Japonaise de Coopération Internationale (Japan International

Cooperation Agency)

ALG: Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma

AMCOW: African Ministers' Council On Water (Conseil des Ministres Africains

Chargés de l'Eau)

AMN: Association des Municipalités du Niger

APD: Avant-Projet Détaillé
APS: Avant-Projet Sommaire

AUE: Associations des Usagers de l'Eau

AUSPE: Associations des Usagers du Service Public de l'Eau

BAD : Banque Africaine de Développement

BEEEI: Bureau des Evaluations Environnementales et des Etudes d'Impact

BM: Banque Mondiale

BPO: Budget Programme par Objectifs
CBLT: Commission du Bassin du Lac Tchad

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

CFTEA: Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement

CI: Continental Intercalaire

CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CNCS: Comités Nationaux de Coordination et de Suivi

CNEA: Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

CNEDD: Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

CREA: Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement

CT: Court Terme

DAID/RP: Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des

Relations Publiques Coopération Danoise

DANIDA: Coopération Danoise
DAO: Dossier d'Appel d'Offres

DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau DPV : Direction de la Protection des Végétaux

EAH (WASH): Eau Assainissement et hygiène (Water Sanitation and Hygiene)

ECOWAP: Regional Agricultural Policy for West Africa (Politique Agricole Régionale

de l'Afrique de l'Ouest)

EIES: Etude d'Impact Environnemental et Social



Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food

FAO: and Agriculture Organization)

FEM: Fonds pour l'Environnement Mondial

FFT forfaitaire

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GIRET: Gestion Intégrée des Ressources en Eau Transfrontalière

Hab: Habitant

IDH : Indice de Développement Humain

IEC: Information – Education – Communication

INS: Institut National des Statistiques

Kg: Kilogramme Km: Kilomètre

LIAV Lutte Intégrée Anti-Vectorielle

LT: Long Terme

MEL : Ministère de l'Elevage

MHA: Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

MNT : Modèle Numérique du Terrain MSP : Ministère de la Santé Publique

MT: Moyen Terme

ODD : Objectif de Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire de Développement
OMM : Organisation Météorologique Mondiale
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OMT : L'Organisation mondiale du Tourisme

OMVG: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie OMVS: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal ONAHA: Office National des Aménagements Hydro agricoles

ONG: Organisation Non Gouvernementale
OPVN: Office des Produits Vivriers du Niger
OSS: Observatoire du Sahara et du Sahel

PADD: Plan d'Action pour le Développement Durable

PANGIRE : Plan d'Action National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PAR-GIRE/AO : Le Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

de l'Afrique de l'Ouest

PASEHA: Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement

PCD : Collecte Automatique des Données

PDES: Plan de Développement Economique et Social du Niger

PDS: Plan de Développement Sanitaire

PIB: Produit Intérieur Brut

PIP: Programme d'Investissement Prioritaire
PLEA: Plan Local d'Eau et d'Assainissement

PME (GWP): Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership)

PN-AEPA: Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement

PNCD : Politique Nationale de Communication pour le Développement

PNE-AO (CWP- Partenariat National de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (Country Water



Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)

WA): Partnership- West Africa
PNG: Politique Nationale du Genre

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement PROSEHA Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

PU: Prix Unitaire

RCA: République Centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo

RGAC : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel RIOB : Réseau International des Organismes de Bassins

ROSELT: Réseau d'Observatoires pour la Surveillance et le Suivi Ecologique à

Long Terme

SAGRE: Schémas d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau

SAI : Système Aquifère d'Iullemeden

SAIT : Le Système Aquifère d'Iullemeden - Taoudéni – Tanezrouft

SAT : Système de Taoudéni-Tanezrouft

SDRP: Stratégie de Développement Accélérée de Réduction de la Pauvreté

SEEN : Société d'Exploitation des Eaux du Niger SIG : Système d'Information Géographique

SNDI/CER: Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la Collecte

des Eaux de Ruissellement Société Nationale des Eaux

SNEEG: Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre SP/PANGIRE: La Société de Patrimoine des Eaux du Niger

SPEN: Secrétariat Permanent du Plan d'Action National de Gestion Intégrée

des Ressources en Eau

T: Tonnes

SNE:

Tat: Taux d'Accès Théorique

TD: Taux de desserte TP: Taux de Panne

UAM : Université Abdou Moumouni de Niamey

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

UGE: Unités de Gestion de l'Eau



Introduction

1.1 Présentation générale du Niger

La situation géographique du Niger fait de lui un carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au Sud du Sahara. Situé en Afrique occidentale, le pays dont les 2/3 sont désertiques s'étend sur 1,267 millions de km². Il est l'un des pays les plus vastes d'Afrique Occidentale. Enclavé, le pays ne dispose pas de littoral et le port le plus proche, celui de Cotonou, se trouve à plus de 1100 km de la capitale Niamey. L'environnement naturel austère est marqué par un régime climatique caractérisé par une pluviométrie faible et variable ainsi que des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité.

La démographie du Niger est caractérisée par une croissance de la population qui s'est récemment accélérée (le taux d'accroissement est passé de 3,3% par an pour la période 1988-2001 à 3,9% par an pour la période 2001-2012). La fécondité a atteint des niveaux élevés avec environ 7.1 enfants par femme.¹

La population du Niger pourrait passer à 53 millions d'habitants en 2050², contre 17,13 millions en 2012.3

Cette population est majoritairement rurale, caractérisée par un fort potentiel de jeunesse impliquant une grande demande en services sociaux divers : emploi, santé, loisir, éducation,

Elle est aussi caractérisée par l'importance de l'exode rural, comme l'indique l'augmentation constante du taux d'urbanisation qui est passé de 18,1% en 2006 à 20,4% en 2010.

1.2 Justification de l'élaboration d'un PANGIRE pour le Niger

Les ressources en eau, et les écosystèmes qui s'y rattachent sont affectés par de nombreuses menaces d'origine climatique et anthropique. Cela s'est traduit par la diminution et la dégradation des ressources en eau accessibles, ainsi que la perte et la dégradation de la diversité biologique des milieux aquatiques.

Les conditions actuelles de gestion des ressources en eau ne permettent pas encore de combattre efficacement la pauvreté due en partie à la faiblesse de la résilience des populations et des écosystèmes aux changements climatiques.

Le suivi et l'évaluation des ressources en eau ne sont pas encore systématiques et cette lacune constitue un frein pour obtenir des connaissances actualisées des ressources en eau et mesurer les progrès réalisés dans le secteur.

Le pays doit relever deux (2) défis majeurs : le premier consiste au développement d'un cadre cohérent et efficace de gestion et de mise en valeur des ressources en eau ; le second porte sur la gestion concertée des eaux souterraines et des bassins fluviaux et lacustres partagés (aquifères partagés, Bassin du Niger et Lac Tchad).

³ Source : RGPH 2012



¹ Source : BAD, le groupe de la BAD et le Niger Ensemble pour gagner la bataille du développement

Source : BAD, le groupe de la BAD et le Niger Ensemble pour gagner la bataille du développement

Pour répondre à ces enjeux et faire face à ces problèmes, le Gouvernement du Niger, ayant adopté l'approche GIRE pour gouverner le secteur de l'eau, a sollicité et obtenu l'appui de la FAE de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer le **Projet d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'Action National de GIRE, PANGIRE Niger.**

1.3 Elaboration du PANGIRE : objectifs et phasage

Les objectifs spécifiques assignés à la préparation du PANGIRE sont :

- a) Identifier les orientations stratégiques (cadre conceptuel) du PANGIRE ;
- b) Elaborer le document du PANGIRE incluant son coût ;
- c) Préparer le Programme d'investissement prioritaire (PIP) à court et moyen termes incluant son coût ;
- d) Définir les modalités de mise en œuvre du PANGIRE et du PIP notamment à travers (i) un plan de mise en œuvre incluant le cadre institutionnel et les ressources humaines requises, (ii) une stratégie d'information et de communication, (iii) un dispositif de suivi et d'évaluation et (iv) une stratégie de mobilisation des ressources financières.

L'élaboration du PANGIRE est conduite suivant un processus de participation et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle se base sur la capitalisation et le retour d'expérience des initiatives de mise en œuvre de l'approche GIRE tant au niveau national que dans d'autres pays, ainsi que sur les acquis des politiques et stratégies en matière de gestion des ressources en eau.

STUDI International a été mandaté par le MHA pour la réalisation du PANGIRE et ses annexes.

L'étude est subdivisée en 3 phases :

- Phase 1 : Elaboration de la stratégie de développement du PANGIRE à partir de la capitalisation de l'état des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion, sur la base des études thématiques suivantes :
 - ✓ Thème 1 : Analyse du contexte politique et socio-économique en lien avec les ressources en eau;
 - ✓ Thème 2 : Analyse du cadre de gestion des ressources en eau incluant la gouvernance locale de l'eau:
 - ✓ Thème 3 : Analyse de l'état des connaissances des ressources en eau;
 - √ Thème 4 : Analyse des aspects économiques et financiers du secteur de l'eau;
 - ✓ Thème 5 : Analyse de la communication et des aspects sociaux du secteur de l'eau:
 - √ Thème 6 : Analyse des aspects transversaux et recherche-développement.
- **♣** Phase 2 : Elaboration du PANGIRE et du PIP (Programme d'Investissement Prioritaire)
 - ✓ Élaboration du document du PANGIRE;
 - ✓ Développement du Programme d'investissement prioritaire (PIP) à l'horizon 2025 ou 2030;
 - ✓ Élaboration des études techniques préliminaires pour les 10 sites retenus;
 - ✓ Élaboration de 5 études d'APS concernant les infrastructures prioritaires.



♣ Phase 3 : Elaboration des modalités de mise en œuvre du PANGIRE

- ✓ Plan de mise en œuvre ;
- ✓ Stratégie d'information et de communication ;
- ✓ Stratégie de mobilisation des ressources ;
- ✓ Dispositif de suivi-évaluation.

Le présent document constitue le document définitif du PANGIRE. Il intégré les commentaires et les amendements, sur la version provisoire améliorée, transmis au consultant par l'UGP. Outre le résumé et l'introduction, le présent document est structuré en plusieurs chapitres :

- Le premier chapitre fait la synthèse des principaux résultats du bilan diagnostic et de l'état des lieux de la gestion des ressources en eau au Niger;
- Le deuxième chapitre synthétise les orientations stratégiques et les objectifs du PANGIRE;
- Le troisième chapitre esquisse les aspects institutionnels et organisationnels de mise en œuvre du PANGIRE ;
- Le quatrième et le cinquième chapitre définissent le contenu du PANGIRE en termes de composantes/actions et Programmes ;
- Le sixième chapitre porte sur les modalités de mise en œuvre, le chronogramme, le coût, et le suivi évaluation du PANGIRE.

Ce document est accompagné de trois annexes :

- Annexe de présentation des 40 fiches de projets ;
- Annexe de présentation des critères de priorisation des actions ;
- Annexe de présentation des résultats de l'analyse de priorisation des actions axée sur la pertinence.



2 Bilan diagnostic de l'état des lieux de la Gestion des Ressources en Eau au Niger

2.1 Etat des lieux des ressources en eau et des écosystèmes associés

2.1.1 Ressources en eau de surface et souterraines

2.1.1.1 Pluviométrie⁴

Pays à climat tropical aride, le Niger est caractérisé par l'importance des mouvements atmosphériques généraux, qui sont en grande partie à l'origine des variations de la pluviométrie.

On y distingue quatre zones hydro-climatiques selon un gradient latitudinal :

- La zone sahélo-soudanienne qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit en moyenne 600 à 800 mm de pluie par an. Elle constitue une petite bande dans l'extrême Sud-ouest de la région de Dosso. Cette zone est propice à la production agricole et animale;
- La zone sahélienne avec 300 à 600 mm/an, est caractérisée par la prédominance de l'agropastoralisme;
- La zone sahélo-saharienne qui enregistre entre 150 et 300 mm de pluie par an et qui est bien adaptée à l'élevage extensif;
- La zone saharienne qui cumule en moyenne moins de 150 mm/an, mais qui couvre 75% du pays. Cette zone recèle des potentialités minières.

Les conditions climatiques au Niger sont marquées par une grande variabilité spatiale et temporelle. Elles connaissent durant ces quatre dernières décennies, des perturbations chroniques de grande ampleur, avec une tendance qui serait liée au changement climatique. Les observations pluviométriques réalisées depuis le début du 20ème siècle sur l'ensemble des stations sahéliennes (i.e. Niamey) montrent que le pays a connu :

- Une baisse importante de la pluviométrie au cours des quatre dernières décennies (déficit de l'ordre de 20 à 30 % par rapport aux moyennes de longue durée);
- Une rupture nette des séries pluviométriques, observée autour des années 1968-1972 avec l'année 1970 comme année charnière.

2.1.1.2 Bassins hydrographiques et systèmes aquifères

Bassins hydrographiques

Le réseau hydrographique national est subdivisé en deux grands ensembles :

 le bassin du fleuve Niger couvrant la partie occidentale du pays, qui est composé du fleuve Niger, de ses affluents de la rive droite et de la rive gauche, et des cours d'eau intérieurs dont certains rentrent au Nigeria pour rejoindre la rivière Sokoto, affluent du fleuve Niger;

⁴ Etude diagnostique de la situation actuelle des ressources en eau au Niger dans le cadre du Projet d'élaboration du PANGIRE; Rapport thématique 1 version finale : connaissance des ressources en eau; Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement; mai 2015



2. le bassin du Lac Tchad couvrant la partie orientale du pays. Il comprend : (i) la Komadougou Yobé qui forme la frontière entre le Niger et le Nigeria avant de se jeter dans le lac Tchad, (ii) les Koramas et (iii) le lac Tchad.

Systèmes aquifères

Le Niger dispose d'importantes ressources en eau souterraines réparties dans des formations géologiques dont les âges vont du Précambrien au Quaternaire récent, et constituant plusieurs systèmes aquifères dont :

- ☐ Les aguifères discontinus du socle du Précambrien et de l'Infracambrien ;
- Les aquifères multicouches et monocouches à nappes captives, semi-captives ou libres des bassins sédimentaires des lullemeden à l'Ouest et du Lac Tchad à l'Est.

2.1.1.3 Potentialités en ressources en eau

Le Niger dispose d'un potentiel hydraulique théorique considérable, mais difficilement mobilisable et se trouve confronté à d'importants problèmes liés à la gestion durable. Il en résulte que les besoins (domestiques et agricoles) sont loin d'être couverts, engendrant ainsi une dégradation accélérée de son capital productif.

2.1.1.3.1 Ressources en eau de surface

<u>Les eaux de surface</u> (fleuve, rivières, ruisseaux, mares, koris, lacs...) représentent **30** milliards de m³ par an dont moins de **1** % est exploité.

Le territoire nigérien compte plus de **1000 mares, parmi lesquelles 175 sont permanentes**. Ces ressources en eau participent de façon importante à l'alimentation des populations et du bétail, ainsi qu'à la production agricole de décrue ou irriguée.

2.1.1.3.2 Ressources en eau souterraines

<u>Les ressources en eau souterraines</u> sont constituées par des ressources renouvelables (alluviales, aquifères du quaternaire et du Continental terminal), et des ressources non renouvelables. **Les ressources en eau renouvelables représentent 2,5 milliards de m³** (dont moins de **20 % sont exploitées**). Les ressources non renouvelables sont évaluées à 2 000 milliards de m³, quasiment inexploitées en agriculture et AEP⁵, elles commencent à l'être surtout par l'exploitation minière et pétrolière.

2.1.1.4 Suivi des ressources en eau

2.1.1.4.1 Ressources en eau de surface

La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, à travers la Direction de l'Hydrologie, est la structure technique chargée du suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface (cours d'eau et plans d'eau) sur l'ensemble du territoire national.

La gestion des données hydrologiques est réalisée à trois (3) niveaux :

 les services déconcentrés (Directions Régionales de l'Hydraulique) qui assurent le traitement des informations qu'ils collectent, et développent des bases (régionales) de données hydrologiques;

⁵ Source : MHA, 2015, Etude diagnostique de la situation actuelle des ressources en eau dans le cadre du projet PANGIRE



-

- les services centraux de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), notamment la Direction de l'Hydrologie et son Centre National de Prévisions Hydrologiques, qui interviennent également dans la collecte et le traitement des données (stations et réseau de PCD du projet Niger-HYCOS);
- La base (nationale) de données hydrologiques de la DGRE qui centralise l'archivage de l'ensemble des informations collectées sur le réseau des Régions.

Les données primaires sur les eaux de surface sont sous forme de hauteur d'eau et débits. Celles-ci ont trois (3) origines principales :

- les relevés des hauteurs d'eau effectués directement à l'aide des fiches standardisées par les observateurs des stations hydrométriques;
- les cotes obtenues à partir de l'exploitation des enregistrements des limnigraphes ;
- les hauteurs d'eau télétransmises, provenant des plates-formes de collecte automatique des données (PCD).

Un réseau de stations d'observation / suivi des cours d'eau a été mis en place depuis 1929 et est constitué actuellement de :

- 69 stations hydrométriques ;
- 34 pluviographes;
- 80 pluviomètres.

Excepté la station de Niamey, aucune station hydrométrique n'a fait l'objet d'un ajustement récent de sa courbe de débits réels avec les hauteurs d'eau relevées. Cette absence de réactualisation signifie que certaines données de débits peuvent être entachées d'imprécisions.

2.1.1.4.2 Ressources en eau souterraines

Appuyées par des projets, les Directions Régionales de l'Hydraulique suivent autant que possible un certain nombre de piézomètres. Elles ne disposent d'aucun budget significatif pour cette activité clé.

Selon l'OSS⁶, le réseau piézométrique actuel du Niger comporte 308 points d'observation captant différentes nappes. Il se compose de 132 forages, 103 puits, 72 piézomètres et un (1) puits-forage. Il n'est pas aussi bien organisé que celui des eaux de surface. Son suivi est effectué par les directions régionales du Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour certains aquifères sensibles pour lesquels un réseau dit minimum de 83 points de mesures a été identifié en 1999.

2.1.1.5 Qualité des ressources en eau

2.1.1.5.1 Eau du fleuve Niger

Très peu de données régulières et fiables relatives aux qualités physico-chimiques et bactériologiques sont disponibles sur le fleuve Niger. Cependant, la SEEN prélève des échantillons et procède à des analyses quotidiennes.

Une analyse des données sur les matières en suspension montre que celles-ci varient fortement selon la période de l'année. Les teneurs les plus élevées sont enregistrées

⁶ OSS, 2011, Suivi évaluation des aquifères transfrontaliers



_

pendant la période pluvieuse (juin – septembre). A cette période des teneurs de l'ordre de 2 g/l de matière en suspension, sont obtenus. Ceci dénote l'écoulement vers le fleuve d'eaux pluviales bien chargées en limons, argiles et autres particules fines de déchets solides divers.

2.1.1.5.2 Qualité des eaux souterraines

Des données importantes sur la qualité des eaux souterraines ont été collectées à partir de deux sources : la SEEN et la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).

La SEEN effectue des analyses physico-chimiques sur les sources d'approvisionnement des stations de distribution. Elle ne dispose que de trois stations de pompage sur le fleuve. Le reste est prélevé à partir de forages ou de puits.

La Direction Générale des Ressources en Eau, à travers les directions régionales, dispose d'une banque de données sur la qualité physico-chimique des forages existants dans les différentes Régions.

2.1.1.6 Eaux transfrontalières

Le Niger partage avec les pays limitrophes plusieurs bassins versants et aquifères, dont les plus importants sont :

- Bassin hydrographique du fleuve Niger;
- Bassin hydrographique du lac Tchad;
- Bassin hydrogéologique du Système Aquifère des Iullemeden.

Ces bassins sont gérés par le biais des structures mises en place dans le cadre de la coopération multilatérale.

Il existe actuellement trois principales institutions assez bien actives : l'«Autorité du Bassin du Niger (ABN), la «Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), et l'«Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) ». Leurs missions premières sont liées à une gestion concertée, équitable et durable des ressources en eau concernées.

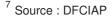
2.1.2 Aires protégées et zones humides

Les ressources naturelles renouvelables associées (flore et faune) sont riches et variées, mais elles sont dans un état de dégradation préoccupant.

La superficie totale des aires protégées du Niger est de l'ordre de 18,11 millions d'hectares représentant 14,29% de la superficie du territoire⁷. Cela est supérieur à la norme internationale requise qui est de 11%.

Par ailleurs, le Niger totalise une superficie de 4,32 millions d'hectares de zones humides d'importance internationale, en 2013.

Le Niger s'est engagé à préserver ses écosystèmes à travers un certain nombre de conventions internationales : convention de Ramsar sur les zones humides (1971), convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices (1979), Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (1995), AGENDA 21 (1992).





2.1.3 Eau, environnement et santé

Selon le Ministère de la Santé Publique en 2006, sur les dix maladies les plus représentées au Niger, huit sont liées à l'eau.⁸

Globalement, l'évolution des maladies liées à l'eau dépend des conditions environnementales locales (assèchement des plans d'eau, création des retenues d'eau et leur utilisation). Ces écosystèmes favorisent aussi certains facteurs de morbidité et de mortalité accrue pour les populations riveraines par le développement de vecteurs liés essentiellement aux micro-organismes et à la faune qui fait partie intégrante de la biodiversité. Toutefois la dynamique écologique actuelle est du de plus en plus à l'action de l'homme sur le milieu (barrage, irrigation, pâturages, etc.).

Les périodes de pluies correspondent à une recrudescence de certaines maladies (en particulier le paludisme) en raison de la stagnation des eaux à proximité des zones habitées. Les autres risques sanitaires (par exemple les maladies diarrhéiques) sont aggravés par les déchets solides non ramassés pendant la saison sèche et qui sont remobilisés par l'eau stagnante en saison des pluies. Ces déchets pourrissent et offrent un milieu favorable à la croissance idéal aux germes pathogènes.

2.1.4 Usages de l'eau

2.1.4.1 Alimentation en eau potable et assainissement

□ Alimentation en eau potable

Au Niger l'atteinte de l'OMD relatif à l'accès à l'eau potable AEP reste partielle. En milieu urbain, l'objectif était de porter le taux d'accès théorique de 64,5% en 2010 à 82,5% en 2015¹⁰ (OMD). En milieu rural, l'objectif était de porter le taux d'accès à l'eau potable de 48% en 2010 ¹¹ à 58% en 2015 (OMD)¹².

En effet, beaucoup de centres urbains ont des ratios de consommation effective bien en dessous de la dotation de base théorique (50 l/j/hab.), alors que d'autres (Niamey, Tillia...) ont des taux de desserte élevés. Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA) prévoyait l'intégration de 40 centres dans le périmètre d'affermage. A ce jour, uniquement deux ont été intégrés dans le périmètre.

Concernant le milieu rural, les indicateurs de l'AEP sont en baisse. Les nouveaux calculs suggèrent un gap non négligeable entre les résultats attendus du PN-AEPA et l'état 2013 des équipements. De plus, le taux d'accès théorique (TAt), qui est l'indicateur phare du soussecteur, a baissé par rapport aux objectifs. Un peu moins de la moitié des communes ont toujours un TAt < 50%.

□ Assainissement

L'atteinte de l'OMD relatif à l'accès aux services d'assainissement reste difficile à atteindre, en particulier pour le milieu rural.

¹² Source : MHA, 2011, PN-AEPA



⁸ Source : Nguengar NASSARTEBAYE, 2011, Accès à l'eau potable et à l'assainissement; quels enjeux pour la santé dans les quartiers précaires? Etude appliquée au quartier Gamkallé de la commune IV de Niamey au Niger, Université Abdou Moumouni de Niamey - Maîtrise de géographie

⁹ Source : MHA, 2011, PN-AEPA ¹⁰ Source : MHA, 2011, PN-AEPA

¹¹ Source : MHA, 2011, PN-AEPA

En milieu urbain, l'objectif était de porter le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base de 79% en 2009 ¹³ à 100% en 2015 (OMD)¹⁴.

En milieu rural, le pourcentage des populations disposant de latrines devait passer de 7% en 2009 15 à 25% en 2015 (OMD) 16 .

L'accès à un d'assainissement amélioré est caractérisé aussi, par de fortes disparités entre Régions et entre milieu urbain et milieu rural. En effet, deux groupes se dégagent : celui à forte proportion d'utilisation des systèmes d'assainissement améliorés qui sont Niamey (87,6%) et Agadez (73,9%) et, celui à faible proportion d'utilisation de ce type de système qui sont Tillabéry (7,8%) et Zinder (9,2%).¹⁷

2.1.4.2 Agriculture, Elevage et Pêche

□ Agriculture

Le Niger dispose d'un potentiel en terre irrigable de plus de 270 000 hectares, dont plus de 52 % situés autour du fleuve Niger. Certaines études récentes indiquent que ce potentiel est beaucoup plus important, en particulier dans la vallée du fleuve Niger.

La mise en valeur de ce potentiel se traduit à l'horizon 2015 (SNDI/CER) par des besoins en eau estimés à environ 788 millions de m³.

Cette demande est très inférieure aux ressources en eau disponibles ; l'équilibre global est satisfait avec une large sécurité. Cependant, cette situation cache une forte contrainte liée à la construction des ouvrages de mobilisation des ressources en eau à des fins d'irrigation, couplée à la problématique de la disponibilité de l'énergie pour le pompage.

□ Elevage

Au Niger, l'élevage est pratiqué par près de 87% de la population active, soit en tant qu'activité principale, soit comme activité secondaire après l'agriculture.

En 2015, le cheptel national compte plus de 42 millions de têtes, toutes espèces confondues.

La zone à vocation pastorale couvre une superficie de 62 millions d'hectares. L'intégrité de cette zone est périodiquement remise en cause (grignotage de la zone pastorale par une agriculture extensive au nord de la limite des cultures).

L'abreuvement du cheptel est confronté à plusieurs problèmes, en particulier :

- le faible maillage et l'insuffisance des points d'eau ;
- l'assèchement précoce des plans d'eau de surface ;
- les difficultés d'exhaure dans les zones où le niveau de captage des aquifères est relativement profond
- le rabattement des nappes phréatiques ;
- la faible prise en charge de l'entretien des ouvrages réalisés.

¹⁷ Source : Water Aid, Financement du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au Niger



¹³ Source : MHA, 2011, PN-AEPA

¹⁴ Source : MHA, 2011, PN-AEPA

¹⁵ Source : MHA, 2011, PN-AEPA

¹⁶ Source: MHA, 2011, PN-AEPA

Ces problèmes sont à l'origine et accentuent de multiples conflits d'usages des ressources naturelles entre agriculteurs, agro-pasteurs et pasteurs.

□ Pêche

La pêche et l'aquaculture constituent des activités socio-économiques très importantes pour le Niger, employant 50 000 personnes et générant un chiffre d'affaires de 49,85 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 76 millions d'euros. Le potentiel de production annuelle moyenne de poisson est estimé à 25 000 tonnes¹⁸.

Les zones de production sont constituées par le fleuve Niger sur 73 000 hectares, le lac Tchad sur 310 000 hectares et la Komadougou Yobé sur environ 600 hectares¹⁹.

La maîtrise de l'eau peut conduire à un développement considérable de la pêche dans les réservoirs de retenues ou dans des bassins piscicoles.

Malgré la richesse de l'écosystème aquatique, le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture au Niger doit faire face aux problèmes clés suivants :

- la dégradation des écosystèmes aquatiques due à : différentes formes de pollution des eaux, l'érosion des berges, l'ensablement et l'envasement des plans et cours d'eau ;
- l'envahissement des eaux de surface par certaines plantes aquatiques (jacinthe ii) d'eau, typha...);
- la contamination par les pesticides, les divers intrants chimiques utilisés dans iii) l'agriculture et les hydrocarbures découlant du commerce illicite et frauduleux d'essence frelaté;
- la pollution par les eaux usées/eaux d'égout, les huiles usées non traitées et les iv) déchets et ordures ménagères.

Hydroélectricité 2.1.4.3

L'amélioration de l'accès à l'énergie électrique est inscrite comme une priorité de premier ordre dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) du Niger 2012 -2015.

Le Niger dispose d'un potentiel hydro-électrique important de plus de 378 MW, réparti sur trois sites dont Kandadji (230 MW), Gambou (122,5 MW) et Mékrou (26 MW).

La valorisation de ce potentiel est à même de contribuer significativement à la satisfaction de la demande d'énergie électrique du Niger qui s'élèverait en 2020 à 929 GWh²⁰.

2.1.4.4 Navigation

Le fleuve du Niger est navigable en hautes eaux depuis la frontière du Nigeria (Malanville-Dolé) jusqu'à Niamey même avec de gros chalands (336 km). En amont de Niamey, la navigation est encore possible jusqu'à Meana-Tillabery en dépit de nombreux écueils (170 $km)^{21}$.

²¹ Source: Synthèse des connaissances hydrologiques et potentiel en ressources en eau fleuve Niger ; ABN,



¹⁸ Source : Capitaine Adamou Salissou, 2013, Impacts du changement climatique sur la pêche au Niger.

¹⁹ Source: Capitaine Adamou Salissou, 2013, Impacts du changement climatique sur la pêche au Niger : Quel avenir pour les gens de l'eau

²⁰ Source: ABN, Plan d'Action De Développement Durable Du Bassin Du Niger-Phase I, 2007

Les opportunités pour le transport fluvial sont dépendantes du débit dans les parties navigables du fleuve. Les débits minima calculés pour que la navigation soit possible, à Niamey sont de 1 000 m³/s. En se basant sur les débits moyens disponibles dans les biefs du fleuve à l'heure actuelle, on constate que le transport fluvial n'est possible que pendant un nombre limité de mois dans l'année. Cette situation demeurera inchangée, si des mesures particulières ne sont pas prises pour stimuler le transport fluvial, tel que le curage du fleuve, le lâchage d'un débit d'étiage qui favorise ce genre de transport, la construction d'infrastructures portuaires, etc²².

2.1.4.5 Usages industriel, minier, pétrolifère et minéral

Au Niger, les sources d'alimentation en eau à usage industriel sont possibles :

- via la SEEN, lorsque l'industrie s'inscrit dans le tissu urbain ;
- via une exploitation privée : les industriels conçoivent, financent et réalisent les travaux d'équipement et exploitent des points d'eau en régie ;
- Via les vendeurs de pur-water qui constituent un maillon très important dans l'alimentation en eau des populations, même si la qualité reste à désirer, et sans compter leur participation à la pollution urbaine.

En 2013, la SEEN a desservi 221 abonnés industriels actifs sur le territoire. Ceci représente une demande industrielle cumulée de 482 mille m³ / an. La ville de Niamey est de loin la plus grosse consommatrice avec 83% de la consommation totale (nationale) d'eau à usage industriel. Le reste se partage à peu près à parts égales entre les autres capitales régionales.

L'extraction d'or à petite échelle est répandue dans l'Ouest du pays. Cette extraction utilise des ressources en eaux de surface (fleuve Niger et mares). Tous les ans, les exploitants utilisent 1,2 millions de m³.

L'extraction d'uranium est concentrée dans les zones d'Agadez, Arlit et Akokan, et nécessite l'exploitation des aquifères sous-jacents. En 2013, les principales sociétés minières SOMAÏR et COMINAK ont consommé et utilisé plus de 14 millions de m³. Cette consommation est caractérisée par une augmentation substantielle.

Le secteur pétrolier puise plus de 4 600 m³/j d'eau à partir de la nappe pliocène du Manga/Diffa. Ce volume est utilisé pour la base vie, le prétraitement industriel et les opérations de forage (foration, testing, injection...).

Le secteur de l'eau minérale est caractérisé par une demande de plus en plus importante. La production annuelle réalisée par plusieurs sociétés s'élève à 2 840 m³/an.

Ces différents usages présentent plusieurs problèmes de conflits d'usage et de partage de la ressource, engendrés entre autres par la surexploitation localisée des ressources en eau de surface et souterraines, ou par leur pollution et/ou l'insuffisance de traitement des rejets industriels.

2.1.4.6 Besoins environnementaux

Le pays regorge de nombreux sites d'écotourisme dont, la périphérie du parc zoologique du W, la zone des girafes du Kouré, le bassin des hippopotames d'Ayorou, le massif de Termit dans l'Aïr / Ténéré, au Nord. La réalisation du barrage de Kandadji permettra la mise en place d'un nouveau pôle d'écotourisme.

²² Source: Etude d'optimisation des opportunités de développement dans le Bassin du Niger; ABN 2006



_

Le débit écologique, nécessaire au maintien de la biodiversité et au bon fonctionnement des écosystèmes, y compris les sites écotouristiques, est estimé à 101,61 m³/s pour le fleuve du Niger.

2.1.5 Besoins des différents secteurs usagers et adéquation avec les ressources en eau mobilisables

Les prélèvements totaux d'eau de surface et d'eau souterraine peuvent être estimés à 1200 millions de m³/an pour 2015 et peuvent atteindre jusqu'à 1700 millions de m³/an à l'horizon 2025²³, suivant une projection tendancielle.

Avec le développement des prélèvements dans le cadre des différents stratégies et programmes de développement sectoriels, les prélèvements annuels pour satisfaire les différents besoins en eau à l'horizon 2025 évolueront à plus de 9,2 Milliards de m³, ventilés suivant les usages dans le tableau n°1. Ils restent largement inférieurs aux ressources en eau renouvelables annuellement estimées à plus de 32,5 milliards de m³ par an.

Tableau 1 : Estimation des ressources en eau mobilisables et des besoins sectoriels et totaux en eau à l'horizon 2025 (en millions m³)

| (X10 ⁶ m ³) | 2015 2020 | | 2025 | | | |
|--|------------|-----------|-----------|--|--|--|
| Ressources en eau de surface | 30 000,000 | | | | | |
| Ressources en eau souterraines renouvelables | 2 500,000 | | | | | |
| Demande en eau | 7 604,650 | 8 496,150 | 9 214,100 | | | |
| Eau d'irrigation | 4 059,000 | 4 865,000 | 5 485,000 | | | |
| AEP | 126,250 | 176,946 | 235,101 | | | |
| Industrie et mines | 33,300 | 40,300 | 48,800 | | | |
| Abreuvement du cheptel | 225,600 | 253,400 | 284,700 | | | |
| Débit écologique | 3 160,500 | 3 160,500 | 3 160,500 | | | |
| Prélèvements actuels(2015) et tendanciels (2025) | 1 200,000 | | 1 700,000 | | | |

L'adéquation entre ressources et besoins en eau est toutefois contrariée dans la réalité par les **problèmes de disponibilité et/ou de qualité** (salinité, pollution) qui peuvent se poser localement. La répartition aussi bien dans le temps que dans l'espace des ressources en eau n'est pas toujours conforme à celle de leurs usages. Ainsi, elles sont abondantes dans certaines Régions alors que d'autres en manquent cruellement. Parfois, les zones les plus dépourvues correspondent aux zones d'usages les plus importants, c'est l'exemple du Sud du pays.

²³ Source : MHA, 2015, Etude diagnostique de la situation actuelle des ressources en eau dans le cadre du projet PANGIRE



-

En conséquence, il est nécessaire d'assurer une évaluation plus opérationnelle de l'adéquation entre ressources disponibles et besoins en eau. Pour ce faire, il faudra, envisager des échelles territoriales de proximité, se soucier de la durabilité de l'usage en comparant les besoins exprimés au renouvellement de la ressource, et prendre en compte la nécessité de préserver les écosystèmes et les services environnementaux.

2.1.6 Problèmes liés à la gestion des ressources en eau et à la préservation de l'environnement

Malgré ses conditions climatiques qui sont marquées par une grande variabilité spatiale et temporelle, le Niger recèle d'importantes ressources en eau de surface et souterraines offrant des possibilités avérées de création de richesses et d'accélération de la croissance économique. Ces possibilités se trouvent actuellement handicapées par plusieurs problèmes liés à la gestion de ces ressources, en particulier :

- La faible densité des réseaux nationaux de suivi hydrométrique, piézométrique et de la qualité, entravant lourdement une connaissance approfondie des ressources en eau;
- Le déficit chronique de mobilisation desdites ressources en eau au profit de la promotion d'activités économiques porteuses telles que l'agriculture irriguée, le développement de l'élevage intensif, le développement de l'aquaculture, la production d'énergie hydro-électrique, le transport fluvial, etc.

Ces problèmes sont accentués par l'accès difficile et partiel à l'information existante sur les ressources en eau, par l'insuffisance des ressources financières et plus généralement par les capacités limitées des acteurs du secteur de l'eau.

Aussi, ce potentiel en eau, et les écosystèmes qui s'y rattachent, sont vulnérables et exposées à plusieurs risques dont :

- (i) les menaces d'origine bioclimatique, avec les perspectives d'une hausse accrue de l'évapotranspiration avec celle des températures ;
- (ii) l'érosion éolienne et hydrique et l'ensablement des réservoirs et chenaux ;
- (iii) l'envahissement des plans d'eau par les mauvaises herbes :
- (iv) les risques d'origine anthropique générés par l'occupation anarchique des berges des cours d'eau ;
- (v) l'exploitation inconsidérée des ressources halieutiques ;
- (vi) les pollutions d'origines diverses, domestiques, agricoles, industrielles et minières, etc. ;
- (vii) les risques de recrudescence de certaines maladies (en particulier le paludisme).

Cette vulnérabilité est accentuée par les effets dus au changement climatique qui concernent à la fois la pluie, les ressources en eaux de surface, et les ressources en eaux souterraines. Ces effets se trouvent amplifiés par l'insuffisance des initiatives d'adaptation au changement climatique en termes d'action de protection des ressources en eau et des écosystèmes, de protection sociale des populations, et de renforcement des capacités d'adaptation et d'intervention des acteurs.



2.2 Rappel des aspects politiques, juridiques et institutionnels relatifs à la Gouvernance de l'eau au Niger

2.2.1 Cadre politique du secteur de l'eau

La bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'environnement est généralement favorisée par l'existence de la volonté politique et d'une base politique et juridique spécifique à l'échelle régionale et nationale.

A l'échelle régionale, le Niger est un pays membre de la CEDEAO. A l'échelle des bassins transfrontaliers, il est membre des organismes de bassins que sont : l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), ainsi que de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Ces organismes internationaux disposent d'un arsenal juridique et de documents de planification stratégique et opérationnelle régionale et transfrontalière solide pour la gestion durable et l'aménagement des bassins. Il s'agit notamment de :

- la Déclaration de Ouagadougou sur la GIRE, adoptée lors de la Conférence Ouest Africaine sur la GIRE, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 3 au 5 mars 1998 ;
- le Plan d'Action Régional GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO), adopté en décembre 2000 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Bamako (Mali);
- la Politique Régionale des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest, adoptée par les Chefs d'Etat de la CEDEAO en 2008, suivant l'Acte additionnel A/SA.5/12/08 portant adoption de la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (Abuja, Nigéria);
- la Charte de l'Eau du Bassin du Niger, adoptée suivant la Décision n° 2 du 8^{ème}
 Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN, réuni le 30 avril 2008 à Niamey (République du Niger);
- La Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad, adoptée le 30 avril 2010 par le 14^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission du Bassin du Lac Tchad (N'Djamena, Tchad).

Le Niger adhère à la vision africaine eau 2025. Cette vision s'adosse sur les OMD et les ODD.

Aussi, divers documents de politiques sectorielles et intersectorielles ont été élaborés :

- Le Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, approuvé par l'État en 1993 et actualisé en 1997.
- Le document de «Politiques et stratégies pour l'Eau et l'Assainissement» (Mai 2001), qui a retenu la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), comme instrument de gestion du patrimoine hydrique.
- Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA 2011-2015), adopté suivant le décret n° 2011-671/PRN/MH/E du 23 décembre 2011 : Il a pour but de planifier les besoins en investissement pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement jusqu'à l'horizon 2015 (OMD). Il a mis en adéquation les objectifs à atteindre avec le renforcement des capacités opérationnelles du secteur.



- La Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER), validée en 2003 et relue en 2005. Elle retrace les priorités nationales et se fixe comme objectif général « d'améliorer la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14% en 2001à 28% en 2015 ».
- Le Document de Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP), adopté suivant le décret n° 2014-447/PRN/MH/A/MEL du 04 juillet 2014 : au nombre des objectifs spécifiques assignés à la SNPH nous notons : i) régionaliser la stratégie nationale en hydraulique pastorale ; ii) affirmer une politique de mobilisation et de Gestion Intégrée des Eaux de surface ; iii) assurer la gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale ; iv) promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale ; v) mettre à jour de façon continu et périodiquement, et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral.
- Le Document de «Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base au Niger SOPHAB- 2014-2018», adopté suivant le décret n° 2014-507/PRN/MHA du 31 juillet 2014. Cette stratégie a pour objectifs spécifiques de : i) Promouvoir le changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement ; ii) contribuer à l'émergence d'une synergie d'interventions entre les différents acteurs du secteur de manière à harmoniser les actions et iii) appuyer l'accès des populations aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement tout en assurant l'équité inter et intra régionale.
- La politique de réforme du sous-secteur de l'hydraulique urbaine, consacrée par la loi n° 2000-12 du 14 août 2000, portant réorganisation de l'activité de production, transport et distribution de l'eau dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et créant la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2010-91 du 23 décembre 2010, qui a abouti à la création de deux (2) sociétés dans le sous-secteur que sont : (i) la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et (ii) la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN).
- La Politique 3N «Les Nigériens Nourrissent les Nigériens» pour la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable, adoptée en avril 2011 pour la période de 2011 à 2015 et qui s'inscrit dans le cadre d'un développement agricole durable qui s'entend comme étant le développement des productions végétales, animales, forestières, fauniques et halieutiques, à travers la mobilisation des eaux de surface et des eaux souterraines. La GIRE est notamment concernée par les axes de la Politique 3N, ayant trait à la nutrition, l'hydraulique pastorale, et le développement social intégrant l'accès à l'eau potable et de l'assainissement des populations.
- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES): Adopté suivant le décret n°2012-339/PRN/MP/AT/DC du 1er août 2012, qui représente l'unique cadre de référence, en matière de développement économique et social sur la période 2012-2015 pour le Niger. Il assure la cohérence et la coordination de l'ensemble des cadres d'orientation du développement global et sectoriel, à court et à moyen termes et aux niveaux national, régional, et local.



- Le document cadre de politique nationale de décentralisation 2012-2022, adopté par le décret n° 2012-104 /PRN/MI/SP/DAR du 30 mars 2012. Il a pour objectif global de faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et à la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale.

Plusieurs autres documents ont été adoptés et sont relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'eau potable et à l'assainissement, au développement agricole, à l'aménagement du territoire, à l'exploitation minière, au développement urbain, au développement industriel, à la protection de l'environnement, et au développement sanitaire.

Par ailleurs, il faut signaler l'élaboration de deux (2) documents en cours dans le secteur de l'eau, en l'occurrence :

- Le «Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement PROSEHA 2016-20130 » (Version Provisoire juin 2016) qui poursuit les deux (2) objectifs généraux suivants :
- Objectif général 1 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous. Cet objectif répond à l'engagement du Niger à mettre en œuvre les ODD ;
- Objectif général n°2 : Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale.
- Le «Programme Hydraulique Rurale Appui au Secteur Eau et Assainissement au Niger – PHRASEA Phase 2 (2017-2020)», dont le PROSEHA constitue son cadre de référence.

2.2.2 Principales dispositions juridiques relatives aux aspects de gouvernance de la GIRE

Le Niger dispose d'un arsenal juridique fourni consacrant les principes et normes internationales modernes en matière de gestion des ressources naturelles d'une manière générale et des ressources en eau en particulier. Cet arsenal juridique est composé des textes spécifiques et sectoriels relatifs à la gestion des ressources en eau, des textes en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement et des textes à caractère général mais contenant des dispositions en matière de gestion des ressources en eau. Il s'agit entre autres de :

- l'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger;
- la loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
- l'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code Rural :
- la loi n°98-042 du 07 décembre 1998 portant Régime de la Pêche ;
- la loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger :
- l'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger.



Les principales dispositions réglementaires relatives aux aspects de gouvernance de la GIRE», émanent essentiellement du code de l'eau, ainsi que d'autres codes, lois et textes réglementaires. Le rappel de ces dispositions est développé dans les paragraphes suivants.

2.2.2.1 L'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger

Le Code de l'eau au Niger est le cadre de référence juridique en matière de gestion des ressources en eau au Niger et contribue à la codification et au développement de la législation du secteur de l'eau et de l'assainissement. A ce titre, il détermine les règles et modalités d'une gestion et d'une utilisation durable, équitable et coordonnée des ressources en eau, guidées par les principes modernes du droit international des ressources en eau. Le principe de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, en tant qu'«approche globale et intégrée des ressources en eau par Unité de Gestion des Eaux ou système aquifère» y occupe une place de choix. Ceci implique :

- la nécessité d'associer les usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau;
- la reconnaissance du rôle essentiel dévolu aux femmes dans la mise en valeur et la préservation des ressources en eau;
- la reconnaissance de la valeur économique de l'eau ;
- le principe de l'utilisation équitable et raisonnable de l'eau».

Outre ce principe cardinal qu'est la GIRE tel que développé en son article 9, le Code de l'eau au Niger consacre :

- le droit fondamental d'accès à l'eau à chaque citoyen (article 4);
- l'eau en tant que bien écologique, social et économique dont la préservation est d'intérêt général et dont l'utilisation sous quelque forme que ce soit, exige de chacun qu'il contribue à l'effort de la collectivité et/ou de l'Etat, pour en assurer la conservation et la protection (article. 6);
- la prise en compte de toutes les activités/usages/utilisations en matière de gestion des ressources en eau et la non priorisation des usages (articles. 7 et 8);
- l'obligation faite aux autorités compétentes, d'informer et de faire participer les populations (public) concernées par un aménagement hydraulique, une mesure ou un plan de gestion de l'eau, à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions y afférentes;
- les principes du «préleveur-payeur» et de «pollueur- payeur» (articles 12 et 13);
- le principe de gestion concertée des ressources en eau transfrontalières (article 14).

Par ailleurs, le Code de l'Eau institue un Fonds national, régional, départemental et communal de l'Eau et de l'Assainissement (articles 36-40). Il consacre la domanialité publique du patrimoine hydrique (articles 15-17) et le principe de transfert de son domaine public hydraulique à une collectivité territoriale (article 26) dans le cadre de la mise en œuvre des



principes fondamentaux de la libre administration des Collectivités Territoriales, tels que consacrés par la politique de déconcentration et de la décentralisions²⁴.

Sont aussi prévus des outils de planification nécessaires à la gestion durable des ressources en eau dont le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en eau (articles 31à 35)²⁵.

Le Code de l'Eau institue des Unités de Gestion des Eaux (UGE), en tant que cadre physique de gestion et de planification des ressources en eau sur le territoire national (Article 27). Dans le contexte de la GIRE, il institue en outre un cadre institutionnel (article 21 à 30) composé notamment :

- de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- de la Commissions de Gestion de l'Eau au niveau des UGE ; et
- des Organes locaux de gestion de l'eau.

En tout état de cause, les aménagements, les ouvrages, les installations et les activités sont soumis aux régimes suivants :

- le régime de la déclaration ;
- le régime de l'autorisation ;
- le régime de la concession d'utilisation de l'eau (article 43 et ss).

Il est cependant à relever que plusieurs textes d'application du Code de l'Eau ne sont pas encore élaborés dont ceux relatifs à la mise en œuvre de la GIRE. Avec l'adoption du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), ces textes doivent nécessairement être élaborés et adoptés en vue de l'opérationnalisation de la mise en œuvre du PANGIRE.

2.2.2.2 Autres textes réglementaires

☐ La loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement :

Cette loi fixe le cadre juridique général et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger, tels que consacrés par le droit international de l'environnement²⁶.

Cette loi consacre l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, en abrégé PNEDD (article. 12). Elle institue aussi :

un Fonds National de l'Environnement ayant pour objet le financement de la Politique Nationale de l'Environnement qui sert notamment à l'appui aux actions des services publics de l'Etat, des collectivités locales et des particuliers en matière de protection et d'amélioration de l'environnement (article 15) ;

Collectivités Territoriales de la République du Niger, Livre I, Titre I et ss ²⁵ Il s'agit de :(i) la Politique Nationale de l'Eau ; (ii) le Plan d'Action National de Gestion des Ressources en Eau ; (iii) les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau





²⁴ Pour plus de détails, voir : Ordonnance N° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des

- l'Etude d'Impact sue l'Environnement (EIE) pour toutes activités, projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement (article 31).

Elle consacre en outre, le principe de la participation et de l'information/sensibilisation de la population à la gestion de l'environnement ainsi que de leur «représentation au sein des organes consultatifs et de concertation de l'environnement » (article. 19).

Par ailleurs, au sens des dispositions des articles 42 et ss. «Toute utilisation de l'eau. création, modification et utilisation d'ouvrages hydrauliques doivent être conçues dans le cadre du bassin hydrologique et hydrogéologique afin de causer le minimum de perturbation au cycle hydrologique à la quantité et à la qualité des eaux».

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles transfrontalières (dont les ressources en eau partagées), la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement consacre la nécessité de la prise en compte des engagements internationaux souscrits par le Niger dans les cadres juridiques et politiques nationaux²⁷.

☐ L'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993, fixant les principes d'orientation du **Code Rural:**

Elle fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural.

Le Code Rural définit en son article 2 les ressources hydrauliques comme étant «l'ensemble des eaux de surface relevant du domaine de l'Etat et des Collectivités Territoriales, les eaux souterraines et les eaux privées».

Au sens de son article 7, l'organisation de l'espace rural et les normes d'utilisation des ressources naturelles rurales sont déterminées par les autorités compétentes en concertation avec les populations concernées.

Elle détermine les modes et modalités d'acquisition de la propriété foncière rurale (articles. 8-13) et le contenu du droit de propriété des terres agricoles (articles. 14-22).

Elle institue en son article 127 un document-cadre dénommé «Schéma d'Aménagement Foncier» dont l'objet est de préciser les espaces affectés aux diverses activités rurales ainsi que les droits qui s'y exercent. Aussi, au sens de l'article 129 du Code Rural, toute autorisation administrative d'utilisation de l'espace et d'accès aux richesses agricoles. sylvicoles et pastorales doit être conforme aux prescriptions du Schéma d'Aménagement Foncier (S.A.F.) qui détermine la répartition des espaces pastoraux (article 29).

☐ L'ordonnance n°2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme :

Au nombre des idées nouvelles apportées par l'ordonnance relative au pastoralisme, on note entre autres:

Au sens de l'article 28 de la loi n° 98-56 du 29 décembre 1998, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement en République du Niger, oblige le Ministère en charge de l'environnement à «s'assurer que les engagements internationaux souscrits par le Niger dans le domaine de l'environnement sont introduits progressivement dans la législation, la réglementation et la politique nationale» en la matière.



- la concrétisation du principe de transfert des compétences qui consacre les collectivités territoriales comme maître d'ouvrage dans la gestion des ouvrages pastoraux (puits et forages en zone pastorale) (article 21);
- la prise en compte, en zone agricole, de la nécessité d'une bonne intégration entre l'agriculture et l'élevage sous la responsabilité des régions (article 34).

La limite Nord des cultures définie par la loi n° 61-05 du 26 mai 1961 reste applicable aux dispositions en la matière de l'ordonnance n°2010-029 du 20 mai 2010, relative au pastoralisme, en attendant son actualisation qui doit prendre en compte le contexte actuel de la décentralisation et des changements climatiques (article 7).

Par ailleurs, toutes les ressources pastorales feront l'objet d'un **inventaire national** par le Secrétariat permanant national du code rural. Cet inventaire national tient lieu d'acte de classement sous réserve de sa confirmation par décret pris en conseil des ministres (article 10).

☐ La loi N° 60-28 du 25 mai 1960 fixant les modalités de mise en valeur et de gestion des aménagements agricoles réalisés par la Puissance publique :

L'un de texte de loi adopté depuis les années d'indépendance, mais qui est toujours en vigueur. Cette loi a permis d'aménager, en vue de leur mise en valeur, des périmètres **collectifs** de moyenne ou grande taille à maîtrise totale de l'eau (Aménagements Hydro-Agricoles – AHA) qui ont connu un essor important au cours des années 70-80 marquées par des sécheresses et une volonté politique affirmée visant l'autosuffisance alimentaire.

Plus de 80% de périmètres ont été réalisés entre 1977 et 1990 dans le cadre d'objectifs de renforcement de la sécurité alimentaire²⁸. Ils sont gérés par les producteurs organisés en coopératives encadrées par l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA).

☐ La loi n°98-042 du 07 décembre 1998 portant Régime de la Pêche

Au sens de son article 3, le droit de pêche appartient à l'Etat dans les eaux du domaine public, et son exercice peut être accordé par l'Etat, à titre onéreux ou gratuit, à ses nationaux ou des étrangers.

Cette loi crée un Fonds d'aménagement des pêches au Trésor National dont les recettes réservées serviront entre autres, à l'aménagement des ressources halieutiques, au contrôle de leur exploitation et à toute dépense dûment justifiée entrant dans le cadre de leur protection et de leur conservation.

☐ La loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger :

Elle a pour objet de déterminer le régime de gestion et de mise en valeur des ressources forestières qui constituent les richesses naturelles. Ils font partie intégrante du patrimoine commun de la Nation, que chacun est tenu de respecter et de contribuer à sa conservation et à sa régénération.

Au sens de l'article 4 du Régime Forestier, sont considérées comme ressources forestières, les forêts, les terres à vocation forestière et les parcs agro-forestiers.

²⁸Source : République du Niger, Ministère de l'Agriculture : Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN) (Partie 1), sept. 2013.



-

L'article 8 institue une **politique forestière nationale**, établie sur la base des données fournies notamment par **l'inventaire forestier national**, en vue de protéger et de valoriser les ressources forestières nationales.

Par ailleurs, les orientations générales de la politique forestière nationale font l'objet d'un plan forestier national qui fixe les objectifs à atteindre, décrit l'état des ressources et des besoins en produits forestiers, définit un programme d'action pour la protection et le développement des ressources forestières et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution de la politique forestière nationale (article 10). Aussi, la gestion des forêts domaniales se fait conformément aux plans d'aménagement forestier qui définissent les opérations et mesures à réaliser dans le temps et l'espace afin de tirer des rendements optimums et soutenus de la forêt, sans porter préjudice à sa capacité de régénération et de production à long terme, à son équilibre écologique et à sa diversité biologique (article 30).

☐ L'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger :

Ce code détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources. Il fixe le cadre juridique de gestion des Collectivités territoriales, dans le contexte de la décentralisation et de la déconcentration et réglemente le transfert de compétences et de ressources.

Aux termes de l'article 163 de ce code, les domaines dans lesquels le transfert peut s'opérer sont notamment : le foncier, la santé, l'hygiène et l'<u>assainissement, l'hydraulique,</u> l'agriculture l'élevage, la pêche l'environnement et la gestion des ressources naturelles, etc.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'eau accordent aux collectivités territoriales (Communes et régions collectivités territoriales) la maîtrise d'ouvrage d'hydrauliques. A ce titre, elles doivent organiser la gestion.

Mais le transfert n'est pas encore totalement effectif, malgré la signature des décrets portant transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales, notamment dans le domaine de l'hydraulique. Pour se faire, des textes d'application des deux (2) décrets du 26 janvier 2016 sont en cours d'élaboration.

Ainsi, à travers ses principes directeurs, la GIRE apporte sa contribution à la mise en œuvre de la décentralisation. En effet, le transfert des compétences et des ressources (responsabilités) en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement vers les collectivités territoriales sera appuyé par la GIRE, en application de l'un de ces principes clés, à savoir la participation de tous les acteurs.

2.2.3 Cadre institutionnel existant en matière de gestion de l'eau au Niger

Le cadre institutionnel global est caractérisé par un consensus à l'échelle régionale et du pays. Le cadre institutionnel régional est caractérisé par une adhésion aux principes de la GIRE et du Développement Durable, aux déclarations et conférences internationales sur l'eau, à la mise en œuvre du partenariat public et privé et à la gestion intersectorielle de l'eau.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est pris en charge à titre principal par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), mais également par d'autres Ministères et par les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé (local et international), les associations d'usagers du service public de l'Eau (AUSPE)



et les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE). Les partenaires au développement, réunis au sein d'un cadre de concertation, jouent aussi un rôle actif quant à la mise en œuvre des projets et programmes d'hydraulique au Niger.

Pour ce qui est des communes, les textes relatifs à la décentralisation ainsi que le Code de l'eau leur accordent des pouvoirs de régulation locale, en tant que maître d'ouvrage, en ce qui concerne l'affectation, la gestion, l'usage/utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles dont l'eau, l'élaboration des divers outils de développement économique et social et le contrôle de la conformité des réalisations. Dans chaque collectivité territoriale, l'opérationnalisation de la gestion décentralisée des ressources en eau s'appuie notamment sur la mise en œuvre du Plan Local Eau et Assainissement (PLEA).

Plusieurs initiatives de renforcement des capacités ont été engagées pour s'assurer que les acteurs remplissent leurs missions, au regard des enjeux et défis que pose la GIRE.

En effet, au Niger l'offre de formation est disponible (CFTEA, EMIG, AGRHYMET, Universités...) avec la collaboration des différents PTF (AFD, DANIDA, UE), et couvre l'essentiel des besoins de formation qu'elle soit initiale ou continue, des différents acteurs de l'eau.

Toutefois, les besoins en renforcement des capacités restent encore à satisfaire, en particulier pour le suivi des ressources en eau et de leur gestion en termes organisationnel, humain, managérial, instrumental (outils de gestion), informationnel et logistique (moyens de fonctionnement et d'actions).

Par ailleurs, des textes réglementaires complémentaires doivent préciser le statut juridique, les attributions, la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement des organes de gestion des ressources en eau dans le contexte de la GIRE, tels que prévus par le Code de l'Eau en son (article 21), ainsi que les interrelations qui doivent exister entre eux. Ces organes sont notamment :

- l'Etat et les collectivités territoriales ;
- la CNEA (Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement);
- les commissions de gestion de l'eau au niveau des UGE ;
- les organes locaux de gestion de l'eau.

Il s'agit donc de créer et de rendre fonctionnels les organes de GIRE à différents niveaux de gestion afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre du PANGIRE, une fois adopté.

2.2.4 Autres aspects de gouvernance : communication, financement et genre

2.2.4.1 Communication dans le domaine de l'eau

La richesse du cadre institutionnel, législatif et réglementaire et l'existence d'organes consultatifs opérationnels CNEA, CREA et PNE constituent un atout pour la communication dans le domaine de l'eau au Niger.

Aussi, la communication dans le secteur de l'eau est facilitée par plusieurs vecteurs très importants à l'instar des systèmes d'information de suivi et statistiques, les sites web des ministères du secteur de l'eau (MHA, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, etc.) et les outils d'IEC, dont le Guide de gestion des Adductions d'Eau Potable (AEP), le guide des maires sur l'assainissement dans le contexte de la décentralisation au Niger, les outils de communication en matière d'accès à l'eau du Code Rural, etc.



En dépit de ces atouts, l'absence d'une stratégie et d'un plan d'action intégrateur entrave l'efficacité des interventions et des synergies de communication axée sur l'eau, et en particulier en ce qui concerne la production, la diffusion et les échanges d'information de qualité en matière de GIRE au profit des acteurs et des différents publics cibles (usagers de l'eau).

2.2.4.2 Financement du secteur de l'eau

Le Gouvernement du Niger a montré un engagement politique clair en ce qui concerne l'amélioration du niveau de financement du secteur. Au cours des dix dernières années, le Niger a financé le secteur de l'eau et de l'assainissement à hauteur de 0,9% du PIB. Ce taux est au-dessus de la cible régionale fixée à 0,5 du PIB dans le cadre des engagements de Charm-el-Cheikh et de la Déclaration d'eThekwini.

Les contributions des bailleurs de fonds au budget du Gouvernement pour le secteur ont augmenté de manière significative en 2011 (35 milliards de FCFA), mais elles ont diminué en 2012.

Cependant, les niveaux de financement au cours de ces dernières années (de l'Etat, des PTF, des opérateurs privés, des collectivités décentralisées et des populations) restent encore loin des niveaux estimés nécessaires pour que le pays puisse avoir une évolution sensible vers l'atteinte des objectifs sectoriels (PDES, ODD, I3N, etc.).

La non-opérationnalité des divers Fonds (national, régional et communal de l'Eau et de l'Assainissement) et l'application partielle des principes de pollueurs-payeurs et de consommateurs-payeurs, prévus par le code de l'eau et d'autres lois, entravent la régénération de ressources financières pour le secteur de l'eau.

2.2.4.3 Aspects genre

Dans un contexte de prédominance de valeurs sociales patriarcales et autoritaires, les disparités entre hommes et femmes en matière de pauvreté sont profondes. La pauvreté touche pratiquement toutes les catégories de femmes notamment celles vivant en milieu rural Les femmes sont restées jusqu'à présent pratiquement marginalisées de l'ensemble des actions visant le développement communautaire.

Cependant la contribution de la femme rurale au développement socio-économique local prend de plus en plus d'ampleur avec les mutations que connaît le monde rural : exode rural, émigration des époux, scolarisation des enfants, demande croissante en main-d'œuvre engendrée par le développement des systèmes plus intensifs dans l'agriculture.

Mais, jusqu'à présent, la participation des femmes aux instances de décision pour la programmation et la gestion du service de l'eau reste encore faible²⁹. Les actions développées dans ce domaine sont restées très limitées compte tenu de facteurs inhérents à la faiblesse des capacités des acteurs et leur manque de maitrise des outils et méthodes d'intervention du genre appliqués à la gestion des ressources en eau.

2.2.4.4 Problèmes liés à la Gouvernance du secteur de l'eau

Au Niger, il existe un cadre juridique et institutionnel assez fourni mais éparse en matière de gestion des ressources en eau et de protection de l'environnement dans divers domaines

²⁹ Source : République du Niger, Ministère de l'hydraulique et de l'environnement : Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement PN-AEPA 2011-2015, juin 2011



_

d'activités (AEP; élevage, irrigation, pêche; ...), ainsi que des documents de politique et stratégie du secteur de l'eau et de l'environnement.

Plusieurs insuffisances sont relevées en ce qui concerne la gouvernance du secteur, ce qui rendrait difficile la mise en œuvre du PANGIRE. Il s'agit particulièrement des problématiques suivantes :

- L'insuffisance d'internalisation de la GIRE et du Développement durable dans les politiques de l'eau et de l'environnement ;
- L'insuffisance de la coordination intersectorielle concertée et intégrée avec une vision globale de gouvernance du secteur de l'eau dans le contexte de la GIRE;
- L'absence d'une politique et de stratégies nationales de renforcement des capacités de fait d'une répartition peu judicieuse des responsabilités entre les acteurs ;
- L'inflation, l'inadéquation, l'éparpillement institutionnel entraînant des conflits de compétence dus aux chevauchements des missions entre les structures nationales de pilotage et les ministères sectoriels ;
- Le retard dans le transfert effectif des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- La faible participation des acteurs aux niveaux national et transfrontalier, du fait notamment de l'insuffisance de cadre et de plateforme de concertation des acteurs du secteur de l'eau et de l'environnement ;
- La non-opérationnalisation des structures, des organes et des mécanismes prévus par les lois de gestion de l'eau ou de l'environnement, notamment les organes de régulations, les comités de bassin, les conseils de consultation, les structures décentralisées de gestion, etc.;
- Les insuffisances de capacités des institutions de recherche et de formation dans le domaine de l'eau :
- L'insuffisance des ressources financières et la non opérationnalisation du mécanisme de financement de la gestion durable de l'eau tel que prévu par le Code de l'Eau ;
- L'ineffectivité de certains textes législatifs de portée générale et sectorielle ainsi que plusieurs textes de lois, conventions, accords et traités ;

Ces problèmes sont accentués par des insuffisances notables dans les domaines de la communication et du genre.

2.3 Bilan diagnostic global

2.3.1 Analyse FFOM

Présenté sous forme d'une matrice FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), le bilan diagnostic des problématiques et défis de la GIRE au Niger est résumé dans le tableau suivant :



Tableau 2. Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (FFOM)

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| Le Niger dispose d'un fort potentiel en eau de surface et eau souterraine; Des ressources naturelles (flore et faune) riches et variées; Existence de bases de données et des systèmes d'information sur l'eau; Arsenal juridique régional et transfrontalier solide pour la gestion durable et l'aménagement des bassins les plus importants; Cadre institutionnel global caractérisé par un consensus à l'échelle régionale et du pays, pour l'adhésion aux principes de la GIRE et du Développement Durable; Existence d'un leadership sectoriel et de GIRE assuré par le MHA; Existence de cadre de concertation intersectoriel et décentralisé; Fort engagement de l'Etat pour le financement du secteur de l'eau; Existence de plusieurs initiatives pour le renforcement des capacités des acteurs et développement de la communication. | Faiblesse de la connaissance et du suivi des ressources en eau en quantité et qualité; Déficit chronique de mobilisation des ressources en eau de surface et souterraines, pour la satisfaction des besoins des différents usages; Accès difficile à l'information sur les ressources en eau, Insuffisance des ressources financières et des capacités des acteurs dans la gestion des ressources en eau; Vulnérabilité des ressources en eau et des écosystèmes, due aux pressions d'origines physiques, anthropiques et aux effets du changement climatique; Insuffisance d'intégration eau, environnement et santé; Faible opérationnalisation de l'arsenal juridique, Faible participation des parties prenantes; Eparpillement institutionnel; Faible application des mécanismes de financement liés aux principes pollueurs-payeurs, consommateur-payeurs et PPP. Insuffisance des capacités des ressources humaines compétentes dans le domaine de la GIRE; Insuffisance dans le financement de la communication et de |
| Opportunités | l'approche genre. Menaces |
| Fort engagement de l'Etat pour la GIRE; Forte dynamique d'intégration régionale et transfrontalière (ABN, CBLT, OSS); Présence sur le territoire du Niger de plusieurs institutions régionales opérant dans le domaine de l'eau (AGRHYMET, ACMAD, EAMAC, IRD); Dynamique internationale pour le développement de la résilience des pays au phénomène du changement climatique (COP 21); La ratification par le Niger des conventions internationales liées à l'eau, l'environnement, le développement durable, le genre, etc.; Adoption des ODD | Climat d'insécurité qui règne dans la sous-région; Extrême variabilité spatiale de la pluviométrie et accroissement des risques liés aux effets du changement climatique; Désintéressement des bailleurs de fonds bilatéraux pour financer le suivi des ressources en eau; Accroissement des disparités de développement entre collectivités territoriales, conjugué avec des risques d'inégalités économiques; Insuffisance des ressources budgétaires de l'état. |

2.3.2 Enjeux de la gestion des ressources en eau

Le Niger se trouve actuellement dans une position de transition vers une gestion durable des ressources en eau à travers la mise en œuvre de la GIRE. Pour réussir cette transition, il faudra relever les principaux enjeux de la gestion des ressources en eau, et qui se résument comme suit :

- 1. Mieux connaître les ressources en eau disponibles par l'organisation du suivi permanent de leur évolution qualitative et quantitative dans l'espace et dans le temps ;
- 2. Mieux préserver et mieux valoriser l'eau et les ressources naturelles associées pour soutenir le développement socio-économique du pays ;
- 3. S'inscrire dans la dynamique régionale de développement de la résilience des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique ;



- 4. Evaluer les besoins en ressources humaines en nombre et en qualification, et disposer d'un système de formation et de recyclage approprié ;
- 5. Mettre en place une bonne gouvernance de l'eau reposant sur : i) une coordination des actions ; ii) une utilisation rationnelle de l'information et de la communication ; iii) une implication judicieuse de tous les acteurs ; iv) une large concertation entre ces derniers ; v) une meilleure gestion des conflits ; vi) un recours aux outils modernes qu'implique la gestion par masse d'eau (bassin ou sous bassin hydrographique, aquifère) ; vii)une mobilisation de sources durables de financement ;
- 6. Satisfaire, de façon durable et équitable, les différentes demandes en eau en tenant compte de la disponibilité de la ressource, et aussi des besoins spécifiques des zones ou groupes vulnérables conformément aux principes d'équité et de genre ;
- 7. Assurer la durabilité des écosystèmes aquatiques ;
- 8. Prendre en compte, de façon harmonieuse, la dimension transfrontalière et partagée des bassins transfrontaliers ;
- 9. Se prémunir contre les risques liés à l'eau, aussi bien physiques (inondations) que sanitaires (maladies liées à l'eau).



3 Orientations stratégiques et objectifs du PANGIRE

3.1 Orientations stratégiques

Le PANGIRE, en termes de planification stratégique et opérationnelle s'inscrit dans les grandes orientations de la politique nationale de l'eau et de la Vision Africaine de l'eau 2025 et des ODD à l'horizon 2030. Il présente un cadre de planification traduisant une vision d'intégration intersectorielle pour une gestion rationnelle et durable des ressources en eau à l'échelle du pays.

3.1.1 Réforme du cadre institutionnel et renforcement des capacités

Les principes fondamentaux de la réforme du cadre institutionnel et organisationnel de gestion de l'eau doivent concrétiser les dispositions du code de l'eau, et s'articuler autour de : i) recentrage des missions de l'Etat sur la souveraineté régalienne de gestion de l'eau; ii) décentralisation et approche participative ; iii) partenariat avec le secteur privé et la société civile, iv) gestion par bassin ; v) renforcement des capacités des acteurs ; vi) prise en, compte de la question du genre.

3.1.2 Prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le Programme de Développement Durable pour l'après 2015 adopté par le Sommet des Nations Unies le 25 septembre 2015, représente un plan d'action à l'horizon 2030 pour l'humanité, la planète et la prospérité. Le Niger a adopté lors de ladite Assemblée Générale des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles qui y sont énoncées ont un caractère universel. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Ces ODD s'inscrivent dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et visent à réaliser ce que ceux-ci n'ont pas permis de faire. Ils visent aussi à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des groupes sociaux défavorisés.

Les objectifs et les cibles guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète.

Les ODD, tels que définis devront être pris en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales, afin d'intégrer les principes du développement durable dans les domaines économique, social et environnemental, etc.

Dans le domaine de l'eau, les ODD accordent une attention particulière aux questions de genre et de disparités régionales, pour permettre un accès équitable, conformément aux principes de la GIRE.



Cette orientation est matérialisée par l'objectif de développement durable n°6 intitulé « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », ainsi que par les Objectifs Spécifiques OS13 et OS14 relatifs à la mise en œuvre de la GIRE et à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur.

3.1.3 Promotion de la GIRE en intégrant les usages de l'eau des différents secteurs

Tous les travaux, études et réflexions réalisées depuis l'avènement des premières rencontres internationales portant sur la question de l'eau dans le monde, montrent que celle-ci ne se traite pas uniquement en termes de lutte contre la pollution, de préservation de la ressource et des écosystèmes, de résilience aux catastrophes naturelles, etc....Or, trop souvent, les questions liées à l'eau et ses usages sont gérés de façon fragmentée, c'est à dire sur une base sectorielle, avec un cloisonnement institutionnel, et de façon variable au gré des compétences s'exerçant sur le territoire.

Plusieurs directions sectorielles, services départementaux, collectivités locales ou territoriales, ONG, etc. interviennent et exercent des prérogatives superposées dans la gestion de l'eau. Cette coexistence d'une multitude de centres de décision, sans coordination ni harmonisation, peut conduire à des désaccords quant aux objectifs poursuivis et aux usages à privilégier.

En outre, la gestion sectorielle rend plus difficile la prise en compte des impacts cumulatifs. Si chaque intervenant agit dans son seul champ de compétence ou son territoire sans qu'aucune instance n'ait le mandat pour gérer et coordonner les actions d'ensemble, il devient difficile, voire impossible, de dresser un bilan des actions, des projets et des politiques mis en place par chacun et de prendre les décisions qui s'imposent et qui conviennent à tous. Dans certains cas, différentes politiques sectorielles préparées et mises en œuvre séparément peuvent même engendrer des résultats contre productifs.

Une approche globale multisectorielle et concertée s'avère nécessaire pour permettre de hiérarchiser les priorités d'actions et les coordonner en tenant compte des impacts cumulés et interactifs sur le milieu.

Au Niger la gestion intersectorielle dans le cadre de la GIRE est d'autant plus importante que la nature des conflits d'usage de l'eau est essentiellement liée à la faiblesse de la mobilisation de la ressource en eaux.

La gestion et la planification par bassin ou aquifère qui sont clairement inscrites dans les principes de l'ordonnance 2010-09, sont à même de concrétiser cette gestion intersectorielle et prévenir et atténuer ces conflits.

Le partage intersectoriel coordonné et concerté des <u>ressources en eaux mobilisées</u> est une orientation majeure du PANGIRE.

3.1.4 Information, communication

Une démarche participative et équitable de gestion intégrée et équitable des ressources en eau ne peut exister sans la mise en place de systèmes de suivi-évaluation, d'information et de communication

Par conséquent, l'adhésion consciente et la participation motivée des acteurs publics et privés au processus GIRE ne peuvent se faire sans une bonne stratégie de communication, et d'information.



3.1.5 Mise en cohérence des politiques internationales avec les politiques et les programmes nationaux

Le processus d'élaboration du PANGIRE confirme la volonté du Niger d'agir de manière solidaire et concertée pour la mise en valeur des ressources en eau des bassins transfrontaliers, pour répondre à un enjeu majeur de valorisation de la ressource pour promouvoir la croissance économique, répondre aux besoins des populations et atteindre les ODD dans une optique de gestion durable. Cette volonté politique du Gouvernement de la République du Niger est d'ailleurs transcrite dans des textes législatifs et règlementaires. Ainsi la Loi Fondamentale³⁰ consacre dans les dispositions de son article 172 de manière explicite la coopération interétatique en matière de ressources en eau partagées. L'ordonnance N°2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger précise dans son article 14 que «La République du Niger coopère avec les autres Etats et s'attache à mettre en œuvre les traités, conventions et accords internationaux, relatifs à la connaissance, la gouvernance, la préservation, la protection, la mobilisation et l'utilisation des ressources en eau ayant un caractère transfrontalier».

Toutefois, la dimension transfrontalière et partagée des bassins transfrontaliers présente un enjeu de taille du PANGIRE, en termes de cogestion des ressources et de co-développement socio-économique intégré et participatif, devrait s'articuler autour des points suivants :

- Le développement d'une vision partagée à partir des objectifs et des principes de la GIRE;
- L'harmonisation du cadre institutionnel et des politiques nationales liées à l'eau en conformité avec la GIRE transfrontalière telle que consacrée par la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest, adoptée en 2008 par les Chefs d'Etat de la CEDEAO dont l'un des objectifs spécifiques est de «favoriser l'harmonisation et l'intégration des politiques nationales et régionales relatives aux ressources en eau »
- L'application des concepts de solidarité régionale ;
- L'application de l'approche participative de responsabilisation des acteurs afin que la sauvegarde des ressources et la protection de l'environnement d'une part et le développement socio-économique d'autre part, ne soient pas des processus déconnectés, y compris au niveau des sous-processus de gestion des systèmes d'informations et des indicateurs de suivi;
- La recherche des synergies avec les projets et initiatives de développement en cours ou programmée: PDES, I3N, PROSEHA, PNAEPA, PNCC, PNEDD, PRAPS, SNDI/CER, SNHP, SOPHAB, SPIN, etc.;
- La recherche de la maximisation des opportunités de mise en commun des moyens (accroissement des dimensions des marchés, intégration dans des réseaux communs, etc.) et;
- La maîtrise des risques (naturels, économiques, socio-politique, etc.).

³⁰ La Constitution du Niger du 25 novembre 2010, communément appelée Constitution de la 7^{ème} République.



_

3.1.6 Développement de la gestion rationnelle des eaux transfrontalières

La gestion des ressources en eau transfrontalières partagées entre différents Etats souverains est parfois délicate. Elle peut engendrer une dégradation des conditions de vie des populations dans les régions concernées, et faire monter des tensions de concurrence sur le partage des ressources en conflits ouverts, si les accords entre les différents pays riverains ne sont pas respectés.

Pour éviter la dégradation irréversible des ressources en eau partagées, éviter de pénaliser les générations futures, et prévenir les conflits éventuels entre Etats, il est nécessaire de favoriser une coopération fondée sur la solidarité et la réciprocité pour une utilisation durable, équitable et coordonnée de la ressource en eau partagée tout en renforçant la solidarité et la promotion d'une gestion intégrée de ladite ressource. Ce sont là des objectifs que se fixent les organismes de bassins que sont l'ABN, la CBLT, l'OSS.

Les pays riverains devraient être amenés à prendre conscience que leur intérêt mutuel, à long terme, est de coopérer dans une perspective concertée de développement équilibré et durable. Cela nécessite un partage des connaissances, la définition d'objectifs communs et de stratégies adaptées, mais aussi et surtout la conception et la mise en place de mécanismes et/ou structures de gestion transfrontalière appropriés.

3.1.7 Durabilité financière du secteur de l'eau

Les allocations budgétaires, à elles seules, ne peuvent pas assurer un financement suffisant et durable du secteur de l'eau.

Ceci rend impérative la recherche de mécanismes de financement complémentaires et pérennisés : application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, la mise en place d'un fonds national de l'eau et le développement du Partenariat Public Privé.

Aussi, et afin d'assurer un financement prévisible et durable du secteur de l'eau, un effort de plaidoyer et de mobilisation des acteurs nationaux et locaux, des partenaires internationaux et les PTF est requis.

3.2 Les objectifs du PANGIRE

3.2.1 Objectif global et objectifs spécifiques

L'objectif de développement du PANGIRE et de sa mise en œuvre est de mettre en adéquation la gestion des ressources en eau avec la promotion du développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique.

L'objectif global du PANGIRE est de définir le cadre national de gestion des ressources en eau et servir d'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, tout en permettant de mieux intégrer les actions projetées des différentes stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels de l'eau.

Les objectifs spécifiques du PANGIRE expriment l'opérationnalisation des orientations stratégiques en vue d'atteindre l'objectif de développement et l'objectif global. Sur la période de 2015 à 2030, les objectifs spécifiques du PANGIRE sont les suivants.



☐ Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages

La gestion des ressources en eau ne peut se faire que sur la base de données et d'informations fiables (hydrologiques, hydrogéologiques, hydrauliques, etc.). La collecte et la gestion de ces données nécessitent le développement d'instruments appropriés. Il s'agit du renforcement et de la modernisation des services techniques ayant les prérogatives suivantes : i) suivi quantitatif et qualitatif des ressources eau et de leurs usages ; ii) prévention et atténuation des risques liés à la gestion des eaux de surface et souterraines : iii) prévention et lutte contre la pollution de l'eau ; iv) gestion de l'environnement, des écosystèmes et des zones humides ; iv) atténuation des effets du changement climatique sur les ressources en eau.

☐ Améliorer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations économiques

Cet objectif prend en compte les enjeux liés d'une part à la régularisation des régimes hydrologiques du fleuve Niger et de ses affluents par la mise en place d'aménagements hydrauliques structurants, et ceux liés d'autre part à la valorisation des ressources en eaux de surface et des ressources en eaux souterraines. Celle-ci devrait permettre d'assurer un développement économique dans les divers secteurs : irrigation, élevage, pêche, énergie, navigation, industrie, mines, écotourisme, etc.

☐ Améliorer l'accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations, en prenant en compte les questions liées au genre

L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement amélioré est, en plus d'être un critère de santé publique améliorée, un indicateur de justice sociale, de dignité et d'équité, et donc un facteur de paix. Il s'agit d'une priorité majeure du secteur de l'eau pour atteindre les ODD. Dans cette optique, les objectifs du PANGIRE se décomposent comme suit :

- Améliorer les services d'AEP et d'assainissement en milieu rural et dans les centres semi-urbains;
- Améliorer les services d'AEP et d'assainissement en milieux urbain et périurbain ;
- Lutter contre la prolifération des maladies liées à l'eau.

Ces objectifs du PANGIRE cadrent avec les ODD dans les sous-objectifs 6.1 et 6.2 qui sont intitulés comme suit :

- ODD 6.1 : « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable » ;
- ODD 6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situations vulnérables ».

☐ Améliorer la bonne gouvernance du secteur de l'eau

La poursuite diligente du processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE nécessite l'amélioration de la bonne gouvernance. Cela implique la mise en place des instruments adéquats pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des



politiques et des législations, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le renforcement des capacités des parties prenantes du secteur de l'eau à l'échelle centrale et à l'échelle décentralisée, le comblement du déficit de communication sur l'eau, l'accroissement des capacités de mobilisation de financements pour le secteur de l'eau.

☐ Protéger et préserver l'environnement et développer la résilience aux effets du changement climatique

Les effets du changement climatique ont des incidences écologiques et des répercussions sur les activités humaines, mais les moyens permettant de les surveiller sont insuffisants, voire inexistants.

Ces effets déjà perceptibles dans plusieurs régions, rendent impératives le développement de politiques et programmes de résilience des populations les plus exposées et des divers secteurs économiques aux effets du changement climatiques : agriculture, parcours et élevage, pêche,...

Aussi, les liens entre, d'une part, la mise en valeur, la gestion, l'utilisation et le traitement des ressources en eau et, d'autre part, les écosystèmes sont le plus souvent mal perçus.

Ce patrimoine commun d'écosystème nécessite d'être protégé et valorisé durablement pour conserver le potentiel environnemental du pays. Il s'agit à la fois d'assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles en favorisant une approche plus globale holistique et permettant d'intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des programmes du PANGIRE.

3.2.2 Objectifs quantitatifs du PANGIRE

La capitalisation des états des lieux GIRE, de l'analyse des besoins et de l'analyse bilan diagnostic a permis de dresser des objectifs quantitatifs cibles nécessaires pour l'établissement des programmes d'investissement pertinents. Ces objectifs quantitatifs sont articulés aux objectifs spécifiques du PANGIRE. Ils sont résumés comme suit.

- En termes de connaissance et de suivi des ressources en eau,
- 1. Eaux de surface : atteindre la densité optimale des réseaux de suivi, exigée par les normes de l'OMM ;
- 2. Eaux souterraines : Améliorer la connaissance du réseau de suivi (coordonnées et séries d'enregistrement des stations), dans un premier temps, et garantir un réseau « minimal » tout en respectant les principaux facteurs de pondération (les caractéristiques de l'aquifère, la vulnérabilité, l'exploitation des eaux souterraines, les types d'usages des eaux et l'occupation des sols, ainsi que la population desservie etc....);
- En termes de mobilisation des ressources en eau :
- Mobiliser de façon optimale le potentiel mobilisable des eaux de surface pour les différents usages sectoriels et sous sectoriels, et une partie suffisante des 2 500 millions de m3 de ressources en eau souterraines;
- En termes de satisfaction des demandes des différents usagers de l'eau (secteurs consommateurs de l'eau) :
- 4. Satisfaire la demande en eau d'irrigation estimée à 6 105 millions de m³ à l'horizon2030 ;



- 5. Atteindre l'accès universel en eau potable, en assurant la satisfaction des besoins totaux de cet usage qui sont estimés à 211 millions de m³ en milieu rural et 120 millions de m³ en milieu urbain à l'horizon 2030 (soit une demande estimée à 145,120 millions de m³ en milieu rural et 89,981 millions de m³ en milieu urbain à l'horizon 2025) ;
- 6. Porter le taux d'accès à l'assainissement de 65% (2012) à 100% en 2030 (ODD) pour le milieu urbain, et de 10% (2015) à 100% en 2030 (ODD) pour le milieu rural ;
 - ✓ En milieu rural, ceci se traduit par un besoin en latrines familiales estimé à 439 484 entre 2015 et 2025 et à 57 674 entre 2026 et 2030 ;
 - ✓ En milieu urbain, ceci se traduit par un besoin en latrines familiales estimé à 49 014 entre 2015 et 2025 et à 21 416 entre 2026 et 2030.
- 7. Satisfaire les besoins en eau à usage minier, pétrolifère et minéral qui sont estimés à 48,83 millions de m3 en 2025 ;
- 8. Satisfaire la demande totale en eau du cheptel à l'horizon 2030 qui sera de l'ordre de 320 millions de m3 pour un cheptel de 22 millions d'UBT.
- 9. Assurer un débit écologique minimum égal à 10% du débit moyen pour le fleuve du Niger ;
- En termes de contrôle de la qualité des eaux :
- 10. Renforcer le dispositif de laboratoires de contrôle de la qualité des eaux, par l'installation/la réhabilitation et l'équipement complémentaire de huit laboratoires de contrôle, à raison d'un laboratoire par Région à l'horizon 2025;
- Pour les secteurs utilisateurs de l'eau
- Valoriser et mobiliser les ressources en eau de surface disponibles au Niger pour assurer la production prévue en 2025 (Kandadji fournira annuellement entre 500 et 600 GWh);
- 12. Saisir les opportunités pour le transport fluvial, qui sont dépendantes du débit dans les parties navigables du fleuve Niger;
- 13. Valoriser et mobiliser les ressources en eau de surface disponibles au Niger pour atteindre une production de pêche d'environ 13 500 tonnes en 2025.

Pour les aspects transversaux juridiques institutionnels, de renforcement des capacités, de communication et de financement, les principaux objectifs spécifiques du PANGIRE sont les suivants :

- Concernant le renforcement des capacités :
- 14. Planifier et assurer les besoins de 20% des acteurs du secteur de l'eau, à l'échelle centrale et décentralisée.
- En termes de renforcement des cadres juridique et institutionnel :
- 15. Réforme/renforcement du cadre de la bonne gouvernance sur le plan juridique
- 16. Réformes/renforcement du cadre de bonne gouvernance sur le plan institutionnel
- Concernant la communication
- 17. Remédier au déficit de communication au sein des services des institutions publiques
- Concernant le financement
- 18. Assurer des financements prévisibles et durables du secteur de l'eau, en particulier l'application des instruments économiques de la GIRE, la diversification et le



développement d'autres mécanismes de financement, tel que le Partenariat Public Privé.

3.3 Articulation du PANGIRE avec les politiques et les stratégies en cours

Afin de favoriser l'appropriation du PANGIRE et sa mise en œuvre effective, celui-ci se doit d'être solidement relié au plan de développement économique et social, à la stratégie de réduction de la pauvreté, aux programmes de protection de l'environnement et de développement durable, aux programmes sectoriels et régionaux et aux ODDs. Les paragraphes ci-après visent à s'assurer de ce lien.

3.3.1 Contribution du PANGIRE au développement économique, social et à la réduction de la pauvreté

Les enjeux de la gestion de l'eau sont importants et interconnectés. Ils se posent en termes sanitaires, alimentaires, socio-économiques, financiers, environnementaux, politiques et géopolitiques.

Le PANGIRE propose des actions concrètes, en vue de contribuer à mettre en œuvre des orientations stratégiques en matière de gouvernance de l'eau dans les domaines de l'environnement (législatif, règlementaire et économique), de la réforme du cadre institutionnel et de la mise en place d'outils et d'instruments de gestion.

Aussi, il présente une référence au Niger pour faire face aux problèmes liés à l'eau, mais aussi pour initier des projets communs structurants : sécurité alimentaire, besoins domestiques, énergie, environnement, industries, et autres usages. Il vise à aider les autorités à réaliser un équilibre entre l'utilisation actuelle des ressources en eau et leur conservation pour les générations futures.

Le processus d'élaboration du PANGIRE a été effectué suivant une approche participative inclusive et a suscité une mobilisation sociale et des concertations continues aux échelles nationale et régionale et entre les représentants de tous les secteurs. De ce fait, les consultations sur l'eau sont bien arrimées aux visions à court, moyen et long termes en matière de développement économique, social, de croissance et de réduction de la pauvreté du pays.

3.3.2 Articulation du PANGIRE avec les politiques et stratégies en cours

L'originalité du PANGIRE est qu'il englobe les différents secteurs et prend en compte leurs besoins. Le tableau 3 met en exergue l'articulation des orientations du PANGIRE avec les objectifs et axes des politiques et stratégies en cours.

En ce qui concerne le PROSEHA, il intègre un sous-programme « connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau (CSPRE) ». De ce point de vue, il est donc nécessaire d'assurer une articulation et une cohérence entre le PANGIRE et le PROSEHA.



Tableau 3 : Articulation du PANGIRE avec les politiques et stratégies en cours

| Objectifs du PANGIRE | Articulation avec les Stratégies / Plans | Articulation avec les Programmes / Schémas Directeurs |
|---|---|--|
| Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages | Le premier axe stratégique de la Politique et stratégie pour l'Eau et l'Assainissement intitulé « Améliorer la connaissance et la maîtrise des ressources en eau »; Les chartes de l'eau de l'ABN et de la CBLT | Le premier objectif du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau intitulé « Améliorer la connaissance du potentiel hydraulique et de ses possibilités d'exploitation »; Les Programmes stratégiques et opérationnels de l'ABN, la CBLT et l'OSS Articulation entre PANGIRE et PROSEHA relativement à la prise en compte de la GIRE |
| Améliorer l'accès équitable et durable à l'eau potable et d'assainissement pour les populations | Le deuxième axe stratégique de la Politique et stratégie pour l'Eau et l'Assainissement intitulé « Protéger les ressources en eau, ainsi que les écosystèmes aquatiques », Les premier et troisième objectifs de la Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement au Niger 2014-2018 (SOPHAB) intitulés : Promouvoir le changement positif du comportement en matière d'hygiène et d'assainissement ; Appuyer l'accès des populations aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement. | Le deuxième objectif du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau intitulé « Satisfaire les besoins en eau des populations et améliorer leur environnement » Les trois premiers principes fondamentaux du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA 2011-2015) intitulés : « Assurer une croissance continue de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement sur l'ensemble du territoire national », « Réduire les disparités en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement », « Réduire les disparités en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement », « Renforcer la pérennité des services d'alimentation en eau potable tant en milieu urbain qu'en milieu rural ». Articulation entre PANGIRE et PROSEHA relativement à la prise en compte de la GIRE |
| Améliorer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations économiques | Le deuxième axe stratégique de la Politique et stratégie pour l'Eau et l'Assainissement intitulé « Protéger les ressources en eau, ainsi que les écosystèmes aquatiques ». le deuxième objectif spécifique du Document de Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) intitulé « Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface » | Le troisième objectif du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau intitulé « Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions », Le premier axe de l'Initiative 3N intitulé « Accroître et diversifier les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ». |
| Renforcer la bonne gouvernance sur les plans politique, juridique, et institutionnel | Le quatrième axe stratégique de la Politique et stratégie pour l'Eau et l'Assainissement intitulé « Impliquer et responsabiliser les Collectivités Locales dans la gestion du secteur », Le cinquième axe de l'I3N « Création d'un environnement | Le quatrième objectif du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau intitulé « Améliorer le cadre juridique et institutionnel», Articulation entre PANGIRE et PROSEHA relativement à la prise |



Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme Plan d'Action National de Gestion Intégrée des d'Investissement Prioritaire (PIP)

| Objectifs du PANGIRE | Articulation avec les Stratégies / Plans | Articulation avec les Programmes / Schémas Directeurs |
|---|--|---|
| | favorable à la sécurité alimentaire et au développement agricole durable ». | en compte de la GIRE |
| | Le cinquième axe du Plan de Développement Economique et Social (PDES) intitulé «Promouvoir le développement social» | |
| | le quatrième objectif spécifique du Document de Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) intitulé «Promouvoir l'intégration régionale » | |
| Renforcer les capacités des acteurs de la GIRE | Le cinquième axe de l'I3N « Création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et au développement agricole durable ». | Articulation entre PANGIRE et PROSEHA relativement à la prise en compte de la GIRE |
| | • Le premier objectif de la Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement au Niger (SOPHAB) intitulé « Promouvoir le changement positif du comportement en matière d'hygiène et d'assainissement » | |
| Ronforcer la | • 1 o ciacuita ove de l'ISN « Préation d'un onvironnement | • Articulation costs: DANIGIDE of DDOSEHA relativament & 12 price |
| communication au sein des services des | alimentaire et au développ | en compte de la GIRE |
| institutions publiques | • Le deuxième objectif de la Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement au Niger (SOBHAR) intitulé «Contribuer à l'émercence d'use expersise | |
| | d'intervention entre les différents acteurs du secteur» | |
| Accroître la mobilisation | -conomique | Le quatrième principe du Programme National d'Alimentation |
| de l'eau | Social (PDES) mitude « Promouvoir Teconomie compeniive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive ». | en Eau Potable et d'Assamissement (FN-AELA 2011-2013) intitulé « Responsabiliser les bénéficiaires par l'application de la |
| | | politique de recouvrement des coûts en matière d'alimentation en eau potable, et par la promotion de l'hygiène et de l'investissement |
| | | privé pour l'assainissement individuel ». |
| | | Articulation entre PANGIRE et PROSEHA relativement a la prise en compte de la GIRE |



4 Cadre conceptuel institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PANGIRE

4.1 Rappel des dispositions institutionnelles et organisationnelles du code de l'eau

L'ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger est aujourd'hui le cadre juridique de référence en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, consacrée en tant que principe cardinal qui «s'attache à garantir une utilisation durable, équitable et coordonnée des ressources en eau » (article 9).

Les quatre (4) principes fondamentaux de l'approche GIRE sont :

- la nécessité d'associer les usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau;
- la reconnaissance du rôle essentiel dévolu aux femmes dans la mise en valeur et la préservation des ressources en eau;
- la reconnaissance de la valeur économique de l'eau ;
- le principe de l'utilisation équitable et raisonnable de l'eau.

Par ailleurs, le Code de l'Eau a prévu un cadre institutionnel de gestion de l'eau dans le contexte de la GIRE, par palier.

L'Etat du Niger a également institutionnalisé sept (7) Unités de Gestion des Eaux (UGE), qui sont des ensembles hydrologiques et hydrogéologiques homogènes, servant de cadre physique pour la gestion et la planification des ressources en eau, à l'échelle sous-régionale, régionale ou inter-régionale.

Des Commissions de Gestion de l'Eau sont prévues au niveau de chaque UGE pour la GIRE. Mais les UGE constituent une échelle très grande. C'est pour cela qu'un niveau intermédiaire de l'UGE, à l'échelle de sous-bassin a été retenu au cours du processus d'élaboration du PANGIRE pour la mise en place des organes GIRE.

Enfin, dans le cadre du transfert des compétences en matière de suivi, gestion et exploitation des ressources en eau, les collectivités territoriales constituent le niveau de base pour l'expression des besoins pour les différents usages et la planification des ressources hydriques disponibles.

Ainsi, et aux fins de la mise en œuvre des activités du PANGIRE au Niger, on peut retenir les niveaux géographiques du cadre institutionnel suivants :

- Le niveau national ;
- Le niveau des Unités de Gestion des Eau (UGE) ;
- Le niveau du sous-bassin ;
- Le niveau des collectivités territoriales (communes et régions collectivités territoriales);
- Le niveau local (village).



La question GIRE pour les eaux transfrontalières sera aussi traitée en tant que niveau géographique de gestion des ressources en eau partagées avec d'organes ou de cadres institutionnels institués par les différents Etats parties à des accords bilatéraux ou multi-latéraux

Les sous chapitres qui suivent détermineront les principaux organes ou institutions à chaque niveau géographique précité (existants ou à mettre en place), leurs attributions et missions principales, leurs statuts juridiques et les interrelations qui peuvent exister entre eux dans le contexte de la GIRE et de la mise en œuvre du PANGIRE.

4.2 Cadre institutionnel et gestion de l'eau dans le contexte GIRE

Le cadre institutionnel de gestion des ressources en eau est un ensemble d'institutions et d'organes à divers niveaux géographiques, concernés de manière directe ou indirecte par les ressources en eau.

4.2.1 Au niveau national:

Le niveau national est constitué de plusieurs institutions et organes.

- a) Les acteurs étatiques du niveau gouvernemental :
- ☐ Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A)

Au sens de l'article 22 du Code de l'Eau, l'Etat assure, dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire, la gestion durable et équitable de l'eau avec la participation effective de tous les acteurs concernés.

Au sens de l'article 21 du décret N°2016-208/PM du 11 mai 2016 précisant les attributions des membres du gouvernement, modifié et complété par le décret N°2016-296/PM du 17 juin 2016, « Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de l'Hydraulique et de l'Assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement ».

Ainsi, le MHA doit assurer des missions de souveraineté de l'État qui s'entendent comme des missions d'intérêt général dont seul l'Etat est habilité de manière légitime de les remplir. A ce titre, il exerce entre autres les attributions suivantes : (i) la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et la contribution à la définition et à la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'hygiène ; (ii) l'élaboration et l'application des textes réglementaires en matière d'eau et d'assainissement ; (iii) la connaissance, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface ; (iv) l'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ; (vi) l'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement des rapports périodiques sur l'état des ressources en eau ; (vii) la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence.

☐ Les autres ministères

A ce niveau national, d'autres Ministères participent activement, directement ou indirectement, à la gestion du secteur de l'eau. On peut citer entre autres :



- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses;
- le Ministère des Finances ;
- le Ministère de la Santé Publique ;
- Ministère en charge de l'Urbanisme, etc.
 - ☐ Le Secrétariat Exécutif du PANGIRE (SPN/PANGIRE) : organe de pilotage/Suiviévaluation de la mise en œuvre du PANGIRE :

Composé d'un Secrétaire Permanent et due équipe légère, le **Secrétariat Permanent du PANGIRE** prendra la relève de l'actuelle UGP/PANGIRE.

Rattaché administrativement au Secrétariat Général du Ministère en charge de l'eau et techniquement à la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, il a en charge la gestion quotidienne et la coordination des actions de mise en œuvre du PANGIRE. A cet effet, il sera entre autres chargé :

- de la gestion administrative, financière et matérielle des ressources mises à sa disposition;
- de l'établissement du plan de travail annuel et des budgets prévisionnels ;
- du suivi, du contrôle de conformité et de la validation des travaux confiés aux différents partenaires;
- du suivi et de l'évaluation des réformes institutionnelles envisagées dans le secteur;
- du Suivi de l'évolution des indicateurs de performance, en rapport avec les services compétents;
- de l'établissement des rapports périodiques ;
- de la publication et de la diffusion des documents relatifs au PANGIRE.

La CNE/A, destinée à renforcer le consensus national autour des orientations et choix stratégiques de la politique nationale de l'Eau, jouera le rôle de **Comité de Pilotage du PANGIRE** qui se réunira deux (2) fois par an. Toutefois, la représentation au sein de la CNE/A sera limitée à un (01) membre par Collège.

Le Comité de Pilotage sera chargé entre autres d'examiner et d'approuver les projets de budget et de plans d'opération, ainsi que les rapports d'avancement relatifs au PANGIRE qui lui seront soumis.

Enfin, le SP/PANGIRE pourra être appuyé par un **Comité d'Experts** chargé de soutenir les actions de recherche, à savoir : identification/conception/validation des thèmes de recherche ou d'études scientifiques. Organe consultatif et non permanent, le **Comité d'Experts** se réunit à la demande du SP/PANGIRE.

☐ Autres institutions étatiques et paraétatiques chargées de la gestion des ressources en eau au niveau national :

Il s'agit des Etablissements Publics et Structures assimilées qui participent activement, au plan national, à la gestion du secteur de l'eau. Il s'agit entre autres de :



L'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) :

L'ONAHA a été créé par l'ordonnance n°78-39 du 28 décembre 1978, portant création d'un Etablissement public de l'Etat chargé de la réalisation des AHA pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle assure aussi, le fonctionnement, la gestion et l'entretien des aménagements et d'une part et l'encadrement des paysans d'autre part.

Le Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) :

Le Haut-Commissariat est une administration publique de mission rattachée à la Présidence de la République. Il a pour mission principale la mise en œuvre du programme Kandadji.

La réforme institutionnelle du HCAVN est concrétisée par un décret signé par le Chef de l'État le 20 janvier 2016 (Décret 2016-054/PRN), et portant création d'un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dénommé Agence du Barrage de Kandadji (ABK).

• La Société de Patrimoine des Eaux du Niger :

Créée par la loi n° 2000-12 du 14 août 2000, la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) a pour mission notamment la gestion du patrimoine et sa mise en valeur, la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux neufs et d'extension de l'infrastructure, et la sensibilisation du public.

• Le Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi Urbaine (BRHU/SU):

Créé suivant décret n° 2014-551/PRN/MH/A du 18 septembre 2014 modifiant et complétant le décret n° 2013-459/PRN/MH/A du 1^{er} novembre 2013, portant organisation du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en tant que service rattaché du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, il a pour missions de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur dans des conditions transparentes et non discriminatoires et protéger les intérêts des utilisateurs et des opérateurs soumis aux mêmes obligations, en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale dans le secteur.

Un projet de loi a été soumis aux autorités compétentes pour transformer le BRHU/SU en Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau.

• Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) :

Créé par le décret n°96-004/PM du 9 janvier 1996, le CNEDD est un organe délibérant qui a pour mission d'élaborer, de faire mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du PNEDD. Il est surtout chargé de veiller à la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques et programmes de développement socio-économique du Niger.

• Les Universités du Niger :

Au Niger, il existe huit Universités dans les chefs-lieux des Régions. Ces Universités disposent de facultés qui dispensent un enseignement supérieur dans le domaine des ressources naturelles, notamment la Faculté d'Agronomie et des Sciences, et d'autres services éducatifs : modules de formation, stages de fin du cycle, thèses, projets en biodiversité, des études et recherches dans le domaine de la gestion des Ressources



Naturelles et de protection de l'environnement, en collaboration avec des partenaires intéressés par la question.

b) Les organes consultatifs :

☐ La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) :

Créée par le Code de l'Eau en son article 25 en tant qu'organe consultatif et de concertation, la CNEA apporte son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement. Elle se prononce sur les dossiers qui lui sont soumis par le gouvernement ou par auto-saisine. Les attributions, la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la CNEA sont fixées suivant le décret n° 2006-032/PRN/MHE/LCD du 03 février 2006, modifié et complété par le décret n° 2011-623/PRN/MH/E du 02 décembre 2011. La CNEA avait été installée et avait fonctionné en tant que structure établie au niveau national pour une gestion concertée de l'eau impliquant l'État, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile dans ses composantes diverses.

Au sens de l'article 3 du décret n° 2006-032/PRN/MHE/LCD du 03 février 2006 précité, elle est obligatoirement consultée sur les orientations de la politique nationale de l'eau et dont notamment :

- les stratégies de développement des ressources en eau ;
- les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Plans de Développement Intégré des Ressources en Eau, ainsi que les différents programmes de mise en valeur des ressources en eau retenus au niveau régional ou intermédiaire;
- les activités agricoles et pastorales, de l'énergie et des industries extractives, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des infrastructures de communication susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau et l'assainissement;
- Les Plans de Développement des Ressources en Eau des Unités de Gestion des Eaux (UGE) et en particulier la répartition de l'eau entre les différents secteurs usagers d'une même UGE;

Elle est représentée au niveau régional par la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (CREA) dans chaque Région.

Par ailleurs, il est à noter qu'aucune structure n'est prévue au niveau national pour servir de Conseil d'Administration du PANGIRE, ni pour son pilotage. Au lieu de créer une nouvelle institution, nous proposons que la CNEA soit *chargée du Conseil d'Administration du PANGIRE*. Pour se faire, il serait obligatoire de modifier et compléter le décret n° 2006-032/PRN/MHE/LCD du 03 février 2006, modifié et complété par le décret n° 2011-623/PRN/MH/E du 02 décembre 2011, avant une révision éventuelle du Code de l'Eau qui prendra en charge cette nouvelle mission (article 25).

☐ Le Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural :

Il est un service public chargé de l'élaboration, de la vulgarisation et du suivi de l'application du Code rural. Il est aidé en cela par des Commissions Foncières régionales, départementales et communales. Le Comité National du Code Rural est placé sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.



☐ Cadre de Concertation sur la Décentralisation (CCD) :

Il est créé par l'arrêté n°048/MI/SP/D/ACR/DGD/CT du 21 janvier 2014 portant création, attributions et composition du Cadre de Concertation sur la Décentralisation (CCD), et est un comité de réflexion et d'échange entre acteurs et partenaires de mise en œuvre de la décentralisation. Il est un organe consultatif chargé de réfléchir et faire des propositions d'orientation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

☐ Cadre de concertation Etat/Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de l'Eau et Assainissement :

Elle a été créée en 2007 et regroupe le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (représentant l'Etat) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Il aide à la coordination des activités dans le cadre des programmations et du financement des investissements du Secteur Eau et Assainissement, par les PTFs, à l'Etat et aux Collectivités Territoriales en vue notamment de l'atteinte des OMD (en son temps) et des ODD.

Il existe aussi un Cadre de concertation Etat/ONG Volet Eau et Assainissement qui joue un rôle de coordination des actions et programmes prévues par les ONG du secteur ainsi que le suivi des investissements réalisés par les ONG dans ledit secteur.

c) Le secteur privé ou marchant (Entreprise, Bureau d'Etudes, etc.) :

Dans le secteur de l'Eau, le secteur privé est de plus en plus impliqué à travers notamment, les fermiers/délégataires du service public de l'eau ou encore les entreprises et bureaux d'études. Il s'agit des investisseurs privés, des délégataires privés, des entreprises de travaux ou des Bureaux d'Etudes dans le domaine de l'AEPA, l'agriculture, l'élevage l'énergie, l'environnement etc.

a) Les Organisations de la Société Civile et autres Associations ouvrant dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement :

Il s'agit des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres Associations et organisations de la société civile au niveau national, qui participent à la mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement, à travers diverses activités dont le financement des projets et programmes du secteur. Ces partenaires disposent de savoirfaire endogènes dans la gestion des ressources en eau dont certains ont des représentations au niveau régional et local. Leur participation dans le contexte de la GIRE à la mise en œuvre du PANGIRE est nécessaire.

4.2.2 Le niveau UGE

Actuellement, la CNEA est représentée au niveau régional par la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (CREA).

Au cours de la Phase I de la mise en œuvre du PANGIRE, il sera procédé à l'installation des sept (7) Commissions de Gestion de l'Eau et des sept (7) UGE. Leur mission principale est d'aider techniquement et financièrement les opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement dans l'Unité de Gestion des Eaux concernée afin d'assurer une gestion durable des ressources en eau.

Les Commissions de Gestion de l'Eau des UGE auront un <u>statut d'Etablissement Public à</u> caractère Administratif (EPA. Leurs ressources financières seront celles prévues par la loi,



notamment les ressources du Fonds Régional de l'Eau et de l'Assainissement tel que prévu par le Code de l'Eau et les autres ressources autorisées.

Un décret précisera les attributions, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Commissions de Gestion de l'Eau.

4.2.3 Le niveau sous-bassin

La plupart des UGE sont considérées comme très étendues, moins homogènes et ne permettent pas par conséquent une synergie efficace entre les acteurs pour la fonctionnalité des organes GIRE. C'est pourquoi il a été retenu la création des Sous-bassins prioritaires au niveau des UGE ainsi que des organes chargés de faciliter la mise en œuvre et l'opérationnalisation des actions prioritaires retenues dans le PANGIRE.

Il ressort que le Code de l'Eau au Niger a créé en son article 29, «dans chaque UGE, des organes locaux de gestion et de planification des ressources en eau » dont le nombre par UGE, ainsi que leur organisation, leur fonctionnement, leur composition et leurs attributions sont fixés par voie réglementaire. Le PANGIRE propose à ce niveau géographique l'identification de 15 *Agences au niveau des 15 sous-bassins identifiés prioritaires.*

L'Agence a une mission d'exécution et d'intervention directe, de natures technique et économique, au niveau des ressources en eau et des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau et de leur impact dans le sous-bassin. La coordination des actions publiques et la concertation s'y inscrivent dans sa mission de mise en œuvre opérationnelle des actions prévues dans le PANGIRE au niveau du sous-bassin. Ainsi, au regard de la mission générale des structures de gestion des eaux à ce niveau spatial, l'Agence de sous-bassin est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, l'Agence est l'acteur principal de l'élaboration des projets des Plans Locaux de Gestion des Eaux (PLGE) au niveau des Sous-Bassins, et de la coordination de leur mise en œuvre. Elle doit aussi veiller et s'assurer de leur harmonie d'avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau des UGE et les autres Schémas et Plans d'Aménagement existants tels que le Schéma d'Aménagement Foncier et le Plan d'Aménagement Forestier.

Les Agences de Gestion de l'Eau des Sous bassins entretiennent entre elles, au niveau de l'UGE concernée, des relations fonctionnelles et techniques. Elles sont en relation avec les Comités de Gestion de l'Eau au niveau Local (CLE), notamment dans le cadre de l'intercommunalité. Elles entretiendront des relations hiérarchiques techniques avec la Commission de Gestion de l'Eau de l'UGE.

En plus des ressources du Fonds Communal de l'Eau et de l'Assainissement, prévues par le Code de l'Eau, l'Agence est par les subventions, les aides, les dons et legs, et toutes autres ressources autorisées par la Loi.

4.2.4 Le niveau collectivité territoriale (conseils communaux et régionaux)

Les collectivités territoriales que sont les communes et les régions au sens de l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités de la République du Niger, jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont créées par la loi n°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, et les textes modificatifs subséquents. Elles peuvent être dotées de services techniques de l'environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, d'une



Commission foncière, qui ont en charge les questions environnementales et foncières ainsi que de la gestion des ressources en eau.

Ainsi, au sens de l'article 8 du décret n° 2016-075/ PRN/ MISP/ D/ ACR/ MEP/ A/PLN/EC/ MH /A/ MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA et du décret n° 2016-076 tous deux du 26 janvier 2016, sont transférés aux communes et régions, dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement entre autres compétences :

- Mise en application des documents de politiques, stratégies et programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement relevant de la compétence de la commune ou de la région;
- Application des textes législatifs et règlementaires concernant le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement relavant de la compétence de la commune ou de la région;
- Mise en œuvre des relations intercommunales ou interrégionales dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressource en Eau (GIRE);
- Elaboration et, actualisation et mise en œuvre des Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA),

Dans le cadre du PANGIRE, il sera mis en œuvre une interrégionalité pour la gestion des ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs régions (UGE), et une intercommunalité pour la gestion de Sous bassins, qui sont consacrées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Au niveau de chacune des 137 Communes concernées par les 15 sous bassins prioritaires identifiés, il sera créé un *«Comité Local de Gestion de l'Eau», et ce* en application des dispositions de l'article 29 de l'ordonnance n°2010-09 du 1^{er} avril portant Code de l'Eau au Niger,

Au regard de la mission générale des structures de gestion des eaux à ce niveau spatial le plus bas de la décentralisation, le *Comité Local de Gestion de l'Eau au niveau communal* est un établissement public doté de la <u>personnalité morale et de l'autonomie financière</u>. Il est le cadre institutionnel par excellence chargé de planification et de gestion durable au quotidien des ressources en eau dans le contexte des Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA) et du PANGIRE.

Les ressources financières du Comité Local seront issues des ressources du Fonds Communal de l'Eau et de l'Assainissement tels que prévu par le Code de l'Eau³¹, et de toutes autres sources autorisées par la loi.

Les Comités Locaux de Gestion de l'Eau entretiennent entre eux, au niveau du sous-bassin concerné, des relations de coopération et de partenariat multiformes, notamment dans le cadre de l'intercommunalité.

Avec la Commission de Gestion de l'Eau, qui est un organe administratif de l'UGE, les Comités entretiennent des relations hiérarchiques techniques.

Avec l'Agence de l'Eau du sous-bassin, le Comité entretient des relations fonctionnelles techniques.

³¹ Les Comités Locaux Communaux de Gestion de l'Eau doivent inciter les Usagers de l'eau à contribuer au financement de la gestion de l'eau, selon leur usage, en vertu du principe du «préleveur-payeur», (art. 12) du principe de «pollueur-payeur». (art. 13).



_

Au sens de l'article 29 du Code de l'Eau, leurs attributions, composition et les modalités de leur organisation et de leur fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.

<u>La Chefferie traditionnelle</u>: Au sens de l'ordonnance n° 93-028 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle au Niger, les chefs coutumiers ont des pouvoirs importants dans le cadre de la conciliation des parties en matière coutumière, civile et commerciale. Ils doivent être pleinement associés à toutes les actions de développement touchant leur communauté.

4.2.5 Le niveau local (village)

Le Code de l'Eau a prévu la création des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) en tant qu'organe composé des représentants des différents groupes socioprofessionnels utilisateurs de la ressource en eau présents dans un périmètre donné (irrigants, pêcheurs, éleveurs, usagers du SPE potable, etc.), et ce en application du principe GIRE visé à l'article 9 du Code de l'Eau³².

Au sens de l'article 1^{er} de l'ordonnance 84-006 du 1^{er} mars 1984 portant régime des associations au Niger, ces associations ont un statut de droit privé. Elles sont à but non lucratif, apolitique et non confessionnel et sont constituées pour une durée de 99 ans selon leurs statuts.

Les Associations des Usagers de l'Eau sont libres de s'affilier à toute organisation de même caractère lorsque leurs intérêts le commandent. Ils peuvent se regrouper pour former des fédérations d'associations des usagers de l'eau (FAUE). Les relations qu'elles entretiendront dans le cadre de la GIRE, avec les autres organes GIRE, sont des relations de partenariat.

Il a été retenu que pour la première Phase de mise en œuvre du PANGIRE au niveau des sous bassins prioritaires, les villages ne feront pas tous l'objet de mise en place des organes GIRE. En effet, seuls les villages ou sites ayant des ressources en eau à multi-usages seront pris comme pilotes pour la création des organes GIRE.

4.2.6 La question GIRE pour les eaux transfrontalières : cadre institutionnel multilatéral ou bilatéral de gestion des eaux partagées

A l'échelle régional et transfrontalier des aquifères et des bassins transfrontaliers, le Niger est notamment membre de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ainsi que de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), et la Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Outre ces organismes internationaux qui disposent d'organes chargés de la gestion concertée et intégrée des ressources en eau partagées, le Niger a aussi singé des accords bilatéraux en matière de gestion coordonnée et équitable des ressources en eau partagées, mettant en place notamment l'Autorité de Développement intégrée de la région du Liptako-Gourma (ALG), la Convention portant création de la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNNC), le Comité technique consultatif permanent entre la République du Niger et la République du Mali.

³² Au sens de l'article 9 du Code de l'Eau, la gestion des eaux est guidée par les principes GIRE dont «..... <u>la</u> <u>nécessité d'associer les usagers</u>, planificateurs et décideurs <u>à tous les échelons dans la gestion et la mise en</u> valeur des ressources en eau».



57

Des structures focales ou des points focaux de ces organisations assureront, à l'échelle nationale, la coordination et la supervision technique des activités planifiées au niveau du Niger.

La Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Créée en 1975 (Traité révisé à Cotonou le 24 juillet 1993), a adopté en 2007, une directive cadre de la CEDEAO en matière de gestion des ressources en eau puis, en 2008, la **Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest**, dont l'objectif est de <u>contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en orientant la Communauté et ses Etats membres vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement.</u>

Le cadre institutionnel de la définition, de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique régionale des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest repose sur une coordination CEDEAO-UEMOA-CILSS, la CEDEAO assurant le rôle de chef de file.

L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) :

Aux termes de l'article 3 de la Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger signé le 21 novembre 1980 à Faranah (Guinée), révisée le 29 octobre 1987 à N'djamena, l'ABN a pour but <u>la promotion de la coopération entre les Etats membres et d'assurer un développement intégré du Bassin du Niger dans les différents domaines</u>. Par ailleurs, la Charte de l'eau du Bassin du Niger adoptée le 30 avril 2008 fait référence en son article 2 à la «promotion de la GIRE» dans ses objectifs visés. Elle demande aux Etats Parties d'élaborer et de mettre en œuvre « des politiques de planification, de conservation, de gestion, d'utilisation et de mise en valeur des eaux souterraines et de surface, en prenant les mesures adéquates eu égard à la gestion intégrée des ressources en eau » (art. 11). Par ailleurs, la Vision partagée Niger 2025 du Bassin du Niger, adoptée en 2005, énonce : « <u>Le Bassin du Niger, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025 ».</u>

- La Commission du Bassin du Lac Tchad :

Créée le 22 mai 1964, a adopté un Plan Stratégique Régional en 1998 pour une gestion concertée des ressources en terre et en eau du bassin. La Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad, adoptée le 30 avril 2012 constitue un cadre conventionnel dont l'objectif global est «<u>le développement durable du Bassin du Lac Tchad, au moyen d'une gestion intégrée, équitable et concertée des ressources en eau partagées et de l'environnement du Bassin»</u> (art. 3).

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) :

Il est une organisation intergouvernementale créée en 1992 et établie à Tunis (Tunisie) depuis 2000. Son action se situe dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches de la région sahélo-saharienne. L'OSS est initiateur et facilitateur de partenariats autour de défis communs liés à la gestion des ressources en eau partagées (souterraines) et à la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'Environnement, notamment ceux portant sur la désertification, la biodiversité et les changements climatiques. L'OSS s'est doté de deux programmes majeurs dont le <u>Programme EAU</u> concerne essentiellement la Gestion concertée des ressources en eau transfrontalières des systèmes aquifères partagés.



L'Autorité de Développement intégrée de la région du Liptako-Gourma (ALG) :

Elle a été créée par le protocole d'accord signé le 3 décembre 1970 révisé le 16 décembre 2000. Elle a pour objectifs, entre autres, de : (i) exploiter en commun les ressources hydrauliques, pastorales, agricoles et halieutiques de la région en organisant des études et en mettant en œuvre des projets d'infrastructures ; (ii) promouvoir l'autosuffisance alimentaire, la lutte contre la désertification et le désenclavement.

<u>La Convention portant création de la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNNC):</u>

Signée à Niamey le 03 mars 1971, elle crée une organisation bilatérale dotée d'un statut diplomatique qui a compétence notamment de «promouvoir et coordonner les projets des programmes de recherche conjoints visant à développer les ressources en eau des deux parties contractantes». Dans le domaine de l'eau, l'accord concernant le partage équitable de la mise en valeur, de la conservation et de l'utilisation des ressources en eau communes a été signé à Maiduguri le 18 juillet 1990 et un projet porte sur la gestion intégrée des écosystèmes dans les bassins fluviaux partagés entre le Niger et le Nigeria.

Le Comité technique consultatif permanent entre la République du Niger et la République du Mali :

Ce protocole vise à assurer une coopération bilatérale soutenue pour l'utilisation des eaux du fleuve Niger (article 1) et institue un Comité Technique Consultatif Permanent (article 2). Il ne comporte aucune disposition relative ni aux règles substantielles ni aux règles de procédure en matière de gestion de cours d'eau internationaux. Cependant, la dernière réunion du Comité Technique Consultatif Permanent date d'août 2008 à Niamey.

Tableau 4 : Récapitulatif des Statuts des organes du futur cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau dans le contexte de la GIRE

| Catégories d'acteurs | Niveau | Statut juridique | Situation |
|--|---|---|---------------------------|
| | géographique d'intervention | | |
| MHA | National | Administration publique | Opérationnel |
| MISPD/ACR | National | Administration publique | Opérationnel |
| Autres Ministères | National | Administration publique | Opérationnels |
| CNEA | National | Organe consultatif | Existe à opérationnaliser |
| SP/PANGIRE | National | Administration publique | A créer |
| Commission de Gestion de l'Eau des UGE (CGE/UGE) | Régional/interrégio nal | EPA | A créer |
| Agence de sous-bassin (ASB) | Régional/Départe mental/ communal | EPA/Personnalité morale /Autonomie financière | A créer |
| Comité Local de Gestion de l'Eau (CLE) | Local (Communal) | EPA/Personnalité morale/Autonomie financière | A créer |
| Circonscription Administration (CA) | Déconcentré (Région/départem ent) | Administration Publique | Opérationnelle |
| Régions Collectivité. Territoriale. | Collectivité Territoriale. | Administration publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (libre Administration.) | Opérationnelles |



| Catégories d'acteurs | Niveau géographique d'intervention | Statut juridique | Situation |
|---|---|---|-----------------|
| Communes | Collectivité Territoriale. | Administration publique dotée de la personnalité morale/Autonomie financière (libre administration) | Opérationnelles |
| Services Techniques Déconcentrés (STD) | Régional/ Départemental et communal | Administration. publique | Opérationnels |
| AUE/Autres Organisations de la Société Civile | Local (Périmètre /Village) | Association de droit privé | A créer |
| ABN, CBLT; CMNNC , | Transfrontalier | Organisme de bassin/ Organisation Inter-étatique/ Gouvernementale | Opérationnelles |

4.3 Les axes stratégiques du cadre institutionnel, organisationnel et juridique en vue de la mise en œuvre du PANGIRE

Au vu des différents acteurs concernés par la GIRE par palier, les principaux axes stratégiques du cadre institutionnel, organisationnel et juridique de mise en œuvre du PANGIRE, se présentent comme suit.

☐ Recentrage des missions du Ministère en charge de l'eau et ses obligations dans la perspective de l'opérationnalisation de la mise en œuvre du PANGIRE :

Le MHA doit assurer des missions de souveraineté de l'État qui s'entendent comme des missions d'intérêt général dont seul l'Etat est habilité de manière légitime de les remplir. Il s'agit des missions de conception, planification, mise en œuvre et d'évaluation de la politique de l'eau sur toute l'étendue du territoire national, en liaison avec les autres ministères concernés et les collectivités territoriales. Ces missions, une fois remplies, devraient engager le pays dans la voie du Développement Durable pour l'atteinte des ODD - 2030.

Le MHA œuvrera pour l'affirmation de son leadership du secteur de l'eau et de l'assainissement à travers le renforcement de la concertation au niveau du secteur.

Le recentrage des missions du Ministère en charge de l'eau et la dynamisation de son rôle en matière de contrôle et de régulation du Service Public de l'Eau (SPE) permettront sans aucun doute de créer le cadre idéal nécessaire en vue de la mise en œuvre du PANGIRE. Ceci lui permettra d'assurer la gestion durable et équitable des ressources en eau, avec la participation effective de tous les acteurs concernés, et ce dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire.

☐ Renforcement de la gestion décentralisée :

L'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger détermine les principes fondamentaux de l'administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources et consacre le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales dans le contexte de la décentralisation et de la déconcentration.



A travers ses principes directeurs de participation des acteurs et de subsidiarité, la GIRE apporte sa contribution à la mise en œuvre de la décentralisation. L'opérationnalisation de décentralisation de la GIRE s'appuie sur la création des organes de concertation et de gestion adéquats à différents niveaux (national, régional, bassin, local), la mise en œuvre de Plans Locaux Eau et Assainissement (PLEA), de SDAGE et de SAGE.

□ Développement et renforcement des ressources humaines de l'Administration publique de l'Etat :

La mise en œuvre du PANGIRE ne sera effective que si le Ministère en charge de l'eau (et les autres ministères concernés par la gestion des ressources en eau) s'assure de l'existence d'un personnel adéquat, suffisant et de qualité pour animer le cadre institutionnel de mise en œuvre du PANGIRE. Celui-ci entraînera des changements importants, avec notamment l'apparition de nouvelles fonctions de gestion, le déplacement des fonctions existantes du niveau central vers d'autres niveaux par le jeu de la déconcentration et de la décentralisation.

☐ Renforcement des capacités de participation des populations à la gestion des ressources en eau dans le contexte de la GIRE :

La participation consciente et responsable des populations à la gestion durable des ressources en eau dans le contexte de la GIRE impose d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'information, de sensibilisation, de communication, d'éducation et d'encadrement des populations en matière de gestion des ressources en eau.

☐ Prise en compte du genre dans la gestion des ressources en eau :

La prise en compte du genre est l'un des principes directeurs de la GIRE qu'il faudrait considérer lors de la mise en place des nouveaux organes de gestion de l'eau, afin de veiller à une juste représentativité de tous les groupes vulnérables

Parallèlement, le rôle de la femme doit être explicitement pris en compte lors du processus de redistribution des missions entre l'Etat et les autres acteurs, ainsi que dans le recentrage des missions de l'Etat. Il doit également être considéré dans les actions de renforcement des capacités : augmentation des effectifs, programmes de formations spécifiques,...

☐ Renforcement des capacités d'intervention du secteur privé et de la société civile dans le secteur :

Dans le contexte de la GIRE, le renforcement des capacités d'intervention du secteur privé (délégataires du Service public de l'eau, Service d'Appui Conseil, ...) et des Organisations de la Société Civile, nécessite la mise en œuvre de plusieurs mesures dont notamment le développement des actions d'appui à l'amélioration des performances des opérateurs privés et d'émergence des AUE en plus de l'établissement d'un véritable contrôle social de la gestion des ressources en eau par lesdites Associations d'Usagers.

☐ Définition claire des droits, devoirs et obligations des acteurs de la GIRE :

La mise en application des textes juridiques exige la définition claire des droits, des devoirs et obligations ainsi que des rôles/missions de tous les acteurs que sont l'Etat, les



Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)

Collectivités Territoriales, les usagers (leurs associations), les acteurs de la société civile, qui seront amenés ensemble et de façon concertée, à agir dans le processus GIRE.

☐ Création des conditions de l'application des textes juridiques :

Au Niger, il existe un cadre juridique assez fourni en matière de gestion des ressources naturelles en général et de ressources en eau en particulier. Mais il reste à renforcer afin de permettre une mise en œuvre effective de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

4.4 Esquisse du futur cadre institutionnel de gestion des ressources en eau dans le contexte de la GIRE

L'organigramme d'ensemble schématisé ci-dessous montre les relations hiérarchiques entre les différents organes/institutions du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau dans le contexte de la GIRE.

Les différents textes réglementaires les concernant devront préciser leurs attributions, leur organisation, composition et les modalités de leur fonctionnement ainsi que les interrelations qui existeraient entre eux.



Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP)

Ressources en Eau (PANGIRE)

Plan d'Action National de Gestion Intégrée des

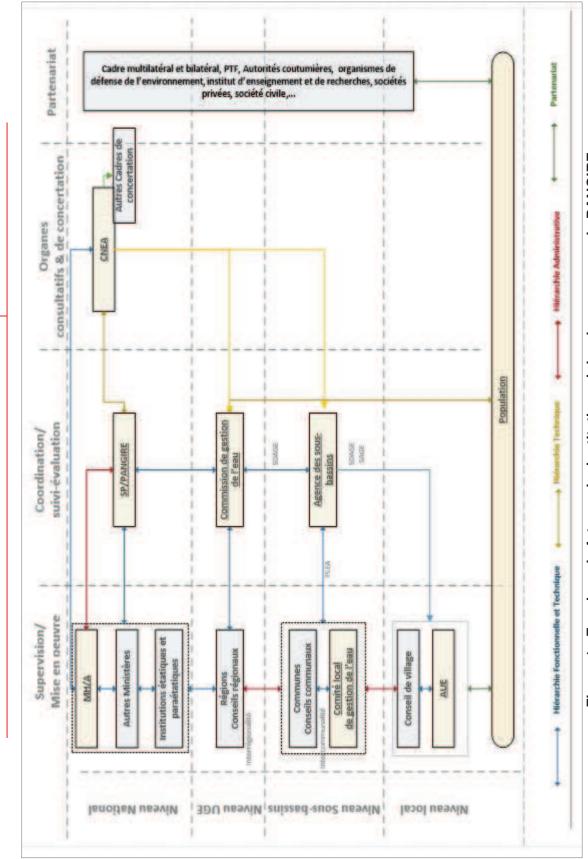


Figure 1 : Esquisse du futur cadre institutionnel de mise en œuvre du PANGIRE



5 Composantes/actions du PANGIRE

Cette partie du PANGIRE constitue le point d'aboutissement du processus d'identification des composantes et des actions, à mettre en œuvre, en cohérence avec les politiques et axes stratégiques sectoriels et intersectoriels de l'eau.

5.1 Démarche méthodologique pour l'identification et la priorisation des actions PANGIRE

La démarche méthodologique suivie est caractérisée par un processus itératif à plusieurs étapes d'identification, criblage, concertation et priorisation axée sur la pertinence et validation.

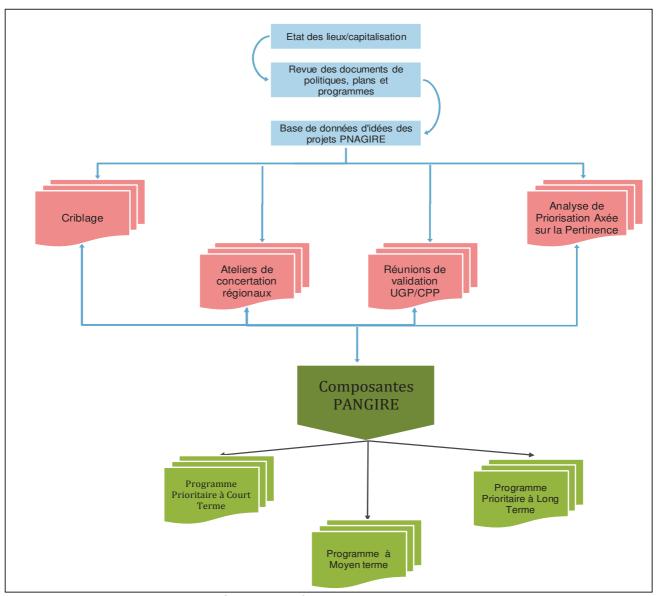


Figure 2 : Diagramme de la démarche méthodologique d'identification des actions PANGIRE



5.1.1 Identification des idées de projets

Des idées d'actions ont émergé tout au long du processus d'élaboration du PANGIRE :

- lors de la collecte de documents auprès des parties prenantes, des organismes de bassin internationaux, des partenaires techniques et financiers et des ONG,
- au cours des concertations sur la gestion intégrée des ressources en eau,
- à partir des états des lieux du secteur de l'eau, et du rapport de capitalisation
- lors des ateliers nationaux et régionaux de validation desdits états des lieux et de concertation,
- à partir de l'exploitation de plusieurs sources d'information et de documents de planification: PDES, I3N, PNAEPA, PNCC, PNEDD, PRAPS, SNDI/CER, SNHP, SOPHAB, SPIN, etc.

5.1.2 Criblage des idées de projets

Dans un premier temps, une liste de près de 500 idées d'action a été dressée. Cette liste a été criblée afin de fusionner les actions similaires / semblables, éliminer les actions déjà réalisées ou en cours de réalisation, tel que : i) le Programme Kandadji de Régénération des écosystèmes et de mise en Valeur de la vallée du Niger, qui intègre essentiellement de projets de barrage, énergie et irrigation ; ii) le Compact MCA qui intègre une composante irrigation ; iii) les actions du PANGIRE déjà réalisées qui concernent des études spécifiques dans les bassins alluviaux de la Korama (Zinder), Goulbi'N Maradi, et des Dallols (Dosso).

Ce criblage a donné une deuxième liste de 172 actions/mesures qui ont été classées suivant les domaines pertinents du PANGIRE, à savoir :

- Amélioration de la connaissance et de la mobilisation des Ressources en Eau ;
- Valorisation des ressources naturelles et développement des activités socioéconomiques;
- Développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement ;
- Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique;
- Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités.

5.1.3 Concertation avec les parties prenantes nationale et régionale

L'élaboration du PANGIRE se caractérise par un processus participatif tout au long du cheminement logique de la mission d'étude et couvre les différentes activités de la mission.

L'organisation des ateliers régionaux de concertation avec les parties prenantes à l'échelle régionale est une étape essentielle qui s'inscrit dans le cadre du processus participatif.

Il s'agira spécifiquement de permettre aux participants régionaux de :

- s'approprier les résultats de la capitalisation des états des lieux GIRE, en termes de problématiques, enjeux et objectifs ;
- échanger/ cibler les priorités nationales et régionales en rapport avec les axes stratégiques des politiques nationales liées à l'eau, et en considérant les résultats de la capitalisation des états des lieux de la GIRE.



La liste des 172 actions a été présentée aux différents participants pour se prononcer sur l'importance et l'urgence de chaque idée d'action.

Au total, **96 actions** ont été jugées suffisamment importantes et/ou urgentes par les ateliers de Consultation Régionale sur le PANGIRE.

5.1.4 Analyse de Priorisation Axée sur la pertinence

La priorisation des actions constitue davantage une méthode de travail qu'une priorisation 'définitive' des actions présentées dans le PANGIRE. Le but étant de proposer un outil de travail, d'arbitrage et d'aide à la décision qui pourra être mis en œuvre en cas de besoin.

L'analyse de pertinence a concerné les 172 idées de projets criblées. Le détail de cette analyse est présenté en annexe.

Les critères retenus pour mener à bien le processus de priorisation se présentent comme suit :

- un 1^{er} groupe de 1 critère est relatif à l'origine des actions ;
- un deuxième groupe de 17 critères prend en compte les Objectifs de Développement Durable;
- un troisième groupe de 9 critères est relatif aux principes de la Charte de l'eau de l'ABN;
- un quatrième groupe de 10 critères est relatif aux principes de la Charte de l'eau de la CBLT;
- un cinquième groupe de 11 critères prend en compte les objectifs quantitatifs de la capitalisation des états des lieux du PANGIRE;
- un sixième groupe de 3 critères prend en compte les conditions de mise en œuvre des projets;
- et enfin, un dernier (septième) groupe de 1 critère prend en compte les résultats des ateliers de consultation sur le PANGIRE et le PIP.

Au total, 56 critères (ayant le même poids dans le calcul) ont permis de classer les actions identifiées du PANGIRE.

Plus le nombre de critères auquel le projet répond est important, plus le projet est pertinent, donc prioritaire.

Les principaux résultats de cette analyse de priorisation sont :

- les actions identifiées présentent des taux de pertinence situés entre 19 et 77%, traduisant le fait que chaque action proposée vérifie au moins 11 critères sur les 56,
- les actions présentant des taux de pertinence strictement supérieurs à 50%, au nombre de 28, sont classées de Priorité 1,
- Les actions présentant un taux de pertinence compris entre 30 et 50%, au nombre de 88, sont classées de Priorité 2.
- Les actions dont le taux de pertinence est inférieur ou égal à 30%, soit 56 actions, sont classées de Priorité 3.

Les résultats de priorisation des projets identifiés se présentent dans le tableau en Annexe 3. Il en ressort les enseignements suivants :



- Tous les domaines sont pertinents par rapport aux enjeux et orientations majeurs du PANGIRE;
- La réalisation des aménagements de mobilisation rationnelle des ressources en eau représente la clé de voûte du PANGIRE ;
- Le PANGIRE est à même de mettre en place un cadre harmonieux facilitant l'atteinte des ODD en termes de développement des activités agricoles qui constituent la principale source des revenus pour l'essentiel de la population du pays ;
- Le PANGIRE conformément aux principes de la GIRE s'inscrit dans le processus de développement durable axé sur la protection et la préservation de l'environnement ;
- Le PANGIRE est à même d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et favoriser le développement socio-économique, notamment pour les groupes vulnérables.

5.1.5 Validation des résultats des analyses et de concertation

Les résultats des analyses et de concertation ont fait l'objet de plusieurs séances de travail avec l'UGP, les Représentants du MHA à l'échelle centrale et à l'échelle régionale, ainsi que les représentants des autres ministères parties prenantes du PANGIRE à l'instar des MA, ME. L'examen des résultats des analyses et de concertation a permis de dresser une liste d'une quarantaine d'actions tout en distinguant celles à caractère « aménagement d'ouvrage » et celles à caractère « mesure ». Il a permis aussi d'affiner la liste des actions du PANGIRE, en :

- Assurant plus d'intégration entre les actions ;
- Considérant l'approche sous Bassin Versant comme unité de planification des projets
 APS :
- Favorisant les projets ouvrages permettant le multi-usage ;
- Insistant sur le caractère pilote et démonstratif des actions du PANGIRE ;
- Ciblant les sites d'aménagement en concertation avec les Directions Régionales du MHA.

Les actions de GIRE dont la mise en œuvre est achevée ou en cours n'ont pas été considérées dans la liste des actions retenues.

Cette liste définitive inclut **40 actions** qui constituent le contenu du PANGIRE en termes de composantes et programmes.

5.2 Détermination des composantes du PANGIRE

Pour mettre en œuvre les objectifs du PANGIRE, 40 actions sont définies. Elles sont structurées/organisées dans les quatre (4) composantes ci-après décrites :

- Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau :
- Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques
 - Sous composante 2.1 : Développement agricole, élevage et pêche ;
 - o Sous composante 2.2 : Amélioration de l'AEP ;



- Sous composante 2.3 : Amélioration de l'assainissement,
- Sous composante 2.4 : Développement socio-économique de base ;
- Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience aux changements climatiques
- Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités
 - Sous composante 4.1 : Amélioration de la gouvernance de l'eau ;
 - o Sous composante 4.2 : Renforcement des capacités.

5.3 Description sommaire des composantes et actions

Les 40 actions du PANGIRE ont fait l'objet d'une description préliminaire en termes de justification, objectifs, activités résultats, indicateurs, coût, programmation et condition de mise en œuvre. Les fiches d'actions sont présentées en annexes. Cette section présente une synthèse de la description préliminaire des composantes/actions du PANGIRE

5.3.1 Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau

5.3.1.1 Objectifs

Les objectifs spécifiques essentiels assignés à cette composante peuvent être résumés de la manière suivante :

- Renforcer les systèmes de suivi quantitatif des ressources en eau de surface et pluviométriques, afin d'atteindre la densité minimale exigée par l'OMM;
- Améliorer la couverture du réseau piézométrique (en tenant compte des ressources financières disponibles) et les connaissances sur les ressources en eau souterraine ;
- Suivre l'évolution des ressources en eau et de l'environnement, à travers la mise en place d'un réseau;
- Renforcer le contrôle de la qualité des eaux ;
- Mieux connaître les bassins versants des principaux cours d'eau ;
- Appliquer les instruments expérimentaux de modélisation des ressources en eau et de leur exploitation aux ressources ;
- Appuyer l'amélioration des connaissances. de l'évaluation et de la planification et gestion des ressources en eau à l'échelle communautaire ;
- Améliorer la connaissance et le suivi des ressources hydrauliques en milieu pastoral
- Actualiser l'inventaire exhaustif des ressources hydrauliques existantes au Niger ;
- Renforcer les connaissances des ressources en eau de surface et des ressources en eau souterraines en termes d'usages en vue de développer l'industrie minière en appliquant les principes de développement durable et de protection de l'environnement;
- Réduire la prolifération des vecteurs de maladies d'origine hydrique en limitant le risque des endémies ou des épidémies ;



- Instaurer une approche globale et intégrée pour la gestion de l'eau ;
- Intégrer des actions nouvelles à entreprendre dans un contexte d'aménagement du territoire en inscrivant la gestion des eaux dans le cadre des Unités de Gestion des Eaux et en ébauchant des Schémas Directeurs Régionaux d'Aménagement et de Gestion des ressources en eau.

5.3.1.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de cette composante sont les suivants :

- Un réseau moderne de mesure la de pluviométrie complètement opérationnel est mis en place ;
- Un réseau moderne de mesures des eaux de surface complètement opérationnel est mis en place ;
- Le personnel est formé dans la gestion du réseau de suivi des eaux de surface et dans la conduite des mesures ;
- Un réseau piézométrique optimal est mis en place et permet l'évaluation correcte des ressources en eau souterraines ;
- Les procédures de suivi et de maintenance des stations piézométriques. et celles de contrôle/validation des données collectées sont définies et mises en œuvre ;
- Le réseau piézométrique est actualisé périodiquement en fonction du besoin d'information pour la gestion des eaux souterraines ;
- Les capacités techniques, matérielles et humaines de la Direction de l'Hydrogéologie de la DGRE sont renforcées :
- Un Observatoire Eau et Environnement est mis en place et fonctionnel ;
- Le suivi régulier de l'état de l'environnement et des ressources en eau à l'échelle du pays est assuré et l'information est partagée entre les parties prenantes ;
- Un réseau de base permettant l'évaluation correcte et le suivi de la qualité des eaux est opérationnel ;
- Les méthodes de contrôle de la qualité de l'eau sont améliorées et surtout uniformisées selon les normes et les méthodes internationalement reconnues et conformément aux nouvelles normes de la qualité de l'eau;
- De nouveaux laboratoires de contrôle et d'analyse de la qualité des eaux sont installés et le personnel concerné est bien formé et en nombre suffisant ;
- Le fonctionnement hydrologique des bassins. sous bassins et aquifères est connu en corrélation avec l'évolution des états des eaux de surface et souterraines ;
- Les modèles existants des aquifères et principaux bassins versants sont actualisés ;
- Des documents de référence des ressources en eau sont disponibles pour planifier les opérations GIRE au niveau communautaire ;
- Le nombre de points d'eau / ouvrages hydrauliques est inventorié ;
- Une base de données documentaire hydraulique créée et/ou renforcée ;
- Tous les points d'eau sont identifiés et répertoriés dans une base de données SIG ;



- les besoins en eau optimaux du secteur minier sont évalués ;
- De nouvelles technologies d'exploitation des eaux dans le secteur minier sont proposées ;
- La concertation avec le secteur minier est lancée ;
- Une carte des zones de prévalence du paludisme est établie ;
- Des études R&D dans le domaine de la LIAV sont élaborées ;
- Les connaissances des acteurs en matière de la LIAV sont renforcées ;
- Le Schéma Directeur de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau est actualisé.

5.3.1.3 Actions

Pour atteindre ces résultats, les actions proposées sont les suivantes :

- C1.1 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface et pluviométrique;
- C1.2 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine ;
- C1.3 : Création d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement ;
- C1.4 : Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité de l'eau ;
- C1.5 : Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux ainsi que les relations entre les écoulements de surface et les nappes phréatiques et actualisation des modèles existants des aquifères alluviaux et leur extension à d'autres systèmes;
- C1.6 : Elaboration des monographies et des atlas de planification des ressources en eau ;
- C1.7: Actualisation de l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral;
- C1.8 : Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel ;
- C1.9 : Appui à la lutte contre les maladies d'origine hydrique ;
- C1.10 : Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau.
- 5.3.2 Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques

5.3.2.1 Objectifs

Les objectifs spécifiques assignés à cette composante sont les suivants :

- Contribuer à la gestion concertée et à la sécurisation des ressources pastorales ;
- Préserver la qualité de l'eau en milieu pastoral et promouvoir la gestion inclusive des points d'eau pastoraux ;
- Mobiliser et valoriser les ressources en eau pour satisfaire les besoins d'irrigation ;



- Accroître la contribution de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement à la production agricole nationale ;
- Moderniser l'agriculture nigérienne pour en faire un véritable levier de développement socio-économique du pays ;
- Valoriser la petite irrigation familiale et encadrer les groupes vulnérables dans le cadre du développement socio-économique du pays ;
- Accroître l'accès à l'assainissement amélioré et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base ;
- Réduire l'impact environnemental et sanitaire du rejet des eaux usées à l'état brut dans le milieu urbain ;
- Assurer d'ici 2030, l'accès universel et équitable à l'eau potable. et ce conformément aux ODD ;
- o En milieu rural, porter le taux d'accès moyen de 48% en 2009 à 100% en 2030 ;
- o En milieu urbain, porter le taux d'accès moyen de 64.5% en 2010 à 100% en 2030 ;
- Informer et sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'hygiène et assainissement dans le but de réduire les risques sanitaires et améliorer le cadre de vie;
- Contribuer plus efficacement aux efforts d'autosuffisance alimentaire du sous-secteur de la production végétale et à l'amélioration du revenu des producteurs ;
- Protéger les sites d'irrigation contre l'inondation. l'appauvrissement des sols. l'ensablement dû aux vents et aux apports solides des cours d'eau. etc :
- Assurer le bon fonctionnement et la pérennité des ouvrages hydrauliques à travers la mise en place d'un dispositif de gestion et d'entretien.

5.3.2.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de cette composante se présentent comme suit :

- La distance moyenne entre points d'eau fonctionnels et accessibles aux pasteurs et agro-pasteurs dans des zones ciblées est réduite de 50%;
- Des opérations pilotes de puits pastoraux écologiques et à moindre coût sont conçues et mises en œuvre ;
- 3 petits barrages seront construits;
- 300 hectares de terres sont aménagés et exploités rationnellement sous irrigation ;
- 14 seuils d'épandage sont construits ;
- 6 mares sont aménagées ;
- 750 hectares de petits périmètres irrigués sont aménagés et exploités rationnellement sous irrigation en faveur des groupes vulnérables ;
- 300 ha de petits périmètres irriqués sont réhabilités
- L'accès universel à l'assainissement à l'horizon 2030 est atteint;
- Un système d'assainissement collectif durable et répondant aux normes d'hygiène et environnementales est développé ;



- Les demandes actuelles et futures en services d'assainissement sont satisfaites;
- Le cadre de vie et les conditions sanitaires et socio-économiques du citoyen sont améliorés;
- Les besoins financiers pour maîtriser durablement le service d'assainissement collectif sont identifiés :
- Un taux d'accès à l'eau potable de 100% en milieu rural est atteint à l'horizon 2030 ;
- Des infrastructures d'AEP en milieu urbain sont réalisées à titre pilote : 100 branchements particuliers,10 bornes-fontaines, 10 nouveaux forages, des réservoirs d'eau potable de 500 m³;
- Les bonnes pratiques d'hygiène et assainissement sont diffusées / promues ;
- Les populations sont informées et sensibilisées sur les liens étroits entre l'eau l'assainissement, l'hygiène la santé et l'assainissement
- Le niveau des rendements atteints garantit un bon niveau de compétitivité des produits issus des périmètres irrigués ;
- Les capacités des producteurs sont renforcées et leur engouement pour les activités agricoles est augmenté;
- L'approche de développement des filières est consolidée
- L'accès aux infrastructures de base est renforcé, permettant de mieux insérer les populations rurales dans le processus de développement durable.
- Le programme spécifique de réalisation et d'entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement est formulé, vulgarisé et soutenu par des opérations pilotes de démonstrations sur 1000 ha;
- Les seuils antiérosifs efficients et durables sont construits ;
- Un manuel d'entretien, de maintenance et de gestion des infrastructures et équipements est élaboré et approprié par les populations.

5.3.2.3 Actions

Pour atteindre ces résultats, les actions proposées sont les suivantes :

- C2.1 : Renforcement de la mobilisation des ressources en eau pastorale le long des couloirs de transhumance transfrontalière ;
- C2.2 : Plan d'action de préservation de la qualité de l'eau dans l'Air ;
- C2.3 : Plan d'Action de Mobilisation des ressources en eau et d'Aménagement hydroagricole dans les sous-bassins prioritaires ;
- C2.4 : Aménagement et mise en valeur de la petite irrigation familiale. individuelle et collective notamment pour les femmes et les jeunes ;
- C2.5 : Développement de l'assainissement semi-collectif ;
- C2.6 : Développement de l'assainissement collectif intégrant l'élaboration des schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations ;
- C2.7 : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural ;
- C2.8 : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain ;



- C2.9 : Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et démonstration à l'hygiène et l'assainissement au niveau des communautés ;
- C2.10 : Appui à la promotion des filières agricoles porteuses ;
- C2.11 : Mise en place d'un programme spécifique de réalisation et d'entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement ;
- C2.12 : Mise en place/ Opérationnalisation du dispositif de gestion et d'entretien des ouvrages hydrauliques.

5.3.3 Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique

5.3.3.1 Objectifs

Les objectifs spécifiques assignés à cette composante sont les suivants :

- Contribuer à la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts par un développement durable des forêts et leur inclusion dans la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique ;
- Préserver les écosystèmes des cuvettes de la Commune de Chétimari et utiliser leurs ressources en eau pour la promotion des cultures irriguées ;
- Protéger les villes et les champs de cultures contre les inondations, par le traitement des différents koris et des mares des bassins versants :
- Contribuer à la réhabilitation des zones dégradées et la préservation des ressources naturelles :
- Mettre en place une politique nationale claire et cohérente en matière d'éducation relative à l'environnement dans les programmes d'enseignement ;
- Renforcer la capacité de la population d'adaptation aux changements climatiques pour une gestion rationnelle des ressources naturelles en favorisant une approche systémique et de GIRE;
- Proposer un cadre cohérent pour la planification et la mise en oeuvre de toutes les interventions relatives à la protection des bassins versants des barrages dans la région de l'Ader Doutchi Maggia.

5.3.3.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de cette composante qui concrétise la contribution du PANGIRE dans la préservation de l'environnement et le développement de la résilience aux changements climatiques, sont les suivants :

- Des approches modernes de gestion intégrée et participative des forêts au niveau des bassins versants sont diffusées ;
- 1500 ha de terres sont restaurés et reboisés ;
- Les cuvettes de Chétimari (Diffa) sont réhabilitées ;
- 200 ha de terres agricoles autour des cuvettes sont mis en valeur ;
- La production agricole et les revenus des agriculteurs se sont améliorés ;



- Les menaces d'inondation des villes d'Agadez et de Niamey et des champs des cultures sont atténuées ;
- Des périmètres maraîchers sont aménagés par l'utilisation des eaux collectées ;
- La production et la productivité sont augmentées sur une base durable ;
- Un réseau d'éducateurs et d'acteurs compétents participe au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'éducation et de communication environnementale :
- Les élèves sont plus impliqués dans la prise en charge de l'environnement ;
- Les capacités de la population à résister aux effets adverses du changement climatique sont renforcées ;
- Des mesures de bonne gestion des ressources naturelles sont proposées ;
- Les contraintes liées aux impacts éventuels de la variabilité climatique sont prises en compte dans la planification et de gestion des ressources en eau ;
- La lutte contre l'érosion hydrique et éolienne est planifiée au niveau de la région de l'Ader ;
- Des techniques nouvelles de lutte intégrée sont conçues, démontrées et vulgarisées .

5.3.3.3 Actions

Pour atteindre ces résultats, les actions de préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique proposées sont les suivantes :

- C3.1 : Plan d'action de reboisement des zones forestières dégradées ;
- C3.2 : Réhabilitation des cuvettes oasiennes pour la promotion des cultures irriguées ;
- C3.3 : Protection des koris et aménagement des mares ;
- C3.4 : Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- C3.5 : Développement de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement ;
- C3.6 : Elaboration d'un plan d'action pilote pour le développement de la résilience des populations aux changements climatiques ;
- C3.7 : Elaboration du Plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement.
- 5.3.4 Composante 4: Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités

5.3.4.1 Objectifs

Les objectifs spécifiques assignés à cette composante sont les suivants :

 Améliorer l'efficacité de la gestion intégrée des ressources en eau dans les sousbassins du Niger par l'élaboration des SDAGE conformément aux principes de la GIRE, tels que prévus par le Code de l'Eau, en tant qu'outils de planification nécessaire à la gestion durable des ressources en eau;



- Assurer la durabilité financière du secteur de l'eau, notamement en appliquant des instruments économiques de la GIRE : élaborer et faire adopter les textes sur les Fonds National, régional et communal de l'Eau et de l'Assainissement.
- Diversifier et développer d'autres mécanismes de financement tel que le Partenariat Public Privé ;
- Créer un environnement favorable et assurer une coordination efficace entre les différentes structures de recherche et ressources financières pour le domaine de l'eau;
- Renforcer la bonne gouvernance sur le plan juridique, dont notamment l'élaboration des textes d'application du Code de l'Eau nécessaires pour la mise en œuvre de la GIRE;
- Instituer un Secrétariat Permanent PANGIRE, en tant qu'organe exécutif national du suivi-évluation de la mise en œuvre du PANGIRE ;
- Œuvrer à la révision et à l'actualisation des textes juridiques règlementaires pour tous les usagers des ressources naturelles ;
- Aider à la décision pour la priorisation des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement dans les régions de Zinder et de Diffa ;
- Instaurer une gestion décentralisée de l'eau au Niger en adoptant un cadre d'intervention et des outils testés et expérimentés dans la région ;
- Œuvrer pour clarifier/redistribuer les rôles et responsabilités entre les acteurs, pour une mise en œuvre efficiente de la GIRE ;
- Opérationnaliser/renforcer les capacités des structures de gestion et de concertation pour la promotion de la GIRE : UGE, CNEA, CREA, PNE,...);
- Améliorer la communication au sein des services des institutions publics dans le cadre de la GIRE ;
- Planifier et assurer la formation et le recyclage des cadres du secteur de l'eau.

5.3.4.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de cette composante sont les suivants :

- 15 SDAGE de sous bassins prioritaires sont élaborés et adoptés ;
- Le lancement de la création d'agences de sous bassins prioritaires est effectif ;
- Une stratégie de financement est validée et adoptée ;
- Le fonds National, le Fonds Régional et le Fonds Communal de l'Eau et de l'Assainissement sont adoptés et opérationnels;
- Les nouveaux mécanismes de financement adoptés dans le cadre de la nouvelle stratégie, sont vulgarisés auprès des PTF et des opérateurs nationaux ;
- Un programme de Recherche et Développement dans le domaine de l'eau est élaboré et mis en œuvre ;
- Les travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement (9 travaux de recherche) sont appuyés ;
- Les capacités des centres documentaires de neuf Universités sont renforcées;



- Le point exhaustif de tous les textes d'application de la loi portant gestion de l'eau est fait :
- Textes d'application du Code de l'Eau se rapportant à la GIRE élaborés et adoptés ;
- Le Code de l'Eau et ses textes d'application sont largement diffusés et vulgarisés ;
- La coordination et le suivi-évaluation de la mise en oeuvre du PANGIRE sont régulièrement et efficacement assurés;
- Les ressources humaines, financières et matérielles de la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre du PANGIRE sont renforcées et opérationnelles ;
- Un système de suivi-évaluation est mis en place et fonctionnel ;
- Les études institutionnelles et réglementaires sont élaborées ,validées et vulgarisées selon la démarche participative ;
- La campagne d'information et de sensibilisation au niveau des régions est réalisée ;
- Un document de planification locale de l'AEPA est élaboré de manière participative, dans chacune des communes concernées ;
- Un dialogue national décentralisé est réalisé et le recueil des avis et attentes est consigné et valorisé dans le cadre de la prise de décision ;
- Le rapport portant sur le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation dans le secteur de l'eau est élaboré ;
- Les documents de stratégies sectorielles sont vulgarisés auprès des acteurs concernés ;
- Le nouveau cadre institutionnel de gestion des ressources en eau au niveau national est formulé ;
- Les organes institutionnels de gestion et de concertation (UGE, CNEA, CREA, PNE) sont installés, et/ou rendus opérationnels à travers des actions de renforcement des capacités;
- Une stratégie et un plan de communication GIRE élaborés et adoptés ;
- Un site Web GIRE est opérationnel ;
- Des supports de communication validés sont élaborés et opérationnels ;
- Des formations en communication sont dispensées aux personnels ;
- Le plan de formation des cadres du secteur de l'eau est élaboré et validé ;
- Le CFTEA est fonctionnel;
- Les formateurs sont formés et recyclés, dans le domaine de management de projets du secteur de l'eau ;
- Les connaissances et la formation sont diffusées au large personnel du secteur de l'eau.

5.3.4.3 Actions

Pour atteindre ces résultats, les actions proposées sont les suivantes :

- C4.1: Elaboration des SDAGEs;



- C4.2 : Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau ;
- C4.3 : Renforcement de la recherche dans le domaine de l'eau ;
- C4.4 : Appui à la mise en œuvre du code de l'eau ;
- C4.5 : Création du Secrétariat Permanent du PANGIRE ;
- C4.6 : Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement ;
- C4.7 : Appui à l'élaboration des PLEA dans les régions en particulier Zinder et Diffa ;
 - C4.8 : Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau ;
- C4.9: Réforme/ réaménagement institutionnels pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE (intégrant l'opérationnalisation des UGE, CNEA et CREA);
- C4.10 :Mise en plan d'un plan de communication du secteur de l'eau ;
- C4.11 :Plan d'action de renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau.



6 Programmes du PANGIRE

Les actions du PANGIRE sont multiples et variées. Elles concernent des actions techniques touchant divers domaines telles la connaissance, la mobilisation et la valorisation des ressources en eau, l'alimentation en eau potable et l'assainissement, la préservation de l'environnement, etc. Elles concernent aussi des actions d'appui institutionnel, de renforcement de capacité et de communication.

Les quarante actions découlant de l'ensemble du processus de l'étude, sont structurés et planifiées en trois (3) Programmes comme suit :

- Programme 1 (P1): Actions programmées pour le court terme;
- Programme 2 (P2): Actions programmées pour le moyen terme ;
- Programme 3 (P3): Actions programmées pour le long terme.

Le Programme P1 constitue le programme prioritaire à court terme de l'opérationnalisation du PANGIRE.

La réalisation / mise en œuvre de certaines actions du PANGIRE est continue dans le temps et peut être échelonnée sur plus d'un horizon.

□ Actions soft mesures, prioritaires

Le tableau suivant présente la liste des actions « mesures soft », appartenant au P1, qui sont d'ordre transversal à l'instar des actions d'amélioration des connaissances des ressources en eau, d'appui institutionnel, de renforcement de capacité, de communication...

Tableau 5 : Liste des actions soft-mesures prioritaires

| N° | Nom de l'action |
|------|--|
| 14 | Noill de l'action |
| C1.1 | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface |
| C1.2 | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine |
| C1.3 | Création d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement |
| C1.4 | Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité de l'eau |
| C1.5 | Etudes des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux ainsi que les relations entre les écoulements de surface et les nappes phréatiques |
| C1.6 | Elaboration des monographies et des atlas de planification des ressources en eau |
| C1.8 | Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel |
| C2.9 | Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et démonstration à l'Hygiène et l'Assainissement au niveau des communautés |
| C3.6 | Elaboration d'un plan d'action pilote pour le développement de la résilience des populations au changement climatique |
| C4.1 | Elaboration des SDAGEs |
| C4.2 | Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau |
| C4.3 | Renforcement de la recherche dans le domaine de l'eau |



| N° | Nom de l'action |
|-------|--|
| C4.4 | Appui à la mise en œuvre du code de l'eau |
| C4.5 | Création du Secrétariat Permanent du PANGIRE |
| C4.6 | Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement |
| C4.7 | Appui à l'élaboration des PLEA dans les régions en particulier Zinder et Diffa |
| C4.8 | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des RE |
| C4.9 | Réforme/ réaménagement institutionnels pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE |
| C4.11 | Plan d'action de Renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau |
| C1.1 | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface |
| C1.2 | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine |
| C1.3 | Création d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement |
| C1.4 | Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité de l'eau |
| C1.5 | Etudes des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux ainsi que les relations entre les écoulements de surface et les nappes phréatiques |

☐ Actions d'aménagement d'infrastructures / ouvrages prioritaires

Ces actions sont d'ordre plus technique portant sur divers domaines tels que les aménagements d'infrastructures hydro-agricoles, l'alimentation en eau potable et l'assainissement, la préservation de l'environnement, etc.

Certaines peuvent concerner plus d'un site, ce qui donne pour la même action plusieurs sous-actions. Au total, le PI intègre 18 actions ou sous actions d'aménagement d'ouvrages, qui pourraient être étudiées au stade APS, dans le cadre de l'élaboration du PANGIRE.

Pour assurer une répartition géographique équilibrée du P1, les études des 5 SDAGE prioritaires ont été planifiées pour les 5 sous bassins non concernés par les actions d'aménagement d'ouvrages prioritaires. (Cf. carte ci-dessous).



Tableau 6 : Liste des actions d'aménagement d'infrastructures / ouvrages prioritaires

| Code de l'action | Nom de l'action | Nom de la sous-action |
|------------------|---|---|
| C2.1 | Renforcement de la mobilisation des ressources en eau pastorale le long des couloirs de transhumance | C2.1-Renforcement de la mobilisation des ressources en eau pastorale le long des couloirs de transhumance dans le département de Téra (Tillabéri) |
| C2.2 | Plan d'action de préservation de la qualité de l'eau dans une zone pastorale pilote de l'Aïr | C2.2-Plan d'action de préservation de la qualité de l'eau dans une zone pastorale pilote de l'Aïr |
| C2.3 | Plan d'Action Mobilisation des ressources en eau et d'Aménagement hydroagricole dans les sous-bassins prioritaires | C2.3.1-Plan d'Action de Mobilisation des ressources en eau et d'Aménagement hydroagricole dans le sous-bassin prioritaire de la Maggia C2.3.2-Plan d'Action de Mobilisation des ressources en eau et d'Aménagement hydroagricole dans le sous-bassin prioritaire du Dallol Maouri |
| C2.4 | Aménagement et mise en valeur de la petite irrigation familiale, individuelle et collective notamment pour les femmes et les jeunes | C2.4.1 Aménagement de 4 seuils d'épandages et de 100 ha de petite irrigation dans le SBV de Dallol Bosso C2.4.2 Aménagement d'une mare et de 50 ha de petite irrigation dans le SBV de Dallol Bosso C2.4.3 réhabilitation de 50 ha de la petite irrigation dans le SBV de Dallol Bosso |
| C2.7 | Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural | C2.7.1-Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural dans la région de Niamey C2.7.2-Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural dans la région d'Agadez |
| C2.8 | Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain | C2.8-Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain dans la commune de Bosso/Région Diffa |
| C3.1 | Plan d'action de reboisement des zones forestières dégradées | C3.1-Plan d'action de reboisement des zones forestières dégradées dans le sous-bassin de la forêt de Tera, Filingué et Ouallam (Région de Tillabéri) |
| C3.2 | Réhabilitation des cuvettes oasiennes pour la promotion des cultures irriguées | C3.2-Réhabilitation des cuvettes oasiennes pour la promotion des cultures irriguées dans les communes rurales de Chétimari (Diffa) |
| C.3.3 | Protection des koris et aménagement des mares | C.3.3-Protection des koris et aménagement des mares dans la Région de Niamey |
| C3.4 | Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles | C3.4.1-Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles dans le SBV de La Maggia C3.4.2-Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles dans le SBV de la Vallée Badaguichéri C3.4.3-Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles dans le SBV de la Vallée Doguérawa C3.4.4-Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles dans le SBV du Goulbi N'Kaba C3.4.5-Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles dans le SBV de la Haute et basse vallée de la Tarka, mais aussi la Korama |



Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP)

Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)

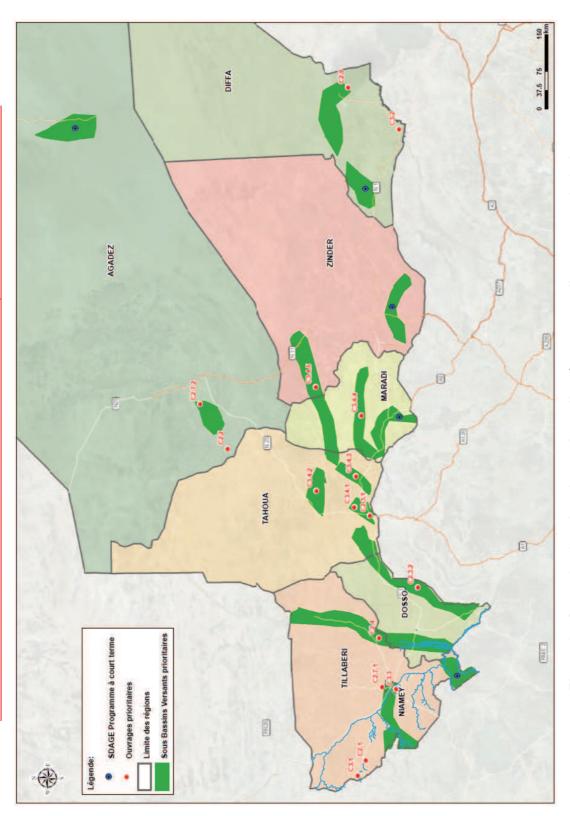


Figure 3 : Carte de situation des actions d'aménagement d'ouvrages prioritaires



7 Mise en œuvre, coût et suivi-évaluation et du PANGIRE

7.1 Pilotage, coordination et mise en œuvre du PANGIRE

Le PANGIRE du Niger comporte 40 actions/mesures qui ont été classées en composantes et programmes. Compte tenu de la diversité et de l'étendue des domaines couverts, sa mise en œuvre requiert la mobilisation de plusieurs entités ou structures ayant des compétences avérées dans chacun des domaines concernés. Le PANGIRE vise essentiellement à asseoir un cadre politique global de gestion des ressources en eau et sa mise en œuvre relève par conséquent de la mission régalienne de l'Etat. Elle devrait donc être assurée en priorité par des structures publiques aux fins de garantir la pérennité des résultats.

L'élaboration du PANGIRE doit être suivie d'ateliers de présentation aux fins d'appropriation et de validation par les parties prenantes. A cet égard, l'approche participative adoptée pour la formulation du PANGIRE constitue un point fort qui facilitera, sans doute, son appropriation et sa mise en œuvre.

Le MHA assurera le pilotage et la coordination de toutes les actions proposées dans le PANGIRE. La mise en œuvre des actions du PANGIRE est à assurer par le MHA à travers une structure de mission à savoir le SP/PANGIRE, rattachée au Secrétariat Général de ce ministère et qui est chargée de coordonner l'ensemble des activités de GIRE.

Le SP/PANGIRE est une administration de mission, dont le mandat sera de coordonner la mise en œuvre du PANGIRE, en impliquant tous les acteurs du domaine de l'eau qui seront chargés de l'exécution des activités prévues dans les domaines d'action du PANGIRE.

Le MHA sera appuyé par les différents Ministères et Organismes concernés par la gestion des ressources en eau au Niger.

Les actions seront mises en œuvre en concertation avec tous les acteurs (populations rurales appuyées par les organismes de production (offices), bureaux d'études, ONG, agents de l'administration) et avec une forte implication de mise en œuvre de collectivités locales, des associations villageoises, des organisations de producteurs, des opérateurs privés nationaux et locaux, etc.

- XIII. Les modalités détaillées de mise en œuvre seront développées lors de la phase 3 de l'élaboration du PANGIRE.
- XIV. A cet égard, quatre volets seront développés, à savoir :
 - le plan de mise en œuvre du PANGIRE ;
 - la stratégie d'information et de communication du PANGIRE;
 - la stratégie de mobilisation des ressources du PANGIRE;
 - le dispositif de suivi-évaluation du PANGIRE.



7.2 Chronogramme de mise en œuvre du PANGIRE

La mise en œuvre du PANGIRE sur un horizon de quinze (15) ans, s'articule autour de trois (3) phases quinquennales successives représentant les trois (3) horizons suivants :

- 2017 2020 : Court terme ;
- 2021 2025 : Moyen terme ;
- 2026 2030 : Long terme.

Elle est à affiner durant la mise en œuvre en considérant les contraintes liées à :

- la capacité réelle d'exécution du pays ;
- l'aptitude d'absorption des bénéficiaires ;
- la disponibilité des fonds de financement.

Le chronogramme ainsi élaboré pour la mise en œuvre de l'ensemble du PANGIRE est présenté ci-après:



Tableau 7 : Chronogramme de mise en œuvre du PANGIRE

| | Institution de mise en œuvre | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Ministère de la santé. SEEN. LANSPEX. Université | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Ministère chargé de l'Elevage | Ministères des Mines et de l'Énergie. Ministères de l'Hydraulique et de l'assainissement, ministère de l'Environnement | Ministère de la santé. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
|---------------|------------------------------|--|---|---|--|--|--|---|--|---|---|
| | 5 | | | | | | | | | | |
| Programmation | TM | | | | | | | | | | |
| | CT | | | | | | | | | | |
| | Nom de l'action | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface et pluviométrique | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine | Création d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement | Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité de l'eau | Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux ainsi que les relations entre les écoulements de surface et les nappes phréatiques et Actualisation des modèles existants des aquifères alluviaux et leur extension à d'autres systèmes | Elaboration des monographies et des atlas de planification des ressources en eau | Actualisation de l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral | Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel | Appui à la lutte contre les maladies d'origine hydrique | Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau |
| Composante | | | | | | la connaissance des | | | | | |



n d'Action National de Gestion Intégrée des sources en Eau (PANGIRE)

| Plan | Ress |
|---|------------------------------------|
| Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme | d'Investissement Prioritaire (PIP) |

| Composante | | | Programmation | | |
|---------------------------|---|----|---------------|----|---|
| | Nom de l'action | СТ | TM | נד | Institution de mise en œuvre |
| tə səlləru | Renforcement de la mobilisation des ressources en eau pastorale le long des couloirs de transhumance transfrontalière | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement. Ministère des Ressources Animales et les communes |
| | Plan d'action de préservation de la qualité de l'eau dans l'Air | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Ministère des Ressources Animales et les communes |
| | Plan d'Action Mobilisation des ressources en eau et d'Aménagement hydroagricole dans les sous-bassins prioritaires | | | | Ministère chargé de l'agriculture. Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement |
| | Aménagement et mise en valeur de la petite irrigation familiale, individuelle et collective notamment pour les femmes et les jeunes | | | | Ministère chargé de l'agriculture. Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement |
| | Développement de l'assainissement semi-collectif | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement |
| v ə noitsei s eəb tnəm | Développement de l'assainissement collectif intégrant l'Elaboration des schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement/ Ministère de l'Urbanisme |
| | Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| | Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère de la santé |
| omposan | Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et démonstration à l'Hygiène et l'Assainissement au niveau des communautés | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
|) | Appui à la promotion des filières agricoles porteuses | | | | Ministère chargé de l'agriculture |
| | Mise en place d'un programme spécifique de réalisation et d'entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage |
| | Mise en place/ Opérationnalisation du dispositif de gestion et d'entretien des ouvrages hydrauliques | | | | Ministère de l'Hydraulique. Ministère du Plan |
| р р о Г о | Nom de l'action | | Programmation | | Institution de mise en œuvre |



| | СТ | MT | רב | |
|--|----|----|----|---|
| Plan d'action de reboisement des zones forestières dégradées | | | | Ministère de l'Environnement. HCAVN. MHA |
| Réhabilitation des cuvettes oasiennes pour la promotion | | | | Service Départemental du Développement Agricole. Service de l'Hydraulique et de l'environnement. |
| des cultures irriguées | | | | Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable |
| Protection des koris et aménagement des mares | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. |
| | | | | Ministère de l'Agriculture. et communes urbaines |
| Plan d'actions CES/DBS pour une destion durable des | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. |
| ressources naturalles | | | | Ministère de l'Agriculture et Ministère de |
| | | | | l'Environnement |
| Développement de l'éducation environnementale dans | | | | Ministères en charge de l'éducation et de |
| les programmes d'enseignement | | | | l'environnement, société civile, écoles, ONGs |
| Elaboration d'un plan d'action pilote pour le | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Accainiscement |
| développement de la résilience des populations aux | | | | Ministere de Frigue auque et de Fossallisserreit, |
| changements climatiques | | | | |
| Elshorstion of Displaying de litte contre | | | | Ministère de l'Agriculture Service de l'Hydraulique et |
| Englished January January | | | | de l'environnement. Conseil National de |
| iiyaiiqae et etisabieiileiit | | | | l'Environnement pour un Développement Durable |



Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme Plan d'Action National de Gestion Intégrée des d'Investissement Prioritaire (PIP)

| | | | Programmation | L L | | |
|---------------------------|---|----|---------------|-----|---|--|
| Composante | Nom de l'action | CT | L W | | 5 | Institution de mise en œuvre |
| \$ 0 | Elaboration des SDAGEs | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| b inəm | Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| enforce | Renforcement de la recherche dans le domaine de l'eau | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Universités |
| l'eau et r | Appui à la mise en œuvre du code de l'eau | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| ep əcı | Création du Secrétariat Permanent du PANGIRE | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| la gouvernar capacités | Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement | | | | | Ministère de l'Environnement, Haut- Commissariat à l'initiative 3N, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère de l'Agriculture |
| eb noitsro | Appui à l'élaboration des PLEA dans les régions en particulier Zinder et Diffa | | | | | Communes de Zinder et Diffa. directions Régionales et Directions Départementales de l'Hydraulique |
| oilèmA | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| suțe 4 : | Réforme/ réaménagement institutionnels pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| sodwo | Mise en plan d'un plan de communication du secteur de l'eau | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |
| 0 | Plan d'action de Renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau | | | | | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement |



7.3 Analyse du coût du PANGIRE

Le Programme d'investissement consigne séquentiellement les coûts d'investissement du PANGIRE. Le coût total du PANGIRE du Niger s'élève à 74,36 milliards de FCFA soit 113,36 Millions d'Euros, ventilés comme suit :

- 22,34 milliards de FCFA soit 34,06 Millions d'Euros à court terme ;
- 33,26 milliards de FCFA soit 50,70 Millions d'Euros à moyen terme ;
- 18,76 milliards de FCFA soit 28,60 Millions d'Euros à long terme.

Le tableau suivant présente la répartition par horizon et annuelle des coûts d'investissement.

Tableau 8 : Programme d'investissement séquentiel

| | С | ourt Term | е | Мо | yen Termo | Э | Lo | ong Terme |) | | Total | |
|---|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------|
| Composantes | Milliards FCFA | Millions Euros | En % |
| Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau | 5,36 | 8,17 | 34,76% | 5,11 | 7,79 | 33,18% | 4,94 | 7,53 | 32,06% | 15,41 | 23,49 | 20,72% |
| Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio- économiques | 11,27 | 17,18 | 25,58% | 21,74 | 33,14 | 49,36% | 11,04 | 16,83 | 25,06% | 44,04 | 67,14 | 59,23% |
| Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique | 2,78 | 4,24 | 30,12% | 4,16 | 6,35 | 45,10% | 2,29 | 3,49 | 24,79% | 9,23 | 14,08 | 12,42% |
| Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités | 2,94 | 4,48 | 51,82% | 2,24 | 3,42 | 39,51% | 0,49 | 0,75 | 8,67% | 5,67 | 8,65 | 7,63% |
| Total | 22,34 | 34,06 | 30,05% | 33,26 | 50,70 | 44,73% | 18,76 | 28,60 | 25,23% | 74,36 | 113,36 | 100% |

Cette répartition met en exergue l'importance des efforts à consentir dans le cadre des composantes 1 et 4 qui représentent une part de (28%), pour améliorer la connaissance des ressources en eau et assurer une meilleure gouvernance du secteur de l'eau ;



Aussi, la composante 2 représente un effort très important d'investissement (59%), pour contribuer à la satisfaction des besoins colossaux exprimés par les populations et assurer le développement socio-économique du pays. Elle devrait permettre de renforcer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau et la mise en valeur des infrastructures hydrauliques, (AEP, Assainissement, Agriculture, Hydraulique Pastorale et Pêche).

Enfin, conformément aux principes généraux de la GIRE, l'appui au développement durable et le renforcement de la résilience aux changements climatiques représentent une part conséquente de 12% (composante 3).

7.4 Suivi-évaluation, rapport et révision du PANGIRE

7.4.1 Modalités de suivi-évaluation

Un plan aussi ambitieux et complexe que le PANGIRE doit être suivi de près en interne et aussi évalué périodiquement par un regard extérieur. Il s'agira pour ce suivi-évaluation de se prononcer sur l'avancement de la mise en œuvre du plan par rapport aux prévisions, sur la qualité et la durabilité des résultats atteints, sur l'efficacité et l'efficience des résultats, sur des recommandations pour résoudre les problèmes éventuellement rencontrés ou pour améliorer la poursuite du processus.

Le suivi-évaluation est donc un système d'information destiné à éclairer la prise de décision des différents acteurs (Gouvernement, opérateurs et bailleurs de fonds) et ce, en mesurant les performances du projet et en renseignant sur les éventuelles causes de contreperformance. Plus précisément, les objectifs généraux d'un système de suiviévaluation sont les suivants :

- suivre de façon permanente ou périodique l'état d'avancement du PANGIRE, les conditions de sa mise en œuvre, les difficultés rencontrées et les écarts par rapport aux objectifs définis ou résultats attendus au démarrage du Projet,
- évaluer, à dates périodiques et à la fin du Projet, les résultats obtenus afin de tirer des enseignements et se doter d'informations précises permettant l'élaboration de recommandations pour la définition de nouveaux programmes ou projets, ou l'introduction d'ajustements afin de surmonter les difficultés rencontrées.

Une étude sur le dispositif de suivi-évaluation sera élaborée lors de la troisième phase de l'étude.

7.4.2 Rapport

Le PANGIRE étant le cadre national de gestion des ressources en eau et le seul outil opérationnel de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, les progrès accomplis dans sa mise en œuvre doivent être suivis, analysés et présentés sous forme de rapport annuel aux autorités de tutelle.



La responsabilité de la préparation dudit rapport incombera au SP PANGIRE. Il convient de rappeler que d'autres initiatives de suivi-évaluation des progrès accomplis dans le secteur de l'eau sont en cours de développement et qu'elles prévoient également la production régulière de rapports sur les progrès accomplis. Parmi ces initiatives on note : i) le Rapport sur le développement du secteur de l'eau que le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) doit présenter chaque année au Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine, conformément aux recommandations de la Déclaration de Sharm El Sheikh (Juillet 2008) relative à l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs sur l'eau et l'assainissement en Afrique, ii) le rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), iii) le rapport pour l'Observatoire régional de l'eau de la CEDEAO et iv) les rapports sur les eaux transfrontalières.

Dans le souci d'harmoniser et optimiser le processus de suivi du développement sectoriel et de rapportage des progrès accomplis conformément aux objectifs spécifiques des différentes initiatives, il est proposé que le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement saisisse l'opportunité de la mise en œuvre du SP PANGIRE pour établir en son sein un cadre interministériel et interinstitutionnel unique de préparation de tous les rapports de développement sectoriel attendus. Pour ce faire, le SP PANGIRE devra compiler dans un référentiel unique tous les indicateurs de performances concernant l'ensemble des initiatives suivies et proposer des approches et mécanismes claires pour leur collecte, synthèse, analyse, validation et de leur publication.

7.4.3 Révision du Plan d'Action

Il est également proposé d'actualiser le PANGIRE sur la base des résultats atteints, des difficultés rencontrées, des conclusions des évaluations externes. La formulation du PANGIRE sera revue et actualisée de façon à redéfinir en détail les actions à conduire à court et moyen termes. La révision du PANGIRE est aussi à engager pour tenir compte de changements éventuels de contexte. L'on y distingue deux types de révisions.

- La révision initialement planifiée ou séquentielle ;
- La révision ponctuelle.

7.4.3.1 Révisions séquentielles

Les révisions séquentielles doivent traduire une planification « pragmatique » à prévoir au stade de formulation du Plan d'Action.

L'horizon fixé pour le Plan d'Action est 2030 soit 14 ans. Il est suggéré de découper cette période en 3 phases CT, MT et LT.

Chaque phase fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours accompagnée d'une révision partielle du Plan d'Action axée sur :

- l'établissement de l'état de l'avancement des actions ;
- l'analyse des difficultés de mise en œuvre ;
- l'analyse des changements éventuels du contexte en termes technique, juridicoinstitutionnel et économique, socio-économique et financier ;
- l'évaluation du Plan d'Action en termes de conception, d'efficience, d'efficacité, d'impact et de viabilité ;
- la proposition de solutions d'adaptation ;



- l'actualisation/adaptation du Plan d'Action ;
- la validation et approbation du Plan d'Action révisé.

L'achèvement de la phase 3 sera concrétisé par l'élaboration de l'évaluation finale du Plan d'Action qui doit tirer des enseignements et des recommandations pour la formulation du nouveau Plan d'Action. En effet, cette évaluation constituera la toile de fond pour la préparation et l'élaboration d'un nouveau Plan d'Action pour une durée qui sera définie en considérant les réalisations et les acquis du 1er Plan d'Action.

7.4.3.2 Révisions ponctuelles

D'autres révisions s'imposeraient au cours de la mise en œuvre, et ce : (i) pour répondre à une demande du représentant de l'Etat pour la réalisation d'un projet d'intérêt général ayant des impacts sur les ressources en eaux et leurs usages, et (ii) dans le cas où le MHA est saisi par toute proposition de révision émanant d'un partenaire technique.

Pour pallier à la multiplicité des révisions impactant l'efficience, l'efficacité et la viabilité du Plan d'Action, certaines mesures devraient être prises :

- toute proposition de révision doit éviter de toucher à la phase du Plan d'Action en cours d'engagement ;
- toute proposition de révision ponctuelle doit faire l'objet d'un consensus à l'échelle des instances de pilotage, de coordination et de concertation du Plan d'Action.

Pour la maîtrise des futures révisions du Plan d'Action, il est recommandé de promouvoir l'utilisation des outils d'aide à la décision et de suivi-évaluation développés, auprès des gestionnaires et planificateurs des ressources en eau du MHA.

7.4.4 Cadre Logique Axé sur les Résultats du PANGIRE

Le cadre logique du projet est un ensemble de concepts interdépendants qui décrit d'une façon opérationnelle et matricielle les aspects les plus importants d'une intervention. Il permet de s'assurer que le Projet comporte autant de composantes qu'il est nécessaire d'en avoir pour atteindre son but global. Il fournit aux différents partenaires du projet le moyen d'obtenir une compréhension commune desdites composantes et de convenir sur leurs contenus.

Le cadre logique du PANGIRE est présenté dans la matrice de la page suivante :



Tableau 9 : Cadre logique du PANGIRE

Pays et titre du projet : République du Niger - Mise en œuvre du Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE)

But du projet : Promouvoir le développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique

| 2 | अंग्रेस्टान्ट्र निवानिका है है बद्ध अंग्रेस्टान्ट्र निवानिका विवानिका विवानिका विवानिका | | | | | |
|--------|---|--|----------------------------|--|---|---|
| | CHAINE DES RESULTATS | INDICATEURS D | EURS DE PERFORMANCE | | MOYENS DE | RISQUES |
| | | Indicateurs | Situation de référence | Cible | VERIFICATION | /MESURES D'ATTENUATION |
| TOA9MI | La situation socio-économique du pays est améliorée et l'incidence de la pauvreté réduite grâce à la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources en eau | Taux moyen de pauvreté au Niger | 50 % (2012) | 0 % (2030) ODD | - Rapports nationaux de statistiques - Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté | Hisque: - Faible réalisation des projets et programmes nationaux de développement Mesures d'atténuation: Mesures gouvemementales pour assurer la réalisation des projets et programmes nationaux de développement |
| S. | Financements mobilisés pour l'opérationnalisation de la GIRE au NIGER | Taux de financement mobilisé | 0 (2016) | En 2016 : - Rapport des réu Décision d'approbation du Comité de pilotage programme - Rapports des ate validation - Rapports d'activi | - Rapport des réunions du Comité de pilotage - Rapports des ateliers de validation - Rapports d'activités du projet | Hisque: - Faible soutien du gouvernement au processus qui peut aboutir à la non reconnaissance officielle du document de PANGIRE et du PI Faible engouement des acteurs nationaux clés et |
| T3443 | 2. Les bailleurs de fonds et le Gouvernement sont prêts à investir grâce aux dossiers techniques et bancables pour la mise en œuvre du PIP | Nombre de dossiers de pré investissements disponibles | 0 (2016) | % des financements mobilisés | - Budget d'investissement de l'État - Rapports du Comité du CNEA | des PTF Mesures d'atténuation: - Intensifier le plaidoyer pour maintenir le soutien politique tout au long du processus - Informer et sensibiliser les acteurs clés nationaux et les PTF en faveur d'un engagement permanent pour la GIRE et la mise en ceuvre du P.I. |



| | CHAINE DES RESULTATS | INDICATEURS D | IRS DE PERFORMANCE | E | MOYENS DE | RISQUES |
|-------|---|---|------------------------|--|--------------------------------|---|
| | | Indicateurs | Situation de référence | Cible | VERIFICATION | /MESURES D'ATTENUATION |
| | Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau | ince des Ressources en Eau | | | | |
| | P1 : Des Equipements de suivi des ressources en eau de surface et pluviométrique sont mis en place | Le nombre d'équipements mis en place dans le cadre du PANGIRE pour les mesures des données hydrologiques | 0 en 2016 | 12 pluviomètres, 2 pluviographes et 3 stations hydrométriques en 2020 | - Rapport statistique du MHA | Risque: Manque des données fiables et actualisées Atténuation: |
| | P2 : Des Equipements de suivi des ressources en eau souterraines sont mis en place | Le nombre d'équipements mis en place, dans le cadre du PANGIRE pour les mesures des données hydrogéologiques | 0 en 2016 | 40 stations en 2020 | | Former les cadres sur la maîtrise des techniques du Système d'Information sur l'EAU |
| | P3 : Un Observatoire National de l'Eau et de l'Environnement est mis en place | Nombre d'Observatoires nationaux de l'Eau et de l'Environnement mis en place | 0 en 2016 | 1 en 2020 | | |
| | P4 : Des laboratoires de contrôle de la qualité des eaux sont installés | Nombre de nouveaux laboratoires de contrôle de la qualité des eaux installés | 0 en 2016 | 24 en 2030 | | |
| | P5 : Des sessions de formations en contrôle de la qualité des eaux sont organisées | Nombre de formations et d'agents formés en contrôle de la qualité des eaux | 0 en 2016 | 7 en 2030 | | |
| STII | P6 : Des études sur les bassins versants et sur les aquifères alluviaux sont élaborées | Approbation des études sur les bassins versants et aquifères et la modélisation de leurs fonctionnements | 0 en 2016 | Etudes approuvées en 2025 | | |
| паона | P6 : Des monographies et atlas de planification des ressources en eau sont élaborés | Nombre des Etudes de monographiques validées | 0 en 2016 | 3 en 2025 | | |
| l | P7 : L'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral est élaboré | La couverture de l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral | 0% en 2016 | 100% du territoire en 2030 | | |
| | P8 : Les études sur les besoins en eau de surface et souterraines des sites miniers sont élaborées | Validation des études des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers | 0en 2016 | Etudes validées en 2020 | | |
| | P9 : Une carte de prévalence du paludisme est élaborée | Nombre de cartes de prévalence du paludisme élaborée | 0 en 2016 | 1 en 2030 | | |
| | P10 : Les Centres / postes départementaux de santé sont équipés en matériel de dépistage | Equipement des centres /postes départementaux de santé en matériel nécessaire au dépistage | 0 en 2016 | 36 en 2030 | | |
| | P11 : Des sessions de formations des cadres sur la conduite des enquêtes et analyses épidémiologiques sont organisées | Nombre de cadres formés sur la conduite des enquêtes et analyses épidémiologiques | 0 en 2016 | 16 en 2030 | | |
| | Composante 2 : Mobilisation et valorisation de | Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques | s activités socio-éco | nomiques | | |
| | P12 : Des points d'eau pastoraux sont créés sur les couloirs de transhumance | P12 : Des points d'eau pastoraux sont créés sur Nombre de points d'eau pastoraux créés, dans les couloirs de transhumance transhumance transhumance | 0 (2016) | 96 (en 2030) | - Rapports statistiques du MHA | Risque : - Capacité insuffisante des acteurs nationaux pour la mise en œuvre du PANGIRE |
| | | | | | | |



| | CHAINE DES RESULTATS | INDICATEURS D | EURS DE PERFORMANCE | CE | MOYENS DE | RISQUES |
|---|---|---|----------------------------|------------------------------|---|---|
| | | Indicateurs | Situation de référence | Cible | VERIFICATION | /MESURES D'ATTENUATION |
| | P13: Des points d'eau pastoraux écologiques et à moindre coût sont créés | Nombre de puits pastoraux écologiques et à moindre coût réalisés | 0 (2016) | 48 (en 2030) | | Atténuation : |
| | P 14: Des points d'eau pastoraux existants sont réhabilités | Nombre de points d'eau existants réhabilités | 0 (2016) | 42 (en 2030) | | Renforcement de capacité et vulgarisation |
| | P 15:300 ha de terres sont réhabilités | Nombre d'hectares réhabilités | 0 en 2016 | 300 ha en 2025 | - Rapports du Haut-Commissariat à | |
| | P16: 300 ha de terres sont nouvellement aménagés | Nombre d'hectares nouvellement aménagés | 0 en 2016 | 350 ha en 2025 | l'Initiative 3 N | |
| | P17 : 750 ha sont aménagés en petite irrigation | Nombre d'hectares en petite irrigation | 0 en 2016 | 700 ha en 2030 | | |
| | P18:3 barrages sont construits | Nombre de barrages construits | 0 en 2016 | 3 en 2025 | | |
| | P 19:14 seuils d'épandage sont construits | Nombre de seuils d'épandage construits | 0 en 2016 | 14 en 2030 | | |
| | P 20 : 6 mares sont aménagées | Nombre de mares aménagées | 0 en 2016 | 6 en 2030 | | |
| | P 21 : 500 latrines publiques sont construites | Nombres de latrines publiques construites | 0 en 2016 | 500 en 2030 | | |
| | P 22: Les études de schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations sont approuvées | I Approbation des études de schémas s d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations | | Etudes approuvées en 2025 | - Rapports statistiques du MHA - Rapports statistiques nationaux | |
| | P 23 : 446 EPE sont réalisés | Nombre d'EPE réalisés | 0 en 2016 | 446 en 2025 | | |
| | P 24 : 10 forages sont réalisés | Nombre de forages réalisés | 0 en 2016 | 10 en 2030 | | |
| | P25: 100 branchements particuliers sont réalisés | Nombre de branchements particuliers réalisés | 0 en 2016 | 100 en 2030 | | |
| | P26 : 10 bornes-fontaines sont réalisées | Nombre de bornes-fontaines réalisées | 0 en 2016 | 10 en 2030 | | |
| | P27: 1000 ha en cordons en pierres sont construits | sont Nombre de cordons de pierres construits | 0 en 2016 | 91 en 2030 | | |
| | Composante 3 : Préservation de l'environnem | Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique | ngement climatique | | | |
| | P 28 : 1500 ha sont reboisés | Nombre d'hectares reboisés par le PANGIRE | 0 (en 2016) | 1 500 ha (en 2030) Ra | Rapport annuel du ministère en charge de | Risque: |
| | P 29 : 200 ha de cuvettes oasiennes sont mis en valeur | Nombre d'hectares de cuvettes oasiennes sont mis en valeur par le PANGIRE | 0 (en 2016) | 200 ha (en 2020) l'er | l'environnement | Non-conformité avec la règlementation en vigueur en matière environnementale |
| | P30 : 77 Km de koris sont aménagés | Km de koris aménagés | 0 (en 2016) | 77 Km (en 2030) | | bour la mise en œuvre et le suivi |
| | P 31 : 23 de mares sont curées | Nombre de mares curées | 0 (en 2016) | 23 (en 2030) | | ntégrant l'hygiène. la |
| | P 32 : 1500 ha de travaux pilotes de CES/DRS sont réalisés | Nombre d'hectares des travaux pilotes de CES/DRS réalisés | 0 en 2016 | 1500 ha en 2030 | | la sécurité. le genre Atténuation : |
| | P33 : 16 opérations pilotes de développement de l'EE dans les écoles et les associations sont réalisées | Nombre d'opérations pilotes de développement de l'EE des écoles et des associations réalisées | 0 en 2016 | 16 en 2030 | | Categorisation et annionmentales et réalisation des études environnementales et sociales requises Réalisation des missions de suivi |
| Ì | | | | | | |



| | CHAINE DES RESULTATS | INDICATEURS D | RS DE PERFORMANCE | 兴 | MOYENS DE | RISQUES | |
|-----------|---|--|------------------------|--|---|---|--|
| | | Indicateurs | Situation de référence | Cible | VERIFICATION | /MESURES D'ATTENUATION | NO |
| | | | | | | environnemental en parallèle avec les missions de supervision et de contrôle des travaux • Sensibilisation et vulgarisation des acteurs et bénéficiaires | e avec les missions des travaux ion des acteurs et |
| | Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités | nce de l'eau et renforcement des capacités | | | | | |
| | P 34 : 15 SDAGE sont élaborés | Nombre de SDAGE élaborés | 0 (en 2016) | 15 (en 2025) | - Rapports annuels du MHA | | |
| | P35 : Un Secrétariat Permanent PANGIRE est créé | Secrétariat permanent du PANGIRE créé | Non (en 2016) | Oui (en 2020) | | Risque : • Perte de cadres formés suite à des départs de l'administration ou à des affectations vers | à des départs de ctations vers |
| | P 36 : 100 cadres du secteur de l'eau sont formés | Nombre de cadres formés dans le cadre du PANGIRE | 0 (en 2016) | 100 cadres du secteur de l'eau en 2025 | | d'autres services Atténuation : | |
| | P37 : 9 travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement sont appuyés | Nombre des travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement appuyés | 0 en 2016 | 9 en 2020 | | rormer un nombre plus imporant de cadres en mettant l'accent sur les femmes | iani de cadres en |
| | P 38 : 67 PLEA sont élaborés | Nombre de PLEA élaborés | 0 en 2016 | 67 en 2030 | | | |
| | PR | PRINCIPALES ACTIVITES | | | CONTRIBUTIONS | | |
| | | T 2000 000 000 000 000 000 000 000 000 0 | | Coût du projet, Millions d' Euros | ons d' Euros | | |
| | | Composante 1 : Amelioration de la connaissance et de la mobilisation des Ressources en Eau Composante 2 : Valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques | au o-économiques | Composante | | Coût total | |
| | Composante 3 : Préservation de l'environne Composante 4 : Amélioration de la gouvem | Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités | gement climatique | Composante 1 : Am | Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau | л Еаи | 23,49 |
| LES | | | | Composante 2 : développement des | Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles développement des activités socio-économiques | s naturelles et | 67,14 |
| TIVITOA S | | | | Composante 3 : Préserval au changement climatique | Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique | rt de la résilience | 14,08 |
| INCIPALE | | | | Composante 4 : A capacités | Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités | enforcement des | 8,65 |
| НЧ | | | | | Total | | 113,36 |



Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)

8 Annexes



8.1 Annexe 1 : Fiches de projets

Liste des actions du PANGIRE

| Code | Nom de l'action |
|-------|---|
| C1.1 | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface et pluviométrique |
| C1.2 | Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine |
| C1.3 | Création d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement |
| C1.4 | Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité de l'eau |
| C1.5 | Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux |
| C1.6 | Elaboration des monographies et des atlas de planification des ressources en eau |
| C1.7 | Actualisation de l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral |
| C1.8 | Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel |
| C1.9 | Appui à la lutte contre les maladies d'origine hydrique |
| C1.10 | Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau |
| C2.1 | Renforcement de la mobilisation des ressources en eau pastorale le long des couloirs de transhumance transfrontalière |
| C2.2 | Plan d'action de préservation de la qualité de l'eau dans l'Aïr |
| C2.3 | Plan d'Action Mobilisation des ressources en eau et d'Aménagement hydroagricole dans les sous-bassins prioritaires |
| C2.4 | Aménagement et mise en valeur de la petite irrigation familiale, individuelle et collective notamment pour les femmes et les jeunes |
| C2.5 | Développement de l'assainissement semi-collectif |
| C2.6 | Développement de l'assainissement collectif intégrant l'élaboration des schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations |
| C2.7 | Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural |
| C2.8 | Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain |
| C2.9 | Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et démonstration à l'Hygiène et l'Assainissement au niveau des communautés |
| C2.10 | |
| C2.11 | Mise en place d'un programme spécifique de réalisation et d'entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement. |
| C2.12 | |
| C3.1 | Plan d'action de reboisement des zones forestières dégradées |
| C3.2 | Réhabilitation des cuvettes oasiennes pour la promotion des cultures irriguées |
| C3.3 | Protection des koris et aménagement des mares |
| C3.4 | Plan d'actions CES/DRS pour une gestion durable des ressources naturelles |
| C3.5 | Développement de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement |
| C3.6 | Elaboration d'un plan d'action pilote pour le développement de la résilience des populations aux changements climatiques |
| C3.7 | Elaboration du Plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement |
| C4.1 | Elaboration des SDAGEs |
| C4.2 | Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau |
| C4.3 | Renforcement de la recherche dans le domaine de l'eau |
| C4.4 | Appui à la mise en œuvre du code de l'eau |
| C4.5 | Création du Secrétariat Permanent du PANGIRE |
| C4.6 | Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement |



| Code | Nom de l'action |
|-------|---|
| C4.7 | Appui à l'élaboration des PLEA dans les régions en particulier Zinder et Diffa |
| C4.8 | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau |
| C4.9 | Réforme/ réaménagement institutionnels pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE |
| C4.10 | Mise en place d'un plan de communication du secteur de l'eau |
| C4.11 | Plan d'action de Renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau |



| | Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau |
|----------------------|--|
| Action C1.1 | Titre : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface et pluviométrique |
| Objectif | Renforcer les systèmes de suivi quantitatif des ressources en eau de surface et pluviométrique, afin d'atteindre la densité minimale exigée par l'OMM |
| Zone concernée | Tout le Niger |
| Justification | Le suivi quantitatif des ressources en eau de surface est assuré par le Service de l'Hydrologie du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Un réseau hydrométrique national de suivi a été progressivement mis en place et exploité à partir des années 30. Quelques autres stations sont mises en place ponctuellement et temporairement dans le cadre de divers projets. Cependant, les réseaux d'observation nationaux souffrent de beaucoup de décadences du fait de l'absence de la maintenance adéquate des stations. L'extension et le renforcement des systèmes de suivi permettront l'alimentation des bases de données hydro-climatologiques en vue d'une gestion plus efficace des ressources en eau de ce bassin sur la base d'informations fiables. |
| Brève description | Avec la réhabilitation et la modernisation des équipements des réseaux, ce projet permettra de mettre à la disposition des utilisateurs des données fiables et à jour. Il aidera ainsi au développement de toutes les activités liées à la mobilisation et l'exploitation des eaux. Cette action revêt les aspects suivants : (i) Améliorer la couverture du réseau hydrologique, en tenant compte des normes exigées par l'OMM pour un réseau de suivi minimal (ii) Mise en place d'un système opérationnel d'alerte Concernant l'amélioration de la couverture des réseaux, il s'agit d'installer le gap en pluviomètres, pluviographes et en stations hydrométriques par rapport aux normes de l'OMM et comme expliqué au niveau du rapport de capitalisation des études diagnostiques. Le PANGIRE contribue à installer les stations manquantes au niveau des sous-bassins versants prioritaires, et ce comme suit : |



| | | | | | | | Pluviomèt | roc | Pluviogra | nhoc | Station | |
|-----------------------|---|--|--|---|---|--|--|---------------------------|--|--------------------------|---|-------------------------|
| | Nom | Région | superficie (km²) | Nb pluvio- graphes | Nb pluvio- mètres | Nb Station hydro- métri ques | Norme OMM (Densité en km²/ station) | Gap | Norme OMM (Densité en km²/statio | Gap | hyrdométr Norme OMM (Densité en km²/statio | riques Gap |
| | SBV Mékrou | Tillabéry | 1 999 | 1 | 1 | 1 | 600-900 | 1 | n) 9000 | | n) 1000- 2500 | |
| | SBV Sirba | Tillabéry / Niamey | 3 993 | 3 | 3 | 2 | 600-900 | 1 | 9000 | | 1000- 2500 | |
| | SBV Dallol Bosso | Tillabéry / Dosso | 9 094 | 2 | 8 | 1 | 600-900 | 2 | 9000 | | 1000- 2500 | 3 |
| | SBV Dallol Maouri | Dosso / Tahoua | 6 288 | 0 | 3 | 3 | 600-900 | 4 | 9000 | 1 | 1000- 2500 | |
| | SBV Koramas | Zinder | 3 161 | 0 | 1 | 1 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Manga Pastoral | Diffa | 4 854 | 0 | 0 | 2 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Manga vivrier maraicha ge | Diffa | 2 825 | 1 | 1 | 0 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Goulbi Maradi | Maradi | 2 632 | 1 | 3 | 3 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Goulbi N'Kaba | Maradi | 3 837 | 0 | 1 | 0 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Tarka | Tahoua/ Maradi/ Zinder | 7 018 | 2 | 3 | 0 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Ténéré Djado | Agadez | 4 183 | 0 | 1 | 0 | 250-1000 | 3 | 5075 | 1 | 1000- 10000 | |
| | SBV Koris de l'Air | Agadez | 2 185 | 0 | 1 | 1 | 250-1000 | 1 | 5075 | | 1000- 10000 | |
| | SBV Badaguic héri | Tahoua | 2 271 | 1 | 5 | 0 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Doguéra wa | Tahoua | 1 489 | 1 | 1 | 0 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | SBV Maggia | Tahoua | 1 229 | 1 | 1 | 0 | 1500-10000 | | 100000 | | 5000- 20000 | |
| | 000: -1: | | TOT | | . n.de \ | huan 0 ' | unde en en | 12 |) atat: | 2 | a ma 44! | 3 |
| | dans les | 15 sous- | bassins v | ersants/ | prioritai | res. | uviographe | | | | · . | |
| Activités | ii) Mise iii) Forr raise AGF débi | IM pour ue en place nation du on de si RIMETH | un réseau e d'un sys u personi ix cadres et sera eages AL | de suivi stème op nel des s par Re organisé | minima ération services égion, e en m | nel d'aler s d'hydro soit 48 nodules, | en tenant te blogie et de cadres. La principaler tion des c | e mét a forr nent : | téorologie mation se Limnime | e des era c étrie, | 8 Régio dispensée mesures | ns, à e par s des |
| Résultats attendus | - Un r plac - Un r en p | réseau m e réseau m lace | noderne d | le mesur | es des | eaux de | étrie comp surface co éseau et da | mplè | tement o | pérat | ionnel es | st mis |



| Indicateurs | pluviométriques – Le Nombre du p | pluviométriques | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|--|-----------------|---------|----------|------|-----------|-------------|-------------|--------|------------|--|--|--|
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Universite (ministères concerne | | oorato | ires | de ı | recherche | et autres o | départe | ements | techniques | | | |
| | Activité | Unité | CT | Quantité | É | PU | Mon | ntant MT | LT | Coût total | | | |
| | Amélioration de la couverture du réseau de pluviomètres | Nbre | 12 | | | 1 200 | 14 400 | | | 14 400 | | | |
| | Amélioration de la couverture du réseau de pluviographes | Nbre | 2 | | | 1 500 | 3 000 | | | 3 000 | | | |
| Coût en Euros | Amélioration de la couverture du réseau de stations hydrométriques avec télétransmission | Nbre | 3 | | | 12 500 | 37 500 | | | 37 500 | | | |
| | Formation du Personnel | FFT | 1 | | | 100 000 | 100 000 | | | 100 000 | | | |
| | Mise en place d'un système opérationnel d'alerte précoce | FFT | | | | 3 900 000 | 3 900 000 | | | 3 900 000 | | | |
| | Coût de base | | | | | | 4 054 900 | | | 4 054 900 | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 810 980 | | | 810 980 | | | |
| | Coût total | | | | | | 4 865 880 | | | 4 865 880 | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydra | ulique et d | le l'As | sainis | seme | ent | | | | | | | |
| Programmation | A court Terme. | | | | | | | | | | | | |



| | Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau |
|-----------------------|--|
| Action C1.2 | Titre : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine |
| Objectif | Améliorer la couverture du réseau piézométrique, en tenant compte des ressources financières disponibles et du besoin d'information sur les ressources en eau souterraine ; |
| Zone concernée | Tout le Niger |
| Justification | Actuellement, le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraine est essentiellement assuré par la DGRE. Malgré une première optimisation du réseau réalisée dans les années 80 à 90, les mesures ne sont pas encore satisfaisantes du point de vue de la densité des piézomètres ; de nombreux aquifères ne sont pas du tout suivis et la chaine de collecte-traitement-analyse-exploitation des données n'est pas bien organisée, ce qui induit une faible capacité de production de données fiables et validées à fréquence fixée et respectée. La DGRE est insuffisamment équipée en matériel de suivi, et manque des ressources humaines suffisantes. Il en résulte que les données disponibles comportent de nombreuses lacunes et beaucoup d'incertitudes. On dispose en particulier de très peu de longues séries continues, indispensables pour la connaissance des aquifères et la compréhension de leur fonctionnement à moyen et long termes. D'où l'utilité de renforcer du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine au Niger. |
| Brève description | La mise en place et le renforcement d'un système de suivi des ressources en eau souterraine consistent à densifier le réseau de mesures, à collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les eaux souterraines, en vue de minimiser les incertitudes tant sur les volumes prélevés que sur les quantités disponibles, et d'évaluer d'une façon continue et correcte les taux de recharge des nappes. Dans le cadre du PANGIRE, nous nous proposons d'établir prioritairement un réseau de suivi des eaux souterraines en préservant une densité moyenne suffisante au niveau des 15 sousbassins versants prioritaires, qui peut être fixé en première approche à un minimum d'un point par maille de 100 km de côté ». Cette recommandation se traduit par la mise en place d'un piézomètre par 10 000 km². Soit un réseau de 40 stations. Il est à signaler que chaque piézomètre se composera des composants suivants : • Forage (80-100 mm); • Sonde automatique avec Data Logger; |
| Activités | Etude de diagnostic, d'optimisation et de gestion rationnelle du système de surveillance piézométrique et séries historiques de référence; La réhabilitation et le renforcement du réseau de mesure piézométrique, la définition et la mise en œuvre des procédures de suivi quantitatif/qualitatif des eaux souterraines, de maintenance des stations piézométriques, et de contrôle/validation des données collectées, L'équipement du Service des Eaux Souterraines de la DGRE en matériel technique et informatique adéquat et la formation et le renforcement des capacités du personnel dédié à cette activité |
| Résultats attendus | Un réseau piézométrique optimal est mis en place et permet l'évaluation correcte des ressources en eau souterraine, les procédures de suivi et de maintenance des stations piézométriques, et celles de contrôle/validation des données collectées sont définies et mises en œuvre, Le réseau piézométrique est actualisé périodiquement du en fonction du besoin d'information pour la gestion des eaux souterraines, Les capacités techniques, matérielles et humaines du Service Hydrogéologie de la DGRE sont renforcées, |
| Indicateurs | Fréquence d'évaluation des réserves d'eau souterraine et leur utilisation Fréquence de mise à jour de la base de données piézométriques et de publication des rapports de suivi Nombre d'agents formés et/ou affectés aux services d'hydrogéologie. |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Les Hydrogéologues, les experts GIRE, les agents du Service Eaux Souterraines et des Services déconcentrés de la DGRE. <u>Indirects</u> : Différents ministères et projets de développement au Niger |



| | Autoria | 11.54 | | N 111 / | | Bu | 14. | | | 0-0-1 |
|----------------------------|--|------------|--------|----------|--------|----------|----------|-------|-------|------------|
| | Activité | Unité | | Quantité | | PU | IVIC | ntant | | Coût total |
| | | | CT | MT | LT | | CT | MT | LT | |
| | Etude de diagnostic, d'optimisation et de gestion rationnelle du système de surveillance piézométrique et séries historiques de référence | FFT | 1 | | | 35 000 | 35 000 | - | - | 35 000 |
| Coût en Euros | Renforcement du réseau de mesure piézométrique | nbre | 6 | | | 20 000 | 120 000 | - | - | 120 000 |
| | Equipement informatique du Service des Eaux Souterraines | FFT | 1 | | | 35 000 | 35 000 | - | - | 35 000 |
| | Formation du personnel et appui- conseil à l'administration et la maîtrise du système de suivi piézométrique | FFT | 1 | | | 40 000 | 40 000 | - | , | 40 000 |
| | Coût de base | | | | | | 230 000 | - | - | 230 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 46 000 | - | - | 46 000 |
| | Coût total(Euros) | | | | | | 276 000 | - | - | 276 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et d | | | | | | | | | |
| Programmation | A court Terme. Ce projet es opérationnel. | t essentie | l pour | rame | ner le | es résea | aux à un | nive | au co | mplètemer |



| A | Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau |
|-----------------------|---|
| Action C1.3 | Titre : Création d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement |
| | L'objectif à long terme de l'O.E.E est de suivre à travers la mise en place d'un réseau l'évolution des ressources en eau et de l'environnement. |
| | L'O.E.E vise les objectifs spécifiques suivants : |
| Objectif | Fournir au pays et aux partenaires, de façon régulière et fiable des informations relatives à l'état des ressources en eau et de l'environnement; |
| Objectii | Assurer la veille sur les ressources en eau et sur l'environnement pour faciliter la prise décision; |
| | Suivre les progrès et les tendances vers le développement durable; |
| | Mesurer et/ou évaluer les impacts environnementaux des réalisations ou des action passées, en cours ou projetées. |
| Zone concernée | Tout le Niger |
| | Pour lutter efficacement contre les menaces sur les ressources en eau et sur l'environnement al Niger, la mise en place d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement demeure un out essentiel pour assurer de façon coordonnée l'observation systématique des ressources en eau et de l'environnement et pour mieux comprendre et évaluer les phénomènes et les effets de dégradations. |
| Justification | Les données relatives à la gestion de l'environnement et au suivi des ressources en eau au Nige sont très limitées et ne sont pas gérées de manière appropriée pour éclairer la prise de décision. |
| | La nécessité de disposer de données de référence homogènes et comparables sur l'ensemble d pays est de plus en plus ressentie, en vue d'établir une base de données régulière et partagée l'échelle nationale. |
| | La mise en place d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement (OEE) du Niger est un intervention destinée à fournir aux acteurs concernés par la gestion des ressources en eau u ensemble d'outils d'aide à la décision en vue d'améliorer la gestion concertée et coordonnée de ressources en eau et l'environnement. |
| Brève description | Il s'agit, dans le cadre de la présente action, de réussir à convaincre les acteurs institutionnel des différents départements ministériels sectoriels de la nécessité d'une mise en cohérence effective de toutes les politiques et stratégies sectorielles avec le nouveau cadre juridique et politique global de gestion des ressources en eau au Niger. L'OEE en tant qu'organe de veille, entre autres, permettra de rassurer les acteurs ou de tirer su la sonnette d'alarme en cas de déviance préjudiciable à la préservation des ressources en eau et de l'environnement. |
| | 1. Evaluation stratégique et Etude de faisabilité du Projet de mise en place de l'OEE ; |
| | 2. Etudes de base pour l'opérationnalisation de l'observatoire de l'environnement e l'établissement de la situation de référence des indicateurs ; |
| A . 11 - 11 / . | Mise en place de l'Observatoire. |
| Activités | a) Renforcement des capacités b) Définition d'un Programme d'actions initial de l'Observatoire: (i) définition d'un ensemble de travaux prioritaires permettant le fonctionnement optimal des systèmes de suivexistants et (ii) élaboration de stratégies pour une mise en réseau des différent systèmes de suivi. |
| Résultats attendus | Un Observatoire est mis en place et fonctionnel Le suivi régulier de l'état de l'environnement et des ressources en eau à l'échelle du pays es assuré et l'information est partagée entre les parties prenantes. |
| | le nombre de consultations du site Web, le nombre d'applications et de produits développés |
| | le nombre de thèmes ou de domaines suivis, le nombre d'indicateurs régulièrement mis a jour; |
| Indicateurs | Les décisions basées sur les informations ou produits de l'O.E.E, les études, mémoires réalisés par les étudiants ou les chercheurs à partir des données fournies par l'O.E.E; |
| | Les actions entreprises par les administrations du pays, le secteur privé, la société civile à partir des données fournies par l'O.E.E. |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Ingénieurs, techniciens, chercheurs, décideurs <u>Indirects</u> : Toute la population |



| Coût en Euros | Activité | Unité | C | uantité | | PU | Mor | itant | | Coût total |
|----------------------------|--|------------|--------|---------|----|---------|-----------|-------|----|------------|
| | | | СТ | MT | LT | | СТ | MT | LT | |
| | Evaluation stratégique et Etude de faisabilité du Projet de mise en place de l'OEE | FFT | 1 | | | 200 000 | 200 000 | - | - | 200 000 |
| | Etudes de base pour l'opérationnalisation de l'observatoire de l'environnement et l'établissement de la situation de référence des indicateurs | FFT | 1 | | | 500 000 | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Mise en place de l'Observatoire | FFT | 1 | | | 300 000 | 300 000 | - | - | 300 000 |
| | Coût de base | | | | | | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 200 000 | - | - | 200 000 |
| | Coût total(Euros) | | | | | | 1 200 000 | - | - | 1 200 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et | de l'Assai | nissem | ent | | | | | | |
| Programmation | À court terme | | | | | | | | | |



| | Composante 1 : Améliora | ation d | e la | coni | nais | sance des I | Ressour | ces en Ea | u | |
|-----------------------|--|--|---|---|--|---|--|--|---|---|
| Action C1.4 | Titre : Renforcement des | s dispo | ositi | fs de | cor | ntrôle de la | qualité d | les eaux | | |
| Objectif | Renforcer le contrôle de | la qual | ité d | es ea | aux | | | | | |
| Zone concernée | L'ensemble des Régions | | | | | | | | | |
| Justification | Les eaux de surface s particulièrement la polluti La dégradation de la qua de la formation géologique développement (agricultu Plusieurs laboratoires ex ponctuel et limité géogra sources de pollution sont halieutique et sur la diver | on don alité de ue trav ure, urb istent (aphique t multip | nesti s ea ersé anis (SEE emei | ique, ux so e pa ation EN, L nt. Le com | agriculter outer r l'ea n, ind ANS eur r plexe | cole et indus rraines est c au, soit aux lustrie et mir SPEX, Unive renforcemen es et très im | strielle. lue soit à rejets de ne). ersité, DG t est d'a pactant s | la compo s eaux iss GRE). Mais utant plus sur la sante | sition mine ues des a s, leur con nécessair é humaine | éralogique ctivités de trôle reste e que les |
| Brève description | Le projet consiste en : La définition et la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau, en tenant compte des besoins prioritaires d'information sur la qualité de l'eau la mise en place d'un laboratoire national de référence de l'eau et le renforcement des laboratoires régionaux : l'installation/la réhabilitation et l'équipement complémentaire de huit laboratoires de contrôle, à raison d'un laboratoire par Région à l'horizon 2025. Les laboratoires joueront le rôle sur le plan d'l'Hygiène Publique pour la mise en place de la « police sanitaire ». Le laboratoire national de référence sera doté d'une base de données géo référencée centralisée sur la qualité de l'eau Ce dispositif de contrôle fonctionnera selon les normes et les méthodes internationalement reconnues et conformément aux nouvelles normes de la qualité de l'eau. | | | | | | | | | |
| Activités | Définition, mise en place et gestion d'un réseau de suivi et de surveillance de la qualité des eaux Installation d'un laboratoire de référence et de 7 laboratoires régionaux de contrôle et d'analyses de la qualité des eaux dotés d'équipements adéquats Formation du personnel concerné : Opérations de terrains, traitement informatique et technologies nouvelles (3 cadres par laboratoire) Mise en place d'une base de données géo référencée nationale. | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Un réseau de base p opérationnel. Les méthodes de contr les normes et les mét normes de la qualité de De nouveaux laboratoi Le personnel concerné | ermetta rôle de thodes e l'eau. res de | ant I Ia q inte cont | 'éval ualité rnation | uatio é de onale et d'a | on correcte l'eau sont a ement recor analyse de la | et le sui méliorées nnues et a qualité | vi de la q s et surtou conformé | t uniformis ment aux | ées selon nouvelles |
| Indicateurs | Un rapport annuel d'évNombre de nouveaux lNombre de formations | aborato et d'ag | oires ents | insta form | allés nés | · | des eaux | est élabo | ré | |
| Bénéficiaires | Directs: Tous les opérate Indirects: La population | | | teur | de l' | eau. | | | | |
| | | | , | \ | | | | Mantent | | |
| | | | L_(| Quantit | е | _ | | Montant | | 1 |
| | Activité | Unité | СТ | MT | LT | PU | СТ | MT | LT | Coût total |
| Coût en Euros | Etude de définition et de mise en place et gestion d'un réseau de suivi et de surveillance de la qualité des eaux | FFT | 1 | | | 100000 | 100000 | | | 100000 |
| | Etudes technique des puits pastoraux, l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) | FFT | 1 | | | 200000 | 200000 | | | 200000 |
| | Installation du laboratoire de référence | FFT | | 1 | | 2000000 | | 2000000 | | 2000000 |



| | Installation des 7 laboratoires régionaux | Unité | | 4 | 3 | 100000 | | 400000 | 300000 | 700000 |
|----------------------------|--|-------|------|-------|------|--------------|-----------|------------|------------|-----------|
| | Contrôle des travaux | FFT | | 1 | 1 | | | 240000 | 30000 | 270000 |
| | Renforcement des capacités formation et appui-conseil à la maîtrise et l'exploitation du système de suivi | Cadre | | 15 | 9 | 3000 | | 45000 | 27000 | 72000 |
| | Mise en place d'une base de données centrale de la qualité de l'eau | FFT | 1 | | | 150000 | 150000 | 0 | 0 | 150000 |
| | Coût de base | | | | | | 450000 | 2685000 | 357000 | 3492000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 90000 | 537000 | 71400 | 698400 |
| | Coût total | | | | | | 540000 | 3222000 | 428400 | 4 190 400 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydrauliqu SEEN, LANSPEX, Unive | | ı'As | saini | sser | ment, en ass | sociation | avec le Mi | nistère de | la Santé, |
| Programmation | A court, moyen et long te | rmes | | | | • | | | | · |



| | Composante 1 : Améliorat | ion de | la cc | nnai | ssan | ce des F | Ressour | ces en E | au | |
|----------------------------|---|--|--|--|---|--|---|---|--|--|
| Action C1.5 | Titre : Détermination de hydrodynamiques des ac | quifère | s allu | ıviau | Х | | | | bassir | ns versants e |
| Objectif | Mieux connaître les ba Appliquer les instrume exploitation aux resso | ents ex | | | | | | | ces er | n eau et de leur |
| Zone concernée | Tout le Niger | | | | | | | | | |
| Justification | Le Niger a connu plusieurs gestion des ressources (hydrologiques, hydrogéold Les résultats de ces reche le sigle SSPD. Mais, ces i bassins et aquifères. La présente action est init recherche existants sur la aux autres ensembles ou b | en éa ogiques rches nstrum iée poi modél | au. As, soc sont i sents ur ess isatio | u no cio-éc ntégr ne so sayer n en | ombre conon rés da ont pa de ti essay | e de ce niques, u ans des d as appliq rer le me yant de l | es outils isages a Outils d'a ués aux eilleur pr es adapt | , figuren gricoles e aide à la ressourc ofit des r er dans l | it plus et envir décision es en nombre | ieurs modèles ronnementaux) on connus sous eau des autres eux résultats de |
| Brève description | Dans cette action nous reprincipaux bassins versant est une suite à toutes les a eau. Aussi, cette action prévolaquifères alluviaux, et gér restants du pays. A titre de démonstration, versant prioritaire de la SIF | nous pass hydroutres and disconnected for the contraction of the contr | ropos ologic action ctualis er / é | sons ques es d'a ser le tendi tendi | d'acti et aq mélio es me re leu conti nappe | ualiser / uifères a ration de odèles e urs résuli ribuer à e des Ko | compléi Illuviaux. es conna existants tats aux l'étude d ramas. | ter les concer les concer les cur les bassins des carac | pose o sur les bassii versar ctéristio | que cette action s ressources er ns versants ents et aquifères ques du bassir |
| Activités | Etude de détermination hydrodynamiques des Etude des modèles es Implémentation de controllement hydrographiques et act | princip xpérim es mo quifères | oaux a entau odèles s alluv | aquife ix exi s et /iaux | ères a stanta exan du pa | alluviaux s nen de ays. | leur app | olicabilité | aux | autres bassins |
| Résultats attendus | Le fonctionnement hy corrélation avec l'évolu Les modèles existants | ution d | es éta | ats de | es ea | ux de su | rface et s | outerrair | ne. | |
| Indicateurs | Nombre d'instruments | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Structures et ins formation dans les Faculté <u>Indirects</u> : Toute la populat | s et Ec | oles | des L | | | ressour | ces en e | au, Le | es étudiants er |
| | Activité | Unité | | Quantit | <u> </u> | PU | | Montant | | Coût total |
| | 7 (divito | Office | СТ | MT | LT | 10 | СТ | MT | LT | Oddi total |
| | Etude de détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des principaux aquifères alluviaux | FTT | 1 | 1 | LI | 100 000 | 100 000 | 100 000 | - | 200 000 |
| Coût en Euros | Etude des modèles expérimentaux existants | FTT | 1 | 1 | | 140 000 | 140 000 | 140 000 | - | 280 000 |
| Court on Euros | Implémentation de ces modèles et examen de leur applicabilité aux autres bassins hydrographiques et aquifères alluviaux du pays | FFT | 1 | 1 | | 140 000 | 140 000 | 140 000 | - | 280 000 |
| | Coût de base | | | | | | 380 000 | 380 000 | - | 760 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 76 000 | 76 000 | - | 152 000 |
| | Coût total(Euros) | | | | | | 456 000 | 456 000 | - | 912 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique | et de l' | Assa | inisse | emen | t | | | | |
| Programmation | Court et Moyen termes | | | | | | | | | |



| | Composante 1 : Aı | mélioratio | n de la | conr | naiss | ance des | Ressour | ces en Ea | ıu | | |
|----------------------------|--|--|--|---|--|--|---|---|--|--|--|
| Action C1.6 | Titre : Elaboration d | es monog | graphie | es et c | des a | tlas de p | lanificatio | n des res | sourc | es en eau | |
| Objectif | Appuyer l'amélioration ressources en eau à | | | | | l'évaluati | on et de | la planifi | cation | et gestion | des |
| Zone concernée | Communes de Simiri, | Tondikiwir | ndi et B | aniba | ngou | ı | | | | | |
| Justification | Le Niger, pays sec, di territoire national. Le ressources en eau si atlas de planification de La monographie a poi ses contraintes, ses disposition les donnée - Etablir un véritable politiques de dévelo pauvreté). - Disposer d'un docur de faire la promotion de Renforcer la perceptional. | e problème urtout les de gestion ur objectif de ressource es disponibe diagnosti ppement nent de co de partena ion du terr | e esseressourdes resourdes resde miers, ses oles afirce à l'é (politique mmuni riat efficitoire ce | entiel rces s ssourc ux cor beso n de : chelle ue lo cation cace c ommu | demo coute ces e nnaîtr ins e cale, cale, perr et du | eure l'acc rraines. D n eau den re le territo et ses pri nmunale politique mettant de rable. comme un | cessibilité de ce fait, neure une pire comm porités de sur leque sectoriel e rapproch | et la ges l'élaborati nécessité unal (son développe l pourront le, politiquer er les con | stion de ion de . foncticement) s'appue de nmune | optimale de monograph onnement, et de mett ouyer les fui lutte contres entre elles de solidarité | ces lie et tre à tures re la s afin é. |
| Brève description | Les monographies reperspective historique planification des ressonnes en la laboration des resonnes en la laboration des reperspec | e, socio-éco ources en e et sensibilis d'un diagno | onomiq eau rep sation c ostic mo | ue et ose s le la p onogra | spati ur : opula aphic | ale). L'éla ation béné que comm | boration d éficiaires unal | es monog | raphie | s et des atla | |
| Activités | - Information/s - Elaboration o - Elaboration o - Elaboration o - Diffusion /Vu | sensibilisat des monog des atlas e des suppor | ion raphies t cartog ts pour | s graphi | es | | | · | | | |
| Résultats attendus | - des docume opérations G - les acteurs lo | iIRE au niv | eau co | mmui | nauta | aire | | nt disponi | bles p | our planifie | r les |
| Indicateurs | Etudes monographique Nombre de population | ies validée n et des ac | s teurs b | énéfic | iaire | s de la vul | garisation | | | | |
| Bénéficiaires | Populations rurales de | | | | | | | | | | |
| | Activités | Unité | Quantit | é MT | LT | PU | Montant tot | al MT | LT | Cout total | |
| | Information/sensibilisation | commune | 1 | 2 | LI | 20000 | 20000 | 40000 | LI | 60000 | |
| | Elaboration des monographies | commune | 1 | 2 | | 50000 | 50000 | 100000 | | 150000 | |
| | Elaboration des atlas et cartographies | commune | 1 | 2 | | 100000 | 100000 | 200000 | | 300000 | |
| Coût en Euros | Elaboration des supports pour communication de masse | commune | 1 | 2 | | 10000 | 10000 | 20000 | | 30000 | |
| | Diffusion /Vulgarisation | commune | 1 | 2 | | 10000 | 10000 | 20000 | | 30000 | |
| | Coût de base | | | | | | 190000 | 380000 | | 570000 | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 38000 | 76000 | | 114000 | |
| | Coût total | | | | | | 228000 | 456000 | | 684 000 | |
| Responsable de l'exécution | Ministères de l'Hydrau | ulique et de | e l'assa | inisse | men | t | | | | | |
| Programmation | Court terme, moyen to | erme | | | | | | | | | |



| | Composante 1 : | Améliorat | ion de la c | onnaissa | nce c | les Ress | ourc | es en Eau | | | | | | |
|----------------------------|---|---|--|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------|--|--------------------------|---|--|--|--|--|
| Action C1.7 | Titre : Actualisa | ation de l'i | inventaire | des ress | ource | s hydrau | ılique | es en milieu | ı pasi | toral | | | | |
| Objectif | Améliorer la con l'inventaire exha | naissance ustif des re | et le suivi essources | des resso | urces ues ex | hydrauli | ques au Ni | en milieu pa der | astora | I / Actualiser | | | | |
| Zone concernée | Les 7 régions du | | | 7 | | | | <i>y</i> - | | | | | | |
| Justification | Le Niger ne disp Pour avoir une s pastoral, il pa hydrauliques er hydraulique pas | pose pas d' situation ac rait néces n milieu p torale. | ctualisée et ssaire de pastoral. C | exhausti projeter et invent | ve de l'actu aire e | l'état d'ex alisation est un p | xisten de oréala | ce des poir l'inventaire ble à toute | its d'e des e plai | au en milieu ressources nification en | | | | |
| Brève | Les activités pro | | | | | | | | es des | s ressources | | | | |
| description | hydrauliques et | | | ase des d | lonné | es corres | pond | antes. | | | | | | |
| Activités | base de do Bétail (la ba | de la base onnées du use de don | e de donné Ministère nées du Mi | de l'Hyd nistère de | rauliqu e l'élev | ue et de /age); | l'ass | ainissement | base t) et l | SIGNER (la a base SIM | | | | |
| Résultats attendus | Une base dTous les po | Une base de données des ressources hydrauliques est créée ; Tous les points d'eau sont identifiés et répertoriés dans une base de données SIG ; | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs | Une base d | Nombre de points d'eau inventoriés ; Une base des données créée ; La couverture de l'inventaire (% de la surface couverte l'inventaire). | | | | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | eau | <u>Directs</u> : Universités et laboratoires de recherche, Ingénieurs et techniciens des ressources en | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | Activités | Unité | Quantité | | | PU | | Montant total | | Cout total | | | | |
| | | | CT | MT | LT | | CT | MT | LT | | | | | |
| Coût en Euros | Inventaire des points sur tout le territoire nigérien | FFT | | 1 | | 3000000 | - | 3000000 | - | 3 000 000 | | | | |
| Cout en Euros | Actualisation de la base de données des points d'eau | FFT | | 1 | | 50 000 | - | 50 000 | - | 50 000 | | | | |
| | Coût de base | | 1 | | | | - | 3 217 500 | - | 3 217 500 | | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | - | 643 500 | - | 643 500 | | | | |
| | Coût total | | | | | | - | 3 861 000 | - | 3 660 000 | | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hy | /draulique | et de l'Ass | ainisseme | ent en | associati | on av | ec le Minist | ère de | e l'Elevage | | | | |
| Programmation | Moyen Terme | | | | | | | | | | | | | |



| | Composante 1 : Amélioration de la co | nnaissance des F | Ressources en Eau | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---|--|------------------------|----------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Action C1.8 | Titre : Etudes des besoins en ea protection du milieu naturel (ex: or d | | t souterraine des | sites miniers et | | | | | | | | | |
| Objectif | Renforcer les connaissances des resse en termes d'usages en vue de dévelo durable et la protection de l'environnem | pper l'industrie mir | | | | | | | | | | | |
| Zone concernée | Les sites miniers or le LIPTAKO : l'Aïr, | le Ténéré, le Dama | agaram, Mounio et le | e Sud Maradi. | | | | | | | | | |
| | Damagaram , Mounio et le Sud Marar formations du socle cambrien sont co cuivre, plomb, zinc, titane, lithium, vana A titre d'exemple, la Société des Mines 1,2 millions de m3. La CNPC-NP petroleum.SA) qui exploite le gisement m3 en 2013. La société minière Imour la région d'Agadez avec une consomm | es formations du socle précambrien qui affleurent dans le Liptako, l'Aïr, le Ténéré, le l'amagaram , Mounio et le Sud Maradi renferment un potentiel minier important et varié. Les primations du socle cambrien sont connues pour leurs minéralisations en or, platine, chrome, uivre, plomb, zinc, titane, lithium, vanadium, cassitérite, etc. A titre d'exemple, la Société des Mines du Liptako (SML) exploite l'or en utilisant chaque année ,2 millions de m3. La CNPC-NP.SA (China national petroleum corporation - Niger etroleum.SA) qui exploite le gisement d'hydrocarbure d'Agadem a consommé 1,325 millions de n3 en 2013. La société minière Imouraren.SA exploite le gisement uranifère d'Imouraren dans a région d'Agadez avec une consommation annuelle de 8,1 millions de m3. La demande en eau our l'industrie et mines est évaluée par le tableau suivant : 2015 2020 2025 | | | | | | | | | | | |
| Justification | our l'industrie et mines est évaluée par le tableau suivant : année 2015 2020 2025 | | | | | | | | | | | | |
| | année 2015 2020 2025 Demande en eau (x10 ⁶ m³) Industrie et mines 33,300 40,300 48,800 | | | | | | | | | | | | |
| | conflits d'usage et de partage de la re exploitants miniers, industriels et pétro pollution. A cet égard, la GIRE est l'ou la ressource et la préservation durable Pour l'avenir, il serait judicieux d'envisa | Industrie et mines 33,300 40,300 40,000 40,000 'un des défis à relever consiste à gérer, au plus près des populations et de l'administration, les onflits d'usage et de partage de la ressource engendrés par des comportements abusifs des xploitants miniers, industriels et pétroliers vis-à-vis de la surexploitation des nappes et de leur ollution. A cet égard, la GIRE est l'outil approprié de concertation pour le partage équitable de ressource et la préservation durable du milieu. Your l'avenir, il serait judicieux d'envisager le recyclage des importantes masses d'eau rejetées ar le secteur industriel, d'une part afin de respecter l'environnement physique et humain, et | | | | | | | | | | | |
| Brève description | Cette action consiste à l'étude de comeilleure connaissance des besoins é équitable des affectations pour une ges | en eau des sites | miniers et la palifica | ation rationnelle et | | | | | | | | | |
| Activités | souterraine au niveau des site - Etudes technico-financières de - Etude d'impact environnemen | équitable des affectations pour une gestion optimale dans le cadre du développement durable. Etude de quantification des besoins et d'affectation en eau de surface et eau souterraine au niveau des sites miniers Etudes technico-financières des technologies innovantes d'exploitation des eaux Etude d'impact environnemental Organisation d'une campagne de concertation et d'échanges sur les résultats des | | | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Les besoins en eau optimaux De nouvelles technologies proposées La concertation avec le secteu Un PGES est validé | d'exploitation des | eaux dans le se | cteur minier sont | | | | | | | | | |
| Indicateurs | Etudes validées Nombre de sessions de concertation | | | | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Ministères des Mines et de l'Énergion Ministère de l'Environnement, les explo | | | l'Assainissement, | | | | | | | | | |



| | Activité | Unité | Qu | antité | | PU | М | ontant | | Coût total |
|-------------------------------|--|-------|----------|--------|-----|-----------|-----------|--------|--------|---------------|
| | | | CT | MT | LT | | CT | MT | LT | |
| | Etude / quantification des besoins en eau de surface et eau souterraines | FFT | 1 | | | 200000 | 200 000 | 1 | - | 200 000 |
| Coût en Euros | Etudes technico-financières des technologies d'exploitation des eaux | FFT | 1 | | | 150000 | 150 000 | - | - | 150 000 |
| | Etude d'impact environnemental | FFT | 1 | | | 100000 | 100 000 | - | - | 100 000 |
| | Concertation | FFT | 1 | | | 50000 | 50 000 | - | - | 50 000 |
| | Coût de base | | | | | | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 100000 | 0 | 0 | 100 000 |
| | Coût total | | | | | | 600 000 | - | - | 600 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère des Mines et Ministère de l'Environnem | | ergie, N | Minis | ère | de l'Hydr | aulique e | et de | l'Assa | inissement et |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | | |



| | Composante 1 : Amélior | | | | | | | | es en Eau | |
|----------------------|---|--|--|---|--|---|--|--|--|--|
| Action C1.9 | Titre : Appui à la lutte de Réduire la prolifération | | | | | | | | igua at an lir | nitant la ricau |
| Objectif | d'endémisation ou d'épic | | | s ue | IIIaia | adies d'o | rigirie | riyur | ique et en ili | illanı le risqu |
| Zone concernée | Niger | | | | | | | | | |
| Justification | Au Niger, différents vec proches de sites pollués l'Homme, représente l'e les groupes les plus v enceintes. De ce fait, la lutte con populations contre les r sur le vecteur, essentie | s ou d'e ndémie rulnérat atre les maladie ellemen | eau s maje oles t vecte s d'ou t le r | tagna eure e els q eurs o rigine noust | nte. A et la p ue le de m hydr | Ainsi, le poremière des enfant aladies dique com | palud cause s de consti ime le | isme, e de m moin tue u e palu | transmis par norbidité et de les de 5 ans n moyen de ldisme. En ef | le moustique e mortalité dar et les femme prévention de fet, en agissa |
| Brève description | personnes exposées ser D'une manière générale hydrique en limitant le r de : - Disposer d'un mécanis - Maîtriser les méthodes - Développer des tech développement. | e, il s'aq risque d me fiab de Lut | git de d'ende ble de te Inte | rédui émisa suivi égrée | tion o de la Anti | ou d'épid prévalen Vectoriell | émisa ice de le (LI <i>A</i> | ation. es mal AV) à | En terme spé adies liées à l'échelle local | ecifique, il s'aç l'eau e ; |
| Activités | Amélioration des co Renforcement de la Renforcement des co de la prévalence de Renforcement des co Elaboration des étu anti-vectorielle adage | surveil capacite s malac capacite udes de | lance és des dies li és des | entoi s serv ées à s acte | molog rices l'eau urs d | gique ; de santé ı ; ans le do | pour main | le suiv | vi, le contrôle LIAV ; | et la préventic |
| Résultats | Une carte des zone | | évale | nce d | u palı | udisme e | st éta | blie | | |
| attendus | Des études R&D soLes connaissances | | | | | | | | . , | |
| Indicateurs | Nombre de cadres f Le taux de prévalen Carte des zones inf Nombre d'études de | formés ice des ectées | en Ll <i>i</i> mala établi | AV ; dies h e et v | nydriq alidé | ues; | | | | |
| Bénéficiaires | Directs: Toute la pop | | | | | | | | | |
| | | | (| Quantité | é | | | М | ontant | |
| | Activité | Unité | СТ | MT | LT | PU | СТ | MT | LT | Coût total |
| | Etablissement d'une carte des zones de prévalence de paludisme | Unité | | | 1 | 300 000 | | | 300 000 | 300 000 |
| | Elaboration des études de recherche-développement des méthodes alternatives de lutte anti-vectorielle | FFT | | | 1 | 500 000 | | | 500 000 | 500 000 |
| Coût en Euros | Equipement des centres /postes départementaux de santé en matériel nécessaire au dépistage | Centre | | | 36 | 50 000 | | | 1 800 000 | 1 800 000 |
| | Formation des cadres/techniciens (2 par région) sur la conduite des enquêtes et analyses épidémiologiques | Cadre | | | 16 | 5 500 | | | 88 000 | 88 000 |
| ļ | Opérations pilotes de démonstration dans 8 régions | Région | | | 8 | 350 000 | | | 2 800 000 | 2 800 000 |
| 1 | | ! | | | | | | | | |
| | Gestion et imprévus 20% Coût total | | | | | | | | 1 097 600 6 585 600 | 1 097 600 6 585 600 |



| Action C1.10 | Titre | osante 1 : Amélion e : Actualisation sources en eau | | | | | | | | | | Gestion | des | |
|----------------------------|--|--|---|---|---|----------------------------------|--|---|---|--|---|--|-----------------------------------|--|
| Objectif | _ | Instaurer une appro Intégrer des actio territoire en inscriva en ébauchant des ressources en eau. | ns nou int la ge | velles estion | à ei des e | ntrep aux d | rendre d dans le ca | lans adre | un des l | contexte Jnités de | Gestic | on des Ea | ux et | |
| Zone concernée | Tout | le Niger | | | | | | | | | | | | |
| Justification | expé et d l'Ass « Pla Ce s impo | reux de capitaliser priences accumulée à assainissement da ainissement (DIEP an de Développeme schéma, référentiel priant travail à la faire. Il définissait le | s lors d ans le A), les nt de l'i pour u fois d'il | e la m cadre Autori utilisat ne rér nventa | ise er de la tés na ion de novation | ceura De ation es Reconde de l'e | vre des ir écennie I ales ont e essources e la politi xistant e | npor Interi décie en l que t d'é | tants natior dé de Eau, e de l'e exame | projets et nale de l la reforn élaboré en eau au Ni en prospe | t progr Eau nulation 1981 iger, r | rammes d Potable e on en 198 I ». représenta | l'AEP et de 35 du ait un | |
| | Le c | ontexte actuel néce résulte que le sché | ssitant | une a | pproc | he p | lus globa | le au | ı nive | au des re | | | elles, | |
| Brève description | Eau appr L'act des Par afin | Il s'agit, d'actualiser et de compléter le Schéma Directeur de Mise en Valeur des Ressources en Eau du Niger et de consolider les acquis des Projets qui l'ont suivi dans l'optique d'instaurer une approche globale et intégrée pour la gestion de l'eau. L'action consiste alors à actualiser les données du rapport du schéma directeur de valorisation des ressources en eau et à consolider ces données en ajoutant les informations manquantes. Par la suite, des sessions de vulgarisation des principaux résultats de cette étude auront lieu afin de les diffuser auprès des acteurs concernés par la gestion et la valorisation des ressources en eau au Niger. | | | | | | | | | | | | |
| Activités | _ | Etude d'actualisatio Vulgarisation des p | | | | | | ecte | ur | | | | | |
| Résultats | _ | Le Schéma Direct | | | | | | | | des Ress | ource | s en Eal | u est | |
| attendus | | actualisé Etude validée | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs | _ | Nombre de session | s de vu | lgarisa | ation | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | | <u>cts</u> : Ministère de l'H <u>ects</u> : Universités, c | | | | | | | | urs et tec | hnicie | ns de l'ea | .u | |
| | | Activité | Unité | 0 | uantité | | PU | | Mon | tant | Co | oût total | 1 | |
| | | Houvito | Office | CT | MT | LT | | СТ | MT | LT | | at total | 1 | |
| | | Etudes | FFT | | | 1 | 350 000 | - | - | 350 000 | 35 | 50 000 | _ | |
| Coût en Euros | | Vulgarisation | FFT | | | 1 | 80 000 | - | - | 80 000 | | 0 000 | 1 | |
| | | Coût de base | | | | | | - | - | 430 000 | | 30 000 | 1 | |
| | | Gestion et imprévus 20% | | | | | | - | - | 86 000 | 8 | 6 000 | 1 | |
| | | Coût total(Euros) | | | | | | - | - | 516 000 | 51 | 16 000 | | |
| Responsable de l'exécution | Minis | stère de l'Hydrauliqu | ue et de | ı'Ass | ainiss | emei | nt | | | | | | | |
| Programmation | Long | g terme | | | | | | | | | | | | |



| Composante 2 : N | Mobilisation et valo | risation | | | urces mique | | urelle | s e | t dévelo | ppement | des activ | ités socio- | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|--|------------------------------------|--|---|--|--|--|--|--|
| Action C2.1 | Titre : Renforcer couloirs de trans | | e la m | nobil | isatio | n de | es res | SSO | urces 6 | en eau pa | astorale l | e long des | | | |
| Objectif | Contribuer à la ges | | | | | | ation | des | ressou | rces pasto | rales | | | | |
| Zone concernée | Les 7 régions du N | | , ,- | | | | | | | | | | | | |
| Justification | Pour le court terme Les problèmes d'a de l'insuffisance d captage des aquife et de la faible prise De par le lien qui (doit tenir compte, nombreuses cons d'implantation | ibreuve des poir ères est e en cha existe d'une p | ment d nts d'e trop parge de entre l' part, du | u che au, c rofon l'ent eau e i con | des di d (plu retien et le p texte | ifficul s de des oâtur multi | ltés d' 60 m) ouvra age, l -usag | exh , de ges a re er c | naure di e l'abais s réalisé éalisatio de l'espa | ans les zo sement de s. In des infra ace pastor | ones où le es nappes astructures al et, d'aut | e niveau de phréatiques s pastorales re part, des | | | |
| Brève description | Les ouvrages hyd transhumance, au pâturages inter co pragmatisme et a types de points d'e de mares) et des b | niveau mmuna doptera au en f | des gales et une a conction | ites (inter appro n de l | de reporte de villaç deche conte a nap | oos, geois qui c | mais es. Ai onsist | éga u p era | alement lan tech à faire | au niveau nnique, le une com | ı de grand projet fera binaison d | es aires de preuve de e différents | | | |
| Activités | Mise en place Information/se Etudes techn d'Offres (DAC Réalisation de Elaboration d' Régions Fonçage de points d'eau sur les couloirs internationaux (unités) | ensibilis ique de 0) et le c es infras | ation s ouvr contrôle tructur er des | ages des es hy charç | hydra trava drauli | auliq ux iques e ges M | ues re | oral | le | | Zinder (MT) | ers d'Appel Total 96 | | | |
| Résultats | | internationaux (unités) | | | | | | | | | | | | | |
| attendus | pasteurs dans | | | | | | | | | | aan paoto | are or agre | | | |
| Indicateurs | Nombre d'ouvNombre d'ouvlocal | | | | | | | | | | un comité | de gestion | | | |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Les éleve | urs trar | shuma | ants, | les ag | ro-él | eveur | s, l | Indirects | : Les c | ommunau | tés locales | | | |
| | | | | | Quantité | | | | | Montant | | | | | |
| | Activité | | Unité | СТ | MT | LT | PU | l | СТ | MT | LT | Coût total | | | |
| | Mise en place d'un co concertation régionale | omité de | FFT | 1 | 5 | 1 | 1000 | 00 | 10000 | 50000 | 10000 | 70000 | | | |
| Coût en Euros | Information/sensibilisat Etudes APD, DAO et des travaux des o | contrôle | FFT | 1 | 5 | 1 | 2500 | | 20000 25000 | 125000 | 25000 | 140000 | | | |
| Cout en Luios | hydrauliques Réalisation des infras hydrauliques pastorale | tructures | unité | 8 | 78 | 10 | 5000 | 00 | 400000 | 3900000 | 500000 | 4800000 | | | |
| | Mise en place de com de gestion (y compris ca charges) | | unité | 1 | 5 | 1 | 1000 | 00 | 10000 | 50000 | 10000 | 70000 | | | |
| | Coût de base | | | | | | | | 465000 | 4225000 | 565000 | 5255000 | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | % | | | | | 1 | | 93000 | 845000 | 113000 | 1051000 | | | |
| | Coût total | | | | | | | | 558000 | 5070000 | 678000 | 6 306 000 | | | |
| Responsable de l'exécution Programmation | Ministère de l'Hyc l'Elevage et les Co A court, moyen et | mmune | s | e l'As | sainis | sem | ent, e | n a | ssociati | on avec le | e Ministère | chargé de | | | |



| Action C2.2 | | | | miqu | | | | | | | | | | |
|-----------------------|--|--|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|--|-----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|--|--|--|
| Action 62.2 | Titre : Plan d'action de p | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif | Préserver la qualité de l' d'eau pastoraux | 'eau er | n mil | ieu p | asto | ral et pi | romouvoi | r la gesti | on inclusive | des point | | | | |
| Zone concernée | La Région d'Agadez | | | | | | | | | | | | | |
| | En milieu pastoral, l'eau besoins courants (boisso sans poser des problème | n, cuis | ine, | toilet | te) | . Cette | | | | | | | | |
| Justification | Les populations de l'Aïr l'eau des sources et des repesticides couplés à un personne la qualité de l'eau pour la qualité de l'eau pour la pour la pour la pour la pour la pour la qualité de l'eau pour la pou | nappes ompag | du r e no | nass n co | f mo ntrôle | ntagneu é des na | x. L'utilis | ation inter | nsive des en | grais et de | | | | |
| | Pour la zone de Tames l'exploitation des pâturage | | | | | | | | | | | | | |
| | Le projet consiste en la co de préservation de la qua lutte contre la pollution q adéquat de contrôle de la | alité de ui affe | l'eau cte le | u pot es na | able ippe: | et pasto s superfi | rale dans cielles e | s l'Aïr, l'Irh t la mise | nazer et Tan en place d'u | nesna, et l In disposi | | | | |
| Brève | Les puits pastoraux à cre problèmes récents de pol | | | | | | | | que et nota | mment de | | | | |
| description | | L'accompagnement des investissements doit tenir compte de la territorialité de la zone par les groupes présents (accords sociaux, GIRE, etc.). | | | | | | | | | | | | |
| | Ce projet bénéficiera à trois zones pastorales - Une zone pastorale pilote de l'Aïr à court terme - Une zone pastorale pilote de l'Irhazer à moyen terme - Une zone pastorale pilote de Tamesna à moyen terme | | | | | | | | | | | | | |
| Activités | Mise en place d'un controlle des travaux Réalisation des puits Réhabilitation et amé Vulgarisation d'un cahi | s puits ux pastoralioration nnes pr | past aux e n de atiqu | orau: écolo la sa les d | k, l'é gique lubri e pré | laboratio es et à m té des po eservatio | n des Do noindre c pints d'ea n de la q | oût au existan ualité de l' | ts | es (DAO) | | | | |
| Résultats attendus | Des opérations pilote mises en œuvre | es de p | ouits | past | orau | x écolog | iques et | à moindr | e coût sont | conçues | | | | |
| Indicateurs | Nombres d'ouvragesNombres d'innovation | | | | norn | nes | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Directs : Les éleveurs Indirects : Les commun | transh | uma | nts, l | es aç | gro-éleve | eurs, | | | | | | | |
| | | | (| Quantit | é | | | Montant | | | | | | |
| | ۸ مهن بنه خ | Unité | СТ | MT | LT | PU | СТ | MT | LT | Coût total | | | | |
| | Activité Appui à la mise en place d'un comité de gestion des points d'eau | FFT | 1 | 1 | 1 | 10000 | 10000 | 10000 | 10000 | 70000 | | | | |
| Coût en Euros | Etudes technique des puits pastoraux, l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et le contrôle des travaux | FFT | 1 | 1 | 1 | | 27000 | 90000 | 90000 | 207000 | | | | |
| | Réalisation des puits pastoraux écologiques et à moindre coût | unité | 8 | 20 | 20 | 20000 | 160000 | 400000 | 400000 | 960000 | | | | |
| | Réhabilitation et amélioration de la salubrité des points d'eau existants | unité | 2 | 20 | 20 | 10000 | 20000 | 200000 | 200000 | 420000 | | | | |



| | Vulgarisation des bonnes pratiques de préservation de la qualité de l'eau | FFT | 1 | 1 | 1 | 10000 | 10000 | 10000 | 10000 | 30000 |
|----------------------------|---|-------|---|---|-------|---------|--------|----------|-------------|-------------|
| | Mise en place de comité local de gestion (y compris cahier des charges) | unité | 1 | 1 | 1 | 10000 | 10000 | 10000 | 10000 | 30000 |
| | Coût de base | | | | | | 237000 | 720000 | 720000 | 1717000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 47400 | 144000 | 144000 | 343400 |
| | Coût total | | | | | | 284400 | 864000 | 864000 | 2 012 400 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydrauliq Ressources Animales et l | | | | ainis | sement, | en ass | ociation | avec le Mir | nistère des |
| Programmation | A court, moyen et long ter | mes | | | | | - | | | · |



| Composante 2 : | Mobilisation et valoris | ation d | | | | | et dévelo | ppement | des a | ctivités socio- | | | | |
|-----------------------|---|--|--|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Action C2.3 | Titre : Plan d'Action I | Mobilis | | | nique ress | | eau et d' | Aménage | ment | hydro-agricole | | | | |
| | dans les sous-bassin | _• | | | | | | | | | | | | |
| Objectif Zone | Mobiliser et valoris SBV prioritaire 5 (La M | | | | | | | | | | | | | |
| concernée | A court terme : SBV pri | | | | | | | | i ia co | ITISTITUCTION | | | | |
| Justification | Le Niger est confronté mauvaise répartition de en eau et en terres irri cultures irriguées. Pou possible de créer un l'accroissement de la p Toutefois, la réalisation prévisions du plan d'invaprès les premières an performances dépend o programme de maitrise contribuer à l'atteinte d d'investissement 3N d'i d'irrigation. La réalisation financements. Le PANGIRE contribue barrages et la valorisat | à des es pluie gables ur ce faména, roduction des ouvestisses es object 2015 on de cera dans ion des | crise es dar et c'é aire I geme on so uvrage ement alors cosponiau pou ctifs cosponieu pou es la rés resse | es alires l'es est la a dis ent. Con us irri es de la contre la contre es de séroit la grame es ource | menta space raiso sponib ses ob igation mobi les 70 nême des ro prodi curité consi me er | ires interviet dans le n pour laq illité de l'épiectifs s'ir n. lisation de 00 ouvrage l'extension essources actions agris alimental ruction/répiece de ce gap e eau mobilis | enant une etemps. Pouelle, l'Eta eau doit ê enscrivent des seaux acces prévus en des super hydrique. Or sylvo paire et nutrit nabilitation es retards en intégrant | année su purtant des t s'est eng tre amélio lans le PII use un ret en 5 ans, 1 fficies irrigi C'est pourc storal dont ionnelle. L de 15 barr au vu des | s poter agé à rée par le par l | ntialités existent développer les artout où il est e l'I3N relatif à r aux été réalisés et leurs 3N intègre un ctif est de de à des fins de de 3 petits | | | | |
| Brève description | et la mise en valeur de 300 ha de Périmètres irrigués. Les barrages à développer comporteront les infrastructures ci-après : • une digue en terre de faibl hauteur (moins de 4 m) de type homogène en remblais compactés; la crête de la digue est calé suffisamment au-dessus de la crue maximale pour la rendre insubmersible. Sa largeur en crête es ses pentes de talus seront déterminées en fonction de la hauteur et de la nature du sol; • u évacuateur de crue composé : d'un déversoir (central ou latéral), d'un bassin de dissipation e éventuellement d'un chenal d'évacuation (dans le cas d'un déversoir latéral). Les travaux d'aménagement hydro-agricoles à maîtrise totale de l'eau concerneront les système d'irrigation et de drainage, les digues de protection, et la gestion technique des infrastructures de périmètres irrigués | | | | | | | | | | | | | |
| Activités | L'identification et la des aménagement La réalisation des La construction de Le contrôle de trav La mise en place de La gestion du projet | s hydro EIES e s barra aux et des con | o-agrie t des ges e le sui | coles PAR t la re vi en | des b éalisa vironr | arrages tion des ar emental | | | DAO (| des barrages et | | | | |
| Dándasta | 2 gestion du proje 3 petits barrages s | | onstri | uits | | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | 300 hectares de te | rres so | nt am | nénag | | | | | irrigati | on | | | | |
| uttoriuus | 3 comités de gestion | | | | nt mis | en place e | et fonctionr | nels | | | | | | |
| Indicateurs | Nombre de barragNombre d'hectares | | | | nénar | iés · | | | | | | | | |
| indicated 5 | Nombre d'hectales Nombre de comité | | | | | | et fonction | nels | | | | | | |
| Bénéficiaires | Directs: Agriculteurs | populat | ion d | u pay | /s en | général et | l'ensemble | e des acte | | pliqués dans la s agricoles en | | | | |
| | Activité | Unité | (| Quantit | é | PU | | Montant | | Coût total | | | | |
| | | | СТ | MT | LT | | СТ | MT | LT | | | | | |
| Coût en Euros | Etudes APS, APD, DAO, EIES, PAR et contrôle des travaux de construction de 3 barrages | FFT | 1 | 1 | | | 600 000 | 300 000 | | 900 000 | | | | |
| | Construction de 3 barrages | nbre | 2 | 1 | | 2 000 000 | 4 000 000 | 2 000 000 | - | 6 000 000 | | | | |



| | Etude technique, élaboration APS, APD, DAO et contrôle de travaux des AHA | FFT | 1 | 1 | | | 450 000 | 225 000 | | 675 000 | |
|----------------------------|--|----------|--------|-----|------|------------|-----------|-----------|-------|-------------|----|
| | Réalisation des travaux d'AHA | ha | 200 | 100 | | 15 000 | 3 000 000 | 1 500 000 | - | 4 500 000 | |
| | Appui à la mise en place de comités locaux de gestion | unité | 2 | 1 | | 10 000 | 20 000 | 10 000 | | 30 000 | |
| | Coût de base | | | | | | 8 070 000 | 4 035 000 | - | 12 105 000 | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 1 614 000 | 807 000 | - | 2 421 000 | |
| | Coût total | | | | | | 9 684 000 | 4 842 000 | - | 14 526 000 | |
| Responsable de l'exécution | Ministère chargé de l'Assainissement | l'Agricı | ılture | en | asso | ciation av | ec le Min | istère de | l'Hyd | raulique et | de |
| Programmation | Court terme, moyen ter | me | | | | | | | | <u> </u> | |



| Composante 2 | : Mobilisation et va | lorisa | tion de | | | | elles et dév | eloppemer | nt des activ | ités socio- |
|-----------------------|---|---|--|--|--------------------------------------|----------------------------|----------------|--------------|--------------|-----------------|
| Action C2.4 | Titre : Aménagem | | | | eur de | e la petit | e irrigation | familiale, i | ndividuelle | et collective |
| | notamment pour l Valoriser la petité | | | | | | r los grour | soc vulnóro | bloc dans | lo cadro du |
| Objectif | développement so | | | | | encaure | i ies group | des vuillera | Dies dans | ie caure uu |
| Zone | Niger | | | • | | | | | | |
| concernée | SBV de Dallol Boss La petite irrigation | | | | | nautaire | s'est révél | ée ahordah | ole et renta | ible nour les |
| | exploitants agricole | es et le | s avar | tages | sont I | argemen | it répartis. F | Réaliser des | petits périm | nètres irrigués |
| Justification | pour le maraichage les petits producte | | | | | | | | | |
| | nutritionnelle, et pa | | | | | | | | ia securite | ammemane et |
| Brève description | fort potentiel; il e nouveaux répartis o 000 ha pour les cu petits périmètres disponible et prése mini barrages, puit en valeur à travers petits matériels) et Afin de satisfaire sectoriels d'une fac l'13N par la constr mares (soit 10% l'aménagement de | L'action consiste à poursuivre et amplifier l'élan pris en se focalisant particulièrement sur les zones à fort potentiel; il est ainsi prévu (i) d'aménager environ 20 000 ha de petits périmètres irrigués nouveaux répartis comme suit : 14 000 ha pour de petites exploitations irriguées individuelles (dont 10 000 ha pour les cultures fourragères); 5000 ha de petits périmètres communautaires et 1000 ha de petits périmètres exclusivement destinés aux femmes. (ii)Réaliser des ouvrages pour rendre disponible et préserver la ressource eau : 250 seuils d'épandage ou d'infiltration, forages artésiens, mini barrages, puits maraîchers, surcreusement de mares ;(iii) Appuyer les producteurs dans la mise en valeur à travers la mise à disposition de moyens d'exhaure, la mise en place les kits (intrants et petits matériels) et de conseil à l'exploitation et le financement des actions d'accompagnement Afin de satisfaire les besoins en eau pour l'irrigation en particulier et pour les différents usages sectoriels d'une façon générale, le PANGIRE se propose de contribution à l'atteinte des objectifs de l'I3N par la construction de 14 seuils d'épandage ou d'infiltration des eaux, l'aménagement de 6 mares (soit 10% du gap aux réalisations de l'I3N pour ces deux types d'ouvrages). Il prévoit l'aménagement de 750 ha de petits périmètres irrigués la réhabilitation de 300 ha de PI. Cette action touche en premier lieu les couches sociales les plus vulnérables qui sont constituées de | | | | | | | | |
| Activités | Etude technique Construction description Aménagement Mise en place Mise en place | Etude technique et EIES/PAR et contrôle des travaux ouvrages et des aménagements prévus Construction des seuils ; Aménagement des mares ; Mise en place de comités locaux de gestion ; | | | | | | | | |
| Résultats attendus | 14 seuils d'épa 6 mares sont a 700 ha hectar irrigation en fa 300 ha hectar irrigation en fa 20 comités de | aménaç es de veur de es de veur de | gées ; petits ; es grou petits ; es grou | périmè ipes vu périmè ipes vu | tres ir Inéra tres ir Inéra | bles. rrigués s bles | ont réhabilit | és et explo | | |
| Indicateurs | Nombre de seNombre d'hecNombre d'hecNombre de co | uils et e tares a tares re mités le | de mar ménag éhabilit ocaux (| es amé lés; é ; de gest | énagé | es; | | | | |
| Bénéficiaires | | | mes, je ulation | | /s en | particulie | er les petits | agriculteurs | | |
| | Activité | Unité | | Quantité | | PU | | Montant | | Coût total |
| | | | СТ | MT | LT | | СТ | MT | LT | |
| Coût en Euros | Etudes APS, APD, DAO, EIES, PAR et contrôle des travaux de construction des seuils et mares | | | | | | | | 225 000 | |
| Jour en Luios | Construction des seuils d'épandage ou d'infiltration Aménagement des | nbre | 2 | 6 | 6 | 75 000 | 150 000 | 450 000 | 450 000 | 1 050 000 |
| | mares | nbre | 1 | 3 | 2 | 75 000 | 75 000 | 225 000 | 150 000 | 450 000 |
| | Etude technique, contrôle des travaux et EIES de 750 ha de petits périmètres irrigués / bas-fonds | FFT | 1 | 1 | 1 | | 120 000 | 480 000 | 300 000 | 900 000 |



| | Etude de réhabilitation de 300 ha des aménagements hydro agricoles : étude technique, élaboration APS, APD, DAO et contrôle de travaux Réalisation des AHA 750 ha | FFT ha | 1 150 | 1 400 | 1 200 | 8 000 | 67 500 | 202 500 | 135 000 | 405 000 | |
|----------------------------|--|--|-------|-------|-------|-------|-----------|-----------|-----------|------------|--|
| | Réhabilitation AHA 300 ha | ha | 50 | 150 | 100 | 9 000 | 450 000 | 1 350 000 | 900 000 | 2 700 000 | |
| | Mise en place de comités locaux de gestion | FFT | 3 | 9 | 8 | 3 000 | 9 000 | 27 000 | 24 000 | 60 000 | |
| | Coût de base | | | | | | 1 705 250 | 6 035 750 | 4 049 000 | 11 790 000 | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 341 050 | 1 207 150 | 809 800 | 2 358 000 | |
| | Coût total | | | | | | 2 046 300 | 7 242 900 | 4 858 800 | 14 148 000 | |
| Responsable de l'exécution | Ministère chargé d | Ministère chargé de l'Agriculture, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | | | | | | | | | |
| Programmation | Court terme, moye | Court terme, moyen terme, long terme | | | | | | | | | |



| Composante 2 : | Mobilisation et valorisati | on de | s ress écon | | | relles | et déve | loppe | ment des a | ctivités socio- | | | |
|----------------------------|--|---|--------------------------------|----------|----------|---------|---------|--------|------------|--------------------|--|--|--|
| Action C2.5 | Titre : Développement d | le l'as | | | | i-colle | ctif | | | | | | |
| Objectif | L'objectif du projet est d'a des comportements favor | | | | | | | | | r à l'amélioration | | | |
| Zone concernée | Tout le Niger | | | | | | | | | | | | |
| Justification | retard rejaillit sur les cond leur cadre de vie et de l'e Le taux d'accès est de 65 Ces faibles taux sont dus | Nu Niger, le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées accuse un retard important. Ce etard rejaillit sur les conditions sanitaires des populations et entraîne une dégradation continue de eur cadre de vie et de l'environnement d'une façon générale. Le taux d'accès est de 65% en 2012 pour le milieu urbain, et de 10% en 2010 pour le milieu rural. Les faibles taux sont dus à l'insuffisance et la mise à disposition tardive des ressources financières cause de la lenteur administrative. | | | | | | | | | | | |
| | Le nombre de latrines pu suivant : | e nombre de latrines publiques à construire par région à l'horizon 2030 est donné par le tableau uivant : | | | | | | | | | | | |
| | | Total population 2030 Besoin en latrines publiques | | | | | | | | | | | |
| | | Agadez 910 975 6 073 | | | | | | | | | | | |
| | | Diffa 1 352 715 9 018 | | | | | | | | | | | |
| Brève description | | Dosso 3 296 453 21 976 | | | | | | | | | | | |
| description | | | Maradi 6 547 710 43 651 | | | | | | | | | | |
| | | - 1 | Niamey 1 691 792 11 279 | | | | | | | | | | |
| | | 1 | ahoua 7 475 789 49 839 | | | | | | | | | | |
| | | 1 | Tillabéry 4 786 677 31 911 | | | | | | | | | | |
| | | | Zinder | | 8 128 8 | 89 | 54 1 | 93 | | | | | |
| | | | Total | | 34 191 0 | 000 | 227 | 940 | | | | | |
| | Le PANGIRE va contribut Soit 200 latrines publique Zinder. | | | | | | | | | | | | |
| Activités | Etudes d'APD et DA0Construction des latr | _ | ublique | es | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Accès universel à l'as | ssaini | sseme | nt à l'h | norizon | 2030 | | | | | | | |
| Indicateurs | Etudes techniques aEvolution de la constTaux de couverture | | | atrines | 6 | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Population de <u>Indirects</u> : | sservi | е | | | | | | | | | | |
| | Activité | Unité | (| Quantité | | PU | | Montan | it (Euros) | Coût total | | | |
| | | | СТ | MT | LT | | СТ | MT | LT | | | | |
| Coût en Euros | Elaboration des études APD-DAO et contrôle des travaux Construction des | FFT | | | 1 | | - | - | 900 000 | 900 000 | | | |
| Cout en Euros | latrines publiques | nbre | | | 600 | 10 00 | 0 - | - | 6 000 000 | 6 000 000 | | | |
| | Coût de base | | | | | | - | - | 6 900 000 | 6 900 000 | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | - | - | 1 380 000 | 1 380 000 | | | |
| | Coût total | | | | | | - | - | 8 280 000 | 8 280 000 | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | | | | | | | | | | | |
| Programmation | Long terme | | | | | | | | | | | | |



| Composante 2 : | Mobi | lisation et valorisation | | | | | irelles et | déve | eloppeme | nt des | activités soci | 0- |
|----------------------------|---|---|-------------------|---------------|----------|----------|------------|--------|-------------|----------|----------------|----|
| Action C2.6 | | économiques Fitre : Développement de l'assainissement collectif intégrant l'Elaboration des schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations | | | | | | | | | | |
| Objectif | - | Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens Réduire l'impact environnemental et sanitaire du rejet des eaux usées à l'état brut dans le milieu urbain | | | | | | | | | | |
| Zone concernée | Les | grandes agglomérations | s sont o | conce | rnées | par | cette acti | on (e | xemple vil | le de N | liamey) | |
| Justification | impo dég Aujo le pi et à eau d'as le ré Il fa | Au Niger, le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain accuse un retard mportant. Ce retard rejaillit sur les conditions sanitaires des populations et entraîne une légradation continue de leur cadre de vie et de l'environnement d'une façon générale. Aujourd'hui, dans le secteur de l'aménagement urbain au Niger, le terme assainissement désigne le plus fréquemment l'assainissement des eaux pluviales. Ce service est intimement lié à la voirie et à l'aménagement de l'espace urbain. Une coordination est nécessaire avec l'assainissement des eaux usées. En effet, la présence d'un réseau de drainage des eaux pluviales en l'absence d'assainissement des eaux usées peut engendrer des raccordements illicites des eaux usées sur le réseau d'eaux pluviales. | | | | | | | | | | |
| Brève description | s'a - - | 25 Tollior Gollier Good Gapasitos | | | | | | | | | | |
| Activités | - - - | Elaboration des schéma Renforcement des capa Etude tarifaire | as dired | | avec | étuc | des d'API | O et D | DAO de pro | ojets pi | lotes | |
| Résultats attendus | _ | Un système d'assaini environnementales est les demandes actuelles les besoins financiers identifiés | dévelo et futu | ppé ires e | n serv | /ices | d'assain | issen | nent sont s | atisfait | es | |
| Indicateurs | _ | Etudes approuvées | | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Dire | cts: Population dess | ervie | | | | | | | | | |
| | | Activité | Unité | (| Quantité | <u> </u> | PU | | Montant | | Coût total | |
| | | | | СТ | MT | LT | | СТ | MT | LT | | |
| | | Elaboration des schémas directeurs avec études d'APD, DAO et EIES de projets pilotes | FFT | | 1 | | 500 000 | - | 500 000 | - | 500 000 | |
| Coût en Euros | | Renforcement des capacités | FFT | | 1 | | 800 000 | - | 800 000 | - | 800 000 | |
| | | Etude tarifaire | FFT | | 1 | | 150 000 | - | 150 000 | - | 150 000 | |
| | | Coût de base - 1 450 000 - 1 450 000 | | | | | | | | | | |
| | | Gestion et imprévus 20% - 290 000 - 290 000 | | | | | | | | | | |
| | | Coût total(Euros) - 1 740 000 - 1 740 000 | | | | | | | | | | |
| Responsable de l'exécution | | stère de l'Hydraulique e | t de l'A | ssain | issem | ent | | | | | | |
| Programmation | Moy | ren terme | | | | | | | | | | |



| ction C2.7 | Titre : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural | | | | | | | | | |
|-----------------------|--|--|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--|--|--|--|--|
| Objectif | Assurer, d'ici 2030, l'ad En milieu rural (défini moyen de 48% en 200 2020 et 84% en 2025). | cès universel et équi selon les critères ad | table à l'eau po ministratifs de | table, et ce con l'INS), il s'agit | de porter le ta | | | | | |
| ne concernée | Tout le Niger | | | | | | | | | |
| Justification | La couverture des besoins en eau potable de la zone rurale de l'ensemble du pays n'est encore satisfaisante. L'accès à une eau de qualité, en quantité suffisante, constitue un enjeu important pour atteindr ODD qui fixent à desservir toute la population rurale à l'horizon 2030. En 2030, l'ensemble population devra avoir un accès à une eau potable salubre. La norme internationale de desserte d'eau potable en milieu rural stipule qu'un Equivalent | | | | | | | | | |
| | d'Eau (EPE) suffit pour Les réalisations d'EPE | 250 habitants. | | | | | | | | |
| | | Population ayant accès à l'AEP en 2030 | Total EPE à réaliser | EPE à réaliser moyen terme | EPE à réaliser long terme | | | | | |
| | Agadez | 543 820 | 2 175 | 435 | 1 740 | | | | | |
| | Diffa | 1 147 901 | 4 592 | 918 | 3 673 | | | | | |
| | Dosso | 3 053 550 | 12 214 | 2 443 | 9 771 | | | | | |
| | Maradi 5 652 444 22 610 4 522 18 088 | | | | | | | | | |
| Brève | Niamey | 81 474 | 326 | 65 | 261 | | | | | |
| description | Tahoua | 6 577 996 | 26 312 | 5 262 | 21 050 | | | | | |
| | Tillabéry | 4 605 926 | 18 424 | 3 685 | 14 739 | | | | | |
| | Zinder | 7 173 966 | 28 696 | 5 739 | 22 957 | | | | | |
| | National | 28 837 077 | 115 348 | 23 070 | 92 279 | | | | | |
| | Pour le Long terme (ii) et dans la Régie Pour le Moyen terme Pour le Long terme | HE Va contribuer a | ey, y, ez, z, | - | n de Niamey | | | | | |
| Activités | Information / Sens Elaboration des ét Construction des E | ibilisation udes APD – DAO | , | | | | | | | |
| Résultats attendus | Un taux d'accès à | l'eau potable de 100 | % en milieu rura | al est atteint à l' | horizon 2030. | | | | | |
| Indicateurs | Nombre de comités locaux de gestion des points d'eau mis en place Nombre de campagnes d'information/sensibilisation réalisées Etudes techniques approuvées Nombre d'EPE réalisés Taux de desserte | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Population a | yant accès à l'AEP à | ı l'horizon 2030 | | | | | | | |



| | Activité | Unité | (| Quantité | | | | Montant | Coût total | |
|----------------------------|---|------------|-------|----------|-----|--------|-----------|------------|------------|------------|
| | | | CT | MT | LT | | СТ | MT | LT | |
| | Mise en place des comités locaux de gestion des points d'eau | Région | 2 | | | 10 000 | 20 000 | - | - | 20 000 |
| | Information / Sensibilisation | Région | 2 | | | 7 000 | 14 000 | - | - | 14 000 |
| Coût en Euros | Etudes techniques : APS, APD, DAO, EIES et contrôle des travaux | Région | 2 | | | 1 000 | 2 000 | - | - | 2 000 |
| | Réalisation des points d'eau | Unité | 85 | 361 | | 25 000 | 2 125 000 | 9 025 000 | - | 11 150 000 |
| | Coût de base | | | | | | 2 161 000 | 9 025 000 | - | 11 186 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 432 200 | 1 805 000 | - | 2 237 200 |
| | Coût total(Euros) | | | | | | 2 593 200 | 10 830 000 | - | 13 423 200 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique | et de l'As | saini | ssem | ent | | | | | |
| Programmation | A court et moyen termes | | | | | | | | | |



| Composante 2 | : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio- économiques |
|-----------------------|--|
| Action C2.8 | Titre : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain |
| Objectif | Assurer, d'ici 2030, l'accès universel et équitable à l'eau potable, et ce conformément aux ODD. En milieu urbain (défini selon les critères administratifs de l'INS), il s'agit de porter le taux d'accès moyen de 64,5% en 2010 à 100% en 2030 (Soit un pourcentage moyen de 73,38% en 2015, 82,25% en 2020 et 88,91% en 2025). |
| Zone concernée | Tout le Niger Commune Bosso/Région Diffa (site proposé par le PNAEPA) pour les actions pilotes |
| Justification | La couverture des besoins en eau potable de la zone urbaine de l'ensemble du pays n'est pas encore satisfaisante. L'accès à une eau de qualité, en quantité suffisante, constitue un enjeu important pour atteindre les ODD qui fixent à desservir toute la population urbaine à l'horizon 2030. En 2030, l'ensemble de la population devra avoir un accès à une eau potable salubre. |
| | Le Programme sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030) fixe les objectifs des réalisations en matière d'eau potable en milieu urbain à l'horizon 2030 comme suit : |
| Brève description | Réaliser 75 centres dont 35 centres sont déjà pris en compte par le schéma directeur, 461 700 branchements particuliers, 10 240 bornes-fontaines, la réalisation de 590 forages de diverses profondeurs; augmenter la capacité de stockage de 100.000 m³ au total en la portant à 155 000 m³ par la construction de 150 réservoirs; réaliser, étendre et densifier le réseau par la pose de 9 100 kilomètres de conduite de distribution et de près de 500 kilomètres de conduites d'adduction. Le PANGIRE se propose de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain, par la création à titre pilote / démonstratif au niveau de la commune Bosso/Région Diffa (site proposé par le PNAEPA) de : 100 branchements particuliers 10 bornes fontaines 10 nouveaux forages Augmentation de la capacité de stockage de 500 m3 |
| Activités | Elaboration des études APD-DAO; Création de 100 branchements particuliers Création de 10 bornes fontaines, Création de 10 nouveaux forages; Augmentation de la capacité de stockage de 500 m³ (Construction de réservoirs) |
| Résultats attendus | Les études APD-DAO sont élaborées; 100 branchements particuliers sont créés 10 bornes fontaines sont créées, 10 nouveaux forages sont créés; La capacité de stockage est augmentée de 500 m3. |
| Indicateurs | Etudes techniques approuvées Nombre de forages réalisés Taux de branchement et de desserte Nombre de bornes fontaines réalisées Nombre de réservoirs réalisés |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Population d'environ 6 millions d'habitants ayant accès à l'eau potable en milieu urbain à l'horizon 2030 <u>Indirects</u> : |



| | Activité | Unité | (| Quantite | é | PU | | Montant | | Coût total |
|----------------------------|--|-------|----|----------|-----|---------|-----------|---------|---------|------------|
| | | | СТ | MT | LT | | CT | MT | LT | |
| | Elaboration des études APD-DAO EIES et contrôle des travaux | FFT | 1 | | | 700 000 | 700 000 | - | - | 700 000 |
| | Création de 100 branchements particuliers | nbre | 20 | 50 | 30 | 100 | 2 000 | 5 000 | 3 000 | 10 000 |
| | Création de 10 bornes fontaines | nbre | 2 | 5 | 3 | 5 000 | 10 000 | 25 000 | 15 000 | 50 000 |
| Coût en Euros | Création de 10 nouveaux forages | nbre | 2 | 5 | 3 | 70 000 | 140 000 | 350 000 | 210 000 | 700 000 |
| | Augmentation de la capacité de stockage de 500 m3 (Construction de réservoirs) | m3 | 50 | 350 | 100 | 250 | 12 500 | 87 500 | 25 000 | 125 000 |
| | Coût de base | | | | | | 864 500 | 467 500 | 253 000 | 1 585 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 172 900 | 93 500 | 50 600 | 317 000 |
| | Coût total(Euros) | | | | | | 1 037 400 | 561 000 | 303 600 | 1 902 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement | | | | | | | | | |
| Programmation | A moyen et long termes | | | | | | | | | |



| Composante 2 | Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio- économiques | | | | | | | | | | |
|----------------------------|---|---|------------|------------|----------|--------|------------|------------|----|------------|-----|
| Action C2.9 | Fitre : Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et démonstration à l'Hygiène et l'Assainissement au niveau des communautés | | | | | | | | | | |
| Objectif | | Informer et sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'hygiène et assainissement dans le but de réduire les risques sanitaires et améliorer le cadre de vie. | | | | | | | | | |
| Zone concernée | Milieu rural du Niger | | | | | | | | | | |
| Justification | d'attention au volet « hygiène et a hydrique sont encore répandues au déversés dans la nature, aux alentou En incluant l'assainissement et l'hygie reconnu l'importance d'intervenir d | Les initiatives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement de base ont généralement accordé moins d'attention au volet « hygiène et assainissement ». Dans ces conditions, les maladies d'origine hydrique sont encore répandues au Niger. En milieu rural, les déchets domestiques et animaux sont déversés dans la nature, aux alentours immédiats des villages. En incluant l'assainissement et l'hygiène dans les OMD puis les ODD, la communauté internationale a reconnu l'importance d'intervenir dans ces domaines pour promouvoir le développement. Les principales contraintes en matière d'hygiène et d'assainissement au Niger sont le faible niveau d'intervenir d'hygiène des papulations avec des risques contituires élevés. | | | | | | | | | |
| Brève description | importants d'attitudes et de comporte pratiques d'hygiène et d'assainisseme mobilisation collective de l'ensemble harmonie avec les politiques et straté De ce fait, l'action repose sur : - L'information et la sensibilis entre l'eau, l'hygiène et l'as maladies hydrique, etc.). | L'information et la sensibilisation et la responsabilisation de la population sur les liens étroits entre l'eau, l'hygiène et l'assainissement de base (gestion de déchets, hygiène du milieu, maladies hydrique, etc.). La capitalisation des outils IEC, le développement, la diffusion et la vulgarisation des pratiques | | | | | | | | | |
| Activités | Information / sensibilisation Agents de Santé Communau Elaboration et mise en œuv axée sur la responsabilis l'Assainissement | Information / sensibilisation (Organisation de campagne de sensibilisation) impliquant les Agents de Santé Communautaire (AC), leaders d'opinions et les décideurs. Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'ingénierie sociale incluant la vulgarisation axée sur la responsabilisation communautaire et le marketing social l'Hygiène et | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Les bonnes pratiques d'hygi Les populations sont inf l'assainissement, l'hygiène la | ormées | et | sens | sibilisé | es sur | | | | entre l'é | eau |
| Indicateurs | Nombre de bénéficiaires des ca Nombre de sites de démonstrat Evolution de la situation enviror | ion | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Population des communes rurales | | | | | | | | | | |
| | Activités | Unité | Quan CT | tité MT | LT | PU | Montant to | otal MT | LT | Cout total | |
| | Information / sensibilisation (Organisation de campagne de sensibilisation) dans les Régions | FFT | 1 | | | 80000 | 80000 | | | 80000 | |
| | Elaboration et mise en œuvre d'un programme de démonstration et sensibilisation à l'Hygiène et l'Assainissement au niveau des communautés | FFT | 1 | | | 240000 | 240000 | | | 240 000 | |
| Coût en Euros | Elaboration de guide de bonnes pratiques en matière d'hygiène d'assainissement | Elaboration de guide de bonnes pratiques en FFT 1 30000 30000 30000 | | | | | | | | | |
| | Cout de base 350000 350000 350000 | | | | | | | | | | |
| | Gestion et imprévus 20% 70000 70000 | | | | | | | | | | |
| | Coût total 420 000 420 000 | | | | | | | | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assa | ainisse | ment | | | | | | | | |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | | | |



| Composante 2 : Mo | obilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio- économiques |
|--------------------|---|
| Action C2.10 | Titre : Appui à la promotion des filières agricoles porteuses |
| Objectif | Contribuer plus efficacement aux efforts d'autosuffisance alimentaire du sous-secteur de la production végétale et à l'amélioration du revenu des producteurs |
| Zone concernée | Tout le pays; la région d'Agadez est favorable à la production d'ail, elle est aussi favorable à la culture du palmier dattier dans les oasis. On retrouve un potentiel pour le palmier dattier dans les Dallols (région de Tillabéri), dans les Koromas, à Maïné Soroa, à Magaria et Mirryah (région de Zinder et Diffa), elle peut aussi se développer au Nord dans le Djado et le Manga. Les zones de Guidan Roumdji, Mirryah et Dosso sont favorables à l'arachide, une production qui pourrait redémarrer avec de nouvelles variétés mises au point par la recherche. La région de Diffa avec la rivière Komadougou—Yobé est très favorable au poivron, une production qui se retrouve aussi dans les jardins de Maradi, Zinder et Niamey. |
| Justification | Les cultures pluviales, à base de mil et de sorgho occupent les 4/5 des terres cultivables. Cependant, malgré les variétés productives mises au point par la recherche, les rendements sont perpétuellement en baisse. Et pourtant, il existe des cultures pour lesquelles le Niger semble posséder un avantage comparatif comme l'indiquent les estimations des coûts des ressources domestiques et la croissance sur les marchés régionaux. Le Niger est l'un des premiers producteurs d'oignon et de niébé d'Afrique. On peut citer d'autres cultures pour lesquelles il présente un avantage comparatif certain dans la sous-région, qui sont l'ail, le poivron, le souchet, le dattier, la gomme arabique, etc. La poursuite du soutien aux filières à haut potentiel de développement constitue aujourd'hui pour le Niger une priorité dans la lutte contre la pauvreté. En effet, ces filières génèrent emplois et revenus, en même temps qu'elles améliorent la valeur ajoutée agricole. Leur développement apparaît en filigrane dans plusieurs programmes de la SDR (Programmes n° 11 et 12 notamment). |
| Brève description | L'appui à la promotion des filières porteuses comprend des actions de renforcement de capacité et de l'organisation des producteurs et des mesures d'accompagnement dans différents domaines (infrastructures, services financiers, approvisionnement en intrants agricoles, circuits de commercialisation) visant à appuyer le développement de ces filières. |
| Activités | Appui à la production et renforcement des capacités des acteurs : actions de formation, conseil agricole et rural, recherche, à destination des producteurs et collectivités concernées. Construction/réhabilitation quelques infrastructures (pistes d'accès, aires de battage, magasins de stockage et de conservation) pour certaines zones enclavées prioritaires. Mise en œuvre des mesures d'accompagnement devant contribuer aux succès du projet (accès aux intrants spécifiques et aux crédits, contribution à l'organisation des circuits de commercialisation). |
| Résultats attendus | Le niveau des rendements atteint garantit un bon niveau de compétitivité des produits issus des périmètres irrigués; Les producteurs sont mis à niveau technique et leur engouement pour les activités agricoles est augmenté; L'approche de développement des filières est consolidée; L'accès aux infrastructures de base est renforcé, permettant de mieux insérer les populations rurales dans le processus de développement durable. |
| Indicateurs | Nombre d'agriculteurs formés ; Nombre de services équipés et/ou mis en place ; Le niveau des rendements moyens et des productions atteints. |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Producteurs des localités abritant les aménagements cultivés par les filières porteuses et leurs familles respectives indirectes: Toute la population nigérienne et plus particulièrement tous les acteurs impliqués dans la chaîne dès la production jusqu'à la commercialisation/transformation des produits agricoles |



| | Activité Unité Quantité PU | | | | | | | Montan | Coût total | |
|----------------------------|--|--------|----|----|----|----------|----|-----------|------------|-----------|
| | | | CT | MT | LT | | СТ | MT | LT | |
| | Etude de plan d'action de renforcement de capacités des agriculteurs et de mise en œuvre des mesures d'accompagnement ad hoc | Région | | 4 | 4 | 150 000 | - | 600 000 | 600 000 | 1 200 000 |
| Coût en Euros | Réalisation d'une campagne de sensibilisation à destination de la population agricole | Région | | 4 | 4 | 30 000 | - | 120 000 | 120 000 | 240 000 |
| | Opérations pilotes de réhabilitation/construction des infrastructures de productions et développement des circuits d'approvisionnement et de commercialisation | Région | | 2 | 2 | 250 000 | · | 500 000 | 500 000 | 1 000 000 |
| | Coût de base | | | | | | - | 1 220 000 | 1 220 000 | 2 440 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | - | 244 000 | 244 000 | 488 000 |
| | Coût total(Euros) | | | | | | - | 1 464 000 | 1 464 000 | 2 928 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Agricultu | re | | ' | | | | | | |
| Programmation | Moyen et long termes | | | | | <u> </u> | | | | |



| Composante 2 : | Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio- économiques |
|-----------------------|---|
| Action C2.11 | Titre : Mise en place d'un programme spécifique de réalisation et d'entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement |
| Objectif | Cette action a pour objectif de protéger les sites d'irrigation contre l'inondation, l'appauvrissement des sols, l'ensablement dû aux vents et aux apports solides des cours d'eau, etc. |
| Zone concernée | Tout le Niger pour l'étude du programme et le sous bassin versant prioritaire N°3 (Dallol Bosso) pour les opérations pilotes de démonstration, soit une superficie de 9 094 km²) |
| Justification | Les populations nigériennes tirent l'essentiel de leurs besoins alimentaires des cultures pluviales (80% en moyenne), et cette situation de dépendance est appelée à se maintenir encore longtemps au rythme actuel du développement des irrigations qui est perçu comme une activité complémentaire et absolument pas concurrentielle. Toutefois, l'on note que le capital productif en pluviale est l'objet de dégradation liée aux phénomènes érosifs (éolien et hydrique), et sa valorisation est limitée par les aléas de la pluviométrie. Les pertes annuelles en terres pluviales sont ainsi estimées entre 80 000 et 90 000 ha. Les actions de recherche-développement et de développement engagées respectivement dans les années 60 (Maggia) et à partir du début des années 80 (Keita) ont abouti à la mise en évidence d'une vingtaine de techniques de collecte des eaux de ruissellement, pour la protection et la récupération des terres dégradées ainsi que pour l'amélioration de l'efficience hydrique des sols. Les gains de rendement ont été le plus souvent spectaculaires, atteignant 50% en moyenne. L'enjeu est donc à la fois environnemental et socio-économique, et de ce fait, il devient impératif aux yeux des autorités nigériennes d'accorder à la collecte des eaux de ruissellement une place de choix dans sa politique de sécurité alimentaire. |
| Brève description | Il s'agit de mettre en place d'un programme d'entretien/construction des ouvrages hydrauliques de collecte des eaux de ruissellement, de la vulgarisation de ce programme, ainsi que de réaliser certaines activités pilotes de démonstration d'aménagement en cordon pierreux. En effet, le choix de cette technique est d'autant plus justifié que les cordons pierreux contribuent à la gestion durable des terres car ils luttent contre l'érosion hydrique favorisant ainsi l'infiltration des eaux de pluie, stabilise la terre arable et améliore la régénération de la végétation et le développement de la microfaune. Ils contribuent à l'adaptation aux changements climatiques en réduisant le stress hydrique des cultures en période de sécheresse grâce à l'accroissement de l'infiltration et à la réduction de l'érosion hydrique. Le retour de la végétation et de la microfaune contribue à améliorer la biodiversité. Le PANGIRE, dans le cadre des activités de démonstration (pilotes), contribue par la construction de Cordons de pierres dans le sous-bassin versant prioritaire Dallol Bosso; La superficie cible de ces opérations pilotes est de 1000 ha, soit environ 5% des superficies irriguées du dallol. (SNDRI-CES-2005) |
| Activités | Etudes du Programme de réalisation et entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement; Vulgarisation du Programme auprès des acteurs et des populations Réalisation d'opération pilotes d'aménagement pas des cordons de pierres |
| Résultats attendus | Les études sont approuvées Le programme est vulgarisé et soutenu par des opérations pilotes de démonstrations sur 1000 ha |
| Indicateurs | Etudes approuvées Nombre de population et acteurs bénéficiaires de la vulgarisation Nombre de ha aménagés en cordons de pierres |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Agriculteurs <u>Indirects</u> : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, et Ministère de l'Agriculture |



| | | Activité | Unité | | Quanti | té | PU | | Mont | ant | Coût total |
|-------------------------------|-----|---|-------|----|--------|------|---------|----|------|---------|------------|
| | | | | СТ | MT | LT | | СТ | МТ | LT | |
| Coût en Euros | | Etude Programme de réalisation et entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement (Etude) | FFT | | | 1 | 500 000 | - | - | 500 000 | 500 000 |
| | | Vulgarisation du Programme | FFT | | | 1 | 100 000 | - | - | 100 000 | 100 000 |
| | | Réalisation d'opération pilotes d'aménagement de coron de pierres | ha | | | 1000 | 175 | - | - | 175 000 | 175 000 |
| | | Coût de base | | | | | | - | - | 775 000 | 775 000 |
| | | Gestion et imprévus 20% | | | | | | - | - | 155000 | 155000 |
| | | Coût total(Euros) | | | | | | - | - | 930 000 | 930 000 |
| Responsable de l'exécution | Mir | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en association avec le Ministère de l'Agriculture | | | | | | | | | |
| Programmation | Lo | Long terme | | | | | | | | | |



| Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio- économiques | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---------|----------------|----------|-------------|---------|-------------------------------|----------|----------------|--|--|
| Action C2.12 | Titre : Mise en plac hydrauliques | e/ Opéra | tionna | alisation | du di | spositif de | gesti | on et d'entre | etien d | es ouvrages | | |
| Objectif | Assurer le bon foncti d'un dispositif de ges | | | | té des | ouvrages h | ıydrau | iques à trave | ers la m | nise en place | | |
| Zone concernée | Niger | | | | | | | | | | | |
| Justification | Le développement des infrastructures hydrauliques s'appuie sur l'amélioration de l'entretien des ouvrages hydrauliques existants. Les principales contraintes à ce secteur sont l'insuffisance du financement et des investissements, le manque d'entretien et la vétusté des infrastructures surtout en milieu rural. La faible capacité des collectivités territoriales à assurer un développement local durable, due à leur faiblesse en matière de maîtrise d'ouvrage. La durabilité reste ainsi le défi majeur pour la pérennité d'ouvrage hydraulique. Toutefois, les principes de base pour l'atteinte de cet objectif sont la participation, la responsabilisation et la délégation des réalisations aux bénéficiaires finaux. C'est pour ces raisons que la mise en place de systèmes de gestion articulés sur les bénéficiaires s'avère indispensable dans les projets de développement. | | | | | | | | | | | |
| Brève description | l'ensemble du proce investissement. L'act - L'élaboration types d'ouv infrastructur - La diffusion | L'instauration de modèles d'entretien et de gestion permet à la population de participer largement à l'ensemble du processus de mise en œuvre des infrastructures hydrauliques, en particulier en post investissement. L'action repose essentiellement sur : - L'élaboration d'un manuel d'entretien des ouvrages hydrauliques qui distinguera les grands types d'ouvrages de mobilisation et d'aménagement hydraulique (barrages, forages, puits, infrastructures AHA, infrastructures AEPA, etc. - La diffusion et la vulgarisation du manuel auprès des bénéficiaires (Organisations paysannes, organisations de production) | | | | | | | | | | |
| Activités | - Elaboration eau, forage - Diffusion du - Opération p | puits) manuel p | ar rég | jion | | | | • | uliques | (mobilisation | | |
| Résultats attendus | Un manuel d'entretie et approprié par les p | | | nce et d | e gesti | on des inf | rastru | ctures et équ | ipemer | its et élaboré | | |
| Indicateurs | Manuel élaboré et va Nombre de sessions | | isatior | n et d'info | ormatic | n réalisées | | | | | | |
| Bénéficiaires | Population, Organise Assainissement | ations pa | ysann | ies, orga | anisatio | on de prod | luction | , Ministère | de l'Hy | draulique et | | |
| | Activités Elaboration d'un manuel de guides à l'entretien des infrastructures hydrauliques | Unité FFT | CT | Quantité MT | LT | PU 200000 | CT | Montant total MT 200000 | LT | Coût total | | |
| Coût en Euros | (mobilisation eau, forage, puits) Diffusion du manuel par région | région | | 8 | | 20000 | | 160000 | | 160000 | | |
| | Opération pilote de Mise en place de comité d'entretien et maintenance | Région | | 8 | | 10000 | | 80000 | | 80000 | | |
| | Coût de base 2300000 440000 440000 Gestion et imprévus 20% 46000 88000 88000 Coût total 276000 528000 528 000 | | | | | | | | | | | |
| Responsable de l'exécution Programmation | Ministère de l'Hydraulique et Assainissement, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire Moyen terme | | | | | | | | | | | |



| Objectif Zone concernée | | Titre : Plan d'action de reboisement des zones forestières dégradées | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|---|--|----------|-------|---------|----------|---------|-----------|---------|------------|--|--|
| | Contribuer à la réduction de la déforestation et la dégradation forestière par un développement durable des forêts et leur inclusion dans la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation aux changements climatiques | | | | | | | | | | | |
| concernée | Zones forestières du Nige | | | | | | | | | | | |
| | Sous bassins de la forêt d | | | | | | | | | | | |
| Justification | Avec le changement climatique et la dégradation des bassins versants de plus en plus menaçante non seulement pour l'environnement, mais également pour le bien-être et la survie des populations qui y vivent, la relation entre les forêts et l'eau est devenue un aspect critique qui mérite une attention particulière. Selon les résultats des travaux menés dans le cadre du Programme « Land Uses Land Cover » du Centre Régional AGRHYMET, le Niger a perdu 904 400 ha de terres entre 2000 et 2013, soit une perte de 64 600 ha/an, du fait de la déforestation, de l'ensablement et de la formation des glacis. A cet effet, la restauration et le reboisement de 50 000 ha à l'horizon de 2025 figure parmi les objectifs du PANGIRE. | | | | | | | | | | | |
| Brève description | L'action consiste à la diffusion des approches modernes de gestion intégrée et participative des forêts au niveau des bassins versants par la mise en place de sites de démonstration et de formation : le reboisement à titre pilote de 1500 ha Ces activités sont accompagnées par la mise en place des forums socio-territoriaux de gestion des forêts à l'échelle des sous-bassins versants. Les zones très exposées à la dégradation des terres sont : Sous bassin de la forêt de Tera (Région de Tillabéry, Filingué et Ouallam) Sous bassins de Keita, Konni, Illéla et Bouza (Région de Tahoua) | | | | | | | | | | | |
| Activités | Etude technico-financière et foncières des sites à reboiser Etude des plans d'aménagement des zones de reboisement Réalisation des actions de reboisement Mise en place des forums socio-territoriaux de gestion des forêts | | | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Des approches modernes de gestion intégrée et participative des forêts au niveau des bassins versants sont diffusées; 1500 ha de terres sont restaurés et reboisés. | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs | Etudes validéesNombre de ha reboiseNombre de forums so | | itoriau | ıx de | aestion | mis en r | lace | | | | | |
| Bénéficiaires | Populations riveraines, fau | | | | | | | | | | | |
| | Activités | Unité | <u> </u> | Quant | | PU | | Montant | | Coût total | | |
| | Addivido | Office | СТ | MT | LT | | CT | MT | LT | | | |
| | Etude technico-financière et foncières de reboisement | FFT | 1 | 1 | 1 | | 10 000 | 40 000 | 25 000 | 75 000 | | |
| Coût en Euros | Proposition des plans d'aménagement des zones de reboisement et contrôle des travaux | FFT | 1 | 1 | 1 | | 20000 | 80000 | 50000 | 150 000 | | |
| Jac on Laios | Réalisation des actions de reboisement | ha | 200 | 800 | 500 | 1000 | 200 000 | 800 000 | 500 000 | 1 500 000 | | |
| | Mis en place des forums socio-territoriaux de gestion des forêts | FFT | 1 | 1 | 1 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | | |
| | Coût de base | | | | | | 240 000 | 930 000 | 585 000 | 1 755 000 | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 48000 | 186000 | 117000 | 351000 | | |
| | Total | | | | | | 288 000 | 1 116 000 | 702 000 | 2 106 000 | | |



| Composante | 3 : Préservation de l'environneme | ent et de | évelop | oemei | nt de | la résilien | ce au chan | geme | nt clii | matique | |
|----------------------------|---|-----------|----------|----------|--------|---------------------------|---------------|--------|---------|-------------|--|
| Action C3.2 | Titre : Réhabilitation des cuvette | es oasie | nnes p | our la | pror | notion des | s cultures i | rrigué | es | | |
| Objectif | Préserver les écosystèmes des cu pour la promotion des cultures irrig | | de la C | ommu | ne de | e Chétimari | et utiliser l | eurs r | essou | rces en eau | |
| Zone concernée | Commune rurale de Chétimari /De | éparteme | ent de [| Diffa/F | légior | n de Diffa | | | | | |
| Justification | Compte tenu des incertitudes climatiques et de la fragilité de l'écosystème nigérien, l'effort du développement agricole est orienté vers la maîtrise des eaux de surface et une meilleure mobilisation des eaux souterraines. Dans la Région de Diffa, les cuvettes constituaient une source de production (agriculture, élevage, agroforesterie) importante. La dégradation agro-écologique, résultante des facteurs climatiques, qui a marqué la majeure partie du Niger est encore plus manifeste dans cette Région. Les conséquences sont, entre autres, l'appauvrissement des terres agro-pastorales ; l'ensablement entraînant la réduction des écoulements, l'assèchement, voire la disparition des points d'eau ; la destruction des habitats pour la diversité biologique animale et la disparition de certaines espèces végétales. C'est le cas des cuvettes se trouvant dans la Commune de Chétimari. | | | | | | | | | | |
| Brève description | L'action repose sur : - La fixation des dunes ; - La réalisation des demi-lunes, des cordons pierreux, des banquettes anti-érosives - La plantation d'arbres ; - L'amendement des sols ; - La mise en valeur agricole (cultures irriguées) des ressources en eau et en terres réhabilitées La mise en œuvre du projet repose sur l'existence d'expériences en matière de CES/DRS et des opérations de fixation des dunes ainsi que la participation des structures d'encadrement (Services techniques et ONG). | | | | | | | | | | |
| Activités | Etudes techniques APD e Réalisation des travaux d Mise en place d'un comite | e réhabi | litation | | | | les cuvettes | des c | uvette | es | |
| Résultats attendus | Les cuvettes de Chétimari se 200 ha de terres agricoles a La production agricole et les | utour de | s cuvet | tes so | nt mis | s en valeur se sont am | éliorés | | | | |
| Indicateurs | Nombre de ha réhabilités Production additionnelle | | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, éleveurs, habitants de | e Comm | une rur | ale de | Ché | timari | | | | | |
| | | | | | | | | | ı | | |
| | Activités | Unité | |)uantité | 1.7 | PU | Montar | 1 | 1.7 | Coût total | |
| | Etudes techniques APD et DAO et contrôle | FFT | CT 1 | MT | LT | | 100 000 | MT | LT | 100 000 | |
| | des travaux Réalisation des travaux de réhabilitation des | FFT | 1 | | | 100000 | 100 000 | | | 100 000 | |
| Coût en Euros | cuvettes Réalisation des travaux d'aménagement de | ha | 200 | | | 2500 | 500 000 | | | 500 000 | |
| | 200 ha de terres agricoles Mise en place d'un comité de gestion | Unité | 1 | | | 10000 | 10 000 | | | 10 000 | |
| | Coût de base | Jille | ' | | | 10000 | 710 000 | | | 710 000 | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 142 000 | | | 142 000 | |
| | Coût total | | | | | | 852 000 | | | 852 000 | |
| Responsable de l'exécution | Service Départemental de l'agriculture, Services de l'Hydraulique et de l'environnement, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable | | | | | | | | | | |
| | Court terme | | | | | | | | | | |



| <u> </u> | 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique |
|-----------------------|--|
| Action C3.3 | Titre : Protection des berges des Koris et réhabilitation des mares ensablées |
| Objectif | Protéger les villes et les champs de cultures contre les inondations, par le traitement des différents koris et des mares des bassins versants |
| Zone concernée | Commune Rurale d'Aderbissinat (Département de Tchirozérine/Région d'Agadez) Commune Urbaine Niamey I (Communauté Urbaine de Niamey/Région de Niamey) |
| Justification | Depuis plusieurs années, la Commune Rurale d'Aderbissinat et la Commune Urbaine Niamey I subissent les effets néfastes des inondations liés aux changements climatiques et la forte dégradation des écosystèmes comme les mares et les bassins versants. La déforestation progressive met les mares à nu et accélère son tarissement Ces écosystèmes, une fois restaurés et réhabilités permettraient d'assurer un meilleur approvisionnement en eau des populations vulnérables, notamment rurales et de promouvoir le développement des activités agricoles et pastorales. |
| Brève description | Le projet est axé sur la proposition des techniques d'aménagement suivantes : Aménagement des koris Le renforcement, en amont, des digues du kori ; Le renforcement des berges, du Kori qui traverse la ville, par des pierres maçonnées, la réalisation d'ouvrages de franchissement (dalots) et des ouvrages de récupération des eaux de ruissellement. L'aménagement de l'exutoire du kori en mare artificielle pour alimenter un site maraîcher ; Curage et aménagements des mares, L'élargissement et approfondissement des mares comme exutoire aux grands ravins traversant la ville ; Utilisation et optimisation des eaux collectées pour alimenter des sites maraîchers féminins. Les sites ciblés sont les suivants : les berges de Koris Région Agadez (koris Agadez et Koris Teloua) de longueur approximative 60k m et koris région de Niamey (Koris 17 km) no mares dans la région d'Agadez et 13 mares dans la région de Niamey) |
| Activités | Information/sensibilisation; Etudes techniques APD et DAO et contrôle des travaux de protection des koris et de réhabilitation des mares; Réalisation des travaux d'aménagement de koris; Réalisation des travaux de curage et aménagement des mares; Elaboration d'un cahier de charge de gestion des ouvrages; Mise en place d'une opération pilote de champs-écoles (à travers un dispositif de promotion et de diffusion des connaissances des technologies et des innovations fondé. |
| Résultats attendus | Les menaces d'inondation des villes d'Agadez et de Niamey et de champs des cultures sont atténuées Des périmètres maraîchers sont aménagés par l'utilisation des eaux collectées et le désemballèrent des mares |
| Indicateurs | Nombre de km de koris protégé Nombre de mares traitées Nombre d'ha aménagés en périmètres maraîchers |
| Bénéficiaires | Direct : les communes urbaines et les agriculteurs-pasteurs Indirect : agriculteurs, éleveurs |



| | Activités | Unité | Quantité | | | PU | Mo | ontant total | | 0-044-4-1 |
|----------------------------|--|----------|----------|--------|-------|-------------|-------------|--------------|-------|------------|
| | Activites | Unite | CT | MT | LT | PU | CT | MT | LT | Coût total |
| | ten Euros Information/sensibilisation Unité 1 1 10 000 10000 10000 | | 20000 | | | | | | | |
| | contrôle des travaux de protection des koris et de réhabilitation des mares à | | | | | | 80000 | | | 80000 |
| | contrôle des travaux de protection des koris et de réhabilitation des mares à Agadez | | | | | | | 202500 | | 202500 |
| Coût on Euros | | km | 17 | | | 20 000 | 340000 | 0 | | 340000 |
| Cout en Euros | de koris à Agadez | km | | 60 | | 20 000 | 0 | 1200000 | | 1200000 |
| | | unité | 3 | 10 | | 15 000 | 45000 | 150000 | | 195000 |
| | 3 | unité | | 10 | | 15 000 | 0 | 150000 | | 150000 |
| | | FFT | 1 | 1 | | 10 000 | 10000 | 10000 | | 20000 |
| | | FFT | 1 | 1 | | 15 000 | 15000 | 15000 | | 30000 |
| | Coût de base | | | | | | 500000 | 1737500 | 0 | 2 237 500 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 100000 | 347500 | 0 | 447 500 |
| | Coût total | | | | | | 600000 | 2085000 | 0 | 2 685 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et de l' | Assainis | sement, | Minist | ère d | e l'Agricul | ture, et co | mmunes | urbai | nes |
| Programmation | Court et moyen termes | | | | | | | | | |



| <u>-</u> | : Préservation de l'environ | nemen | t et d | évelo | oppe | ment d | e la résilie | ence au ch | nangement | climatique | | |
|----------------------------|---|--|--------|---------------|---------|-----------|--------------|--------------|-------------|-------------|--|--|
| Action C3.4 | Titre : Plan d'actions CES | S/DRS p | oour | une (| gestic | on dura | ble des r | essources | naturelles | | | |
| Objectif | Contribuer à la réhabilitation | n des z | ones | dégr | adée | s et la p | oréservatio | n des ress | ources natu | ırelles | | |
| Zone concernée | Les 15 sous bassins priorit Les SBV concernés par les La Maggia, Vallée Badagu | s actions | | | | | | | | | | |
| Justification | ressources naturelles. Cet sécheresses, les vents de bois et des tiges et la press Le développement de la r | Plusieurs communes du Niger ont connu ces dernières années une dégradation accélérée des ressources naturelles. Cette situation découle des effets néfastes des changements climatiques (les sécheresses, les vents de sable et les inondations) et des facteurs anthropiques (la coupe abusive du bois et des tiges et la pression des populations sur les autres ressources naturelles). Le développement de la résilience des populations permettra de récupérer les terres dégradées et d'améliorer la situation socio-économique des populations vulnérables. | | | | | | | | | | |
| Brève description | développement de la résili des aménagements antiéro techniques plus adaptées d Il s'agit de réaliser des prioritaire. Les aménageme - Réalisation des p en place des syst - Reboisement, enl | Les actions de CES/DRS sont de type pilote et démonstratif et s'intègreront dans le cadre du développement de la résilience des populations aux changements climatiques à travers la réalisation des aménagements antiérosifs et de lutte contre l'ensablement et l'introduction de nouveaux itinéraires techniques plus adaptées et plus durables. Il s'agit de réaliser des aménagements pilotes au niveau de 100 ha pour chaque sous-bassin prioritaire. Les aménagements pourraient être : - Réalisation des petits ouvrages (diguettes filtrantes, cordons pierreux, demi-lunes, etc.) Mise en place des systèmes antiérosifs ; - Reboisement, enherbement, création des mini pépinières | | | | | | | | | | |
| Activités | Mise en place d'un corInformation/sensibilisatEtudes technico-écond | Information/sensibilisation Etudes technico-économiques de réhabilitation et restauration des terres dégradées, élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et contrôle de travaux. | | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | La production et la pro | ductivité | é son | t augi | mente | ées sur | une base | durable | | | | |
| Indicateurs | Superficie des terres reNombre d'ouvrages ré: | | es /re | estau | rées | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Les populations des 15 soi | us bass | ins pr | riorita | ires | | | | | | | |
| | Activités | Unité | СТ | Quantit MT | é LT | PU | CT | Montant tota | ıl LT | Coût total | | |
| | Mise en place d'un comité de concertation locale | Unité | 5 | 5 | 5 | 10000 | 50000 | 50000 | 50000 | 150000 | | |
| | Information/sensibilisation | Unité | 5 | 5 | 5 | 7000 | 35000 | 35000 | 35000 | 105000 | | |
| Coût en Euros | Etudes APD, DAO EIES et contrôle de travaux. | FFT | 1 | 1 | 1 | | 187500 | 187500 | 187500 | 562500 | | |
| | Réalisation des travaux pilotes : 100 ha /sous bassin | НА | 500 | 500 | 500 | 2500 | 1250000 | 1250000 | 1250000 | 3750000 | | |
| | Coût de base | | | | | | 1522500 | 1522500 | 1522500 | 4567500 | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 304500 | 304500 | 304500 | 913500 | | |
| | Coût total | | | | | | 1827000 | 1827000 | 1827000 | 5 481 000 | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydrauliqu l'Environnement | ue et d | de l' | Assai | nisse | ment, | Ministère | de l'Agri | culture et | Ministère d | | |
| Programmation | Court, moyen et long terme | es | | | | | | | | | | |



| Action C3.5 | 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique Titre : Développement de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement |
|-----------------------|--|
| Objectif | mettre en place une politique nationale claire et cohérente en matière d'éducation relative à l'environnement dans les programmes d'enseignement. |
| Zone concernée | Tout le Niger |
| Justification | L'environnement peut être défini comme étant l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux, économiques et culturels, dont les interactions influent sur le milieu ambiant, sur les organismes vivants, sur les activités humaines et conditionnent le bien-être de l'homme. Cette définition révèle que l'environnement est l'ensemble des éléments qui constituent le cadre dans lequel on vit : atmosphère, paysages naturels, ou urbains, les arbres, les classes, les bureaux, les structures sanitaires, ou urbains, les cours d'eau, forets, etc.) et l'environnement créé par l'être humain (école, le patrimoine architectural, centre de formation, etc.). L'école, milieu d'apprentissage par excellence est l'environnement qui fera l'objet de notre réflexion. En effet, l'école est un cadre organisé dans lequel se déroulent des activités académiques, mais aussi des activités relatives à nos besoins biologiques quotidiens qui eux génèrent des déchets. D'où la nécessité de promouvoir l'éducation à l'environnement en milieu scolaire dans le monde en général et au Niger en particulier. La majorité des écoles du Niger ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement adéquates. L'inexistence d'un environnement adéquat incluant des toilettes appropriées pour les élèves, une gestion des déchets, une hygiène corporelle, une gestion du bruit et les bienfaits de l'arbre constitue un obstacle majeur à la fréquentation scolaire. En conséquence, elle conduit entre autres : • aux absences fréquentes des élèves des salles de classe pour cause de maladies d'origine hydrique; • à l'abandon de l'école par les filles, à un certain âge faute de toilettes adéquates. C'est ainsi que l'éducation à l'environnement en milieu scolaire intervient pour œuvrer à responsabiliser les individus au respect et à l'amélioration de leur cadre de vie, à contribuer au développement de l'écocitoyenneté. Il s'agit d'une éducation par l'environnement, qui permet une approche transversale de concepts et de disciplines. |
| Brève description | L'éducation à l'environnement en milieu scolaire au Niger peut s'articuler autour des principaux points suivants : • l'accès à l'eau potable et l'assainissement ; • la gestion des déchets en milieu scolaire ; • l'hygiène corporelle et la santé ; • la gestion de la pollution sonore ; • l'implantation des bosquets en milieu scolaire. |
| Activités | Elaboration d'un plan d'action pour l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement; Réalisation de campagnes d'éducation environnementale, sous l'égide d'ONG, et des Ministères concernés; Réalisation des opérations pilotes de développement de l'EE des écoles et des associations. |
| Résultats attendus | Un réseau d'éducateurs et d'acteurs compétents participe au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'éducation et de communication environnementale; Les élèves sont plus impliqués dans la prise en charge de l'environnement; |
| Indicateurs | Nombre d'actions environnementales réalisées ; Nombre de volontaires organisant les événements ; nombre de participants ; |
| | Capacités techniques des usagers. Directs: Population, techniciens, décideurs, élèves et élus locaux |



| | Activité | Unité | (| Quantité | <u>;</u> | PU (Euros | | Montant (Eu | uros) | Coût total (Euros) | | | | |
|----------------------------|--|---------|------------|----------|----------|--------------|--------|-------------|-----------|--------------------|--|--|--|--|
| | | | CT | MT | LT | | СТ | MT | LT | | | | | |
| Coût en Euros | Elaboration d'un plan d'action pour l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement | FFT | | 1 | | 500 000 | - | 500 000 | - | 500 000 | | | | |
| | Réalisation de campagnes d'éducation environnementale, sous l'égide d'ONG, et des Ministères concernés | FFT | | 1 | | 350 000 | - | 350 000 | - | 350 000 | | | | |
| | Réalisation des opérations pilotes de développement de l'EE des écoles et des associations (2 par région) | nbre | | | 16 | 50 000 | 1 | ı | 800 000 | 800 000 | | | | |
| | Coût de base | | | | | | - | 850 000 | 800 000 | 1 650 000 | | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | - | 170 000 | 160 000 | 330 000 | | | | |
| | Coût total(Euros) | | | | | | - | 1 020 000 | 960 000 | 1 980 000 | | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministères en charge de l'éd | ucation | et de | l'env | ironn | ement, s | ociété | civile, éco | les, ONG. | | | | | |
| Programmation | Long terme | | Long terme | | | | | | | | | | | |



| Action C3.6 | Titre : Elaboration d' aux changements cli | | | pilote | pour le | e dévelop _i | pement de | la résil | ience de | es populations | | |
|----------------------------|---|----------------------|-----------------------|--------------------|---------|------------------------|-------------|--------------------|-----------|----------------|--|--|
| Objectif | Renforcer la capacité rationnelle des ressou | | | | | | | | | ur une gestion | | |
| Zone concernée | Commune Rurale d'Ad Villages d'Edouk I et E Commune Rurale de S | Edouk II (| Commu | ne de K | aou/Dé | partement | de Tchinta | barader | n/ Régior | n de Tahoua) | | |
| Justification | Les conditions climatiques au Niger sont marquées par une grande variabilité spatiale et temporelle. Elles connaissent depuis les quatre dernières décennies, des perturbations chroniques de grande ampleur, avec une tendance liée aux changements climatiques. Les effets du changement climatique se font sentir avec plus d'acuité sur les ressources en eau, mettant en péril les moyens d'existence de l'écrasante majorité de la population et entraînant directement l'exacerbation de la pauvreté des populations vulnérables. La vulnérabilité aux changements climatiques concerne à la fois les ressources en eaux de surface, la pluie et les ressources en eaux souterraines. Elle est accentuée par l'insuffisance des actions d'adaptation au changement climatique en termes de protection des ressources en eau et des écosystèmes, de protection sociale des populations, et de renforcement des capacités d'adaptation et d'intervention des acteurs. | | | | | | | | | | | |
| Brève description | L'action consiste à étudier et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et à promouvoir des mesures d'adaptation au changement climatique. L'action repose sur la promotion de mesures d'adaptation aux changements climatiques par : — Formation /sensibilisation de la population pour une gestion optimale des ressources en eau. | | | | | | | | | | | |
| | Elaboration des guides pratiques et techniques de gestion des ressources en eaux. Mise en place des sites de démonstration : champs-écoles paysans pour la mise en place des techniques adaptées aux changements climatiques (économie d'eau, techniques de labour) | | | | | | | | | | | |
| Activités | - Information/sensibili - Elaboration de guide - Mise en place des s | sation e pratiqu | e et tech | nique d | e gesti | on des res | sources en | | | , | | |
| Résultats attendus | Capacités de la pop Des mesures de bo Les contraintes liée planification et de gr | nne gest s aux im | ion des r pacts év | essourd entuels | es nati | urelles son | it proposée | S. | | | | |
| Indicateurs | Développement / amé | | | | | urces natu | ırelles | | | | | |
| Bénéficiaires | <u>Direct</u> : L'ensemble de <u>Indirect</u> : Hydrologues | la popu | lation | | | | | | | | | |
| | Activités | Unité | CT | Quantité MT | LT | PU | CT | ontant total MT | LT | Coût total | | |
| | Information/ sensibilisation | Unité | 3 | | | 50000 | 150000 | | | 150000 | | |
| Coût en Euros | Elaboration de guide pratique et technique de gestion des ressources en eaux | FFT | 1 | | | 50000 | 50000 | | | 50000 | | |
| | Mise en place des sites de démonstration : champs-écoles paysans Coût de base | unité | 3 | | | 20000 | 60000 | | | 60000 | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 52000 | | | 52000 | | |
| | Coût total | | | | | | 312000 | | | 312 000 | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydrauli | que et d | e l'Assai | nisseme | ent | | | | | | | |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | | | | |



| Composante | 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique |
|-----------------------|--|
| Action C3.7 | Titre : Elaboration du Plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement |
| Objectif | Proposer un cadre cohérent pour la planification et la mise en œuvre de toutes les interventions relatives à la Protection des bassins versants dans la région de l'Ader Doutchi Maggia |
| Zone concernée | Zone de l'Ader Doutchi Maggia |
| Justification | Le Niger a environ 20 réservoirs de capacité moyenne, permettant le stockage de 100 millions de m3, mais certains d'entre eux sont vulnérables aux phénomènes d'érosion hydrique et d'envasement. Ces envasements aggravent le risque de pénurie d'eau à laquelle la partie nord du Niger est exposée. Les mesures de transport solide effectuées par le Ministère de l'hydraulique donnent des concentrations variant de 10,5 à 52 g/litre, soit des dégradations spécifiques de 2,1 à 4 milliers de tonnes/km² par an. C'est ainsi que les barrages de l'Ader, Doutchi et de la Maggia ont perdu de 13 à 80 % de leur capacité de rétention en moins de 15 ans. Les impacts de ces phénomènes sont accélérés par la déforestation, la désertification et la dégradation progressive du couvert végétal sur les bassins versants. En effet, l'érosion hydrique et l'ensablement affectent la vie aquatique et les activités socio-économiques (pêche), et augmentent le risque d'inondation des zones urbaines, des agglomérations rurales situées sur les berges de ces fleuves et des terres agricoles riveraines entraînant de ce fait des pertes annuelles de production. |
| Brève description | L'action repose sur : L'établissement d'un diagnostic détaillé, participatif et décentralisé de l'état actuel de l'ensablement et de l'érosion hydrique dans la région, L'établissement d'une carte de l'intensité de l'érosion hydrique et éolienne en se basant sur une qualification des facteurs (topographique, occupation du sol, type de sol, climat, techniques cultures intervenant dans les processus des 2 types d'érosion), L'analyse des dynamiques et des processus d'ensablement et d'érosion, L'établissement d'un support cartographique, La proposition des actions prioritaires de lutte contre l'ensablement et l'érosion hydriques par sous Bassin et définir leurs modalités de mise en œuvre, La proposition des méthodes techniques physiques et biologiques de Défense et Restauration des Sols (DRS), par un manuel et des opérations pilotes de démonstration |
| Activités | Etude du plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement Elaboration d'un manuel pratique des méthodes techniques physiques et biologiques de Défense et Restauration des Sols (DRS), Mise en place des opérations pilotes de démonstration spécifiques Vulgarisation du plan d'action et du manuel pratique |
| Résultats attendus | La lutte contre l'érosion hydrique et éolienne est planifiée au niveau de la région de l'Ader Des techniques nouvelles de lutte intégrée sont conçues, démontrées et vulgarisées |
| Indicateurs | Plan d'action validé Manuel validé Nombre d'opérations pilotes de démonstration Nombre de bénéficiaires de vulgarisation |
| Bénéficiaires | Populations rurales des zones vulnérables |



| | Activités | Unité | (| Quantité | | PU | M | ontant total | | Coût total | |
|----------------------------|---|-------|----|----------|----|--------|--------|--------------|----|------------|--|
| | Activites | Unite | CT | MT | LT | PU | CT | MT | LT | Coul total | |
| | Etude du plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement | FFT | 1 | | | 300000 | 300000 | | | 300000 | |
| Coût en Euros | Elaboration du manuel | FFT | | 1 | | | 100000 | | | 100000 | |
| | Opérations pilotes de démonstration | site | | 2 | | 50 000 | 100000 | | | 100000 | |
| | Vulgarisation | FFT | | 1 | | 50000 | 50 000 | | | 50000 | |
| | Coût de base | | | | | | 550000 | | | 550000 | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | | | | 110000 | |
| | Coût total | | | | | | | | | 660 000 | |
| | | | | | | | | | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Agriculture Services de l'Hydraulique et de l'Environnement, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable | | | | | | | | | | |
| Programmation | Court et moyen termes | | | | | | | | | | |



| Con | nposante 4 : Amélioration | n de la go | uvernand | e de l' | eau | et renfo | cement d | les capac | ités | |
|--|--|--|---|--|---|---|---|--|---|--|
| Action C4.1 | Titre : Elaboration des | SDAGE d | ans les 1 | 5 sous | bas | sins pric | ritaires | | | |
| Objectif | Améliorer l'efficacité de l l'élaboration des SDAGE | conformé | ement aux | | | | | s sous-ba | ssins d | u Niger par |
| Zone concernée | Les 15 sous bassins prio Pour le court terme : SE l'UGE Manga, et SBV de | BV de la l l'oasis Ka | Mékrou, S aouar | | | | | | | |
| Justification | Le Niger a définitivement ce choix, le pays s'est gestion de l'eau basée s UGE et bassin et par sou Dans ce contexte, le tout est le SDAGE. | doté d'un sur les pri is bassin. | e politiqu ncipes for | e natio ndamer | nale ntaux | de l'eau de la G | ı et d'une IRE, et qı | nouvelle ui prévoier | loi poi nt une | rtant sur la gestion par |
| Brève description | L'action consistera, dans de mise en œuvre du Si retenir dans les SDAGE d'une part, et qui corresp et qui offrent des avanta et de la préservation des | DAGE dans sont ceux condent le ges comp | ns chacur qui sont e mieux au aratifs cei | n des s en harm ux aspir tains e | ous-l nonie ratior | bassins of avec lesses avec | concernés orientation besoins o | . Les proj ons et obje des comm | ets/prog ectifs du unauté | grammes à I PANGIRE s à la base |
| Activités | Appui à la création de Elaboration de SDAGE Etat des lieux exhaunaturelles des sous-bases examen des Plans de un inventaire exhaus d'exécution ou projeté sous-bassins concern Définition des objectifnaturelles des sous-bases protection d'un ense protection des ressouéconomique, conform Diffusion et vulgarisation | GE ustif, des assins dél be Développ stif de tou es ayant tr és. s spécifiq assins cor mble de p urces nat ément aux | condition imités. pement Coutes les rait à l'expues d'utilis rocernés. programm urelles de x orientatie | s actuon mmur initiativ loitatio sation, es d'inves diffé ons du | naux es e n, de de m vestis erents | des com t de tou mise en v ssement s sous-b GE. | munes co us les pro valeur de raleur et d et projets assins as | ncernées, pjets/progr es ressour e protection pilotes de | et réal rammes ces nat on des valoris | isation d'un s en cours turelles des ressources sation et de |
| Résultats | 15 SDAGE sont élabo | rés et ado | optés | | | | | | | |
| attendus | - Le lancement de la ci | | | e sous | bass | in est eff | ectif | | | |
| Indicateurs | Nombre de SDAGE éNombre d'agences de | bassins I | ancés | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Directs : Ministère de l'hy Indirects : population, coi | | | | nent | | | | | |
| | A ativité a | 1 be 2.4 | Qı | ıantité | | DU | M | Iontant total | | California |
| | Activités | Unité | СТ | MT | LT | PU | CT | MT | LT | Coût total |
| ı | Appui à la création d'agences de sous bassin | Sous bassin | 5 | 10 | | 10 000 | 50000 | 100000 | | 150000 |
| Coût en Euros | Elaboration de SDAGE | Sous bassin | 5 | 10 | | 50 000 | 250000 | 500000 | | 750000 |
| Cour en Euros | Diffusion et vulgarisation du SDAGE à l'échelle des sous- bassins | Sous bassin | 5 | 10 | | 10 000 | 50000 | 100000 | | 150000 |
| | Coût de base | | | | | | 350000 | 700000 | | 1 050 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 70000 | 140000 | | 210 000 |
| | Coût total | | | | | | 420000 | 840000 | | 1 260 000 |
| Responsable de l'exécution Programmation | Ministère de l'Hydrauliqu A court et moyen termes | e et de l'A | ssainisse | ment | | | | | | |



| | nposante 4 : Amélioration de la gouv | ernanc | e de l' | eau e | et rer | nforcem | ent des d | apaci | tés | | | |
|----------------------------|--|--|--|---|--|--|--|--|---|--|--|--|
| Action C4.2 | Titre : Etude de la Stratégie de fina | nceme | nt du s | secte | ur de | l'eau | | | | | | |
| Objectif | Assurer la durabilité financière d économiques de la GIRE : élabore communal de l'Eau et de l'Assainis Diversifier et développer d'autres m | er et fai sement | re ado | pter | les te | extes su | r les Fon | ds Na | tional | régional et | | |
| Zone concernée | Niger | | | | | | | | | - | | |
| Justification | Le gouvernement du Niger a montré des niveaux de financement du secte sont encore loin des niveaux estim véritable pour atteindre les objectifs a Les principaux obstacles du financer et de synergie des interventions, au de la GIRE (Fonds national de l'e financement du secteur et d'engager aux insuffisances de plaidoyer. La mise en place d'une stratégie na surmonter l'ensemble de ces problèm | eur. Cep nés néo assignés ment du retard d au, prir ment de | endan essaire s au se secter ans l'o acipes es parte | t, les es po cteur ur de pérat pollu enaire | nivea our q de l'eau ionna eurs es et | aux de fi lue le p eau. I sont lié alisation payeurs des opé | nancement ays puiss es aux prodes méca s, etc.) a erateurs p | nt des se voir oblème anisme ux ins rivés e | dernie un e s de s de uffisa t déc | ères années changement coordination financement nces d'auto entralisés et | | |
| Brève description | à même de créer les conditions favo acteurs et de différentes structures institutionnelles législatives, règlement environnement favorable pour finance L'opérationnalisation de cette stratég | remonter l'ensemble de ces problèmes. action consiste à la réalisation des études de la stratégie de financement du secteur de l'eau, qui est même de créer les conditions favorables à l'implication effective et la participation responsable des eteurs et de différentes structures du secteur de l'eau de l'eau par la mise au point les mesures estitutionnelles législatives, règlementaires, institutionnelles et fiscales nécessaires à la création d'un environnement favorable pour financement dans le domaine de l'eau. Depérationnalisation de cette stratégie est accompagnée par l'étude du fonds national de l'eau et la alisation d'une campagne de plaidoyer auprès des PTF et des opérateurs nationaux privés, | | | | | | | | | | |
| Activités | Etude de la stratégie de financeme Etude du fonds national de l'eau Missions de plaidoyer auprès des F | | les opé | érateu | ırs na | ationaux | | | | | | |
| Résultats attendus | Une stratégie de financement est v Le Fonds National, le Fonds Région adoptés et opérationnels les nouveaux mécanismes de finavulgarisés auprès des PTF et des controls | alidée e onal et l anceme | t adop le Fond nt ado | tée ds Co ptés | ommi | unal de l | 'Eau et d | | | | | |
| Indicateurs | Etude de la stratégie de financeme Etude du fonds de l'eau validé Nombre de missions de plaidoyer r | nt valide | ée | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Gouvernement, PTF et opérateurs na | ationaux | | | | | | | | | | |
| | Activités | Unité | Q CT | uantité MT | LT | PU | Mont CT | ant total | LT | Coût total | | |
| | Etude de la stratégie de financement | FFT | 1 | | | 150 000 | 150000 | <u> </u> | | 150000 | | |
| Coût en Euros | Etude du fonds national de l'eau | FFT | 1 | | | 70 000 | 70000 | | | 70000 | | |
| Jour en Euros | Missions de plaidoyer auprès des PTF et des opérateurs nationaux | FFT | 1 | | | 50 000 | 50000 | | | 50000 | | |
| | Coût de base | | | | | | 270000 | | | 270 000 | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 54000 | | | 54 000 | | |
| | Coût total | | | | | | 324000 | | | 324 000 | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et de l'Ass | ainisser | ment, | | | | | | | | | |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | | | | |



| Action C4.3 | Titre : Renforcement de | e la recherc | he da | ns le d | lomai | ine de | l'eau | | | | |
|-----------------------|---|---|--|---|--|---|--|---|--|--|--|
| Objectif | Créer un environnement de recherche et ressource | | | | | | | e entre les | différe | entes | structures |
| Zone concernée | Niger | | | | | | | | | | |
| Justification | Plusieurs institutions de citer entre autres, les uni Cet environnement de re coordination des inte acteurs/bénéficiaires de La complémentarité et le généraliser. Le but est de dévelop coordination, et la partici dans le domaine de l'eau | versités pub echerche se rventions, prise de déc s synergies oper les ca pation des c | oliques e carac la m cision, tant so apacité différe | du Nigotérise nultiplic de misouhaité es inst | ger, l'i par la ité d e en d ees po itutior ructur | IRD, I'A a fragn des a ceuvre our gag nnelles res ent | AGRHYM nentation approche et de sui gner en e et orga re les dif | MET, l'ABN n du cadre s, la fa ivi. efficacité e anisationn fférentes s | I, la CE e institu aible t efficie elles p structur | BLT, le itionne implication to the item of | e PNE, etc. el, la faible ation des ardent à se assurer la |
| Brève description | La PANGIRE l'eau vise l Pour atteindre cet object des universités du Nig- l'amélioration de la conna | if, il est néc er afin de | essaire dévelo | e de re opper | nforc | er les approc | capacités hes nov | s de reche atrices d' | erche & interve | déve | eloppement |
| Activités | Appui à l'élaboration Renforcement des ca Appui aux travaux l'assainissement (9 tr Réalisation de camp des jeunes étudiants | apacités de r de recher avaux de re agnes de s | recher rche d echerch | che da dans I ne) | ns le e do | domai maine | ne de l'ea de l'e | au des 9 u au, de l | 'enviro | nnem | ent et de |
| Résultats attendus | Un Programme de R Les travaux de recherche travaux de recherche Les capacités de | erche dans l e) sont appu | le dom yés ; | naine d | e l'ea | ıu, de | l'environi | | de l'as | | ssement (9 renforcées |
| Indicateurs | - Etude du programme - Nombre des travau l'assainissement ap - Nombre de centres d - Nombre de programr | ix de rech puyés ocumentaire | erche es renf | forcés | le d | lomain | e de l'é | eau, de l | 'enviro | nnem | ent et de |
| Bénéficiaires | Universités, centres de re | echerche | | | | | | | | | |
| | | | | (| Quantité | <u> </u> | | Mont | ant total | | |
| | Activités | | Unité | CT | MT | LT | PU | CT | MT | LT | Coût total |
| | Appui à l'élaboration d'un prog R&D dans le domaine de l'eau ; | gramme de | FFT | 1 | | | 100 000 | 100 000 | | | 100 000 |
| | Renforcement des capacités de dans le domaine de l'eau des 9 du Niger | universités | univ | 9 | | | 20 000 | 180 000 | | | 180 000 |
| Coût en Euros | Appui aux travaux de recherc domaine de l'eau, de l'environne l'assainissement (9 travaux de re | ement et de echerche) | univ | 9 | | | 10 000 | 90 000 | | | 90 000 |
| | Réalisation de campag sensibilisation sur la R&D dans de l'eau à destination des jeunes | le domaine | univ | 9 | | | 5 000 | 45 000 | | | 45 000 |
| | Coût de base | | | | | | | 415 000 | | | 415 000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | | 83000 | | | 83 000 |
| | Coût total | | | | | | | 498 000 | | | 498 000 |
| Responsable de | Ministère de l'Hydrauliqu | o ot do l'Acc | noinion | | Lledia | | | | | | |



| Con | nposante 4 : Amélioration de la | gouver | nance | de l'e | au et | renforce | ment des ca | apacité | és | | | | |
|----------------------------|--|--|--|------------------------------------|---------------------------------|---|---|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|--|--|--|
| Action C4.4 | Titre : Appui à la mise en œuv | re du c | ode de | l'eau | | | | | | | | | |
| Objectif | Renforcer la bonne gouvernance d'application du Code de l'Eau e mise en œuvre de la GIRE | e sur le et du Co | plan ju de Gér | ridique néral d | , dor es C | nt notamm ollectivités | ent l'élabora Territoriales | tion de s, néce | s texte ssaire: | es s pour la | | | |
| Zone concernée | Niger | | | | | | | | | | | | |
| Justification | En 2010, l'ordonnance N° 2010 désormais le seul Cadre juridic gestion des ressources en eau aussi les conditions relatives à cheptel, d'une part, et celles rela La mise en œuvre de ce code GIRE et la GIRET. | que de q sur tou l'organ atives au | gestion te l'éte isation ıx amé | des r ndue (de l'a nagem | esso du te appro nents | urces en rritoire de visionnem hydroagri | eau. Il déte la Républic lent en eau coles, d'autr | rmine I lue du des p e part. | les mo Niger opulati | dalités de et précise ons et du | | | |
| Brève description | l'adoption préalables de ses text Aussi cette action est initiée pou | e action consiste en la mise en application effective de la loi de l'eau est axée sur l'élaboration et otion préalables de ses textes d'application. i cette action est initiée pour œuvrer à la vulgarisation du code de l'eau au moyen des supports et ux appropriés en vue de sa mise en application effective dans un bref délai. extes d'application concernent : | | | | | | | | | | | |
| Activités | Elaboration des projetsOrganisation des atelie | Inventaire des décrets, des arrêtés et autres dispositions visés dans la loi. Elaboration des projets des différents textes visés dans la loi. Organisation des ateliers de validation des textes élaborés. | | | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Textes d'application du | Textes d'application du Code de l'Eau se rapportant à la GIRE élaborés et adoptés ; | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs | Nombre de décrets élaNombre d'actions d'info | | | | tion e | et de plaid | over sur le c | ontenu | ı de la | loi | | | |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Ministère de l'Hydraul <u>Indirects</u> : PTF et acteurs nation | ique et d | de l'Ass | ainiss | eme | nt | - , | | | | | | |
| | Activités | Unité | (| Quantité | | PU | Monta | ant total | | Coût total | | | |
| | Activites | Office | CT | MT | LT | PU | CT | MT | LT | Coultotal | | | |
| | Inventaire des décrets, des arrêtés et autres dispositions visés dans la loi. | FFT | 1 | | | 50 000 | 50000 | | | 50000 | | | |
| | Elaboration des projets des différents textes visés dans la loi. | FFT | 1 | | | 100 000 | 100000 | | | 100000 | | | |
| Coût en Euros | Organisation des ateliers de validation des textes élaborés. | FFT | 1 | | | 40 000 | 40000 | | | 40000 | | | |
| | Vulgarisation /plaidoyer du code de l'eau et de ces décrets d'application | FFT | 1 | | | 45 000 | 45000 | | | 45000 | | | |
| | Coût de base | | | | | | 235000 | | | 235 000 | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 47000 | | | 47 000 | | | |
| | Coût total | | | | | | 282000 | | | 282 000 | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et de | l'Assain | isseme | ent, | | | | | | | | | |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | | | | | |



| Compo | osante 4 : Amélioration de la gouv | ernanc | e de | l'eau | et re | nforcem | ent des | capaci | tés | |
|----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Action C4.5 | Titre : Création d'un Secrétariat | | | | | | | | | |
| Objectif | Instituer un Secrétariat Permanen | | ilRE, | en ta | nt qu | 'organe e | exécutif n | ational | du suiv | /i-évluation |
| Zone concernée | de la mise en œuvre du PANGIRE L'ensemble du territoire du Niger | | | | | | | | | |
| Justification | Plusieurs directions sectorielles, ONG, se superposent et ils inte multitude de centres de décisio désaccords quant aux objectifs por en place d'un véritable organe coordination et le suivi des initi programmes | ervienn on, sar oursuivi apable | ent to s co s et a de s | ous da ordina aux us s'acqu | ans la ation sages uitter ans l | gestion ni harm à privilé de ses r | de l'eau. onisation gier. D'où nissions | Cette on, peut it is l'impo pour p | coexiste condu rtance ouvoir on et a | ence d'une lire à des de la mise assurer la |
| Brève description | La mise en œuvre des actions du mission le SP/PANGIRE, rattache coordonner l'ensemble des activite Le SP/PANGIRE est une administe œuvre du PAGIRE, en impliquar l'exécution des activités prévues de Pour assurer la pérennité, il est in démarrage de la mise en œuvre de fonctionnement notamment en ma | ée au Sés de G tration de tous lans les dispens lu PAN | Secré IRE de mi les a dom sable GIRE | tariat ission acteur aaines de m | Géné , dont s du d'act ettre e l'ap | le mand domaine tion du Pa en place puyer du | e ministè lat sera d e de l'eau ANGIRE cet orgar rant les p | re et qui le coord u qui s ne de co première | ui est donner eront do oordina es anno | chargée de la mise en chargés de ation dès le ées de son |
| Activités | Etude institutionnelle portant sur Renforcement des capacités hu matériel et des équipements, for Recrutement de l'Assistance tec Elaboration d'un cadre de suivi/ | maines rmation chnique | et m), à la | atérie coord | lles (i | recrutem n du PAN | ent du pe | | | quisition du |
| Résultats attendus | La coordination et le suivi-évalue efficacement assurés Les ressources humaines et ma œuvre du PANGIRE sont renfor Un système de suivi-évaluation | atérielle cées et | s de opér | la stri ationi | ucture nelles | e chargée | | | Ü | |
| Indicateurs | Nombre de personnels recrutés Nombre de formations réalisées Nombre de rapports de suivi-éva | S | - | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Directs: MHA Indirects: Les acteurs du secteur | de l'ea | u | | | | | | | |
| | | 1 | | 0 111 | , | | <u> </u> | | | 1 |
| | Activité | Unité | СТ | Quantit MT | LT | PU | СТ | Montant MT | LT | Coût total |
| | Etude institutionnelle | FFT | 1 | | | 50000 | 50000 | | | 50000 |
| Coût en Euros | Mise en place du SP et renforcement des capacités | FFT | 1 | | | 100000 | 100000 | | | 100000 |
| | Assistance technique 12mois | FFT | 1 | | | 240000 | 240000 | | | 240000 |
| | Elaboration et mise en place de système de suivi-évaluation | FFT | 1 | | | 50000 | 50000 | | | 50000 |
| | Coût de base | | | | | | 440000 | | | 440000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 88000 | | | 88000 |
| | Coût total | | | | | | 528000 | | | 528 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et de l'A | Assainis | ssem | ent, | | | | | | |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | | |



| Con | nposante 4 : Amélioration de la gouve | rnance | de l'ea | au et re | enfor | cement d | es capaci | tés | |
|----------------------------|--|--|---|--|--|---|--|--|---|
| Action C4.6 | Titre : Actualisation et mise en œuv | | | | | ives et rè | glementa | ires rela | tives à la |
| Objectif | protection des ressources naturelles Œuvrer à la révision et à l'actualisation ressources naturelles | | | | | ementaires | s pour tous | s les usa | gers des |
| Zone concernée | L'ensemble du territoire du Niger | | | | | | | | |
| Justification | Les problèmes de dégradation des r problèmes d'environnement à l'échell responsabilités entre les différents inte retardé les décisions et empêché les ir Sur le plan juridique, outre les textes d du fait que les lois ne sont pas mises adéquats. Cela tient également à la c moderne qui sont souvent en contradic La mise en œuvre des mesures légis cadre institutionnel favorable à la prise les éventuels impacts relatifs à l'exploit | le du Nigervenants Intervention | ger. S s n'es ons. oarfois ation ce de enver t règle ote de | sur le pas de sue faute de deux se l'autre ementa se intéré | olan lair. ets ou e rég ystèr e. iires ets de | institutioni Les conflit i incomple glementati mes juridio suppose e toutes les | nel, le par is institution ets, le prob on et de m ques, l'un s entre autre s parties p | rtage des onnels or olème vie noyens d traditionr es l'exista renantes | s rôles et it souvent nt surtout e contrôle iel, l'autre ence d'un |
| Brève description | L'action porte sur : i) L'actualisation du cadre institutionne secteur, la gestion des chevauche ressources conformément à la straté ii) L'actualisation et la mise en œuvre crégissent l'utilisation et la valorisation règlementaire et vulgariser les texte coopératives, loi sur le régime juridic etc.). Cette action présente une portée impo et des directives favorisant le développ l'environnement et l'écosystème fragile | ements egie adop des mes on des re s juridiqu que des rtante lié | et les itée. ures le essour ues su structi e à l'13 | confli égislativ ces na ir les o ures loc 3N. D'a | ts er ves à turel rgani cales utant | travers la les et fond sations de de gestio | rs et la particularisation vulgarisation (Particularis) vulgarisation (Particularis) vulgaris (Particu | protection tion des aracheve portant sources r | textes qui r le cadre statut des naturelles, |
| Activités | Etude sur la révision pour les textes agricoles et développement des syst Etude d'actualisation du cadre institu Vulgarisation, information et sensibili | relatifs tèmes de utionnel c | prodi e ges | uction. tion de | s res | sources n | aturelles | | domaines |
| Résultats attendus | Les études institutionnelles et rèç participative Campagne d'information et de sensi | glementa | ires s | sont él | abor | ées et va | alidées se | elon la (| démarche |
| Indicateurs | Etude institutionnelle validée Etude règlementaire validée Nombre de sessions de vulgarisation | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Ministère de l'Environnement, Organisa Institutions spécialisées de l'Etat, les C dans la mise en œuvre de l'initiative 3N | ations so collectivit | ciopro | fessior | nelle | es, les ser | | | |
| | Activités | Unité | СТ | Quantité MT | LT | PU | Montai CT | nt total | Coût total |
| | Etude sur la révision pour les textes relatifs à la gestion des ressources naturelles et aux domaines agricoles et développement des systèmes de production. | FFT | 1 | | | 100000 | 100000 | | 100000 |
| Coût en Euros | Etude d'actualisation du cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles | FFT | 1 | | | 100000 | 100000 | | 100000 |
| | Vulgarisation /plaidoyer du code de l'eau et de ces décrets d'application | FFT | 1 | | | 45000 | 45000 | | 45000 |
| | Coût de base | | | | | | 245000 | | 245000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 49000 | | 49000 |
| | Coût total | | | | | | 294000 | | 294 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Environnement, Haut-C l'Assainissement, Ministère de l'Agricu | | ariat à | à l'initia | ıtive | 3N, Minis | tère de l' | Hydraulid | que et de |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | |



| Con | nposante 4 : Améliora | tion d | e la gou | vern | ance | de l'ea | au et renf | orcemer | nt des cap | acités | | | |
|----------------------------|---|---|------------|-----------------|--------|----------|-------------|-----------|-------------|----------------|-----------|--|--|
| Action C4.7 | Titre : Appui à l'élat | oratio | n des P | LEA | dans | les ré | gions en | particuli | er Zinder | et Diffa | | | |
| Objectif | Aider à la décision p l'assainissement dan | | | | | | sements (| dans le d | domaine d | le l'eau potal | ole et de | | |
| Zone concernée | Zinder et Diffa | | | | | | | | | | | | |
| Justification | service, les municipa pastorale, etc.). Cettr responsable avec l'er De ce fait, l'opération en œuvre de Plan Lo besoins en AEPA à Prioritaire (PIP) trienr Les besoins s'exprir L'expression de ces | Ins le cadre de la décentralisation, de la maîtrise d'ouvrages des communes et des délégations de rvice, les municipalités sont chargées d'exprimer leurs besoins en eau (AEP, industrielle, agricole, storale, etc.). Cette expression qui doit être solvable, s'effectue de façon participative, concertée et sponsable avec l'ensemble des usagers au travers des PLEA (Plan Local Eau Assainissement). Ce fait, l'opérationnalisation de la gestion décentralisée des ressources en eau s'appuie sur la mise œuvre de Plan Local Eau et Assainissement (PLEA). Ce Plan constitue, un outil de planification des soins en AEPA à l'échelle locale, et définit aussi des priorités à l'aide d'un Plan d'Investissement oritaire (PIP) triennal. In se besoins s'expriment à travers les CGE et les AUE en utilisant des outils comme les PLEA. Expression de ces besoins doit remonter via la région et plus précisément les CREA qui ne devraient et faire l'objet d'une suppression. | | | | | | | | | | | |
| Brève description | communes, des outil pour la mise en place Les communes élabor Départementales de concertation et de dia pour aboutir au plan l | as faire l'objet d'une suppression. fin d'appuyer le processus d'élaboration des PLEA, l'administration sectorielle a diffusé, auprès des purmunes, des outils d'appui/conseil (code de l'eau, fiche type de PLEA, manuel) et se mobilise pur la mise en place de la GIRE qui deviendrait l'élément structurant de l'expression des besoins. Les communes élaborent les PLEA avec l'appui/conseil des Directions Régionales et des Directions épartementales de l'Hydraulique (DRH et DDH). Pour ce faire, elles suivent un processus de procertation et de dialogue conformément aux principes de la GIRE, entre les parties prenantes locales pur aboutir au plan local de développement concerté et consensuel. | | | | | | | | | | | |
| Activités | Information/communicationElaboration et miseVulgarisation / communication | nication en œu | n entre le | es pai Plans | ties p | orenant | tes locales | 3 | nt | | | | |
| Résultats attendus | Un document de plar communes concerné | | on locale | de l' | AEP/ | A est él | aboré de | manière | participati | ve, dans cha | cune des | | |
| Indicateurs | Nombre de PLEA éla | borés | | | | | | | | | | | |
| Bénéficiaires | Communes de Zinde | r et Dif | fa, Minis | tère d | de l'H | ydrauli | que et As | sainissen | nent | | | | |
| | Activité | Unité | Quantité | | | PU | Montant | | | Coût total |] | | |
| | | | CT | MT | LT | | CT | MT | LT | | | | |
| | Information/communicatio n entre les parties prenantes locales | FFT | 1 | | | 50000 | 50000 | 0 | 0 | 50000 | | | |
| Coût en Euros | Elaboration et mise en œuvre du Plan Local Eau et Assainissement | Unité | 15 | 36 | 25 | 20000 | 300000 | 720000 | 500000 | 1520000 | - | | |
| | Vulgarisation / communication des PLEA | Unité | 15 | 36 | 25 | 5000 | 75000 | 180000 | 125000 | 380000 | | | |
| | Coût de base | | | | | | 425000 | 900000 | 625000 | 1950000 | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 85000 | 180000 | 125000 | 390000 | 1 | | |
| | Coût total | | | | | | 510000 | 1080000 | 750000 | 2 340 000 | | | |
| Responsable de l'exécution | Communes de Zino l'Hydraulique | der et | Diffa, | Direc | tions | Régio | onales e | t des D | irections | Départemen | tales de | | |
| Programmation | Court, moyen et long | terme | | | | | | | | | | | |
| - 3 | | | | | | | | | | | | | |



| Comp | osante 4 : Améliora | tion de | la go | uverr | nance | de l'eau et rent | orcement d | es cap | acité | s | | | |
|----------------------------|---|--|---|--|---|---|---|--|--|--|---------------------------------|--|--|
| Action C4.8 | Titre : Renforcem ressources en eau | | | | | | | | | | | | |
| Objectif | Instaurer une gestio | | | | l'eau a | u Niger en ado | ptant un cad | re d'int | erver | ition et des | outils | | |
| Zone concernée | testés et expériment Tout le Niger | es dan | s ia re | gion. | | | | | | | | | |
| Justification | Dans un cadre de comme pilier fonda participation des act L'état d'avancement autre en raison de expériences permet ensuite de tirer les œuvre facile et coor | amenta eurs loc des pr e la di tra tout enseiç | l de caux p ocess versite d'abo | la de courra cus de é des ord de ents u | émocra it affec décen probl savoir tiles po | tie locale et det l'efficacité de tralisation dans ématiques et le degré d'avacur formuler de | de la bonne la gestion de la gestion de le domaine de contextes sonce du proces recomma | e gouv du sect de l'ear pécifiques essus | verna eur d u vari ues. de dé | nce, une f e l'eau. e d'un pays L'étude de écentralisati | à un ces on et | | |
| Brève description | centralisé (ii) déterminer pertinence et cohére | degré les pri ence la nodèle d a réalis n matiè | d'effi ncipes décer de dé sation ere de e par | cacité s à m ntralisa centra d'une gestic un dia | ettre e ation er alisation étude on et er alogue | n adéquat eu é du cadre de la n matière, d'harm national au niv | étapes à reau gard aux réa décentralisa monisation decentr | especte alités s ation av u cadre alisé. I | er pou ocio- vec la e jurio _es re | ur conduire économique i formulatior lique. ésultats de | avec es du n des cette | | |
| Activités | Etude du cadre | ecteur de l'eau. Réalisation d'un dialogue national décentralisé Etude du cadre de la décentralisation relatif au secteur de l'eau au Niger, | | | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Un dialogue nate dans le cadre d Le rapport porta l'eau est élabor Les documents | tional d e la pris ant sur é ; | écenti se de le cac | ralisé décisi Ire juri | est réa on idique (| lisé et le recuei et institutionnel | l des avis et de la décent | | | | | | |
| Indicateurs | Etude validéeNombre de sesNombre de ses | sions d | e dial | ogue (| organis | ées | | | | | | | |
| Bénéficiaires | <u>Directs</u> : Les mir en charge de la déc le domaine de l'eau, | entralis | sation | et/ou | des co | | | | | | | | |
| | Activité | Unité | | Quanti | té | PU (Euros) | Montant | t (Euros) | ı | Coût total (Euros) | | | |
| | | | СТ | MT | LT | | СТ | MT | LT | | | | |
| | Dialogue national | FFT | 1 | | | 100 000 | 100 000 | - | - | 100 000 | | | |
| Coût en Euros | Etudes | FFT | 1 | | | 100 000 | 100 000 | - | - | 100 000 | | | |
| | Vulgarisation | FFT | 1 | | | 80 000 | 80 000 | | | 80 000 | | | |
| | Coût de base | | | | | | 280 000 | - | - | 280 000 | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 56000 | - | - | 56 000 | | | |
| | Coût total(Euros) | | | | | | 336000 | - | - | 336 000 | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministères de l'Hydr | aulique | et de | l'Assa | ainisse | ment | | | | , | | | |
| Programmation | Court terme | | | | | | | | | | | | |



| Со | mposante 4 : Amélioration de la gouvernar | nce d | e l'ea | u et r | enfo | rcement | des cap | acités | | |
|-----------------------|---|---|--|--|---|---|---|--|--|---|
| Action C4.9 | Titre : Reforme/ réaménagement instit processus GIRE | ution | nel | pour | le p | ilotage | intersec | toriel et | du | ırable du |
| Objectif | Œuvrer pour clarifier/redistribuer les rô œuvre efficiente de la GIRE Opérationnaliser/renforcer les capacité promotion de la GIRE : UGE, CNEA, CF | s de | s st | ructur | | | | • | | |
| Zone concernée | L'ensemble du territoire du Niger | | | | | | | | | |
| Justification | La mise en œuvre de la GIRE implique u redistribution des responsabilités entre l'Eta renforcement des capacités. | ne ré it et t | forme ous le | e impe es act | ortani teurs | te du ca concerné | dre de g és. Elle n | estion de écessite | e l'e de | au et une prévoir un |
| Brève description | Cette action consiste à la conception à la ne ressources en eau conformément à la loi proception teindra compte des intérêts de relatifs à l'exploitation et à la gestion desdite Elle intègre une revue de la conception de proposition des dispositions et mesures d'opportera aussi, sur l'analyse supplémentaire proposer un nouveau découpage plus « ratio l'application des modèles hydrologiques interactions Climat – Eaux de surface – Eau Cette action intègre une étude et l'assistance renforcement des capacités du PNE. | oortar toute s res es U(pérati- olus a onnel inté(x sou ce tec | at ges s les source GE, p onnal vance ». Ce grés terrai chnique | stion of parties substitution of parties substitution of parties are d'aide nes. | de l'e es pre r les c ine m n des our jus nalyse e à l | au et à senantes a écosystèneilleure Unités de stifier le ce se base a décisi | ses décre ainsi que mes aqua articulation e Gestion lécoupag era sur on, qui | ets d'app les éver atiques. on avec n de l'Ear e existan tiendront | licat ntue la G u. C ut de | ion. Cette Is impacts GIRE et la ette revue s UGE ou mpte des |
| Activités | Etude de réforme institutionnelle pour le p Organisation des ateliers de dialogue et pilotage et de gouvernance de la GIRE. Etude de revue de la conception et de l'op Etude pour la mise en place/opérationnalis Recrutement de l'Assistance technique po Elaborer et mettre en œuvre un plan de re | ération sation ur ap | once nnali de la puye | ertatio satior a CNE r la m | n na n des EA et ise er | UGE des CRE n place de | A es CNEA | et CREA | Ą | |
| Résultats attendus | Le nouveau cadre institutionnel de gestion Les organes institutionnels de gestion et et/ou rendus opérationnels à travers des a | des de d | resso | urces ertatio | en e n (U(| au au niv 3E, CNE | eau nation A, CREA | onal est f | orm | ulé |
| Indicateurs | Etudes validées Nombre de sessions de concertation et de Nombre de formations réalisées | | | | | | • | | | |
| Bénéficiaires | Directs: MHA; Indirects: Les acte | urs d | u sec | teur c | le l'ea | lu | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | Activité | Unit é | | Quantite | é | PU | M | lontant | | Coût total |
| | | | СТ | MT | LT | | СТ | MT | L | |
| | Etude de réforme institutionnelle pour le pilotage de la GIRE | FFT | 1 | | | 100000 | 100000 | | _ | 100000 |
| | Organisation des ateliers de dialogue et de concertation nationale et régionale sur le dispositif de pilotage et de gouvernance de la GIRE. | FFT | 1 | | | 225000 | 225000 | | | 225000 |
| 0.01 | Etude de revue de la conception et de l'opérationnalisation des UGE | FFT | | 1 | | 150000 | | 150000 | | 150000 |
| Coût en Euros | Etude pour la mise en place/opérationnalisation de la CNEA et des CREA Assistance technique pour appuyer la mise en place des | FFT | | 1 | | 50000 | | 50000 | | 50000 |
| | CNEA et CREA | mois | | 6 | | 20000 | | 120000 | | 120000 |
| | Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités des organes mis en place : UGE, CNEA, CREA, PNE | FFT | | 1 | | 240000 | | 240000 | | 240000 |
| | Coût de base | | | | | | 325000 | 560000 | | 885000 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 65000 | 112000 | | 177000 |
| | Coût total | | | | | | 390000 | 672000 | | 1 062 000 |
| Responsable de | | | | | | | | | | |
| l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainisse | ment | , | | | | | | | |
| Programmation | A Court et à moyen termes | | | | | | | | | |



| Co | mposante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités |
|-----------------------|---|
| Action C4.10 | Titre : Mise en plan d'un plan de communication du secteur de l'eau |
| Objectif | Améliorer la communication au sein des services des institutions publics dans le cadre de la GIRE |
| Zone concernée | L'ensemble du territoire du Niger |
| Justification | La situation de l'information et de la communication pour la GIRE au Niger est marquée par une insuffisance de synergie entre la multitude d'acteurs formels et informels ou d'institutions impliquées directement ou indirectement par la gestion de l'eau, à savoir les ministères en charge de l'élevage, de l'agriculture, de la santé, de l'environnement, les ONG et les associations, etc En dépit de l'existence des cadres de concertation (niveau Gouvernement-PTF, niveau ONG et niveau Municipalités), les acteurs de la gestion des ressources en eau sont unanimes à reconnaître que la communication constitue l'une des faiblesses du management du secteur. |
| | Le Niger jouit d'une volonté politique pour la formulation du PANGIRE tout en prévoyant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication. En effet, la mise en place de cadres de concertation et d'organes de gestion concertée regroupant les représentants de l'ensemble des acteurs (CNEA, CREA, Comités de gestion de points d'eau) constitue une opportunité de la communication au Niger. |
| Brève description | L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication pour maintenir une dynamique et tenir informés les acteurs du secteur de l'eau. Ce plan est axé sur le : - Axe 1 : Renforcement de la communication au sein des services des institutions publiques - Axe 2 : Renforcement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation sur l'eau - Axe 3 : Opérationnalisation du site web afin d'assurer la diffusion des informations relatives à la GIRE au Niger. - Axe 4 : Plaidoyer pour une opinion publique favorable nationale et internationale - Axe 5 : Communication et vulgarisation du PANGIRE - Axe 6 : Actions spécifiques de communication aux niveaux décentralisés et locaux |
| Activités | Ateliers régionaux de diagnostic et analyse des besoins en communication des différentes parties prenantes sur la problématique et le cadre légal de gestion des ressources, ainsi que de tous les canaux de communication existants pour les suppléer; Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication intégrant les six axes; Développement et mise en ligne d'un site WEB GIRE; Conception et édition des supports de communication (dépliant, brochures, revue, etc.); Formation en communication au profit des cadres centraux et régionaux du Ministère de l'HA (3 cadres centraux et 2 cadres par région). |
| Résultats attendus | Une stratégie et un plan de communication sont conçus et sa mise en œuvre est lancée Un site web GIRE est opérationnel Des supports de communication sont élaborés Des formations en communication sont dispensées |
| Indicateurs | Plan de communication validé; Mise à jour régulière du site web; Nombre de cadres formés; Nombre de supports de communication élaborés et publiés. |
| Bénéficiaires | Directs: MHA Indirects: Les acteurs du secteur de l'eau |



| | Activité | Unité | (| Quantite | é | PU | | Montant | | Coût total |
|-------------------------------|---|--------------|-------|----------|---|--------|----|---------|----|------------|
| | Activite | Unite | СТ | MT LT | | PU | СТ | MT | LT | Coul lotal |
| | Ateliers régionaux de diagnostic et analyse des besoins en communication | Région | | 8 | | 20000 | | 160000 | | 160000 |
| | Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication intégrant les six axes | | | 1 | | 100000 | | 100000 | | 100000 |
| Coût en Euroe | Développement et mise en ligne d'un site WEB GIRE; | FFT | | 1 | | 50000 | | 50000 | | 50000 |
| Cout en Euros | Conception et édition des supports de communication (dépliant, brochures, etc.); | FFT | | 1 | | 50000 | | 50000 | | 50000 |
| | Formation en communication au profit des cadres centraux et régionaux du Ministère de l'HA (3 cadres centraux et 2 cadres par région) | Cadres | | 11 | | 2500 | | 27500 | | 27500 |
| | Coût de base | | | | | | | 387500 | | 387500 |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | | 77500 | | 77500 |
| | Coût total | | | | | | | 465000 | | 465 000 |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydraulique et d | e l'Assainis | sseme | ent, | | | | | | |
| Programmation | A moyen terme | | | | | | | | | |



| Comp | oosante 4 : Amélioration | de la go | ouver | nance | e de l | 'eau et re | enforcem | ent des ca | pacité | és | | | | |
|----------------------------|---|--|---------|----------|--------------------|------------|--------------|-------------|--------|------------|---|--|--|--|
| Action C4.11 | Titre : Plan d'action de | e Renfoi | rceme | ent de | es ca _l | pacités d | es cadres | du secte | ur de | l'eau | | | | |
| Objectif | Planifier et assurer la fo | rmation | et le r | ecycl | age d | lu cadre c | lu secteur | de l'eau | | | | | | |
| Zone concernée | L'ensemble du territoire | | | | | | | | | | | | | |
| Justification | La poursuite diligente renforcement des capa décentralisée, en metta recyclage et la spécialis connexes. On note l'existence d'ui créé en 1987, par le Mannées 90, période cou les financements néces | eau et de l'environnement est l'une des faiblesses de la gouvernance de l'eau au Niger. La poursuite diligente du processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE nécessite le renforcement des capacités des parties prenantes du secteur de l'eau à l'échelle centrale et à l'échelle décentralisée, en mettant l'accent sur les impératifs du renforcement des capacités et de la formation, le recyclage et la spécialisation d'un personnel qualifié dans le domaine de la GIRE et des sous-secteurs connexes. On note l'existence d'un Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA) créé en 1987, par le Ministère en charge de l'Hydraulique Après une montée en puissance durant les années 90, période couverte par l'appui suisse, le CFTEA trouve des difficultés aujourd'hui à mobiliser es financements nécessaires à l'exécution de ces programmes annuels de formation continue, conçus à partir des besoins identifiés auprès de ses clients potentiels (services de l'Etat, ONG et entreprises). Dans le cadre du renforcement, le PANGIRE couvrira les besoins de formation de 20% des acteurs du | | | | | | | | | | | | |
| Brève description | Dans le cadre du renfo secteur de l'eau, à l'éch Les acteurs bénéficiain des effectifs des respor Ainsi, la formation béne régional (10 cadres par La formation portera s intégrée de l'eau, à la des projets, à l'utilisatio | partir des besoins identifiés auprès de ses clients potentiels (services de l'Etat, ONG et entreprises). ans le cadre du renforcement, le PANGIRE couvrira les besoins de formation de 20% des acteurs du ecteur de l'eau, à l'échelle centrale et décentralisée. es acteurs bénéficiaires assureront le rôle de formateurs pour transférer les connaissances au reste es effectifs des responsables et cadres des institutions et structures du secteur de l'eau. insi, la formation bénéficiera à 100 cadres du secteur de l'eau : 20 au niveau central et 80 au niveau égional (10 cadres par Région). a formation portera sur les thèmes liés au management et la planification de projets, à la gestion atégrée de l'eau, à la gestion et valorisation des ressources naturelles, au pilotage et suivi-évaluation es projets, à l'utilisation des nouvelles technologies d'information. Bette action intègre aussi l'appui à la réhabilitation et à l'opérationnalisation du CFTEA. | | | | | | | | | | | | |
| Activités | Etude du plan de fornRéhabilitation et équiFormation des format | Dette action intègre aussi l'appui à la réhabilitation et à l'opérationnalisation du CFTEA. - Etude du plan de formation - Réhabilitation et équipement du CFTEA - Formation des formateurs - Appui à la diffusion des connaissances et à la formation du personnel | | | | | | | | | | | | |
| Résultats attendus | Le plan de formation Le CFTEA est fonctio Les formateurs sont f Les connaissances e | nnel ormés et | t recyc | | liffusé | es au larç | ge personi | nel du sect | eur de | e l'eau | | | | |
| Indicateurs | Nombre de formation Nombre du personne Taux d'avancement de la comment de | l formé lans la ré | éhabili | itation | | | nalisation (| du CFTEA | | | | | | |
| Bénéficiaires | Directs: MHA, MA, MR Indirects: Les acteurs | | | | | | | | | | | | | |
| | The state and adjusted to | | 1 | Quantite | | | | Montant | | | | | | |
| | Activité | Unité | СТ | MT | LT | PU | CT | MT | LT | Coût total | | | | |
| | Etude du plan de formation | FFT | 1 | | | 150000 | 150000 | | | 150000 | | | | |
| | Réhabilitation et équipement du CFTEA | FFT | 1 | | | 200000 | 200000 | | | 200000 | | | | |
| | Formation des formateurs | cadres | 50 | 50 | | 2000 | 100000 | 100000 | | 200000 | | | | |
| Coût en Euros | Appui à la diffusion des connaissances et à la formation du personnel | central | 1 | | | 100000 | 100000 | | | 100000 | | | | |
| | Appui à la diffusion des connaissances et à la formation du personnel | Région | 4 | 4 | | 50000 | 200000 | 200000 | | 400000 | | | | |
| | Coût de base | | | | | | 750000 | 300000 | | 1050000 | 1 | | | |
| | Gestion et imprévus 20% | | | | | | 150000 | 60000 | | 210000 | | | | |
| | Coût total | | | | | | 900000 | 360000 | | 1 260 000 | | | | |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Hydrauliq | | l'Ass | ainiss | emen | it, | | | | | | | | |
| Programmation | A Court et moyen terme | es | | | | | | | | | | | | |



8.2 Annexe 2 : Liste des critères de priorisation

Les critères retenus pour mener à bien le processus de priorisation se présentent comme suit :

- un 1^{er} groupe de 1 critère est relatif à l'origine des actions ;
- un deuxième groupe de 17 critères prend en compte les Objectifs de Développement Durable ;
- un troisième groupe de 9 critères est relatif aux principes de la Charte de l'eau de l'ABN;
- un quatrième groupe de 10 critères est relatif aux principes de la Charte de l'eau de la CBLT ;
- un cinquième groupe de 11 critères prend en compte les objectifs quantitatifs de la capitalisation des états des lieux du PANGIRE;
- un sixième groupe de 3 critères prend en compte les conditions de mise en œuvre des projets;
- et enfin, un dernier (septième) groupe de 1 critère prend en compte les résultats des ateliers de consultation sur le PANGIRE et le PIP.

Au total. 56 critères ont permis de classer les projets identifiés. Plus le nombre de critères auquel le projet répond est important plus le projet est pertinent, donc prioritaire.

Une fois les critères établis, une pondération des critères a été effectuée afin de prendre en compte leur importance relative vis-à-vis des variantes envisagées.

N'étant qu'une méthode d'aide à la décision, il est possible de demander à chaque acteur prenant part à l'analyse d'attribuer ses propres notes. Ainsi la pondération des critères peut varier en fonction des priorités définies par les décideurs.

Dans l'analyse réalisée, un coefficient de pondération était attribué à chaque critère selon le principe de choix d'un projet rentable et durable.

Ainsi la pondération des critères se présente comme suit :

Tableau 10 : Poids des critères

| Critères | | Poids |
|----------|--|-------|
| Cr1 | Critères afférant à l'origine des actions | 10 |
| Cr2 | Critères afférents aux ODD | 20 |
| Cr3 | Critères afférents aux principes de la Charte de l'eau de l'ABN | 10 |
| Cr4 | Critères afférents aux principes de la Charte de l'eau de la CBLT | 10 |
| Cr5 | Critères afférents aux objectifs quantitatifs de la capitalisation des états | |
| 013 | des lieux | 20 |
| Cr6 | Critères de mise en œuvre | 10 |
| Cr7 | Critères afférents aux résultats des ateliers de consultation régionale | |
| Ol 7 | sur le PANGIRE et le PIP | 20 |
| | Total | 100 |

Les critères retenus sont présentés ci- après :



Critères afférant à l'origine des actions

- Nombre de documents stratégiques ayant évoqué l'action

Critères afférents aux ODD

- ODD 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD 2 Éliminer la faim. assurer la sécurité alimentaire. améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité. sur un pied d'égalité. et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables. durables et modernes à un coût abordable
- ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue. partagée et durable. le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD II. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous. sûrs. résilients et durables
- ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans. les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres. en veillant à les exploiter de façon durable. gérer durablement les forêts. lutter contre la désertification. enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable. assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place. à tous les niveaux. des institutions efficaces. responsables et ouvertes à tout
- ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Critères afférents aux principes de la Charte de l'eau de l'ABN

- Utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau
- Maintien de la quantité et de la qualité des ressources en eau
- Planification. conservation. gestion et mise en valeur des ressources en eau
- Préservation et protection de l'environnement
- Droit à l'accès à l'information sur les ressources en eau
- Satisfaire de manière juste et équitable les différents besoins en eau
- Lutte contre les maladies liées à l'eau



- Gestion des conflits
- Renforcement des capacités en matière de GIRE et d'utilisation des technologies appropriées de gestion durable des Ressources en eau

Critères afférents aux principes de la Charte de l'eau de la CBLT

- Lutte contre les pollutions
- Conservation de la diversité biologique
- Pastoralisme durable
- Prévention des inondations et leur gestion
- Protection d'ouvrages communs ou d'intérêt commun
- Protection et gestion ouvrages hydrauliques
- Reconnaissance et protection des connaissances et savoirs faire locaux ou traditionnels
- Renforcement des capacités et développement communautaire
- Gestion des conflits
- Harmonisation des législations

Critères afférents aux objectifs quantitatifs de la capitalisation des états des lieux

- Améliorer la connaissance et le suivi des ressources en eau de surface et souterraine
- Mobiliser de façon optimale le potentiel mobilisable des eaux de surface et souterraines
- Satisfaire la demande en eau d'irrigation
- Satisfaire les besoins totaux en eau potable
- Porter le taux d'accès à l'assainissement à 100% en 2030
- Satisfaire les besoins en eau à usage minier. pétrolifère et minéral
- Satisfaire la demande totale en eau du cheptel à l'horizon 2030
- Assurer le débit écologique minimum nécessaire
- Assurer la production hydro-électrique nécessaire
- Assurer la production de pêche nécessaire
- Planifier et assurer les besoins de 20% des acteurs du secteur de l'eau. à l'échelle centrale et décentralisée
- Réforme/renforcement du cadre de la bonne gouvernance sur les plans juridique et institutionnel
- Remédier au déficit de communication au sein des services des institutions publiques
- Assurer la durabilité financière du secteur de l'eau

Critères de mise en œuvre

- Facilité de mise en œuvre
- Rapidité des impacts
- Coûts de mise en œuvre réduits



❖ Critères afférents aux résultats des ateliers de consultation régionale sur le PANGIRE et le PIP

- Score attribué à l'action par les ateliers de consultation régionale sur le PANGIRE et le PIP

8.3 Annexe 3 : Résultats de l'analyse de priorisation des 172 actions

| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|----|---|--------------|--------------|
| 1 | Appui à l'élaboration des PLEA dans les régions en particulier Zinder et Diffa | 1 | 51% |
| 2 | Redynamisation de la communication/ information. canaux OIEAU. RIOB. GWP-AO. CCRE. IUCN-PACO | 3 | 26% |
| 3 | Etudes spécifiques sur les ressources en eau dans les bassins alluviaux de la Korama (Zinder). Goulbi Maradi. et des Dallols (Dosso) | 2 | 49% |
| 4 | Etudes spécifiques sur l'évaluation et la cartographie de la qualité des ressources en eau dans les communes de Simiri. Tondikiwindi et Banibangou | 1 | 58% |
| 5 | Renforcement des capacités de plaidoyer. de concertation et de dialogue en direction des institutions du secteur de l'eau | 2 | 40% |
| 6 | Etude et Mise en œuvre du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du sous- bassin versant de la basse vallée Tarka (PGIRE). | 1 | 61% |
| 7 | Etude nationale sur 3 sous bassins. à savoir de la Komadoudou Yobé. de la Sirba. du Gorouol | 1 | 60% |
| 8 | Promotion de la fertilisation écologique pour réduire La pollution de la nappe alluviale de la vallée due à l'utilisation de l'engrais chimique | 1 | 55% |
| 9 | Aménagement et Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau pastorale (Fonçage / réhabilitation de 96 puits pastoraux au niveau de 7 régions le long des couloirs de transhumance) | 1 | 65% |
| 10 | Facilitation de l'accès des populations aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement identification des technologies d'assainissement à faible coût. accessibles aux ménages. avec la promotion du marketing de l'assainissement | 2 | 44% |
| 11 | Construction d'une station de traitement des boues de vidange à Niamey | 2 | 34% |
| 12 | Développement de l'assainissement autonome | 2 | 39% |
| 13 | Développement de l'assainissement collectif et semi-collectif. intégrant l'Elaboration des schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations | 2 | 34% |
| 14 | Inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral | 1 | 52% |
| 15 | Plan d'action de préservation de la qualité de l'eau potable et pastorale dans l'Air. et la lutte contre la pollution qui affecte les nappes superficielles | 1 | 66% |
| 16 | Protection et aménagement des puits vis-à-vis de l'ensablement éolien Partie pastorale de Termit et Partie saharienne (bassin du Ténéré-Djado) | 2 | 38% |
| 17 | AEP rurale Réduction des disparités: Assurer un Taux d'Accès théorique minimal de 50% dans toutes les communes à l'horizon 2015 (145 communes ont un TAt<50% en 2010) | 2 | 40% |
| 18 | AEP Rurale Pérennité: Réalisation de mini-AEP dans toutes les localités dont la population dépassera 2000 habitants en 2015 | 1 | 52% |
| 19 | AEP Rurale Pérennité: Développement de systèmes d'adduction multi-villages et intercommunaux | 2 | 39% |
| 20 | AEP Urbaine : amélioration du Taux de Desserte des 52 centres concédés en 2010 de 72.7% à 82.5% en 2015 (renforcement en forages. réalisation. réhabilitation des PEM) | 2 | 39% |
| 21 | AEP urbaine Intégration de 40 nouveaux centres et porter le Taux de Desserte des 40 | 2 | 45% |



| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|----|--|--------------|--------------|
| | nouveaux centres de 64.5% (Taux d'Accès théorique 2010) à 82.5% en 2015 | | |
| 22 | Construction d'édicules publics et de latrines scolaires | 3 | 27% |
| 23 | Réalisation de plans stratégiques d'assainissement des centres urbains (gestion des excréta et des boues de vidange) | 2 | 31% |
| 24 | Promotion de bonnes pratiques en matière d'hygiène par le biais de programmes de démonstration et de sensibilisation des ménages dans plus de 80% des communes | 2 | 38% |
| 25 | Promotion d'un changement de comportement en matière d'assainissement des communautés auprès de plus de 10 % de la population rurale selon ATPC | 2 | 38% |
| 26 | Construction /réhabilitation et la mise en valeur de nouveaux aménagements hydro agricoles | 1 | 62% |
| 27 | Promotion de la petite irrigation à faible consommation d'eau et à faible coût. avec la valorisation des résultats de la recherche | 1 | 56% |
| 28 | Plan d'action de lutte contre le feu de brousse (pare-feu). y compris -Partie pastorale du Goulbi -Tarka | 2 | 43% |
| 29 | Plan d'action de diffusion de technologie d'économie d'énergie | 2 | 39% |
| 30 | Plan d'action de conservation in situ de la diversité biologique | 2 | 34% |
| 31 | Plan d'action de développement de l'écotourisme | 3 | 29% |
| 32 | Stratégie de financement du secteur de l'eau | 2 | 40% |
| 33 | Renforcement des capacités des acteurs locaux et privés en matière de gestion durable des ressources naturelles dans la gestion des ressources en eau et de leur espace vital et la gestion des conflits liés à l'eau | 2 | 43% |
| 34 | Renforcement des compétences en matière de transformation des produits ASPH et notamment des groupements féminins | 2 | 36% |
| 35 | Mise en œuvre effective/vulgarisation du code révisé de l'eau pour prise en compte de la GIRE. les questions foncières. de gestion des conflits. genre et transfert des responsabilités aux Unités de Gestion de l'Eau | 2 | 40% |
| 36 | Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et règlementaires relatives à la protection des ressources naturelles et l'environnement | 2 | 39% |
| 37 | Elaboration de supports et IEC/CCC appropriés aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'acteurs dans le cadre de développement de la GIRE | 2 | 49% |
| 38 | Développement de la recherche agronomique adaptée aux besoins des producteurs ruraux | 2 | 32% |
| 39 | Accroissement et la diversification des productions animales et promotion de l'élevage à cycle court et non conventionnel | 3 | 25% |
| 40 | Mise en place d'une police des mines et l'acquisition d'instruments modernes de contrôle afin de protéger l'environnement national minier | 2 | 38% |
| 41 | la création d'un laboratoire d'analyse et de contrôle pour une gestion durable du patrimoine minier | 2 | 34% |
| 42 | La promotion des ressources énergétiques renouvelables | 3 | 30% |
| 43 | Développement de la surveillance et la lutte contre les maladies d'origine hydrique et les affections liées aux changements climatiques | 3 | 22% |
| 44 | Appui aux activités génératrices de revenus des femmes (accès aux micro- finances. accès au foncier) et à la valorisation des ressources générées par les femmes | 3 | 25% |
| 45 | Construction d'ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux grises en milieu urbain | 2 | 32% |



| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|----|---|--------------|--------------|
| 46 | Appui à la gestion de déchets solides y compris à l'échelle communautaire et associative | 3 | 29% |
| 47 | Adaptation et la vulgarisation des cadres juridiques et institutionnels en matière d'eau potable. d'hygiène et d'assainissement | 2 | 36% |
| 48 | Mettre en place/ Opérationnalisation du dispositif de gestion et d'entretien des ouvrages hydrauliques | 2 | 45% |
| 49 | Renforcement des dispositifs de contrôle de la qualité des eaux. Mise en place d'un laboratoire national de référence de l'eau et renforcer les laboratoires départementaux | 2 | 45% |
| 50 | Développement de la production apicole | 3 | 26% |
| 51 | Plan d'action de Gestion participative et durable des écosystèmes particuliers notamment les zones humides et des espèces sensibles | 2 | 32% |
| 52 | Valorisation et transfert des connaissances et pratiques endogènes de gestion de la biodiversité | 2 | 42% |
| 53 | Amélioration génétique d'espèces forestières adaptées aux zones désertiques et à la sécheresse | 3 | 25% |
| 54 | Finalisation de l'inventaire des points d'eau. des plans d'eau. mares et retenues artificielles | 1 | 52% |
| 55 | Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux ainsi que les relations entre les écoulements de surface et les nappes phréatiques et Actualisation des modèles existants des aquifères alluviaux et les étendre à d'autres systèmes | 2 | 43% |
| 56 | Elaboration des monographies par bassin et les atlas de planification des ressources en eau par arrondissement et leur adaptation aux UGE | 2 | 32% |
| 57 | Reconnaissance des ressources en eau dans les zones hydrogéologiquement difficiles (Damagaram et Mounio. Liptako-Gourma. sud- Maradi) | 2 | 34% |
| 58 | Optimisation et modernisation du réseau d'observation hydrologique avec la mise en place d'un système opérationnel d'alerte | 2 | 45% |
| 59 | Redynamisation/création des cadres de gouvernance. de gestion et de concertation des eaux partagées de surface et souterraine | 1 | 56% |
| 60 | Promotion de l'augmentation de la pluviosité par stimulation des pluies en cas d'urgence | 3 | 29% |
| 61 | Action de lutte antiérosive et de protection contre les risques d'inondation | 2 | 38% |
| 62 | Action de prévention des maladies hydriques | 2 | 34% |
| 63 | Elaboration d'un programme d'action en matière de lutte contre les nuisances liées à l'eau | 2 | 34% |
| 64 | développement de la prévention de la pollution de l'eau potable à travers une gestion rationnelle et sans risque des produits chimiques. toxiques et polluants | 3 | 30% |
| 65 | Promotion de l'irrigation privée dont la petite irrigation par le biais de petites retenues. d'aménagement de mares. de fonçage de puits maraîchers à travers un appui de l'ANPIP et de forages artésiens | 1 | 62% |
| 66 | Développement des actions de lutte contre la pollution entraînée par les rejets industriels | 2 | 35% |
| 67 | Etudes des besoins en eaux de surface et souterraines des sites miniers et protection du Milieu naturel (ex: or du LIPTAKO); | 2 | 43% |
| 68 | Revue de la conception des UGE. pour une meilleure articulation avec la GIRE. création et opérationnalisation des Unités de Gestion de l'Eau | 2 | 47% |



| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|----|--|--------------|--------------|
| 69 | Appui à l'émergence de la société civile (ONG. Associations, etc.) et structures communautaires urbaines et rurales de gestion dans le développement de la GIRE | 3 | 29% |
| 70 | Mise en place/opérationnalisation de la CNEA et des CREA | 2 | 31% |
| 71 | Elaboration d'une étude d'identification des sites potentiels de microcentrales hydro- électriques au Niger | 2 | 31% |
| 72 | Adaptions et application de la législation en matière d'hygiène publique et d'environnement notamment par la création de brigades d'hygiène dans les quartiers urbains | 3 | 27% |
| 73 | Construction des stations de traitement des eaux usées et de déchets domestiques et industriels; | 2 | 34% |
| 74 | Révision du code minier en faveur de la préservation de la diversité biologique | 2 | 38% |
| 75 | Développement de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement | 2 | 31% |
| 76 | Renforcement des connaissances relatives à l'état de l'environnement et des ressources forestières. fauniques. floristiques. apicoles et halieutique par la mise en place d'outils et de mécanisme de suivi. de gestion et développement les systèmes d'information appropriés (SIE) | 2 | 40% |
| 77 | Elaboration de modèles détaillés des principaux aquifères alluviaux aquifères des goulbis de Maradi et N'Kaba. des vallées de la Tarka et de Keita. des Koramas. de la vallée de la Komadougou) et sur la gestion ressource fossile et les conflits d'intérêts | 2 | 47% |
| 78 | Actualisation de l'étude sur la connaissance des ressources en eaux | 2 | 31% |
| 79 | Actualisation de l'étude sur la connaissance du potentiel en terres irrigables | 2 | 35% |
| 80 | Mise en place d'un observatoire de la gestion agricole des eaux et des sols pour capitaliser en continu l'impact des systèmes hydro agricoles sur la pérennité de leur utilisation et de mettre en œuvre à temps les solutions d'atténuation | 2 | 39% |
| 81 | Promotion des techniques adaptées et de gestion optimale de l'eau et des sols à la parcelle | 2 | 47% |
| 82 | Elaboration des PLEA intégrant la GIRE | 2 | 48% |
| 83 | Identification création /réhabilitation des stations d'alevinage dans les régions à potentialités halieutiques | 3 | 30% |
| 84 | Création des fermes piscicoles dans les aménagements hydro-agricoles situés le long du fleuve Niger | 3 | 29% |
| 85 | Réhabilitation des cuvettes pour la promotion des cultures irriguées (Commune Rurale de Chétimari/Département de Diffa/Région de Diffa) | 1 | 56% |
| 86 | lutte contre les maladies climato-sensibles. à caractère endémique comme le paludisme. la méningite. la rougeole et les affections respiratoires saisonnières | 3 | 26% |
| 87 | Développement des actions CES/DRS à des fins agricoles. forestières. pastorales. pêche et pisciculture | 1 | 64% |
| 88 | Protection des berges de Koris et réhabilitation des mares ensablées | 1 | 61% |
| 89 | Initiation des mesures e maîtrise des techniques de valorisation des ressources naturelles d'allègement des tâches domestiques (moulins à grains. décortiqueuses. charrettes. batteuses. banques céréalières, etc) | 3 | 19% |
| 90 | Aménagement et mise en valeur de petite irrigation familiale. individuelle et collective notamment pour les femmes et les jeunes autour des points d'eau (retenues. mares. | 1 | 60% |



| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|-----|--|--------------|--------------|
| | forages. puits. etc.) | | |
| 91 | Appui à la mise en place du Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement | 3 | 29% |
| 92 | Promotion de l'accès direct à l'eau potable. assainissement et hygiène. aux populations démunies des zones insulaires | 2 | 34% |
| 93 | Appui à l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la ressource eau dans un environnement aride | 3 | 30% |
| 94 | Mobilisation valorisation des ressources en eau et appui pour l'agriculture pluviale | 2 | 36% |
| 95 | Elaboration d'une stratégie nationale pour la gestion des déchets biomédicaux | 3 | 30% |
| 96 | Détermination des mécanismes d'un financement durable et décentralisé de la gestion intégrée des ressources en eau | 3 | 22% |
| 97 | Réforme/ réaménagement institutionnel pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE | 3 | 30% |
| 98 | Document d'harmonisation des politiques et stratégies nationales liées à la GIRE et la GIRET | 3 | 27% |
| 99 | Plan de renforcement des acteurs concernés par le développement d'un cadre institutionnel. législatif et règlementaire pour la mise en œuvre du PANGIRE | 3 | 27% |
| 100 | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau | 3 | 25% |
| 101 | Renforcement du leadership du MHA dans la GIRE | 3 | 30% |
| 102 | Formation des acteurs de la GIRE au niveau central. décentralisé et local y compris privés | 2 | 31% |
| 103 | Renforcement des capacités de délégation du service public de l'eau à des privés | 3 | 30% |
| 104 | Projet d'Amélioration des Conditions d'Existence des Populations les Communes vulnérables. à travers la Gestion Intégrée des Ressources en Eau | 3 | 27% |
| 105 | Renforcement des capacités du PNE | 2 | 34% |
| 106 | Projets Mini AEP Solaires | 2 | 36% |
| 107 | Projet Aménagement de Bas-fonds | 1 | 53% |
| 108 | Renforcement du cadre de gestion sectoriel suivant l'approche programme | 3 | 29% |
| 109 | Développement de la résilience des populations aux effets adverses des changements climatiques par une pour une gestion optimale des ressources naturelles en favorisant une approche systémique et de GIRE | 2 | 40% |
| 110 | Amélioration des moyens de prospective climatique et de diffusion des informations à des fins de gouvernance. de vulgarisation. de planification ou d'alertes | 3 | 30% |
| 111 | Mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le risque climatique et la réalisation d'un programme de valorisation et de capitalisation des programmes de renforcement des capacités des acteurs | 3 | 23% |
| 112 | Mise en place d'un programme pilote de mutualisation et de garantie des producteurs et de protection sociale des ménages vulnérables contre les risques climatiques en impliquant davantage le secteur privé | 3 | 29% |



| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|-----|--|--------------|--------------|
| 113 | Restauration et l'ensemencement des parcours pastoraux | 2 | 32% |
| 114 | Développement de l'hydraulique pastorale | 2 | 38% |
| 115 | Réalisation et la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles particulièrement dans la plaine de l'Ihrazer (Agadez). dans les oasis et le long de la Komadougou (Diffa) | 2 | 34% |
| 116 | Appui à la promotion des filières agricoles porteuses | 3 | 26% |
| 117 | Vulgarisation du gaz butane dans les ménages ruraux et nomades | 3 | 25% |
| 118 | Désenclavement des zones de production par la réalisation/réhabilitation des pistes rurales | 3 | 25% |
| 119 | Appui à la vulgarisation et la mise en œuvre du Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau | 2 | 35% |
| 120 | Actualisation du Schéma directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau | 1 | 53% |
| 121 | Mise en place d'un programme de réalisation et d'entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement | 2 | 42% |
| 122 | Promotion de la participation des femmes dans les instances de décisions de la gestion des ressources en eau | 3 | 21% |
| 123 | Renforcement des capacités techniques des agents opérationnels (maçons. gérants des points d'eau. foreurs. vidangeurs) | 3 | 26% |
| 124 | Etude et la mise en place d'une GTEC suivi par un SIRH piloté par la Direction des Ressources Humaines du MHA | 3 | 23% |
| 125 | Promotion de l'approche participative et du processus de décentralisation en tant que dynamique de la gouvernance locale des ressources naturelles dans les pays | 2 | 31% |
| 126 | Renforcement de la mobilisation et la valorisation des ressources en eau des mares à des fins agricoles | 2 | 31% |
| 127 | Amélioration de la résolution des conflits entre pasteurs et vis-à-vis des autres usagers (industriels. agriculteurs) | 3 | 26% |
| 128 | Mobilisation de l'eau et le maillage des points d'abreuvement | 2 | 32% |
| 129 | Appui à la lutte contre la prolifération des plantes aquatiques envahissantes | 2 | 47% |
| 130 | Appui à la lutte contre les maladies d'origine hydrique | 2 | 38% |
| 131 | Appui à l'intégration des préoccupations environnementales dans la définition des politiques. programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement et dans la gestion des ressources naturelles minières et des hydrocarbures | 3 | 19% |
| 132 | Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau | 2 | 31% |
| 133 | Mise en place d'un programme spécifique de réalisation et d'entretien des ouvrages de collecte des eaux de ruissellement | 2 | 34% |
| 134 | Appui à la vulgarisation du PANGIRE | 3 | 23% |
| 135 | Promotion de la participation des femmes dans les instances de décisions de la gestion des ressources en eau au niveau des différents périmètres | 3 | 27% |
| 136 | Appui au développement du partenariat public privé dans le domaine de l'eau | 2 | 31% |



| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|-----|--|--------------|--------------|
| 137 | Préparation du schéma pastoral centré sur chaque centre de service pastoral retenu : cas de l'étude des 18 centres | 2 | 31% |
| 138 | Aménagement. entretien. création des mares et bourgoutières à vocation pastorale | 3 | 30% |
| 139 | Création d'un Secrétariat Permanent PANGIRE | 2 | 31% |
| 140 | Actualisation Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement et le Document de Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP). pour prise en compte des ODD | 2 | 40% |
| 141 | Opérationnalisation du Bureau de Régulation du secteur de l'hydraulique urbaine et semi-urbaine (BRHU/SU) | 3 | 25% |
| 142 | Mise en œuvre du régime d'affermage en vue de la gestion déléguée du service public de l'eau par un privé. tel que consacré par le Code de l'eau | 3 | 30% |
| 143 | Identification et dotation d'un centre de formation d'une plateforme pédagogique (catalogue de formation) pour la formation des acteurs de la GIRE | 3 | 25% |
| 144 | Renforcement des capacités des acteurs de la GIRE en management (le pilotage de l'action collective) et à la communication/circulation de l'information | 3 | 30% |
| 145 | Renforcement/densification des réseaux d'observation et de suivi climatique. pluviométrique. hydrologique suivant les normes de l'OMM | 2 | 34% |
| 146 | Amélioration de la connaissance du réseau de suivi des ressources en eau souterraines et mise en place d'un réseau minimal | 2 | 34% |
| 147 | Renforcement de la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour les différents usages sectoriels et environnementaux | 1 | 61% |
| 148 | Elaboration et mis en œuvre d'un Plan d'action de renforcement des capacités de 20% des acteurs du secteur de l'eau et la GIRE. à l'échelle centrale et décentralisée | 3 | 29% |
| 149 | Mise en plan d'un plan de communication du secteur de l'eau | 2 | 36% |
| 150 | Elaboration des SDAGE dans les 15 sous bassins prioritaires | 1 | 65% |
| 151 | Etude de rationalisation d'identification des UGE par l'application des modèles hydrologiques intégrés d'aide à la décision | 2 | 40% |
| 152 | Renforcement des capacités des instituts de recherches pour l'amélioration des connaissances des ressources en eau | 2 | 34% |
| 153 | Renforcement du personnel qualifié dans les structures en charge de la GIRE. de suivi des ressources en eau. notamment au niveau déconcentré | 2 | 40% |
| 154 | Plan d'action de lutte contre la prolifération des plantes envahissantes dans les milieux aquatiques | 2 | 36% |
| 155 | Plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement | 1 | 55% |
| 156 | Plan d'action de promotion de l'emploi des jeunes dans un cadre entrepreneurial dans le domaine de l'eau | 3 | 22% |
| 157 | Mettre en place un observatoire de suivi concerté et intégrer eau et environnement en vue de gérer les conflits/résolutions du partage entre usagers sectoriels | 1 | 77% |
| 158 | Réalisation des ouvrages (seuils & mini barrages) de recharge des nappes phréatiques dans l'optique de satisfaire les besoins en eau surtout de l'irrigation | 1 | 69% |
| 159 | Plan d'action pour la lutte contre la défécation en plein air. en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situations vulnérables | 3 | 27% |



| N° | Intitulé de l'action | Priorisation | Pertinence % |
|-----|--|--------------|--------------|
| 160 | Renforcement de l'information. de la sensibilisation et de l'éducation sur l'eau et la mise en place des mesures pour la mise en œuvre de principes fondamentaux de la GIRE | 2 | 43% |
| 161 | Opérationnalisation du site web afin d'assurer la diffusion des informations relatives à la | 2 | 32% |
| 162 | Appui à l'harmonisation des textes juridiques régionaux. transfrontaliers et nationaux | 3 | 22% |
| 163 | Appui à l'adoption et la mise en œuvre des textes d'application du code de l'eau et de l'environnement et des lois qui y sont liées. en particulier celles qui règlementent la gestion équilibrée. rationnelle et durable des ressources naturelles et la GIRE | 2 | 31% |
| 164 | Appui à la mise en œuvre des réformes institutionnelles pour l'adéquation et la clarification des rôles des institutions publiques centrales et décentralisées dans le cadre du développement de la GIRE et du développement durable | 2 | 42% |
| 165 | Renforcement de la protection des végétaux. de transformation et le stockage des produits agricoles | 3 | 21% |
| 166 | Développement des techniques agricoles et d'irrigation adaptées à la GIRE et favorisant la conservation des eaux et des sols et garantissant l'équilibre agro-sylvo-pastoral | 1 | 56% |
| 167 | Désenclavement des zones de production agricole en particulier en irrigué | 3 | 26% |
| 168 | Renforcement du suivi et du contrôle de la qualité de l'eau potable et la prévention contre la pollution. en tant qu'un impératif fondamental de la santé publique | 1 | 53% |
| 169 | Modernisation de l'infrastructure et adaptation des technologies des industries pour une utilisation durable des ressources en eau et de l'environnement | 2 | 44% |
| 170 | Plan d'action de développement de la pêche continentale et la pisciculture (atteindre l'ODD 2) | 3 | 29% |
| 171 | Plan d'action d'aménagement de gestion des formations forestières naturelles et de développement de l'agroforesterie. foresterie urbaine et préurbaine. communautaire. privée et médicinale : Restauration et reboisement de 50 000 ha à l'horizon de 2025 | 1 | 51% |
| 172 | Appui au balisage et à l'équipement de la totalité des principaux couloirs de transhumance l'horizon 2025 ((2500 km) de couloirs et des aires pastorales (5000 ha) (au niveau de 6 régions (Diffa. Dosso. Maradi. Tahoua. Tillabéry et Zinder) | 3 | 30% |

